



Violence ordinaire

Michel Vuille et Dominique Gros
avec la collaboration de J.-P. Boillat, C. Baudet,
A. Bekiekh, A. Jörmann et D. Morin



Violence ordinaire

Michel Vuille et Dominique Gros
avec la collaboration de J.-P. Boillat, C. Baudet,
A. Bekiekh, A. Jörimann et D. Morin



Table des matières

Avant-propos de Norberto Bottani, Directeur du SRED	5
Préambule	9
Introduction Métamorphose des rapports entre violence et société	11
Panorama introductif à l'analyse de la crise du social en Europe occidentale : 1966-1999	11
Passage de la société industrielle à la société postindustrielle	11
La violence au cœur de la société industrielle : canalisée, maîtrisable	13
Quatre auteurs contemporains : Dubet, Castel, Ehrenberg, Dejours	22
Quel est en définitive le sens de la métamorphose des rapports entre violence et société ?	30
Esquisse du profil de la société postmoderne	37
Chapitre I La situation sociale des jeunes à Genève	41
Place des jeunes dans la société	41
Formation et insertion professionnelle	44
Environnement familial	47
Délinquance	48
Logement	50
Chapitre II De la violence des images à l'écran (cinéma, TV, jeux vidéo)	55
Qu'est-ce qu'une image violente ?	56
La violence sur les écrans d'hier et d'aujourd'hui	58
Jeu et violence	63
Chapitre III De la violence : bases théorique et conceptuelle	73
F1: incivilité, insécurité	74
F2: <i>bullying</i> (brimade)	78
F3: violence physique, crimes et délits	79
F4: déterminants sociaux et culturels de la violence	80
F5: violence institutionnelle	82
F6: gestion de la violence dans l'établissement scolaire	83
F7: rage de vivre et identité culturelle des jeunes	86



Chapitre IV Approche et mesure des faits de violence	89
Questions de méthode	89
Considérations juridiques au sujet du «territoire» scolaire	91
Violences ordinaires et violences médiatisées	93
L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation	98
Chapitre V Le système scolaire genevois face à la violence	105
Gestion et traitement de la violence dans les «communautés éducatives»	109
La politique du DIP	110
Direction de l'enseignement primaire	111
Direction générale du Cycle d'orientation	112
La violence dans les écoles secondaires	114
Enseignement secondaire postobligatoire	118
Chapitre VI Une gamme étendue d'actions pour gérer la violence ordinaire	125
Office de la jeunesse (DIP) et Groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ)	125
Groupe de travail «Prévenir la violence»	133
Travail social de rue et hors murs et jeunes «en rupture»	143
Chapitre VII Logement et précarisation sociale: logement social, squat	155
Politique en matière de logement social : de la volonté d'équité au renforcement de la différenciation sociale	156
Vers une marginalisation accrue des squats et des squatters ?	162
Pour ne pas conclure Quelques pistes de réflexion sur les rapports entre jeunes, violence et société des adultes	173
Commission fédérale pour la jeunesse	173
Recommandations du collègue d'experts	178
Bibliographie	191
Annexes	
1. Office de la jeunesse (OJ) et Groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ)	194
2. Repérage des événements qui ont marqué l'année dans les milieux squats	199
3. Compte-rendu d'entretien avec quatre squatters	210
4. Entretien avec un squatter de la «zone d'ombre»	215
5. Liste des personnes rencontrées et auditionnées au cours de l'expertise	224



Avant-propos

Le mandat que le Conseil d'Etat genevois a confié en juin 1998 au Collège d'experts sur la violence des jeunes en milieu urbain stipulait que l'expertise devait porter *a)* sur le déroulement des manifestations de rue, *b)* sur la métamorphose de la violence au quotidien dans les rapports individuels et sociaux.

Michel Vuille, sociologue au SRED ainsi que Jean-Pierre Boillat (Centre de contact Suisse-Immigrés et vice-président de la Commission fédérale pour la jeunesse), se sont chargés de l'analyse de la violence au quotidien. Dominique Gros, également sociologue au SRED et secrétaire du Collège d'experts, a aussi contribué à cette partie de l'étude, ainsi qu'à la mise au point du texte qui est maintenant publié dans la série des Cahiers du SRED sous le titre «*Violence ordinaire*».

Les chercheurs n'ont pas donné une définition *a priori* des faits de violence en milieu scolaire, dans les lieux de formation professionnelle ou dans la cité. Ils sont plutôt allés à la traque de ses manifestations et ils l'ont fait à partir de deux grandes sources d'information: d'un côté les données et les analyses produites par la communauté scientifique internationale, d'un autre côté les données et les indicateurs produits sur le plan local genevois par les «gens de terrain».

Ainsi, ils ont mis en place des dispositifs de recueil et de traitement des données permettant de savoir ce qui est considéré comme violence par ceux qui fréquentent quotidiennement l'école ou la «communauté éducative». L'expression communauté éducative est choisie ici à dessein. Si elle renvoie à première vue à l'image d'une cité idéale et harmonieuse, elle renvoie aussi et surtout à l'idée d'une organisation à construire par tous les partenaires qui gravitent dans cet espace social de proximité.

Diriger, animer et surveiller une entreprise éducative qui comprend plusieurs centaines d'élèves, autant d'enfants et de jeunes, plusieurs dizaines d'enseignants et un nombre plus restreint d'autres intervenants, des parents et les gens du voisinage n'est pas une mince affaire. Il s'agit donc de trouver de multiples arrangements pour concilier des orientations différentes, des intérêts opposés, des logiques d'action divergentes, des situations paradoxales, des valeurs et des normes parfois contradictoires et quasi inconciliables. Ainsi l'analyste est-il confronté à la complexité: complexité des faits de violence eux-mêmes, mais aussi complexité des rapports entre les faits de violence et la société actuelle dans laquelle ils s'inscrivent.

Au cours de l'expertise, les chercheurs ont fait un premier grand constat: la gestion des faits de violence ne se situe pas sur le plan cantonal, ni même sur le plan communal, mais au niveau du quartier ou plus précisément encore de la communauté éducative. A Genève, un grand éventail de professionnels et de bénévoles essaient

quotidiennement de désamorcer et traiter, voire aussi comprendre, la violence qui s'infiltré dans les relations sociales: des enseignants, des concierges, des inspecteurs, des doyens, des directeurs, des parents, des îlotiers, des travailleurs sociaux, des infirmières de santé publique, des éducateurs de santé, des médecins, des membres d'associations reconnues d'utilité publique, etc., qu'il s'agisse du traitement de la violence en milieu scolaire ou dans le quartier. Dès lors, on se rend compte que la gestion des faits de violence au quotidien s'opère dans six registres principaux: 1. scolaire, 2. social, 3. santé, 4. police, 5. logement, 6. emploi.

On notera encore que les questions de transport, de santé, d'emploi, d'animation et de vie culturelle, de sécurité et d'autres encore, qui se posent aux habitants sur le plan local, affectent nécessairement l'établissement scolaire et la communauté éducative. Réciproquement par ailleurs les «événements scolaires» ont un impact considérable sur la vie locale. Que l'on pense, par exemple, à l'importance que revêt la fête des promotions dans toutes les communes genevoises ou à l'influence du calendrier scolaire sur les activités municipales.

Engager la réflexion sur la violence dans le cadre du SRED nous donne l'occasion d'élargir nos perspectives et d'étoffer nos cadres d'analyse autour de l'articulation entre école, jeunesse et société. A travers l'analyse des violences au quotidien et de leur relation avec les questions de logement, de santé, d'emploi, de sécurité, d'éducation, de condition sociale, de culture, on arrive à décortiquer une microphysique des pouvoirs à l'échelon local, car, on l'a déjà dit, c'est au niveau du quartier ou de la commune que se font ou se défont les relations de proximité. La brisure des liens sociaux locaux, qui sont le socle sur lequel se fonde toute prévention, oblige les sociologues de l'éducation à se décentrer par rapport aux analyses du fonctionnement des systèmes d'enseignement et à construire des représentations fines des liens et des interactions entre travail éducatif et travail social. Ce faisant, le SRED s'engage dans le développement d'approches démographiques et sociologiques de l'environnement local susceptibles de fournir des informations pertinentes à un travail préventif de terrain.

Les sociologues de l'éducation qui sortent de l'espace scolaire sont nécessairement confrontés à la complexité de l'urbain. Cette complexité s'accroît encore si on cherche à saisir et à expliquer *les métamorphoses de la violence au quotidien*. Dans la recommandation N° 8, le Collège d'experts insiste sur le fait que la violence (urbaine) est une construction sociale non réductible à une explication monocausale. Les chercheurs souhaitent donc encourager les tentatives de compréhension multidimensionnelle des faits de violence.

Cette recommandation est exigeante, elle implique en effet que *la construction sociale de la violence* soit située dans le temps et dans l'espace. Pour bien comprendre la métamorphose, on essaie ici de redéfinir les rapports entre violence et société à travers un panorama introductif qui porte sur la crise du social en Europe occidentale au cours des trente dernières années. Il s'agit en réalité d'analyser le pas-

sage de la société industrielle à la société postindustrielle pour bien montrer qu'il existe un lien entre ce que l'on appelle aujourd'hui la crise du social ou la crise anthropologique et la montée de certains faits de violence.

Selon un avis partagé par tous les spécialistes européens, il y a encore quelques années les incivilités n'étaient guère introduites dans les débats sur la violence; on ne prenait véritablement en compte alors que la violence physique et les crimes et délits. Or, les incivilités (conflits de civilités) sont désormais affichés comme l'expression dominante des faits de violence et comme le facteur explicatif numéro un de la montée du sentiment d'insécurité. Pour analyser l'interdépendance entre violence et insécurité, on est donc obligé de passer par les modes de vie des familles et des jeunes qui, dans certains pays européens, se trouvent dans des situations de survie. A Genève, la crise n'a pas les conséquences dramatiques qu'on peut observer aux Etats-Unis, en Angleterre ou dans certaines banlieues françaises. Il n'empêche que dans certaines communes suburbaines et au centre ville, des zones de précarité se développent.

Pour les sociologues qui s'intéressent à la gestion de la *violence ordinaire*, il s'agit donc de construire de nombreux indicateurs à partir du mode de vie des jeunes et de leur famille, de telle sorte qu'on comprenne mieux tout d'abord pourquoi l'insécurité ambiante, la peur des lendemains incertains et la perte d'un certain nombre de repères traditionnels pour se projeter dans l'avenir a des conséquences sur les actions et les réactions de certaines catégories de jeunes et, *last but not least*, comment se configure le contexte dans lequel opèrent les enseignants et les établissements scolaires. Comme le note Le Breton: Les quartiers d'exil n'ont pas le monopole du mal de vivre de la jeunesse, mais ils cristallisent plus qu'ailleurs l'exclusion, le chômage, la délinquance et connaissent en ce sens un effet de grossissement et de radicalité des problèmes.¹

Cet effet de grossissement et de radicalisation des problèmes, bien connu par les analystes français, doit nous inciter à tirer une leçon d'ordre méthodologique: les connaissances venues d'ailleurs doivent être retravaillées et adaptées à la situation genevoise, en les rapportant aux données et analyses produites *in loco*.

Si les incivilités renvoient à des faits de violence peu graves, elles ont des conséquences sociales importantes, car les incivilités recouvrent une large gamme de faits allant de la simple grossièreté à la petite délinquance, de la saleté au vandalisme. Et surtout, elle sont la révélation d'un chaos possible, une perte de sens et de confiance en soi et dans les autres. Elles manifestent un conflit dans la construction des civilités et des déchirures douloureuses dans le tissu des relations sociales.

¹ LE BRETON D., «Une violence à l'autre», *Culture en Mouvement*, «Les jeunes ont-ils la haine?», N° 11, octobre 1998.



Dès lors, le défi est de réfléchir à un double carrefour: le premier, éminemment éducatif, est celui des générations, des rapports entre jeunes et adultes, et le deuxième concerne les rapports de la violence juvénile avec la crise qui d'une manière non seulement visible mais aussi sournoise est à l'œuvre dans nos sociétés.

Norberto BOTTANI
Directeur du SRED



Préambule

Sur décision du Conseil d'Etat, un collège de trois experts a été constitué en juin 1998 ayant pour mission de rendre un rapport sur «la violence des jeunes en milieu urbain»², à la lumière des événements survenus à Genève en marge des manifestations contre la réunion interministérielle du 50^e anniversaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le double objectif de ce mandat consistait d'une part à «mettre en évidence les raisons probablement multiples de ces débordements», d'autre part à «proposer des pistes de solutions» dans une perspective de prévention.

Les experts étaient invités à développer leur réflexion autour des deux axes suivants: 1. le déroulement des manifestations de rue, de leur genèse à leur impact dans la ville et dans les médias, 2. la métamorphose de la violence dans les rapports individuels et sociaux au sein des sociétés contemporaines.

En vertu des intérêts et des domaines de compétences de chacun des experts, une division des tâches a été instaurée pour répondre au mandat du Conseil d'Etat.

L'axe 1 a été réalisé sous la responsabilité de U. Windisch. Il constituait la première partie du rapport au Conseil d'Etat, qui a ensuite été publiée³. Le second axe était placé sous la responsabilité conjointe de M. Vuille et J.-P. Boillat. Le présent ouvrage est une version revue et remaniée de la deuxième partie du rapport remis au Conseil d'Etat en février 1999.

² Experts: Jean-Pierre Boillat (Centre de contact Suisses-Immigrés et vice-président de la Commission fédérale pour la jeunesse), Michel Vuille (Service de la recherche en éducation et Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation), Uli Windisch (Faculté des sciences économiques et sociales). Secrétaire du collège d'experts: Dominique Gros (Service de la recherche en éducation).

³ WINDISCH U., BONZON P., CARAËL E., DUPONT C., ZIMMERMANN F., *Violences jeunes, médias et sciences sociales*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1999.

Des débats, des émissions de radio et de télévision, des articles, des rapports suscités par les événements de mai 1998 ont mis en évidence des points de vue et des éclairages différents qui permettent non seulement une indispensable lecture plurielle des violences urbaines, mais qui ont contribué et contribuent encore à l'instauration d'un débat public et démocratique à ce sujet⁴.

Dans *Violence ordinaire*, on ne se centre pas sur les mobilisations contre l'OMC et les débordements auxquels elles ont donné lieu au printemps 1998, car on considère que ces événements sont avant tout révélateurs d'un contexte de *crise sociale* (cf. infra «Métamorphoses des rapports entre violence et société»). Sans prétendre tout expliquer à travers eux, on estime que certains indicateurs, certaines caractéristiques de cette crise économique et anthropologique créent des conditions favorables aux manifestations de violence, qu'elles soient individuelles ou collectives, dirigées vers l'extérieur ou contre soi.

⁴ Le Courrier & Le Centre culturel Saint-Boniface, *Table ronde sur les violences à Genève*, avec la participation de B. Baertschi (philosophe), B. Bürgenmeier (économiste), P. Dominicé (sciences de l'éducation), W. Huttmacher (sociologue), A. Mathieu (animateur socioculturel), P. Mugny (journaliste), 24 juin 1998; DALLEVES ROMANESCHI C., *Rapport de la commission parlementaire chargée d'étudier la Résolution 370 sur les événements qui ont secoué Genève durant la commémoration du cinquantième anniversaire de l'OMC (rapport de majorité)*, Genève, Grand Conseil, 25-26 février 1999; LABEVIERE R., GAZUT A., «Malaise dans la mondialisation», *Temps Présent*, Télévision Suisse Romande, 25 juin 1998; LESCAZE B., *Rapport de la commission parlementaire chargée d'étudier la Résolution 370 sur les événements qui ont secoué Genève durant la commémoration du cinquantième anniversaire de l'OMC (rapport de minorité)*, Genève, Grand Conseil, 25-26 février 1999; Radio Suisse Romande La Première, *Réflexe* avec O. de Marcellus, 23 mai 1998; SCHWERI M., «Violences à Genève», série d'articles publiés par *Le Courrier*, 4-10-21-24 août 1998.

INTRODUCTION

Métamorphose des rapports entre violence et société

Panorama introductif à l'analyse de la crise du social en Europe occidentale: 1966-1999

Dans l'une de ses recommandations, le collège d'experts insiste sur le fait que la violence (urbaine) est une construction sociale non réductible à une explication mono-causale. Ses membres souhaitent donc encourager les tentatives de compréhension multidimensionnelle des faits de violence.

Passage de la société industrielle à la société postindustrielle

La recommandation ci-dessus est exigeante: elle implique en effet que la construction sociale de la violence soit située dans le temps et dans l'espace. Dès lors, pour bien comprendre les contextes sociaux dans lesquels se déroule l'évolution des faits de violence, on fera d'abord référence à trois auteurs classiques: **Carl von Clausewitz, Karl Marx et Sigmund Freud** qui, dans leur domaine de réflexion propre, ont traité de la violence à leur époque, c'est-à-dire telle qu'ils la percevaient dans les sociétés industrielles européennes au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Pour étudier le passage de la société industrielle à la société dans laquelle nous vivons les dernières années de cette fin de siècle et de millénaire, on a choisi de se référer en gros aux trente dernières années (1966-1999), *en essayant de repérer les auteurs, les situations et les enjeux matériels et symboliques qui permettent de parler aujourd'hui d'une profonde mutation dans nos sociétés et d'une crise anthropologique.*

Parmi les nombreux auteurs contemporains qui se sont exprimés et s'expriment à ces sujets, on retiendra plus particulièrement: **François Dubet, Robert Castel, Christophe Dejours, Alain Ehrenberg**⁵.

Bien entendu, il n'est pas possible de présenter tous les aspects (économiques, politiques, technologiques, culturels, psychologiques, etc.) qui permettraient de cerner, d'approfondir et de conceptualiser ce qu'on appelle aujourd'hui la *crise du social*.

⁵ Dans le présent panorama, les références sont avant tout françaises, mais la même histoire pourrait être produite au sujet de l'Italie, de l'Allemagne, des USA, etc.

Toutefois, en prenant le risque de peindre l'évolution de la situation à trop grands traits, on voudrait montrer que la *violence urbaine* fait désormais partie de notre univers de crise contemporain, au même titre que *l'individualisme, l'anomie, la compétition, la précarité, l'injustice, la peur, le malaise et la souffrance*.

Il m'a semblé qu'en ces temps d'incertitude, lorsque le passé se dérobe et que l'avenir est indéterminé, il fallait mobiliser notre mémoire pour essayer de comprendre le présent. Sans doute les grandes fresques, comme les grands systèmes, ne sont plus de mode. Mais peut-on économiser un long détour si l'on veut saisir la spécificité de ce qui arrive *hic et nunc*? R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, 1995.

Constat et hypothèses

L'analyse qu'on se propose de faire ici, au sujet de l'évolution de la violence depuis un peu plus de trente ans en Europe occidentale, part d'un constat et se fonde sur deux hypothèses:

- constat: toute société (toute tribu, toute communauté) est confrontée à la violence – à la gestion de la violence interne et externe – et elle cherche à la canaliser pour développer le lien social et renforcer la cohésion sociale,
- hypothèse N° 1: jusqu'à la fin des années 60, les cadres contraignants de la société industrielle permettent de penser la violence comme l'une des composantes qui cimentent le système social; par exemple dans les termes proposés par les auteurs auxquels on fait référence ici – cf. infra: contribution à l'unité nationale et populaire chez von Clausewitz, à l'unité sociale chez Marx, à la construction de la personnalité sociale chez Freud,
- hypothèse N° 2: la configuration de notre univers de crise contemporain (individualisme, anomie, compétition, souffrance, etc.) conduit à une redéfinition du rapport entre violence et société, rapport qui n'entraîne plus nécessairement le développement du lien social et le renforcement de la cohésion sociale au niveau de la société globale.

Selon notre hypothèse N° 2, *la configuration de notre univers de crise contemporain conduit à une redéfinition du rapport entre violence et société*. La compréhension de cette redéfinition passe à nos yeux par la prise en compte de deux types d'indicateurs – plus ou moins convergents et interdépendants:

- des indicateurs de changement puisés dans les domaines de la philosophie, de la connaissance, des idées et de la pensée,

- des indicateurs du changement social construits par les scientifiques des sciences humaines, en partant par exemple de la crise de l'Etat-providence, des nouvelles précarités et injustices sociales.

Pour orienter le questionnement dans le sens de la métamorphose du rapport entre violence et société, on esquisse des pistes de réflexion sur les transformations du système social à partir des quatre expressions suivantes: montée de l'individualisme, de l'anomie, de la compétition et nouvelle question sociale.

La violence au cœur de la société industrielle: canalisée, maîtrisable

Pour exister, tout groupe humain doit défendre des valeurs fondamentales parmi lesquelles on trouve *le respect de la vie*; autrement dit, toute société doit canaliser la violence et faire respecter cet interdit majeur, parce qu'il est au fondement de sa propre survie et de son humanité: *tu ne tueras point!*

La règle qui prescrit de ne pas tuer n'est certes pas absolue, elle supporte même quelques notables exceptions: la guerre, la révolution, le sacrifice rituel (bouc émissaire), l'euthanasie, le meurtre fondateur (Rome: Romulus tue Rémus...), la peine de mort, la vengeance interminable, la loi du talion, etc. Le jeu «avec» la violence – soit la gestion de la règle *tu ne tueras point!* et de ses exceptions – vise certainement à contenir la violence dans des formes acceptables, en l'inscrivant dans un cadre social: *un territoire, une communauté ou une société, des acteurs et un sens collectif*.

Trois auteurs classiques – parmi les plus grands que comptent les XIX^e et XX^e siècles – nous offrent un éventail intéressant d'analyses qui, d'une manière ou d'une autre, font référence à des formes de violence canalisée:

- Carl von Clausewitz⁶ défend l'idée (souvent citée) que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens; selon lui, la guerre n'est pas seulement *pensable*, mais également *maîtrisable* par un calcul stratégique évaluant les forces de l'attaquant et du défenseur; il note encore que pour qu'une guerre de défense l'emporte, il faut qu'elle soit *populaire* et prolongée, donc *nationale*; la guerre maîtrisée suppose ainsi un plan et une déclaration de guerre, la direction et le déroulement des opérations militaires, une victoire/une défaite, un armistice, un plan de paix.
- Karl Marx⁷ soutient que l'histoire de toute société jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de la lutte des classes. Le régime capitaliste est capable de produire de plus

⁶ VON CLAUSEWITZ C., *De la guerre*, Paris, Minit, 1955 (première éd. en langue allemande, 1831).

⁷ MARX K., *Le manifeste communiste*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1963 (première éd. en langue allemande, 1848). Cf. aussi à propos de Marx: ARON R., *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967.

en plus; or, en dépit de cet accroissement de richesses, la misère reste le lot du plus grand nombre. Le prolétariat se constituera en classe, c'est-à-dire en une *unité sociale* aspirant à la prise du pouvoir et à la transformation des rapports sociaux. Toutes les révolutions du passé étaient faites par des minorités au profit de minorités; la révolution du prolétariat – via le mouvement ouvrier – sera faite par l'immense majorité au profit de tous.

- Sigmund Freud⁸ souligne le dualisme universel des pulsions de vie et de mort; il oppose ainsi Eros à Thanatos. Il confère aussi une grande importance dans son œuvre à l'agressivité (pulsion de destruction), au sadisme et au masochisme. Mais, il fait du complexe d'Œdipe l'une des pièces maîtresses de la psychanalyse. L'Œdipe signifie que le petit garçon séducteur est prêt à tuer son père pour posséder sa mère ardemment convoitée. Pour Freud, le surmoi est l'héritier du complexe d'Œdipe, car il se constitue par intériorisation des exigences et des interdits parentaux.

Eu égard à l'évolution des travaux de Freud, Carine Baudet⁹ livre cette précision:

Ce n'est qu'en 1920 qu'apparaît un véritable antagonisme pulsionnel à travers l'entier remaniement de l'ensemble de la théorie des pulsions¹⁰. La libido signifiée par les pulsions sexuelles devient pulsion de vie à laquelle Freud oppose la pulsion de mort. Ainsi, cette pulsion de mort «tend à désintégrer les unités vivantes en les ramenant à un état inorganique»¹¹.

Freud étendra ces considérations à la société prise dans son ensemble à travers son ouvrage *Malaise dans la civilisation*. Il affirme que le processus de civilisation et l'organisation sociale, au service des pulsions de vie, bénéficient de la pulsion de mort en la transformant en agressivité tournée contre les étrangers, agressivité qui est donc aussi source d'unité pour le groupe.

Qu'il s'agisse de guerre (tuer l'ennemi), de révolution (tuer l'exploiteur ou le tyran), de conflit œdipien (tuer le père), nos trois auteurs inscrivent la violence dans un cadre de référence facilement identifiable et «intégrateur» sur le plan social.

⁸ FREUD S., *Totem et tabou*, Paris, Payot, 1951 (première éd. en langue allemande, 1912). Pour Freud, les trois instances de la personnalité sont le ça, le moi et le surmoi. Cf. aussi à propos des concepts freudiens, *Le Vocabulaire de la psychanalyse* de LAPLANCHE et PONTALIS, Paris, PUF, 1967.

⁹ BAUDET C., *La violence – Prise en charge de la notion de violence par les différentes disciplines*, Genève, Université, FAPSE, avril 1999.

¹⁰ FREUD S., «Au-delà du principe du plaisir», *Essais de psychanalyse (1940-1952)*, Paris, Payot, 1963.

¹¹ MICHAUD Y., (1986), *La violence*, Paris, PUF, Que sais-je? N° 2251, 4^e éd., 1998.

De la violence «cadrée» à effets intégrateurs

On peut définir un cadre dans lequel les représentations sociales de la violence permettent

- d'attribuer un sens collectif aux faits de violence: violence orientée, dirigée contre... dans un territoire et en un temps donnés,
- de penser l'acte violent comme une action maîtrisable (plan de guerre), structurante ou structurée (complexe d'Œdipe; polarisation de la lutte entre deux classes), ou encore comme une action ritualisée (sacrifice),
- de développer le lien social ou de renforcer la cohésion sociale: sur un plan politique et militaire, Clausewitz parle d'une guerre de défense qui doit être *populaire et nationale*; sur un plan politique et économique, Marx conçoit une nouvelle *unité sociale* à construire au profit de tous; sur un plan psychologique, Freud associe au «surmoi» l'intériorisation des *interdits parentaux* (socialisation du petit d'homme; sur le plan social, le processus de civilisation est aussi source d'unité pour le groupe lorsque l'agressivité se manifeste contre les étrangers).

Ce premier panorama portant sur diverses formes de violence canalisées¹² est un simple point de départ pour penser la suite... Une suite dans laquelle il apparaît que la violence contemporaine serait de moins en moins cadrée, de moins en moins canalisée, de moins en moins maîtrisée, de moins en moins prévisible: violence insensée, gratuite, qui déborde: *un flux indifférencié de violence!*

Fin des années 60: à l'assaut du freudo-marxisme et du structuralisme

Les rédacteurs d'un inventaire de la pensée moderne font précisément remonter à 1966, le triomphe du structuralisme en France¹³. Une question controversée est alors

¹² Ce panorama est certainement incomplet dans la mesure où une canalisation (de la violence) n'offre pas de garantie absolue, car des débordements (des dérapages divers et multiples) sont toujours possibles; des débordements ont donc aussi existé dans la société industrielle, mais ils étaient perçus comme tels, c'est-à-dire comme se produisant hors du cadre, mais le cadre lui-même était du même coup perçu comme un environnement social et institutionnel bien réel!

¹³ «Un inventaire de la pensée moderne, 1966-1996, la passion des idées», *Magazine littéraire*, 1996, hors série. Sous le titre «De la structure à l'Europe», Catherine Clément énumère les auteurs, les écrits et les revues qui participent au triomphe du mouvement structuraliste, parmi lesquels Lacan, Foucault, Barthes, Lévi-Strauss (*Les structures élémentaires de la parenté, Anthropologie structurale*), Todorov, Dumézil, Althusser, Macherey, *les Temps modernes, Communications*. En 1966 paraissent entre autres les *Écrits* de Lacan, *les Mots et les choses* de Foucault, *Pour une théorie de la production littéraire* de Macherey, *Critique et vérité* de Barthes.

En 1988, le *Débat* publiait un dossier intitulé *Notre histoire. Matériaux pour servir à l'histoire intellectuelle de la France, 1953-1987*, N° 50 spécial, mai-août 1988. Dans le *Mode d'emploi* qui figure en introduction à ce N° spécial, Anne Simonin écrit: «...Nous croyons que la chronologie est à réinventer. Parce qu'elle constitue l'un des rares instruments d'une histoire critique du contemporain. Elle est en un mot le premier moyen pour parvenir au plus difficile, c'est-à-dire une certaine objectivation de la séquence temporelle à laquelle nous appartenons.»

de savoir qui fait partie ou ne fait pas partie du mouvement structuraliste. Quoi qu'il en soit, des ethnologues, des sociologues, des politologues, des mythologues et des linguistes s'en prennent au sens de l'histoire et aux fondements européens de l'humanisme des lumières (XVIII^e siècle). Ils affirment que *le progrès de l'histoire comme le progrès de la raison sont une illusion*. Prenons deux exemples:

Marx est critiqué par Althusser (néo-marxiste) et ses disciples «la critique de l'histoire à l'aide de la structure entame la théorie marxiste dans ce qu'elle a de messianique et le parti communiste est attaqué au nom de Marx en personne». Ainsi, on retourne aux sources pour lutter contre le parti... tout en critiquant le père fondateur!

Lacan impose à Freud les notions de symbolique, de réel et d'imaginaire pour mettre l'accent sur l'illusion, le miroir et le leurre. C'est un retour au père fondateur et à la puissance de l'inconscient («*structuré comme un langage*»), contre l'idéologie du Moi véhiculée par la psychanalyse américaine!

Cela rappelé, on notera encore que C. Lévi-Strauss avec *La pensée sauvage* et M. Foucault avec son *Histoire de la folie à l'âge classique* sont aux premières loges parmi les auteurs qui portent un coup fatal aux idées de progrès de l'histoire et de progrès de la raison. Mais, comme le souligne C. Clément¹⁴, pour tous les structuralistes, «les semeurs de graines sont bel et bien Marx et Freud. Marx, parce qu'avec la notion d'idéologie, reflet des infrastructures, il a posé les prémisses d'une théorie de l'illusion; et Freud, parce qu'en découvrant l'inconscient, il détruit l'imagerie d'une conscience libre».

Quelles que soient l'unité et la cohésion réelles du «mouvement structuraliste» – compte tenu des enjeux dont on vient de parler, enjeux historiques, linguistiques, anthropologiques, etc., placés au fondement même de la production des connaissances –, la pensée structuraliste gagne du terrain à la fin des années 60, elle devient même dominante dans de nombreux terrains. «Toute culture, écrit Lévi-Strauss, peut être considérée comme un ensemble de systèmes symboliques».

Cette domination de la structure ou du système va alors devenir la cible de tous ceux qui, pour toutes sortes de raisons, souhaiteront précisément se libérer de l'édifice structuraliste sur les plans réels, symboliques et imaginaires. Et – en correspondance –, la fin des années 60 marque l'amorce d'une rupture entre la vieille société industrielle et un type nouveau de société que Touraine¹⁵ (précurseur en la matière) appelle en 1969 déjà «société postindustrielle».

¹⁴ C. CLEMENT, «De la structure à l'Europe», op. cit.

¹⁵ TOURAINE A., *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 1969; *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*, Paris, Seuil, 1968.

Violence des pavés et des pensées en 1968

Des manifestations violentes se déroulent dès 1964 sur les campus américains, les slogans dénoncent le système inégalitaire qui opprime en particulier les Noirs et les minorités hispaniques, on s'oppose à la guerre du Vietnam, au Pentagone, à l'impérialisme US, etc. Le mouvement «yippie» prétend vouloir troubler le sommeil sans rêves de l'Amérique.

En 1968, la contestation étudiante gagne l'Europe entière, notamment l'Allemagne, la France et la Tchécoslovaquie – mais aussi la Chine.

Pour ses protagonistes et ses analystes, le mouvement étudiant de mai 68 s'inscrit bien dans *le sillon creusé par le mouvement ouvrier* (grèves, contestation du pouvoir politique en place, projet révolutionnaire, violence brutale des affrontements avec les forces de l'ordre au cours des manifestations de rue, etc.), mais il révèle les contradictions de la société industrielle et les *nouveaux conflits* qui sont au cœur de cette société. Mouvement critique qui va du gauchisme à diverses expressions contre-culturelles, le mouvement étudiant est réellement protéiforme. Ses revendications majeures peuvent néanmoins être résumées à travers deux idées programmatiques: *changer la société et changer la vie!* Mais le dénominateur commun à la base de cette formidable mobilisation d'énergie est sans conteste de se libérer des cadres contraignants de l'ordre ancien: «cours camarade, le vieux monde est derrière toi»... *libération* de la parole et de la pensée, à l'école, à l'université, dans la famille, dans le parti, dans le syndicat, dans les entreprises, dans les médias, dans l'art et dans la culture.

Von Clausewitz en mai

L'œuvre de von Clausewitz *De la guerre* a été largement étudiée, reprise, commentée, critiquée, même si on la cite peu à Paris en 1968 – au contraire de ce qui se passe pour Marx et Freud.

Alain Geismar, Serge July et Eryln Morane¹⁶, les auteurs de *Vers la guerre civile* lui accordent une toute petite place, celle d'un extrait mis en exergue au début d'un chapitre intitulé «les facteurs d'inertie». Ce qui est plus intéressant en revanche, c'est de lire l'analyse qu'ils font de la «prolétarianisation de la violence»:

...deux idéologies s'opposent: la lutte contre la répression et la lutte politico-militaire contre la domination politique de la bourgeoisie. La lutte contre la répression ne voit que les coups reçus par les masses; ces coups sont l'arme politique essentielle de la petite bourgeoisie. Alors que la militarisation de la violence devient une nécessité, dès lors qu'il s'agit de porter des coups concrets décisifs à l'ennemi de classe.

¹⁶ GEISMAR A., JULY S., MORANE E., *Vers la guerre civile*, Paris, Editions et publications premières, 1969.

Les situationnistes connaissaient eux aussi von Clausewitz et ils l'ont abondamment cité – *Champ libre* ayant entrepris, avant 1968, la publication de ses œuvres complètes, ainsi que d'autres essais classiques de stratégie. Dès 1967, Guy Debord place au cœur de la société du spectacle la fausse conscience du temps: *le Spectacle est une guerre de l'opium permanente*¹⁷. Mais, de l'avis de Jappe¹⁸, son biographe:

Sa conception de l'histoire comme un jeu a conduit Debord à s'intéresser de plus en plus à la *stratégie* au sens strictement militaire du terme, mais aussi au sens d'une science de l'évaluation des forces, des occasions, des facteurs humains, qui donne aux «meneurs du jeu» l'occasion de déployer leur propre intelligence. Lui-même s'est dépeint comme le chef de l'armée de la subversion, et son film *In girum* abonde en métaphores militaires et en images de bataille. Debord a inventé un «jeu de la guerre», commercialisé sous différentes versions, et il a publié une partie exemplaire disputée avec Alice Becker-Ho¹⁹.

De la guerre reste un ouvrage qui pose des questions fondamentales et universelles, sur le passé, le présent et l'avenir des conflits humains – questions d'autant plus interpellantes que, selon la thèse du général prussien von Clausewitz, *la guerre est la continuation (logique, attendue) de la politique*. On ne prolongera pas ici la réflexion sur la guerre, sinon pour mentionner qu'aujourd'hui de nombreux analystes du monde entier s'intéressent soit à la guerre économique (mondialisation, libéralisme; cf. infra la référence à C. Dejours), soit aux manifestations de guérilla urbaine, soit encore aux menaces de guerre civile dans telle ou telle «zone sensible» en banlieue française²⁰.

Le mouvement de mai en look freudo-marxiste

Bien des slogans de 68 témoignent du fait que les étudiants en lutte s'inspirent de Freud (de Reich²¹) et de Marx (de Marcuse): «Ne consommons pas Marx», «Nous avons une gauche préhistorique», «Quand l'assemblée nationale devient un théâtre bourgeois, tous les théâtres bourgeois doivent devenir des assemblées nationales», «Plus je fais l'amour, plus je fais la révolution», «Vivre sans temps morts, jouir sans entraves», «Soyez réalistes, demandez l'impossible», etc.

¹⁷ DEBORD G., *La société du spectacle*, Paris, Buchet-Chastel, 1967. Comme le souligne Ph. Sollers, Debord voit dans la société du spectacle l'idéologie par excellence et un «devenir-monde de la falsification généralisée qui a quelque chose de diabolique», *Magazine littéraire*, 1996. Cf. aussi un autre situationniste célèbre: VANEIGEM R., *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, Paris, Gallimard, 1967.

¹⁸ JAPPE A., *Guy Debord*, Marseille, Via Valeriano, 1995.

¹⁹ BECKER-HO, DEBORD G., *Le jeu de la guerre*, Paris, Gérard Lebovici, 1987.

²⁰ A propos de ce dernier point, cf. par exemple MEIRIEU Ph. et GUIRAUD M., *L'école ou la guerre civile*, Paris, Plon, 1997.

²¹ Dans la foulée de Mai 68, féministes et homosexuels amorcent la libération sexuelle. W. Reich est l'un des maîtres à penser cette libération. Son livre *La révolution sexuelle* est traduit en France en 1969. Comme l'indique F. Martel: «Sa théorie [pour une politique sexuelle prolétarienne] qui vient donner une signification politique à l'orgasme fait un tabac...», *Magazine littéraire*, 1996, op. cit.

Or, comme le souligne A. Touraine dans son ouvrage au titre bien choisi – *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*²² –, la société française vit alors un conflit et une crise et le mouvement étudiant est à la fois révélation de ce conflit et réaction à cette crise. Autrement dit, il crée en même temps qu'une force de combat contre la classe dominante, *une contre-utopie libertaire et antiautoritaire, communautaire et spontanéiste*.

Le décalage entre «les mots et les choses» a souvent été souligné et P. Bruckner²³ l'exprime parfaitement:

Mai 68 a été d'abord et surtout une insurrection de type libertaire, fidèle à une double tradition anarchiste et surréaliste. La rhétorique révolutionnaire, les groupuscules léninistes avaient valeur de symptôme: c'est au moment où la France se soule de bolchevisme et se met à parler le marxiste qu'elle liquide en fait l'idéologie communiste, hégémonique à gauche depuis la libération (...) [Du côté de Marx:] Sous la langue de plomb de l'idéologie, il fallait entendre une autre musique: l'émergence tonitruante de l'individualisme dans l'univers démocratique. [Du côté de Freud:] Puisque la société bourgeoise vivait d'écraser les pulsions et de brider les instincts, revendiquer la libre sexualité pour tous, c'était saper l'un des fondements de l'ordre établi.

L'Anti-Œdipe, la machine désirante et le nomadisme

Deleuze et Guattari explorent des voies nouvelles pour sortir du structuralisme à leurs yeux enfermant. Ils affirment la possibilité d'une philosophie en mouvement, en activité, d'une pratique nomade et mobile, pour qu'un espace de jeu soit ouvert. Avec à la clef une profusion de nouveaux concepts ou de concepts anciens détournés: corps sans organe, ligne de fuite, machine désirante, immanence, transversalité, ritournelle, flux, etc.

Le projet de Deleuze²⁴ est antidialectique: il ne s'agit jamais pour lui de penser les résultats historiques de forces contraires, mais de déplacer le lieu même des questions, de produire un espace différent de la pensée, l'espace de l'«ici et maintenant», de ce qu'il appelle encore l'«intempêtif».

T. Negri²⁵ analyse l'importance de *L'Anti-Œdipe*²⁶ qui est à la fois le renversement du marxisme dialectique et le renversement du lacano-freudisme, une œuvre dans laquelle l'horizon structuraliste se défait:

²² Touraine note qu'un des thèmes les plus constants de la contestation étudiante fut la lutte contre la consommation de masse, contre la commercialisation des relations humaines, du sentiment ou de la sexualité. *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*, Paris, Seuil, 1968.

²³ BRUCKNER P. «La tentation de l'individualisme», *Magazine littéraire*, 1996, op. cit.

²⁴ Des points de ce passage concernant Deleuze sont tirés de l'*Encyclopaedia Universalis*, 1997.

²⁵ NEGRI T., «La machine désirante», *Magazine littéraire*, 1996, op. cit.

²⁶ DELEUZE G., GUATTARI F., *Capitalisme et schizophrénie: L'Anti-Œdipe*, Paris, Minuit, 1972.

C'est le renversement du freudo-marxisme qui fleurissait à l'époque, celui de Herbert Marcuse entre autres, institué un moment penseur de Mai 68. Il s'agissait d'un hégélianisme honteux, d'un déterminisme de l'aliénation et de la répression qui ne laissait guère d'autre sortie que mystique ou esthétique. (...) La psychanalyse, même lacanienne, parlait la voix du grand refoulement lié au complexe d'Œdipe et à la chaîne signifiante. Et les marxistes ne savaient imaginer la révolution que comme manière de réorganiser les forces productives. Eu égard à ces vulgates, *L'Anti-Œdipe* a tout fait exploser: *il n'y avait pas à se libérer par la psychanalyse, mais à se libérer de la psychanalyse. Il n'y avait pas à vouloir une belle normalisation prolétarienne, mais à voir un principe créateur dans la folie la plus folle, la schizophrénie.*

L'Anti-Œdipe n'est donc pas seulement l'événement de 68, mais aussi le point dans lequel la critique des structures du moderne devient postmoderne – pas dans le sens mou dans lequel l'idéologie dominante nous a restitué le postmoderne, mais dans la figure insurrectionnelle que l'empire de la mondialisation a commencé à découvrir et à subir: le postmoderne comme production, mobilité et violence des subjectivités incontenables, comme contre-empire du désir.

Une microphysique du pouvoir

Si Deleuze et Guattari ont posé la question du désir, Foucault pose la question du pouvoir avec une histoire de la prison qui est en même temps une microphysique du pouvoir, Foucault²⁷ annonce une nouvelle ère de la politique, une nouvelle modalité de l'existence, la modalité du pouvoir:

Les sociétés de normalisation sont d'abord des sociétés de l'individualisation et de la différenciation individuelle. (...) *Le pouvoir est partout, il n'a pas de domaine propre.* C'est une modalité de l'être, révélée dans le contexte de mai 68, de la critique des totalitarismes, de la naissance de tous ces mouvements qu'on dira «gauchistes», qui n'épouseront pas la forme d'un parti, mais la recherche de nouvelles formes d'existence, autour en particulier de la sexualité (féminisme, homosexualité), soit de nouvelles modalités d'exercice d'une fonction (médecine, justice). La question politique se trouvait déplacée vers de nouveaux lieux de problématisation, que Foucault qualifiera de «quotidien». *Il s'agissait bien de «changer la vie», mais au sens de changer sa vie, de changer son rapport à soi-même et aux autres à travers ce qui nous lie à nous-mêmes et aux autres dans la vie quotidienne.*

Intermède: au sujet de la civilisation des mœurs

Avant de passer aux auteurs contemporains pour aborder la redéfinition des rapports entre violence et société dans le temps présent, il faut évoquer la thèse incontournable

²⁷ EWALD F., «Foucault, La question du pouvoir», *Magazine littéraire*, 1996, op. cit. FOUCAULT. M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975; *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

de N. Elias²⁸ qui porte précisément sur la civilisation des mœurs sous nos latitudes – processus inscrit dans une très longue période²⁹.

Elias étudie l'évolution des mœurs au niveau des comportements et de la sensibilité, cela dès la fin du Moyen Age jusqu'à nos jours. (...) Selon lui, le jeu des rapports sociaux constitue l'agent moteur du processus de civilisation; les deux concepts clés permettant de comprendre cette évolution sont la *sociogénèse* et la *psychogénèse*.

La thèse d'Elias donne une clé pour la compréhension des réactions de notre société face à la violence. En effet, le processus de civilisation des mœurs sous-tend chez l'individu l'apparition d'un contrôle de plus en plus sévère des pulsions, et entraîne également un abaissement du seuil de tolérance face à des comportements violents, ces derniers devenant peu à peu hors norme et tabous. Aujourd'hui, si le sentiment d'insécurité est aussi important au sein de nos sociétés, ce n'est certainement pas dû à une augmentation de la violence criminelle, mais plutôt à une sensibilité accrue face au moindre incident violent, considéré comme hors norme dans une civilisation telle que la nôtre.

Dans son analyse de la civilisation des mœurs, Elias ne dissocie pas l'individu de la société dans laquelle il vit. L'un ne va pas sans l'autre: le registre individuel est nécessairement en interdépendance avec le registre du social. Le passage d'une hétérocontrainte à une autocontrainte suppose en effet que le processus de civilisation des mœurs soit lié à un contrôle plus sévère des pulsions (animales) chez l'individu. *La sociogénèse et la psychogénèse sont donc en relation d'interdépendance.*

A voir aujourd'hui certaines formes brutales de violence éclater dans son milieu quotidien (famille, école, entreprise, bureau, place publique, bistrot, etc.), on est en droit de se demander s'il ne faudrait pas renverser la thèse d'Elias et parler désormais de *brutalisation croissante des mœurs* ou de «*néo-brutalisation*» des mœurs. Mais, même si, sur la base d'observations rigoureuses et fiables, il fallait renverser la thèse d'Elias au seuil du deuxième millénaire, ce renversement ne signifierait à nos yeux nullement la mise en cause de l'interdépendance entre la sociogénèse et la psychogénèse.

En faisant référence à des indicateurs de changement de type philosophique, on a essayé de montrer jusqu'ici que nombre de penseurs influents ont contribué à abolir l'édifice structuraliste, une construction intellectuelle dominante en France à la fin des années 60. Alors, on a milité pour la liberté individuelle et on a peu ou prou condamné toutes les structures jugées contraignantes et/ou répressives issues de la vieille société industrielle.

²⁸ ELIAS, N., (1939), *La civilisation de mœurs*, Paris, Fayard, 1973.

²⁹ Nous citons ici des passages du résumé de l'œuvre d'Elias que propose C. Baudet, cf. supra note 9.

On ne saurait parler d'un front uni ou homogène des intellectuels contre toutes les formes de contraintes et de répression, mais tout s'est passé comme si les grands penseurs avaient – chacun dans son propre domaine de réflexion – dessiné une partie du grand décor qui deviendra à son tour une configuration de représentations sociales dominante: le triptyque nommé *subjectivité, désir et libération*.

Quatre auteurs contemporains: Dubet, Castel, Ehrenberg, Dejours

Les quatre scientifiques auxquels nous empruntons maintenant des indicateurs de changement ne sont certes pas les seuls en sciences humaines à réfléchir aux caractéristiques de la société postindustrielle. Si on a choisi de les convoquer ici, *c'est parce que leurs thèses sont désormais à nos yeux, soit incontournables, soit en passe de le devenir...* De toute manière, ce sont des analystes subtils et précurseurs, qui rendent compte avec un regard aigu des mutations – de loin pas toujours évidentes à détecter – que connaissent aujourd'hui les sociétés occidentales.

La galère ou le mode de vie de jeunes en survie

En 1981 aux Minguettes et en 1990 à Vaulx-en-Velin (région lyonnaise), d'impressionnantes explosions de violence braquent les projecteurs de l'actualité nationale et internationale sur les jeunes galériens des banlieues. Depuis lors, la presse parle régulièrement des émeutes dans les quartiers sensibles, des troubles dans les zones urbaines prioritaires, de la casse dans les cités défavorisées... avec des titres du style: *banlieues, demain l'Amérique; banlieues, état d'urgence; banlieues, avant l'incendie!*

Ayant conduit une étude de terrain dans plusieurs cités des agglomérations lyonnaise et parisienne en 1983-1984, Dubet³⁰ est à notre connaissance le premier à analyser les nouvelles conduites marginales des jeunes dans les termes de *l'épuisement des mouvements sociaux, de l'exclusion, de l'anomie, de la désorganisation et de la rage*³¹:

La galère ne peut être réduite aux formes traditionnelles des conduites marginales des jeunes. Les images du gang, du blouson noir ne sont pas plus pertinentes que celles d'une jeunesse contestataire, parce que marginale.

L'hétérogénéité et les contradictions n'opposent pas des groupes ou des individus... mais traversent les acteurs eux-mêmes, donnant l'impression d'un *tournoiement incessant*, d'une grande imprévisibilité des réactions et surtout d'une fragilité psychologique importante.

³⁰ DUBET F., *La galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

³¹ Les citations suivantes sont tirées de DUBET F. & LAPEYRONNIE D., «Du gang à la galère... Lles conduites marginales des jeunes», *Revue suisse de sociologie*, vol. 11, N° 2, 1985, numéro spécial: *Jeunesse et mutations des sociétés complexes* (sous la direction de M. Buchmann et M. Vuille).

C'est ce *flottement généralisé*, cette *incertitude*, qui constituent l'expérience originale des jeunes des banlieues d'aujourd'hui et qu'ils nomment la «galère». Galérer, c'est passer son temps sur la cité, entre l'unique café, le club de jeunes, quelques cages d'escalier. *La galère est synonyme d'ennui. Le jeune s'y enfonce et perd petit à petit tout repère*. Le temps n'a plus d'importance ni de signification puisqu'il n'y a rien à faire.

Elle (la galère) est traversée de brusques explosions de «rage», de violence destructrice contre l'encadrement, contre la cité ou contre soi. Cette violence a pris un aspect spectaculaire pendant l'été 1981, où des jeunes des cités des banlieues lyonnaises brûlaient les voitures qu'ils venaient de voler dans le centre ville. *La rage*, pour reprendre un mot utilisé par les jeunes, n'est ni une conscience de classe à l'état brut, ni une révolte primitive. Elle est un sentiment qui mêle la conscience d'une domination et d'un ordre face auxquels les jeunes sont seuls et impuissants. Les groupes et les individus sont envahis et véritablement «habités» par ce sentiment. Quand la rage les saisit, les jeunes détruisent tout, justifient tout, laissent parler leur «haine», contre tout ce qui symbolise la domination: police, hommes politiques, institutions, mais aussi contre les cités pourries et contre eux-mêmes.

La rage procède de l'absence de mouvement social. Elle n'existe pas chez les jeunes ouvriers pour qui le mouvement ouvrier, la lutte syndicale, constituent le véhicule de la révolte et permettent de donner un sens à la domination et à l'action. Dans les banlieues, toute référence au mouvement ouvrier a disparu et les syndicalistes sont méprisés, car ils sont des «gagne-petit», qu'ils «courbent l'échine», et qu'ils sont déjà des «nantis». Sans mouvement social, la rage ne trouve aucun objet sur lequel se cristalliser et tournoie sans arrêt, détruisant et anéantissant tout.

Dans *Les lycéens*, Dubet³² montre que nombre de couples d'opposition pourraient être interprétés en termes *d'épreuves* pour les jeunes: efficacité contre solidarité, compétition contre coopération, performance contre sincérité, etc. Drame et contradiction pour les jeunes lycéens, pourtant privilégiés, parce que proches de la sphère professionnelle:

Les élèves aiment le lycée parce qu'il leur accorde une liberté «privée» importante, souvent plus grande que celle de la famille. On y choisit ses amis et ses amours, et tout autour du lycée les cafés accueillent, dès le matin, dans les heures creuses, ou le soir, toute une vie hors des regards de l'école et de la famille. Par le biais du lycée et non pas contre lui, les élèves découvrent une vie personnelle où leurs goûts et leurs idées glissent en dehors du contrôle des adultes. En ce domaine, les élèves sont plus proches des étudiants d'«avant 68» que des lycéens de la même période. A l'extérieur de la classe, ils flirtent ou fument, non parce que c'est permis, mais parce que c'est une activité privée. Ainsi que le dit une enseignante, «ce n'est pas que j'aime ça, mais je ne me sens pas le droit – et les moyens, ajoute-t-elle – d'intervenir dans leurs conduites

³² DUBET F., *Les lycéens*, Paris, Seuil, 1991.

hors de la classe». Aussi les élèves aiment-ils leur lycée, ce qui ne signifie pas forcément qu'ils aiment les cours et les enseignants, mais qu'ils aiment cette liberté. «On n'est pas si mal, on peut le dire.»

Les deux définitions de l'individu mises en œuvre par les lycéens participent de la constitution d'un double espace libéral contradictoire, présent dans l'école comme dans le modèle de relations familial. Dans un cas, il s'agit du libéralisme du marché et de la compétition, de la performance, de l'ascétisme et d'un contrôle non négociable, sans droits; dans l'autre, du libéralisme culturel et subjectif pour lequel la réalisation de soi et la construction d'une autonomie définissent les seules expériences méritant réellement d'être vécues. Mais le couple formé par l'instrumentalisme et l'expressivité ne renvoie pas à l'harmonie sous-jacente des théories fonctionnalistes; il est perçu comme une contradiction et un drame par la grande masse des élèves qui ne parviennent pas à gagner sur les deux tableaux, qui ont l'impression de se détruire dans leurs efforts d'adaptation ou qui ne réussissent pas à devenir des stratèges efficaces. Il n'est pas facile d'être performant, «bien dans sa peau» et «sincère».

Les métamorphoses de la question sociale

Pour Marx et bien d'autres auteurs des XIX^e et XX^e siècles, la question sociale tient en ceci *que des ouvriers qui travaillent à plein temps vivent dans la pauvreté ou dans la misère*.

En utilisant le terme *métamorphoses*, R. Castel³³ insiste sur le fait que dans le cadre de la société postindustrielle, la question sociale persiste, mais qu'elle prend de nouvelles formes et de nouvelles significations. Il place ainsi au premier plan les thématiques de la précarité, de la vulnérabilité, de la ségrégation, de la relégation et de la désaffiliation. Pour Castel, le terme de désaffiliation (choisi en lieu et place de celui d'exclusion) fait référence à *un processus* dont les trois stades sont l'intégration, la vulnérabilité et la désaffiliation:

La situation actuelle est marquée par un ébranlement qui a récemment affecté la condition salariale: le chômage massif et la précarisation des situations de travail, l'inadéquation des systèmes classiques de protection à couvrir ces états, la multiplication d'individus qui occupent dans la société une position de surnuméraires «inemployables», inemployés ou employés d'une manière précaire, intermittente. Désormais, pour beaucoup, l'avenir est marqué du sceau de l'aléatoire.

L'objectif était donc, et reste, de prendre la mesure de cette nouvelle donne contemporaine: la présence, apparemment de plus en plus insistante, d'individus placés comme en situations de flottage dans la structure sociale, et qui peuplent ses interstices sans y trouver une place assignée.

³³ CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Je n'envisage pas ici le travail en tant que rapport technique de production, mais comme un support privilégié d'inscription dans la structure sociale. Il existe en effet, on le vérifiera sur la longue durée, une corrélation forte entre la place occupée dans la division sociale du travail et la participation aux réseaux de sociabilité et aux systèmes de protections qui «couvrent» un individu face aux aléas de l'existence.

D'où la possibilité de construire ce que j'appellerai métaphoriquement des «zones» de cohésion sociale.

Ainsi, l'association travail stable – insertion relationnelle solide caractérise une zone d'intégration. A l'inverse, l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire l'exclusion, ou plutôt, comme je vais essayer de la montrer, la désaffiliation. La vulnérabilité sociale est une zone intermédiaire, instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité.

Le modèle proposé n'est pas statique. Il s'agit moins de placer des individus dans ces «zones» que d'éclairer les processus qui les font transiter de l'une à l'autre. C'est pourquoi, au thème aujourd'hui abondamment orchestré de l'exclusion, je préférerai celui de la *désaffiliation* pour désigner l'aboutissement de ce processus.

Parler de désaffiliation, en revanche, ce n'est pas entériner une rupture, mais retracer un parcours. La notion appartient au même champ sémantique que la dissociation, que la disqualification ou que l'invalidation sociale. Désaffilié, dissocié, invalidé, disqualifié, par rapport à quoi? C'est précisément tout le problème.

Le travail, on l'a vérifié tout au long de ce parcours, est plus que le travail, et donc le non-travail est plus que le chômage, ce qui n'est pas peu dire. Aussi la caractéristique la plus troublante de la situation actuelle est-elle sans doute la réapparition d'un profil de «travailleurs sans travail» qu'évoquait Hannah Arendt³⁴, lesquels occupent littéralement dans la société une place de surnuméraires, d'«inutiles au monde».

La banalisation du mal et de l'injustice sociale

Présente dans la précédente citation, H. Arendt est aussi mise en exergue au début des *Métamorphoses...*: «Ce que nous avons devant nous, c'est la perspective d'une société de travailleurs sans travail, c'est-à-dire privés de la seule activité qui leur reste. On ne peut rien envisager de pire.»

Certes, par rapport à ceux qui sont sans emploi, la situation des employés apparaît aujourd'hui comme *une situation indiscutablement privilégiée*. Indiscutablement? ...Sans restriction?

³⁴ ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 (1^e éd. 1958).

En s'inspirant lui aussi d'H. Arendt, Christophe Dejours³⁵ discute précisément cette position à ses yeux fortement idéologique, en montrant – à travers de nombreuses recherches de terrain conduites dans le monde du travail – que des travailleurs et des cadres sont désormais soumis à une telle *compétitivité* dans leur entreprise, que ces conditions de travail mettent en danger leur intégrité mentale et physique: les Français souffrent (au travail) et ne le disent pas! Selon Dejours, la souffrance des travailleurs découle d'une situation globale de compétition qui ressemble fort à la manifestation d'une guerre économique:

Nous serions donc aujourd'hui, si l'on en croit la rumeur, dans une conjoncture sociale et économique présentant de nombreux points communs avec une situation de guerre. A la différence près qu'il ne s'agit pas d'un conflit armé entre nations, mais d'une guerre «économique».

C'est au nom du travail, de méthodes cruelles contre nos concitoyens, pour exclure ceux qui ne sont pas aptes à combattre pour cette guerre (les vieux devenus trop lents, les jeunes insuffisamment formés, les hésitants...): on les congédie de l'entreprise, cependant qu'on exige des autres, de ceux qui sont aptes au combat, des performances toujours supérieures en matière de productivité, de disponibilité, de discipline et de don de soi. Nous ne survivrons, nous dit-on, que si nous nous surpassons et si nous parvenons à être encore plus efficaces que nos concurrents. Cette guerre pratiquée sans recours aux armes (du moins en Europe) passe quand même par des sacrifices individuels consentis par les personnes, et des sacrifices collectifs décidés en haut lieu, au nom de la raison économique.

Que la guerre économique soit souhaitée par certains dirigeants n'a rien d'énigmatique, et, je ne crois pas qu'elle soit le fait d'un aveuglement, mais plutôt d'un calcul et d'une stratégie. Que la machine de guerre fonctionne, en revanche, suppose que tous les autres (ceux qui ne sont pas les «décideurs»), ou au moins la majorité d'entre eux, apportent leur concours à son fonctionnement, à son efficacité et à sa longévité, ou qu'en tout cas ils ne l'empêchent pas de poursuivre son déploiement.

Notre hypothèse consiste en ceci que, depuis 1980, ce n'est pas seulement le taux de chômage qui a changé, ce serait *toute la société qui serait transformée qualitativement*, au point de ne plus avoir les mêmes réactions que naguère. Pour être plus précis, nous visons, sous cette formule, essentiellement une évolution des réactions sociales à la souffrance, au malheur et à l'injustice.

Le problème devient alors celui du *développement de la tolérance à l'injustice*.

³⁵ DEJOURS C., *Souffrance en France – La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.

Du culte de la performance à l'individu incertain

Dejours analyse les effets réels produits aujourd'hui sur les employés par la logique de la compétition qui met l'entreprise sous pression. Alain Ehrenberg³⁶ s'intéresse lui aussi à l'entreprise, mais il aborde la compétitivité à un autre niveau, celui de la *mythologie entrepreneuriale* qui selon lui est devenue dominante en France dans les années 80. A cette époque, le dynamisme entrepreneurial est symbolisé par Bernard Tapie. Le *culte de la performance* est alors associé à une ivresse de la concurrence et à une glorification de la compétition:

Le chef d'entreprise est devenu l'emblème de l'efficacité et de la réussite sociale alors qu'il était, jusqu'à la fin des années 70, celui de l'exploitation de l'homme par l'homme, du «gros» ou du rentier.

Nous apprécions aujourd'hui les battants, les gagners, les leaders, toutes ces figures conquérantes, alors qu'auparavant nous nous contentions d'admirer les stars des arts de masse, de les consommer dans des rêveries sans conséquence. Les unes comme les autres participent au grand mythe moderne des sociétés égalitaires: elles racontent toutes l'épopée de l'homme quelconque qui sait s'arracher à son destin comme à la tradition pour se construire son histoire. Mais les héros de l'entreprise, les gagners, nous invitent à l'action. Ils ne compensent en rien notre routine quotidienne, au contraire, ils exaltent le quotidien, nous montrent comment en faire *une aventure du soi*: c'est la possibilité de la conquête de sa propre individualité qui est ici en jeu.

Pour Ehrenberg, les héros du sport, de l'aventure, de l'entreprise, bref les conquérants et les gagners, sont les supports d'une pédagogie de masse qui désormais nous enjoint d'être les *entrepreneurs de notre propre vie*. Mais, la situation évoluant rapidement, la mythologie entrepreneuriale amorce sa décrue à la fin de la décennie, le culte de la performance ne garantissant plus l'emploi. Et *l'ère de l'individu incertain* se pointe à l'aube des années 90:

La rhétorique concurrentielle des années 80 laissait entendre que le premier venu pouvait réussir, celle d'aujourd'hui qu'il peut sombrer dans la déchéance: le SDF prend la place du chef d'entreprise dans l'imaginaire hexagonal.

La montée du thème de l'individu n'est pas la victoire de l'égoïsme sur le civisme, elle est l'expression d'un processus historique qui a institué, pour le meilleur et pour le pire, la responsabilité à l'intérieur de nos corps.

Aux règles d'obéissance se substituent progressivement des normes exigeant une demande d'interprétation afin d'agir pour soi. Une culture faite de liberté et d'action se diffuse dans l'Hexagone. Une liberté qui consiste à se construire une histoire ouverte

³⁶ EHRENBURG A., *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991; «Le nouveau mythe de l'entreprise», *Sciences humaines*, N° 24, janvier 1993; *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

sur l'avenir en apprenant à communiquer avec ses enfants, son conjoint et, plus largement, avec autrui dans toutes les situations de la vie; une action qui porte sur la relation elle-même entre êtres humains, indépendamment de leur position hiérarchique.

Le «nouvel individualisme» signale moins un repli généralisé sur la vie privée que la montée de la norme d'autonomie: se comporter en individu signifie décider de sa propre autorité pour agir par soi-même, avec les libertés, les contraintes et les inquiétudes qu'une telle posture implique.

Il ne suffit plus d'appliquer des règles fixes et extérieures à soi (obéir aux instructions), il faut intérioriser des normes souples et variables, donc incertaines. Ce déplacement est solidaire d'une transformation politique: la prise en charge collective des destins individuels était attribuée à des institutions et à des acteurs organisés, aujourd'hui la responsabilité de ces mêmes destins est de plus en plus reportée sur l'individu lui-même.

Nous codons aujourd'hui une multiplicité de problèmes quotidiens dans un langage psychologique, alors qu'ils étaient énoncés, il y a encore peu, dans un langage de revendication, de la lutte et de l'inégalité. Il s'agit là d'une forme sociale et politique qui résulte d'un processus historique, bref d'une *question d'institution et non de psychologie*. Le psychique n'est pas dans la tête des gens, mais dans le monde; il est mis en forme par nos institutions qui fournissent le langage de l'intériorité et le font exister en nous.

Crise anthropologique et processus de précarisation

Dans un sens proche de celui qu'Ehrenberg confère à l'individu incertain, Fitoussi et Rosanvallon³⁷ insistent aussi sur le fait que la crise que nous vivons à la fin des années 90 est anthropologique, c'est-à-dire qu'elle est à la fois crise de civilisation et crise de l'individu: interdépendance entre les deux; comme chez Elias, on comprend que le macroniveau influe sur le microniveau et réciproquement. La crise du sujet est contextualisée: «l'insécurité ambiante», «la peur des lendemains incertains», «le sens de l'avenir s'est inversé, il est perçu comme le temps de l'aléa», «les institutions où l'emploi est garanti oscillent entre la crainte et la culpabilité», «la scène politique n'offre plus ni points de repère pour la compréhension des problèmes, ni perspectives pour l'action» et «l'effritement des corps intermédiaires».

³⁷ FITOUSSI J.-P., ROSANVALLON P., *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, 1996. On peut relire aussi: ROSANVALLON P., *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1981 et *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil, 1995.

Fragilisation du lien social

On trouve encore de multiples informations et analyses spécifiques portant sur la précarisation dans toutes sortes de secteurs en lisant l'épais dossier *L'exclusion, l'état des savoirs* constitué sous la direction de Serge Paugam³⁸.

Aujourd'hui, le débat social ne repose plus principalement sur la société inégale, non pas parce que les inégalités ont disparu – elles se sont même renouvelées sous des formes diverses –, mais parce qu'elles ne suffisent plus, à elles seules, à expliquer les phénomènes de rupture et de crise identitaire qui caractérisent le processus d'exclusion. La vulnérabilité des salariés, par exemple, ne saurait résulter aujourd'hui exclusivement d'un rapport de domination au travail, mais d'un ensemble varié de situations incertaines se traduisant par une angoisse individuelle face au risque de chômage, une faible implication dans la vie collective de l'entreprise et parfois par une perte progressive de l'identité professionnelle, d'autant plus que les syndicats ont perdu une partie de leur influence. De même, le problème des banlieues ne peut être expliqué seulement par les formes de ségrégation spatiale et les inégalités face au logement, il faut y voir aussi un processus de dégradation des rapports sociaux au sein des cités déshéritées et les difficultés croissantes de la population de faire face au sentiment de solitude, d'ennui, de vide de l'existence.

Le succès de la notion d'exclusion est qu'elle met l'accent, au moins implicitement, sur une crise de lien social.

On peut donc dire que l'exclusion, telle qu'on l'entend désormais officiellement, n'a plus grand-chose à voir avec la définition que l'on en donnait dans les années 60. En période de forte prospérité économique, elle désignait, non pas le phénomène de dégradation du marché de l'emploi et d'affaiblissement des liens sociaux, mais plutôt une survivance visible et honteuse d'une population maintenue en marge du progrès économique et du «partage des bénéfices». Le succès limité du terme d'exclusion sociale à cette époque tenait au fait que le phénomène auquel il renvoyait restait marginal. Il apparaissait comme le résidu inévitable. S'il dérangeait, il n'était pas de nature à affecter l'ensemble du corps social.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de désigner un ou des groupes sociaux caractérisés par une exclusion de fait, mais surtout de souligner l'existence de processus pouvant conduire à ces situations extrêmes. Le succès de cette notion s'explique aussi par le fait qu'elle est utilisée désormais de façon consensuelle, aussi bien par la gauche que par la droite. L'exclusion ne pouvait occuper, dans les années 70, une place importante dans le débat politique tant celui-ci se nourrissait, de façon presque exclusive, de la question des inégalités et de leur reproduction.

³⁸ *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 1996, sous la direction de S. PAUGAM. Les extraits cités ici sont tirés de S. PAUGAM, «L'apprentissage d'une nouvelle question sociale», *Magazine littéraire*, 1996, op. cit.

Quel est en définitive le sens de la métamorphose des rapports entre violence et société?

A travers l'analyse des œuvres majeures d'auteurs classiques dont les contributions portent sur la société industrielle, on est autorisé à confirmer l'hypothèse N° 1, selon laquelle *les cadres contraignants de la société industrielle permettent de penser la violence comme l'une des composantes qui cimentent le système social – et structurent la personnalité sociale à travers la constitution du surmoi*: von Clausewitz parle d'une guerre de défense qui doit être *populaire et nationale*; Marx conçoit une nouvelle *unité sociale* à construire au profit de tous; Freud associe au «surmoi» l'intériorisation des *interdits parentaux*.

Au vu des contenus tirés de l'ensemble des œuvres analysées – avant 1966 et depuis cette date –, on est finalement aussi en droit d'affirmer *que la configuration de notre univers de crise conduit à une métamorphose du rapport entre violence et société* (hypothèse N° 2):

1. Ce rapport n'entraîne plus nécessairement le développement du lien social et le renforcement de la cohésion sociale au niveau de la société globale.
2. Les cadres sociaux anciens pour penser les rapports entre violence et société industrielle ont perdu une grande part de leur validité et de leur fiabilité; cette perte a deux conséquences majeures: – les cadres sociaux anciens ne permettent plus de comprendre et de maîtriser (prévenir) certains faits de violence actuels, – des cadres sociaux nouveaux pour penser les rapports entre violence et société postindustrielle sont certes en voie de construction, mais ils ne sont pas encore bien connus, vraiment discutés, éprouvés et socialisés.
3. Les deux types d'indicateurs retenus³⁹ sont convergents en ce sens qu'ils montrent que «l'édifice structuraliste» omniprésent et dominant à la fin des années 60 a été pris d'assaut et a été progressivement remplacé par «l'édifice individualiste et conjoncturel», c'est-à-dire de multiples configurations individualisantes et mouvantes.

En héritage aujourd'hui: des métamorphoses... violences canalisées et violences débridées

Le choix des auteurs classiques et le choix des auteurs contemporains opérés ici ne correspondent pas à un souci de rechercher et d'établir des liens de filiation, par exemple entre Freud et Ehrenberg. Il n'en reste pas moins qu'à la lecture de l'apport

³⁹ Ceux qui relèvent de l'argumentation philosophique et) ceux qui sont construits par les scientifiques des sciences humaines.

des anciens et des nouveaux, on voit bien que certains d'entre eux abordent le même thème ou un thème parent. Il est clair que Castel situe son analyse sur le même terrain que Marx, mais avec un décalage temporel de plus de cent ans. En choisissant l'expression *Métamorphoses...*, il indique clairement que l'ancienne question sociale n'est pas enterrée, qu'elle existe toujours – elle s'est simplement métamorphosée. Et Castel livre une somme de réflexions considérable et pertinente au sujet du nouveau profil de la question sociale!

Métamorphoses... ne signifie pas – chez Castel – révolution, rupture complète ou renversement brutal de situation, le terme renvoie bien plus aux idées de processus de transformation assez lent, de déplacement des accents, des territoires et de hiérarchies, de mouvement de démarcation. Pour l'analyste, cela suppose de construire le cadre et les indicateurs adéquats pour comprendre et expliquer un changement en profondeur que des coups d'œil rapides ne permettraient pas de déceler.

En fin d'expertise sur la violence ordinaire à Genève et ailleurs en Europe, on peut adopter un point de vue identique à celui de Castel: *les faits de violence se sont métamorphosés au cours des trente dernières années*, de manière subtile en se déplaçant du secteur policier et judiciaire (crimes et délits) au domaine de la sphère sociale et culturelle du «vivre ensemble» (conflit de civilités). La violence ancienne n'a pas disparu, elle a même statistiquement tendance à augmenter en cette fin de décennie, mais elle cohabite désormais avec des formes de violence nouvelles.

Travail et monde du travail

Marx a valorisé le monde du travail de deux manières, en soulignant *a)* que la force de travail est une ressource au moins aussi importante pour l'entreprise capitaliste que ne l'est le capital, *b)* que le mouvement ouvrier agit positivement – pour le bien de l'humanité exploitée – en s'engageant dans un processus révolutionnaire, *la question sociale signifiant alors paupérisation des prolétaires qui travaillent à plein temps*. La violence s'exprime à travers la lutte des classes, elle se situe essentiellement sur un plan étatique et politique.

Pour Castel, le travail est aujourd'hui plus que le travail; il offre en effet de la protection sociale à celui qui possède un emploi durable et il agit comme un support privilégié d'inscription dans la société. A l'inverse, l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire la désaffiliation. La vulnérabilité sociale est une zone intermédiaire, instable, aléatoire, qui conjugue précarité du travail et fragilité des supports de proximité.

La société postindustrielle fait incontestablement violence à ceux qu'elle rejette (désaffilié), cela veut dire aussi qu'elle place désormais la très grande majorité des travailleurs – et surtout des jeunes travailleurs réels ou virtuels – dans la zone intermédiaire de vulnérabilité. Marx était au début du processus de protection des travailleurs, Castel pointe sa remise en cause à l'heure actuelle: *absence de travail salarié pour certaines populations et précarisation de l'emploi pour le plus grand nombre*. Qui plus est, les surnuméraires, les intermittents ou les précaires qui sont dans des situations aléatoires se sentent inutiles au monde.

Ainsi, à une vie sociale intégrée et conflictuelle, opposant et unissant dominants et dominés, ouvriers et patrons, ont succédé la rupture et une vie sociale brisée par la barrière séparant *ceux du dehors et ceux du dedans*. La population «reléguée» n'est plus exploitée ou dominée. Elle est ignorée et abandonnée. Elle a souvent perdu son utilité sociale et elle est méprisée. Elle est hors de la société et réduite à une série de problèmes sociaux⁴⁰.

Fin du mouvement ouvrier et des banlieues rouges

Dans *La galère*, Dubet pointe cette importante rupture entre hier et aujourd'hui: c'est *l'épuisement du mouvement ouvrier et des mouvements sociaux*, c'est la fin des banlieues rouges. En conséquence, pour les jeunes «du dehors» (de la rue, de la cité sensible), toute référence au mouvement ouvrier ou à d'autres mouvements sociaux intégrateurs a disparu.

Les nouvelles conduites marginales des jeunes sont analysées par Dubet à travers une configuration de concepts clés parmi lesquels on trouve l'exclusion, l'anomie, la désorganisation et la rage. La galère est en effet traversée de brusques explosions de rage, de violences destructrices, qui n'ont rien à voir avec la revendication d'un mouvement social: *ce sont des émeutes!*

Les nouvelles conduites marginales des jeunes qui zonent dans la galère sont certes une spécificité des quartiers difficiles, mais les banlieues n'en possèdent pas le monopole; on peut sans doute généraliser la thèse en montrant que les précarisés ou les désaffiliés adultes «galèrent» eux aussi dans leur vie quotidienne en étant confrontés à l'anomie, à la désorganisation et à la menace d'être exclus (Paugam).

⁴⁰ DUBET F., LAPEYRONNIE D., *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

De la guerre économique

Dejours se trouve lui aussi sur le terrain des forces productives (comme Marx), mais il s'inspire tout autant de von Clausewitz en étudiant les effets sur les travailleurs de *la guerre économique*. «Des employés et des cadres, note Dejours, sont désormais soumis à une telle compétitivité que ces conditions de travail mettent en danger leur intégrité mentale et physique». Cette violence de la compétition est une violence relativement bien canalisée, elle est en même temps assez bien cachée. Il faut en effet que le chercheur ait ses entrées régulières dans l'entreprise pour pouvoir observer la compétitivité en acte: une nouvelle forme d'exploitation qui se retourne contre l'exploité et qui ne débouche pas pour l'heure sur un mouvement social...

L'individu entrepreneur de sa propre vie

Au-delà de l'entreprise, Ehrenberg saisit la compétition au niveau du culte de la performance et pendant une période donnée. La mythologie entrepreneuriale des années 80 concerne beaucoup de monde: battants, gagnants, leaders, conquérants, dans le sport, l'aventure, dans les nouvelles technologies et les virtualités des agences post-modernes. Mais Ehrenberg révèle aussi que «l'entreprise» se déplace au niveau de la personne, chaque individu devenant entrepreneur de sa propre vie. Et à l'aube des années 90, la rhétorique laisse entendre que le premier venu peut sombrer dans la déchéance: le SDF prend la place du chef d'entreprise dans l'imaginaire social.

Par rapport à Freud, voyons ce que signifie ce nouveau type de personne qui ne se soutient que d'être elle-même. Ehrenberg estime que le passage des normes traditionnelles aux normes actuelles commence dans les années 70: «nouvelle économie de la contrainte intérieure»:

Société industrielle	Société postindustrielle
Névrose	Dépression
Pathologie de la faute	Pathologie de l'insuffisance
Discipline, obéissance, formes d'étayage sur autrui	Décision, initiative personnelle, formes d'étayage sur soi
Report généralisé sur les institutions	Indépendance à l'égard des contraintes sociales
Idée de finitude, de destin	Idée que tout est possible
Vieille culpabilité bourgeoise, lutte pour s'affranchir des pères	La peur de ne pas être à la hauteur, le vide, l'impuissance
(Edipe)	(Narcisse)
Subir sa vie	Choisir sa vie

La montée du thème de l'individu est pour Ehrenberg l'expression d'un processus historique qui a institué, pour le meilleur et pour le pire, *la responsabilité à l'intérieur de nos corps*.

Emancipés, libérés...

Crise de l'autorité, rapport à l'interdit et à la loi

La dynamique de l'émancipation signifie que les modes de régulation du rapport individu/société ont changé. Personne ne conteste aujourd'hui qu'il y a crise de l'autorité ou des autorités, les avis divergent en revanche sur l'amplitude et la gravité de cette perte de pouvoir des instances; cette nouvelle donne a au moins trois effets possibles sur la gestion de la violence au quotidien:

1. Lorsque les hétérocontraintes (politique, paternelle, parentale, scolaire, directoriale, institutionnelle, etc.) n'existent pas ou ne les atteignent pas, certains jeunes cherchent leurs propres limites en s'adonnant à toutes sortes de pratiques «à risques» dans des situations extrêmes (génération *glisse et fun* dans la nature... en ville...); ce faisant, ils acquièrent alors ou ils peuvent acquérir une bonne connaissance d'eux-mêmes – en construisant en interaction/jeu avec leurs pairs leur propre «moi/surmoi» – et, partant, chercher et parvenir à s'autodiscipliner ou s'autocontraindre dans leur espace de vie quotidien: respect d'autrui et des interdits au fondement de la société humaine.
2. Lorsque les hétérocontraintes n'existent pas ou ne les atteignent pas, d'autres jeunes n'apprennent pas à s'autodiscipliner ou s'autocontraindre; pour reprendre le langage d'Ehrenberg, ils ne deviennent pas entrepreneurs de leur propre vie, ou celui de Dubar⁴¹, ils échouent à entrer dans la logique de la compétence: autonomie, initiative, responsabilité; s'ils ne construisent pas leur propre «moi/surmoi», alors ils peuvent développer un sentiment de toute-puissance et d'invincibilité face à autrui et entrer «naturellement» dans des rapports violents avec leur entourage, par méconnaissance ou par transgression des règles du «vivre ensemble»: loi du plus fort, loi de la jungle, loi de la rue, non respect d'autrui et des interdits au fondement de la société humaine; la panne de constitution de l'identité individuelle tient donc en partie au manque de points de repère collectifs – ce qui signifie en d'autres termes que l'interdit n'est plus incarné dans certains milieux

⁴¹ Thèse empruntée à DUBAR C., «Socialisation et processus», *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 1996, sous la direction de S. PAUGAM.

sociaux et institutions de socialisation et cela se traduit par l'absence de constitution d'un surmoi⁴².

3. Lorsque les hétérocontraintes existent (par exemple au collège ou au lycée), elles ne s'adressent tous comptes faits qu'à une partie de la vie des collégiens ou des lycéens; l'institution postmoderne propose en réalité deux modes de socialisation contrastés: des plages heureuses de détente (libéralisme culturel) en même temps que la rude emprise de la compétition (libéralisme économique).

Dubet en parle dans *Les lycéens*, où il montre que l'apprentissage de valeurs opposées – comme le sont l'efficacité et la solidarité, la compétition et la coopération –, est une véritable *épreuve* pour les jeunes⁴³:

Le couple formé par l'instrumentalisme et l'expressivité est perçu comme une contradiction et un drame par la grande masse des élèves qui ne parviennent pas à gagner sur les deux tableaux, qui ont l'impression de se détruire dans leurs efforts d'adaptation ou qui ne réussissent pas à devenir des stratèges efficaces. Il n'est pas facile d'être performant, «bien dans sa peau» et «sincère».

La loi généralement admise par les jeunes dans la communauté éducative n'est probablement pas celle du plus fort ou la loi de la jungle, mais celle qui – en référence avec leur libre arbitre – enjoint de ne pas aller trop loin. Dans *La violence à l'école*, Charlot et Emin posent deux questions essentielles au sujet de la socialisation, de l'éducation et de l'humanisation:

- Peut-on s'éduquer et grandir sans violence dans un monde qui n'est plus un lieu de partage avec d'autres, mais une arène où la règle dominante est celle de la performance et de la concurrence?
- Peut-on s'humaniser, se socialiser et devenir un sujet singulier doté de repères structurants dans une société où l'exclusion de l'autre n'est plus un tabou, mais l'enjeu d'un débat social?

⁴² Par exemple, en matière de lutte contre la toxicomanie en Suisse, les experts et la majorité du peuple estiment que l'interdiction légale émanant de l'Etat et le renforcement de la loi pénale n'ont pas d'effets positifs/dissuasifs sur la vente et la consommation de drogues illégales: d'où le rejet de l'initiative *Jeunesse sans drogue* (1996). Mais, ce qui est plus inquiétant pour les professionnels qui prennent en charge des jeunes toxicomanes (soit via le sevrage et l'abstinence, soit via la distribution de méthadone), c'est le fait que, parmi ces jeunes, certains n'ont jamais été confrontés à des interdits dans leur milieu de vie. Ils ne se sentent donc pas dans la transgression, mais dans la dépression. Ils ont honte de leur insuffisance à avoir, à être... Partant de ce manque de «règles de proximité», on comprend aussi que l'initiative Droleg (1998), qui militait pour une libéralisation totale des drogues en Suisse, ait été rejetée.

⁴³ Les ressources psychoaffectives dont les jeunes disposent permettront à certains de «s'en sortir», alors que d'autres subiront la situation et s'enfermeront dans leur isolement.

Et Dubar (1991) de rappeler – sur les plans épistémologique et méthodologique – que les chercheurs ont encore du pain sur la planche pour comprendre la construction des identités dans la société postmoderne:

Il faudra enfin s'interroger sur les évolutions significatives de la socialisation dans les sociétés contemporaines. Par socialisation, nous désignons l'ensemble de processus structurels et biographiques qui assurent la construction des identités sociales par les institutions et les individus.

Meirieu et Guiraud (1997) annoncent sans détours qu'il faut craindre la guerre civile si les valeurs qui fondent aujourd'hui l'éducation scolaire ne sont pas renversées, revues et corrigées:

Minée par l'orientation prématurée, la sélection abusive et l'apartheid, l'école laisse se développer l'illettrisme, l'échec social, la violence et donc encourage au repli sur soi.

La refondation de l'école s'impose: obligatoire de 3 à 16 ans, composée de classes hétérogènes, où l'entraide soit une valeur supérieure à la compétition forcenée, cette école doit permettre à tous les enfants d'acquiescer une véritable culture commune et un réel sens civique. Le dialogue plutôt que la violence.

Vitale pour l'avenir d'une République menacée par la montée des communautés, des clans, des sectes et des dérives mafieuses, l'école doit se reconstruire contre la haine, pour la démocratie.

Des dérives mafieuses et des violences sectaires

La dernière remarque de Meirieu et Guiraud au sujet de la sauvegarde de la démocratie, nous rappelle la thèse que Girard⁴⁴ développe dans *La violence et le sacré*; il met en scène le sacrifice rituel de la victime émissaire qui soude la communauté sacrée: «On ne peut tromper la violence que dans la mesure où on ne la prive pas de tout exutoire, où on lui fournit quelque chose à se mettre sous la dent».

Il est sans doute banal de rappeler que *la société a peur du vide*, il est moins banal de s'intéresser aux tendances plus ou moins cachées qui taraudent nos sociétés contemporaines: quelles sont les principales zones d'érosion du système démocratique? où se situent les espaces laissés vacants? qui les conquiert? et à travers quels types de règles gère-t-on ces territoires conquis?

Le refuge dans la communauté ethnique ou dans la secte intégriste (politique ou religieuse), l'adhésion à une organisation mafieuse... peuvent conduire, dans certaines

⁴⁴ GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972. *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, Grasset, 1978.

circonstances, à des dérapages «irrationnels», à des dérives violentes, à des flambées de haine raciste et/ou néo-fasciste, à des folies meurtrières, à des issues fatales individuelles ou collectives. Certains «faits d'actualité» révélés par les médias du monde entier – du genre suicide/massacre des Templiers du *Temple solaire*; tuerie dans le lycée de Littleton, USA – sont dans toutes les mémoires. Et ces faits troublants et dramatiques sont si nombreux et divers qu'il est hors de nos moyens de les rappeler et de les analyser ici.

On soulignera simplement que le dénominateur commun à la plupart de ces situations de violence insensées, c'est qu'elles ont lieu dans *des sociétés de non-droit*. Et ces dérives se produisent en effet lorsque l'Etat de droit actuel échoue à étendre ses propres règles (procédures et contenus démocratiques) à l'ensemble des groupes qui composent la société.

Esquisse du profil de la société postmoderne

Au terme de ce long cheminement de 1966 à 1999, entre société industrielle et société postindustrielle, on retiendra que les générations (aînés, adultes, jeunes) n'ont pas la même expérience du rapport à la société: expérience de la société industrielle, puis postindustrielle pour les aînés et les adultes; expérience unique de la société postindustrielle pour les jeunes. *Cela signifie par conséquent que les anciennes et les nouvelles générations ne possèdent plus les mêmes références et les mêmes représentations pour penser leurs rapports au monde, à la société et à la violence.*

L'individualisme, la compétition, l'anomie et la nouvelle question sociale sont à nos yeux des caractéristiques majeures de la société postindustrielle. Et dans ce panorama, ces termes configurent un espace d'analyse dans lequel on a souhaité rendre intelligible la métamorphose des rapports entre violence et société.

1. *L'individualisme*: chaque individu devient entrepreneur de sa propre vie (Ehrenberg); la socialisation tend à qualifier socialement tous ceux qui entrent dans la logique de la compétence: *autonomie, initiative, responsabilité* – et à disqualifier ceux qui n'y entrent pas (Dubar); la contrainte venant de l'extérieur devient de plus en plus «normale» et considérée comme allant de soi, du fait que l'individu l'intègre de génération en génération. Il y a donc passage d'une *hétérocontrainte* à une *autocontrainte* (Elias).
2. *La compétition*: des travailleurs et des cadres sont désormais soumis à une telle *compétitivité* dans leur entreprise que ces conditions de travail mettent en danger leur intégrité mentale et physique (Dejours); la vague et la vogue de l'excellence tiennent surtout à la rencontre entre un mot et un manque; des individus, des groupes, des institutions en mal de valeurs propres, de projets réels et nouveaux, ont recours à ce référent obligé comme à une incantation magique pour lutter

contre la crise et la morosité (*Autrement*⁴⁵); les compétences individuelles sont mises en compétition jusqu'à la compétitivité; les hooligans sont des supporters qui sont entrés dans la compétition au lieu de se contenter de la regarder (Ehrenberg).

3. *L'anomie*: utilisé par nombre d'auteurs cités dans ce panorama, le concept d'anomie a été forgé par Emile Durkheim à la fin du XIX^e siècle⁴⁶. *Anomie* signifie absence ou désintégration des normes; les règles sociales qui guident les conduites des individus perdent leur pouvoir ou sont incompatibles entre elles. R. Boudon⁴⁷ indique que «La théorie de l'anomie paraît d'importance fondamentale à une époque qui, comme la nôtre, est caractérisée par des changements rapides. En effet, le changement implique le vieillissement des règles de conduite traditionnelles en même temps que l'existence, dans les phases de transition, de systèmes de règles mal établies ou contradictoires.»
4. *La nouvelle question sociale* est la résultante pour une part de la conjonction entre individualisme et compétition: elle concerne, d'un côté, les travailleurs «du dedans» qui souffrent de l'épreuve de compétition, et d'un autre côté, les gens «du dehors» qui sont exclus de la compétition; la situation actuelle est marquée par un ébranlement qui a récemment affecté la condition salariale: le chômage massif et la précarisation des situations de travail, l'inadéquation des systèmes classiques de protection à couvrir ces états, la multiplication d'individus qui occupent dans la société une position de surnuméraires (Castel); le succès de la notion d'exclusion est qu'elle met l'accent, au moins implicitement, sur une crise du lien social (Paugam).

⁴⁵ «L'excellence: une valeur pervertie», *Autrement*, N° 86, janvier 1987.

⁴⁶ C'est dans deux œuvres majeures de Durkheim qu'on trouve les références principales à l'anomie: *De la division du travail social*, 1893 et *Le suicide*, 1897.

⁴⁷ BOUDON R., «Anomie», *Encyclopaedia Universalis*, 1985.



CHAPITRE I

La situation sociale des jeunes à Genève

Introduction

Les problèmes d'insécurité, de violence, d'incivilité, de déviance et de délinquance sont des symptômes de crise ou d'inadaptation sociale; ils accompagnent les changements rapides d'organisation et de fonctionnement de la société, ils renvoient à des tensions ou à des conflits entre des groupes ne partageant pas les mêmes conditions sociales. Lorsque ces problèmes concernent, impliquent ou sont attribués aux jeunes, l'établissement de relations avec divers facteurs – démographiques, éducatifs, professionnels, familiaux, etc. –, qui caractérisent cette population ou qui rendent compte de situations qui lui sont spécifiques, est susceptible de fournir des indications, voire des explications aux comportements juvéniles et à leur signification.

Avant donc de s'intéresser à l'évolution de la violence au quotidien concernant les jeunes, nous proposons une vue d'ensemble sur la situation sociale de ces derniers à Genève et sur quelques changements qui l'ont affectée depuis une douzaine d'années.

Place des jeunes dans la société

De manière générale, la structure démographique d'une société exerce une influence sur les choix politiques qui sont effectués, notamment pour ce qui touche à l'utilisation et à la répartition des ressources entre divers domaines – santé, instruction, sécurité, aménagement du territoire, etc. – qui ne concernent pas de manière identique tous les segments de la population. L'importance quantitative des différentes tranches d'âges – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, grands vieillards – au sein de la population rend compte de la structure démographique de la société, c'est-à-dire de la distribution par âges de la population. Suivant la forme que prend cette structure démographique, les besoins et les attentes de la population peuvent s'avérer très différents. Par exemple, on sait que plus les personnes âgées et les grands vieillards sont numériquement et proportionnellement nombreux dans la population, plus l'on a besoin de structures sanitaires.

Effectifs et poids démographique des 15-24 ans⁴⁸ dans la population résidente du canton

	1985	1990	1995	1997
Population totale	371 421	382 543	399 081	400 860
Effectifs 15-24 ans	54 144	50 216	47 842	46 174
Poids dans la population	14.6%	13.1%	12.0%	11.5%

Source: Office cantonal de la statistique

Entre 1985 et 1997, la population résidente totale du canton est passée de 371 421 à 400 860 habitants, ce qui représente un accroissement de 7.9% en douze ans. Durant la même période, le nombre de jeunes entre 15 et 24 ans a régressé de 7970 individus (54 144 en 1985, 46 174 en 1997), soit une diminution de 14.7% par rapport à 1985. La combinaison des deux phénomènes – croissance de la population totale, diminution des effectifs – **a pour conséquence un net affaiblissement du poids relatif de la classe d'âge des 15-24 ans au sein de la population totale**. Les jeunes représentaient 14.6% des effectifs totaux en 1985, douze ans après ils ne constituent plus que 11.5% de ceux-ci.

Une première caractéristique des jeunes est donc qu'ils sont non seulement une catégorie statistiquement minoritaire dans la population, mais aussi dont l'importance relative au sein de la structure démographique s'est amenuisée.

Composition de la population

Hormis l'âge, le sexe et l'origine sont aussi des facteurs démographiques importants.

	1985	1990	1995	1997
Population totale	371 421	382 543	399 081	400 860
- proportion de femmes	52.7%	52.4%	52.4%	52.4%
- proportion d'étrangers	34.5%	36.4%	38.0%	37.6%
Jeunes (15-24 ans)	54 144	50 216	47 842	46 174
- proportion de femmes	51.3%	50.8%	50.8%	50.7%
- proportion d'étrangers	31.6%	35.2%	38.5%	38.5%

Source: Office cantonal de la statistique

⁴⁸ Tranche d'âge usuellement prise en considération dans le cadre des études consacrées à la jeunesse.

Les données statistiques montrent que la proportion de femmes est constante au sein de la population totale. Elle est aussi très stable dans la classe d'âge 15-24 ans, bien que le pourcentage des femmes y soit en l'occurrence très légèrement moins marqué.

En ce qui concerne l'origine, la situation est un peu différente. La population totale s'est accrue entre 1985 et 1997 de presque 8%; le nombre d'habitants d'origine étrangère a enregistré pour la même période une croissance plus soutenue (+17.8%). La proportion d'habitants d'origine étrangère au sein de la population résidente est donc passée de 34.5% en 1985 à 37.6% en 1997 (+3.1%).

Chez les jeunes, il faut relever que la proportion d'habitants d'origine étrangère est en début de période plus faible qu'au sein de la population totale (respectivement 31.6% et 34.5%). La situation change complètement au cours des douze années. En 1997, les étrangers représentent 38.5% des jeunes et 37.6% des habitants du canton.

Il apparaît donc que l'accroissement de la population d'origine étrangère parmi les habitants du canton est plus particulièrement marqué dans la classe d'âge 15-24 ans, où le poids relatif des jeunes étrangers a progressé de 6.9 points en douze ans.

Ethnicisation de la jeunesse?

D'une part, nous avons constaté l'affaiblissement de la présence des jeunes au sein de la population du canton. D'autre part, les effectifs et la proportion d'habitants d'origine étrangère ont notablement augmenté au sein de la jeunesse. Cette double évolution démographique pourrait amener à présenter ou à interpréter certaines situations ou certains phénomènes juvéniles en termes d'origine ou d'appartenance nationale, voire à ethniciser les questions de jeunesse.

Ainsi en France, des chercheurs ont discuté les explications des problèmes de violence à l'école à partir de facteurs ethniques⁴⁹. Ils ont souligné que pour des raisons idéologiques, certains milieux politiques, principalement d'extrême droite, font l'amalgame entre étrangers, clandestins, jeunes d'origine étrangère et violences scolaires. Ils ont aussi relevé qu'il existe parallèlement chez certains jeunes des tendances à se construire une identité par bricolage de références ethniques («blacks», «beurs»). Ils ont encore mis en évidence les discours de certains professionnels travaillant sur des thèmes juvéniles (journalistes) ou en relation directe avec des jeunes (enseignants, travailleurs sociaux, etc.) qui tendent à se référer de plus en plus à des facteurs ethniques pour interpréter leur réalité. Dans tous ces cas, l'ethnicité apparaît comme un construit social dont la pertinence analytique n'est pas avérée, mais qui tend à focaliser la réflexion.

⁴⁹ DEBARBIEUX E., TICHIT L., «Le construit "ethnique" de la violence» in: CHARLOT B., EMIN J.-C. (éd.), *Violences à l'école. Etat des savoirs*, Paris, A. Colin, 1997, pp. 155-177; FABRE-CORNALI D., «Les violences à l'école», *Education & formations*, 51, septembre 1997, pp. 101-110; PAYET J.-P., «Civilités et ethnicité dans les collèges de banlieue: enjeux, résistances et dérives d'une action scolaire territorialisée», *Revue française de pédagogie*, 101, octobre 1992, pp. 59-69.

Cependant, il serait tout aussi erroné de ne pas du tout prendre en considération le facteur de l'origine nationale. Il participe avec d'autres au positionnement social des individus et à la construction de leurs identités individuelle et collective. Et c'est justement cette relation entre différentes variables qui importe. Lorsque Manuel Eisner étudie la criminalité juvénile dans le canton de Zurich, il relève que parmi les délinquants enregistrés pour violence la proportion de jeunes hommes appartenant à certaines minorités immigrées est plus élevée que la moyenne, et il observe aussi que ces jeunes vivent souvent dans des quartiers défavorisés où se concentre la population immigrée, qu'ils ont un niveau de formation plus faible et qu'ils sont plus touchés par le chômage que les jeunes de nationalité suisse. Cette violence juvénile apparaît donc comme une conséquence d'une désaffiliation sociale d'une partie de la jeunesse, celle qui est la plus touchée par des phénomènes de ségrégation sociale et spatiale⁵⁰.

L'évolution observée ne doit surtout pas nous faire perdre de vue que la distinction opérée entre habitants d'origine suisse ou étrangère est grossière et que, faute d'informations complémentaires, entre autres d'origine (une bonne partie des jeunes étrangers sont nés et ont grandi à Genève), linguistiques, culturelles et scolaires, elle ne permet guère d'aller au-delà du constat.

Formation et insertion professionnelle

Formation des 15-18 ans

Il n'existe malheureusement pas de données synthétiques relatives à la formation de l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans à Genève. Cela est imputable au fait que les informations concernant les formations de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées, écoles professionnelles supérieures) ne donnent pas lieu à une récolte systématique et ne sont pas non plus répertoriées dans une base de données unique. Aussi, nous ne retiendrons ici que les jeunes de 15 à 18 ans. Pour ces derniers la probabilité d'avoir entamé des études tertiaires est très faible, puisqu'en principe pour pouvoir suivre une telle formation, il faut d'abord avoir terminé avec succès une formation secondaire postobligatoire, qui dure généralement 3 à 5 ans après la sortie du Cycle d'orientation.

⁵⁰ EISNER M., «Jugendkriminalität und immigrierte Minderheiten im Kanton Zürich» in: Commission fédérale pour la jeunesse, *Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur?*, Berne, CFJ, 1998, pp. 26-33.

	1985	1990	1995	1997
Taux de scolarisation	84.3%	83.2%	84.3%	84.3%
- dont scolarité obligatoire	11.2%	11.5%	12.1%	12.1%
- dont secondaire 2 général	46.9%	50.7%	55.2%	56.3%
- dont apprentissage	24.8%	19.6%	16.4%	15.1%

Source: Service de la recherche en éducation

Parmi les 15 à 18 ans, plus des quatre cinquièmes sont encore scolarisés et ce taux reste très stable depuis plus d'une décennie.

La répartition des jeunes selon les trois principales filières de formation permet de mettre en évidence une évolution importante. La formation professionnelle par apprentissage (en emploi ou en école) voit sa fréquentation diminuer sur la période considérée (-9.7 points), alors qu'en même temps les filières générales (comme le collège ou l'école de culture générale) réunissent une proportion toujours croissante d'élèves de 15 à 18 ans (+9.4 points).

Plusieurs explications doivent être prises en considération à ce sujet. Il y a en premier lieu l'offre en places d'apprentissage en entreprise qui a changé qualitativement (embauche plus sélective) et quantitativement (diminution). Il y a aussi eu des transformations pour certaines formations, qui sont passées du domaine professionnel au domaine général. Et il y a encore la valorisation sociale accrue des formations longues. Quelle que soit l'importance respective de chacun de ces divers facteurs, retenons que l'on observe depuis le milieu des années 80 une érosion continue du taux d'apprentis parmi les jeunes en formation⁵¹. Cela a notamment pour conséquence un allongement de la durée moyenne de la formation initiale, puisque les filières secondaires postobligatoires générales ne permettent guère une entrée immédiate dans la vie professionnelle; elles préparent plutôt à une poursuite de la formation au niveau tertiaire.

Chômage des jeunes

Les douze dernières années ont été marquées, en Suisse et particulièrement à Genève, par de profonds bouleversements sur le plan du chômage. Phénomène d'ampleur réduite jusqu'au début des années 90, le chômage s'est mué depuis en problème de masse.

⁵¹ Au 31.12.1997, pour la première fois depuis 1983, on a pu observer une très légère hausse des effectifs d'apprentis en entreprise; néanmoins la tendance générale met en évidence une constante baisse d'attrait des filières de la formation professionnelle. Voir à ce sujet: AMOS J., «L'entrée en apprentissage: nouvelles modalités», *Panorama*, 29, octobre 1994, pp. 6-8; DECARRO E., «L'apprentissage dual à Genève en 1997-1998», *Notes d'information du SRED*, 1, décembre 1998, pp. 1-8.

	1985	1990	1995	1997
Chômeurs inscrits	2089	2507	14 279	16 095
- dont jeunes de moins de 25 ans	190	238	1939	2022
Proportion de chômeurs de moins de 25 ans	9.1%	9.5%	13.6%	12.6%

Source: Office cantonal de la statistique

Par rapport à la situation de 1985, le nombre total de chômeurs inscrits⁵² en 1997 est presque huit fois plus grand, mais **chez les moins de 25 ans c'est par un facteur dix que ce nombre a été multiplié durant la même période**. Parmi les chômeurs, la proportion de jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 3.5 points.

Bien qu'ils ne comptabilisent que les personnes inscrites au chômage à l'exception, entre autres, de celles qui ont épuisé leurs droits ou des demandeurs d'emploi qui ne sont pas inscrits au chômage, ces chiffres soulignent l'importance du phénomène

	1985	1990	1995	1997
Taux de chômage moyen	1.2%	1.2%	6.9%	7.8%
Taux de chômage chez les 15-19 ans	0.07%	0.3%	2.4%	3.2%
Taux de chômage chez les 20-24 ans	0.6%	1.1%	9.0%	8.5%

chez les jeunes. Ce constat est encore renforcé si l'on prend en considération les proportions de chômeurs au sein des classes d'âges 15-19 ans et 20-24 ans.

Source: Office cantonal de la statistique

Ce tableau atteste que **le chômage des jeunes était résiduel avant la crise, mais que depuis le milieu des années 90 il affecte plus fortement les jeunes âgés de 20 à 24 ans que la moyenne de la population**⁵³. Ce sont donc ceux qui viennent souvent de terminer leur formation initiale qui rencontrent des difficultés particulières pour entrer dans la vie active. Les jeunes sont confrontés à de grandes difficultés pour valoriser leurs connaissances et compétences. Leur insertion professionnelle est de plus en plus problématique et tardive (nécessité de multiplier les stages, les petits boulots, les emplois sans rapport avec la formation). Evidemment, les difficultés sont

⁵² Ces chiffres ne tiennent pas compte d'autres catégories de demandeurs d'emplois, comme les personnes au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) ou celles qui sont en emploi temporaire. Et ils ne disent rien non plus du chômage «exporté» (suppression de plus de 7000 emplois saisonniers, réduction de près de 10% des permis de travail pour frontaliers).

⁵³ La catégorie 25-29 ans est aussi très fortement touchée par le chômage, ce qui tend à confirmer l'existence d'une forme spécifique de chômage chez les jeunes qui n'est pas associée à une perte d'emploi, mais à la recherche d'un premier emploi, et qui les concerne tous, y compris ceux qui font des études longues.

⁵⁴ ECKMANN-SAILLANT M., BOLZMAN C., DE RHAM G., *Jeunes sans qualification*, Genève, Les Editions IES, 1994.

accrues pour les jeunes sans qualification, dont on ne sait que peu de choses, si ce n'est qu'ils sont plus d'un millier à Genève à n'avoir achevé aucune formation post-obligatoire et à être pour la plupart sans emploi régulier⁵⁴.

L'insertion professionnelle devenant progressive, le statut de dépendance, caractéristique de la jeunesse, tend à se prolonger et les risques de précarisation sociale sont aggravés⁵⁵. D'ailleurs, contrairement à une idée reçue, en Suisse c'est chez les jeunes et non pas chez les personnes âgées que les taux de pauvreté selon la classe d'âge sont les plus élevés. Et lorsqu'ils disposent de revenus, les jeunes se situent surtout dans les basses classes salariales du fait qu'ils sont en phase d'insertion professionnelle⁵⁶.

Environnement familial

La comparaison entre le nombre de mariages et le nombre de divorces donne une idée de la stabilité des familles.

Le nombre des mariages a augmenté entre 1985 et 1990, depuis lors il diminue.

	Néanmoins,			
	1985	1990	1995	1997
Nombre total de mariages	2089	2533	2311	2220
Nombre total de divorces	934	1060	1167	1197
- dont couples avec enfants mineurs	432	499	542	525
Proportion de divorces avec enfants mineurs	46.3%	47.1%	46.4%	43.9%

1985-1997 enregistre une croissance de 6.3%. Le nombre des divorces a, quant à lui, constamment augmenté. Durant la période considérée, il a enregistré un accroissement de 28.2%. Le nombre des divorces a donc plus fortement progressé que celui des mariages au cours des douze dernières années.

Le facteur stabilité de la cellule familiale est souvent mis à contribution pour expliquer les troubles du caractère ou du comportement chez les enfants, voire la délinquance juvénile. Statistiquement, à Genève plus de deux divorces sur cinq concernent des couples avec des enfants mineurs. Cette proportion est restée assez stable, elle a même légèrement diminué en 1997. D'ailleurs l'augmentation du nombre de divorces de couples avec enfants mineurs a été moins rapide (+21.5%) que celle de l'ensemble des divorces.

⁵⁵ GALLAND O., «Les jeunes et l'exclusion» in: PAUGAM S. (éd.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 183-192.

⁵⁶ RÖTHLISBERGER P., *Les jeunes donnent-ils le ton ou sont-ils des exclus?*, Berne, Office fédéral de la statistique, 1997.

Sur la base, sans doute insuffisante, de cet indicateur, il n'y a en tout cas pas lieu de considérer que la situation relative au contexte familial des jeunes se serait dégradée au cours des douze dernières années. En outre, l'idée qui a longtemps prévalu que le divorce constituait un traumatisme psychologique grave pour les enfants et qu'il pouvait avoir de nombreuses répercussions négatives (difficultés scolaires, déséquilibres psychologiques et émotionnels, inadaptations sociales), a été sensiblement relativisée par des recherches sociologiques et psychologiques menées depuis une vingtaine d'années⁵⁷. Elles ont entre autres montré que certaines conséquences du divorce pouvaient être plus problématiques que la séparation elle-même, notamment lorsque la nouvelle situation a pour effet une péjoration des conditions économiques de la personne ayant la garde des enfants.

Par ailleurs, ce qui paraît le plus dommageable pour le bien-être des enfants, c'est l'existence de conflits ouverts au sein de la famille. Or, il se peut que des familles se séparent sans conflit ouvert et que d'autres restent ensemble tout en étant ouvertement conflictuelles.

Délinquance

Au regard de la loi, la jeunesse est marquée par le passage du statut de personne mineure à celui de personne majeure à 18 ans révolus. Cela a pour conséquence que

	1985	1990	1995	1997
Nombre d'affaires nouvelles	1012	1009	1213	1428
- concernant des jeunes de 15-17 ans	1000	1002	1179	1376
- soit, en proportion	98.8%	99.3%	97.2%	96.4%

les actes délictuels ne relèvent pas de la même juridiction suivant l'âge de leurs auteurs.

Tribunal de la jeunesse

Les délits commis par des mineurs sont jugés par le Tribunal de la jeunesse.

Source: Commission de gestion du pouvoir judiciaire – Tribunal de la jeunesse

Entre 1985 et 1997, le nombre d'affaires nouvelles traitées par le Tribunal de la jeunesse a enregistré une croissance de 41.1%. Les affaires concernant des jeunes de 15 à 17 ans ont progressé moins fortement (+37.6%). Cela indique un rajeunissement des mineurs concernés. Ce que confirme d'ailleurs la faible mais progressive dimi-

⁵⁷ LECOMTE J., «Que deviennent les enfants du divorce?», *Sciences Humaines*, 93, avril 1999, pp. 12-17.

nution de la part des affaires nouvelles concernant les 15-17 ans depuis 1990 (99.3% en 1990, 96.4% en 1997).

Dans son rapport annuel de 1998, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire relève non seulement cet accroissement du nombre des nouvelles procédures, mais aussi qu'une autre tendance peut être signalée: «une progression des dessaisissements du juge des enfants se confirme nettement (...). Elle met en évidence un rajeunissement, en ce qui concerne l'âge des auteurs de certaines infractions relativement graves et la péjoration de la situation de certaines familles rencontrant de grandes difficultés d'ordre socio-économiques et/ou culturelles». Le Tribunal de la jeunesse ne fait pas de recherche en bonne et due forme au sujet des caractéristiques sociales et autres des jeunes qui ont commis des infractions. Selon son président, le juge J.-N.

	1985	1990	1995
Nombre total de condamnations	3092	4358	2712
- concernant des jeunes de 18-24 ans	978	1043	614
- soit en proportion	31.6%	23.9%	22.6%

Roten, les jeunes violents proviennent de tous les milieux sociaux, mais on observe que les jeunes victimes de la violence ont tendance à devenir eux-mêmes violents.

Condamnations de jeunes majeurs (18-24 ans)

Nous prenons ici comme indicateur les condamnations prononcées à Genève en vertu d'infractions aux lois fédérales (code pénal, loi sur la circulation routière, loi sur les stupéfiants, loi sur le séjour des étrangers, etc.) entre 1985 et 1995 (les données 1997 n'étant pas disponibles).

Source: Office fédéral de la statistique

	1985	1990	1995
Nombre total de dénonciations	602	1028	2264
- concernant des jeunes de 15-24 ans	381	569	1189
- soit en proportion	63.3%	55.4%	52.5%

Si l'on se réfère aux statistiques annuelles, on constate que le nombre des condamnations est fluctuant. Mais on peut dire cependant que la tendance générale était plutôt à l'augmentation dans les années 80 et que depuis le début des années 90, elle est plutôt à la diminution. Le fait le plus intéressant ici est que **la proportion des condamnations concernant des jeunes de 18 à 24 ans est en constante décroissance depuis dix ans.**

Dénonciations pour consommation de stupéfiants

Dernier indicateur concernant la délinquance des jeunes, les dénonciations relatives à la consommation de stupéfiants.

Source: Office fédéral de la police

En dix ans, le nombre total des dénonciations pour consommation de stupéfiants est passé à Genève de 602 à 2264, il a donc été multiplié par 3.76. Les dénonciations concernant les jeunes de 15 à 24 ans ont progressé quant à elles moins fortement (elles ont été multipliées par un coefficient de 3.12). La contribution des jeunes dans l'ensemble des dénonciations pour consommation de stupéfiants a diminué durant la décennie écoulée. Les dénonciations touchant des jeunes de moins de 15 ans étant restées très stables, on peut en conclure que, dans ce domaine, on assiste à un vieillissement de la population dénoncée.

Ces trois indicateurs ne permettent en aucun cas d'affirmer que la délinquance juvénile est globalement en augmentation à Genève. Si, d'une part, le Tribunal de la jeunesse traite effectivement une quantité croissante d'affaires nouvelles et si, d'autre part, on enregistre une très forte progression du nombre des dénonciations pour consommation de stupéfiants, force est de constater néanmoins que dans tous les cas la délinquance des jeunes âgés de 15 à 24 ans est devenue proportionnellement moins importante depuis 1985. L'augmentation de la délinquance est principalement attribuable à des personnes de 25 ans et plus. Simultanément, il est vrai, on assiste à la lente émergence d'une délinquance concernant des enfants ayant moins de 15 ans. Ces données confirment pour Genève des tendances observées dans d'autres contextes. D'abord un processus de prolongation de la jeunesse, l'accession à l'autonomie, c'est-à-dire l'entrée dans la phase adulte du cycle de vie, étant différée par la conjugaison de divers facteurs (allongement des études, chômage, entrée progressive dans la vie professionnelle, etc.). Ensuite, l'apparition d'incivilités et de comportements délictueux impliquant des enfants. A la lumière de ces phénomènes, on peut s'interroger sur la pertinence des limites d'âges généralement admises (15-24 ans) pour étudier les questions juvéniles.

Logement

«Entrer dans la vie adulte c'est franchir des étapes sociales introduisant aux rôles adultes. Il existe au moins trois scissions majeures, trois moments forts qui y contribuent chacun partiellement: le départ de la famille d'origine, l'entrée dans la vie professionnelle et la formation d'un couple»⁵⁸. Comme le rappelle l'auteur de ces lignes,

⁵⁸ GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, 1997, p. 135.

⁵⁹ Office fédéral de la statistique, *Annuaire statistique de la Suisse 1998*, Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1997, p. 80.

le sociologue Olivier Galland, pendant des décennies une certaine synchronie a prévalu entre ces événements, qui faisait coïncider le mariage et l'installation du nouveau couple dans son propre logement, toutes choses rendues possibles par l'insertion professionnelle préalable d'au moins l'un des deux époux (l'homme le plus souvent) et le salaire qui permettait l'indépendance financière.

L'enquête de l'Office fédéral de la statistique consacrée à la famille et à la fécondité en Suisse a révélé que «les jeunes attendent de plus en plus longtemps avant de quitter le foyer parental»⁵⁹. Chez les femmes comme chez les hommes, la tendance est la même: depuis une trentaine d'années, la proportion de celles et ceux qui ont quitté le domicile de leurs parents avant 20 ans n'a cessé de diminuer. Cela ne correspond pas à une question de maturité physiologique ou psychologique des individus, puisque parallèlement on a observé dans tous les pays européens un rajeunissement de l'âge de la puberté comme de l'âge des premiers rapports sexuels. On peut donc supposer que si les jeunes quittent plus tardivement leur famille d'origine, c'est parce que des facteurs économiques et sociaux les en empêchent.

L'accession à un logement concrétise et visibilise l'abandon du foyer parental, c'est donc un signe tangible du processus d'autonomisation du jeune par rapport à sa famille d'origine. Lorsque la durée de formation se prolonge ou que l'insertion professionnelle est progressive, pour les jeunes cela constitue des obstacles, principalement économiques, pour accéder à leur propre logement. Pour certains, ils y parviennent tout de même grâce à des soutiens financiers (parenté, bourse d'études, etc.). Pour d'autres, la pratique du squat apparaît comme une réponse possible à cette situation. Enfin, certains renoncent et continuent à résider au domicile parental. C'est souvent le cas dans les milieux les moins aisés. A ce sujet on relèvera, à titre purement illustratif, qu'en 1997 il y avait six communes dans le canton où la proportion de logements subventionnés était supérieure à un sur cinq⁶⁰ (Versoix, Vernier, Onex, Bernex, Troinex, Carouge) et que, dans les quatre premières citées, la proportion d'enfants et de jeunes était elle aussi supérieure à la moyenne cantonale.

Synthèse

Depuis quelque temps, les jeunes sont à nouveau au centre du débat public et au cœur des préoccupations de nombreux professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, policiers, milieux de la santé, etc.).

Les sociétés ont à la fois si profondément et si rapidement changé que même les repères usuels d'entrée dans la phase adulte du cycle de vie sont maintenant brouillés. La puberté et l'entrée dans une vie sexuelle active sont plus précoces, les connaissances et les compétences des jeunes sont à la fois plus nombreuses et différentes de

⁶⁰ La moyenne cantonale se situait à 13.5%.



celles de leurs parents, l'acquisition de certains droits civiques et civils se fait plus tôt. Mais parallèlement, les durées d'études s'allongent, l'entrée dans la vie professionnelle est différée pour cause de formations prolongées et de crise économique, l'indépendance financière passe de manière croissante par des emplois peu qualifiés et précaires, la «jeunesse éternelle» et ses valeurs hédonistes guident les aspirations d'une bonne part des adultes (et généralement plus que des jeunes eux-mêmes!) surtout dans les classes moyennes aisées.

Malgré leur grande diversité, les jeunes de cette fin de siècle vivent une expérience commune très particulière, celle de constituer la première jeune génération socialement vulnérabilisée depuis la Deuxième guerre mondiale.

Aujourd'hui, et pour la première fois depuis les années d'après-guerre, divers signes attestent que les jeunes en tant que groupe social sont globalement exposés à vivre dans un contexte et des conditions qui sont objectivement moins favorables que ceux qu'ont connus leurs parents. Sur la base de quelques indicateurs portant sur la période 1985-1997 que nous avons présentés, nous pouvons constater que la situation des jeunes de 15 à 24 ans à Genève s'est dégradée, que les liens qui les relient à la société se sont distendus.

Or, ces jeunes de 15 à 24 ans ont encore bénéficié durant leur enfance d'un niveau de confort économique, culturel, social et familial que la situation actuelle empêche de maintenir. Et ce précisément au moment de la transition vers l'âge adulte et de l'accession à l'indépendance. Leurs perspectives d'entrée dans une vie adulte et active ont donc pour cadre un environnement social moins agréable et bien plus difficile que celui auquel la génération précédente a été confrontée. Ils sont contraints de renoncer à accéder rapidement à des conditions et à des modes de vie au moins comparables à ceux de leurs prédécesseurs. Ils sont condamnés à vivre dans une espèce d'entre-deux.



CHAPITRE II

De la violence des images à l'écran (cinéma, TV, jeux vidéo)

*L'analyse de la violence des images à l'écran est présentée ici comme une sorte d'«avant-première» aux textes portant sur les faits de violence au quotidien à Genève. Cela signifie entre autres que l'évolution de la violence des images à l'écran peut être considérée comme un révélateur ou comme une **métaphore** des métamorphoses qui se produisent dans la société globale.*

*La **violence classique** au cinéma était annoncée, cadrée, maîtrisée, arbitrée, etc. dans les films de boxe, de guerre ou dans les westerns. Autrement dit, la violence se déroulait dans un espace-temps défini (avec un début et une fin) et le réalisateur lui donnait sens par rapport au contexte social dans lequel elle se déroulait.*

A une représentation classique de la violence où l'image fait office de médiation s'est substitué aujourd'hui un «état naturel de violence».

Alors que la boxe oscille entre des charges et des décharges, des coups et des feintes, des frappes et des esquives, la violence contemporaine est automatique: elle accumule les charges successives sans aucune interruption ni un véritable sentiment de gradation, c'est-à-dire de différenciation entre le coup de pistolet et le recours à la bombe.

On se trouve ainsi face à une violence dérégulée, aveugle, sans discernement. Un champ de bataille sans limites, sans marquage au sol, ni repères, un monde manifestement sans règles du jeu, sans code partagé par les communautés, par les différentes parties qui prennent part au combat. L'affrontement a lieu sur le terrain, mais la confrontation déborde trop souvent hors des limites du terrain de jeu.

S'il est difficile de répondre à la question «qu'est-ce qu'un bon film violent?», on peut certainement avancer qu'un mauvais film violent serait celui qui n'indiquerait pas comment sortir de la violence...

Qu'est-ce qu'une image violente?

Introduction

Dans les productions cinématographiques d'aujourd'hui,

l'action violente est le seul objet du scénario, d'où ces films où le déferlement de la violence est inséparable d'un personnage principal, qu'on le nomme «nettoyeur» ou «tueur-né»⁶¹.

1. A l'origine d'une image violente, il y a toujours *un auteur*.

La violence d'une image n'implique-t-elle pas un rapport tout d'abord entre l'émetteur, celui qui fabrique cette image, et l'objectif qu'il se donne, c'est-à-dire les effets qu'il souhaite produire sur le spectateur? Mais aussi son propre rapport à la violence? La représentation qu'il a de la violence?

2. Puis, celui qui reçoit cette image: *le récepteur*.

Quel est son rapport aux images violentes, quelle est sa façon de les percevoir et sa relation à l'autre, aux autres? Bref son propre rapport à la violence? La représentation de la violence de ce récepteur (spectateur) aura une incidence sur ses réactions, sur son éventuel passage à l'acte.

3. Enfin, *les codes ou les jeux de la représentation médiatique* et leur évolution.

Quels changements modifient la représentation de la violence dans les images? Quel décalage entre ce qui se produit, ce qui nous est montré aujourd'hui et ce que nous pouvions voir, il y a encore une dizaine d'années?

Les films d'hier étaient-ils meilleurs? Qu'est-ce qu'un bon film violent? Un bon film se réduirait-il à montrer la souffrance des «bons», puis à permettre au spectateur de voir la sévère correction infligée aux «méchants»? Que penser alors de ce moment de jouissance attendue par certains spectateurs: jouissance liée à la violence faite sur le corps de l'autre?

La violence n'est-elle pas multiple, polymorphe? Couper la parole à quelqu'un ou ne pas la lui donner, n'est-ce pas une forme de violence?

⁶¹ MONGIN O., *La violence des images*, Paris, Seuil, 1997.

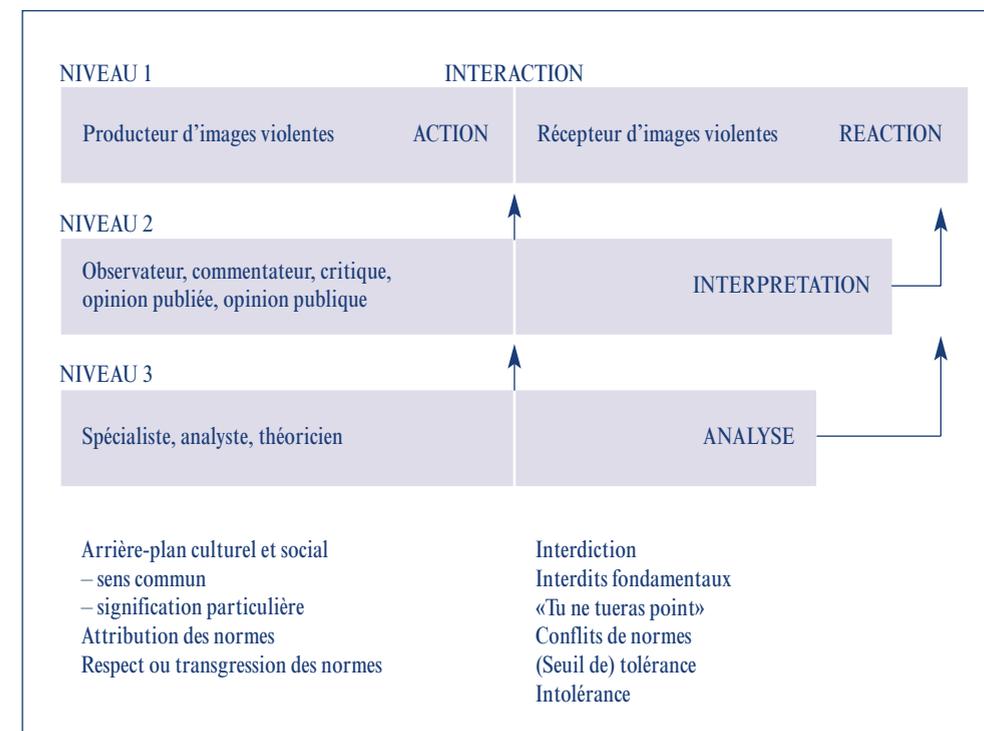
La violence, même de façon implicite, nous le savons depuis longtemps, est omniprésente dans toutes les sociétés. Une scène peut aussi se révéler violente, parce qu'inconnue, choquante, parce qu'étrangère, insensée, culturellement déroutante, parce qu'incompréhensible. Mais n'oublions pas la volonté, délibérée parfois chez certains réalisateurs, de nous pousser jusqu'au bout de nos retranchements et de nous révéler où sont nos limites du tolérable, de l'acceptable... parce qu'une scène peut nous renvoyer à une difficile épreuve personnelle. Ainsi, une situation jugée violente dans un film de fiction par certains ne le sera pas forcément par tous.

Alors, que faire?

Le plaisir du spectateur devant l'écran, c'est de croire, autant qu'il a envie d'y croire, aux images qu'il reçoit. Il reste alors, précisons-le, un arrière-plan culturel commun qu'il est délicat de ne pas respecter. Une éthique, des valeurs qui doivent être garanties parce que certains interdits sont fondamentaux, parce que structurants pour l'individu dans son rapport à lui-même et dans ses relations aux autres.

Mais il ne faut pas oublier ceux qui, plus fragiles, pourraient recevoir ces fictions violentes comme autant de réalités.

La violence à l'écran comme construction sociale



Par ailleurs on tiendra compte de l'évolution des représentations sociales au cours du temps

1. de la violence,
2. des codes et des normes.

La violence sur les écrans d'hier et d'aujourd'hui

Au cinéma

- **Classique: la guerre et la boxe.**

Dans le cinéma classique, une ou plusieurs scènes inaugurales préparaient le spectateur et lui permettaient ainsi «d'entrer dans la violence comme par effraction, et l'on saisit d'emblée que celle qui va suivre, par à-coups, n'a rien de naturel – elle est d'abord une épreuve physique et *psychique*»⁶² pour les protagonistes de l'action.

On a longtemps admis que la violence se confondait avec l'art des guerriers. Mais aussi que l'art militaire n'était pas sans rapport avec la politique qui, selon Clausewitz, en était le prolongement: *la violence était alors assimilée à la guerre et l'on se représentait le monde en fonction d'un champ de bataille.*

Très présent au cinéma depuis ses origines (*Naissance d'une nation* [1915] ou *Intolérance* [1916] de David Wark Griffith), le champ de bataille est à l'origine de genres cinématographiques majeurs: le western et le film de guerre.

Mais les analogies du champ de bataille furent nombreuses sur les écrans: il en va ainsi du ring de boxe des films de la fin des années 40 et 50 (...) – qui réduit exemplairement l'espace de la bataille à la violence frontale, condensant sur quelques mètres carrés une confrontation corporelle d'une grande violence. Sur un ring de boxe, les séquences sont rythmées par des rounds, le son du gong, et les deux adversaires se tiennent l'un en face de l'autre dans une lutte frontale. La violence de la boxe – l'une des plus corporelles, ce dont témoignent les images du corps blessé, de la chair déchirée, de la décomposition du visage – repose à la fois sur le coup «en direct» et sur la ruse, la parade. La violence y est double – frontale, brute, et contournée, secrète –, le jeu de jambes des «danseurs de la boxe» permettant d'esquiver pour mieux frapper et jeter à terre le corps de l'autre.⁶³

⁶² Idem.

⁶³ Idem.

Cet aspect stratégique, nous le retrouvons d'ailleurs dans de nombreux jeux de société: «abattre l'adversaire pour gagner», comme dans le jeu des échecs. Reste à savoir si tous les jeux vidéo sont élaborés sur ce schéma, ou s'ils se limitent au seul mot d'ordre «tuer ou être tué»? (Cf. infra «Jeu et violence».)

- **Fiction d'aujourd'hui: le déferlement d'une violence aveugle?**

A une représentation classique de la violence où l'image fait office de médiation s'est substitué aujourd'hui un **état naturel de violence**, plus qu'une montée en puissance ou une escalade, qui interdit toute ruse corporelle, toute variation de la caméra, et débouche inéluctablement, «naturellement», sur un carnage.

La violence perceptible dans bien des films contemporains est une violence installée, une violence contre laquelle on ne peut rien, une violence qui n'est pas une épreuve puisqu'elle n'est plus une réponse à une expérience de l'adversité.

Alors que la boxe oscille entre des charges et des décharges, des coups et des feintes, des frappes et des esquives, la violence contemporaine est automatique: elle accumule les charges successives sans aucune interruption ni un véritable sentiment de gradation, c'est-à-dire de différenciation entre le coup de pistolet et le recours à la bombe.

Naturelle et accumulatrice, explosive en permanence, la violence y pèse de plus en plus lourdement et ne prend plus le temps d'ausculter les ressorts physiques et psychiques qui la sous-tendent. C'est le champ de bataille lui-même qui est porté disparu: la violence devient de plus en plus terroriste et terrorisante, elle frappe les esprits à défaut d'opposer les personnages violents.

On se trouve ainsi face à une violence dérégulée, aveugle, sans discernement. Un champ de bataille sans limites, sans marquage au sol, ni repères, un monde manifestement sans règles du jeu, sans code partagé par les communautés, par les différentes parties qui prennent part au combat. L'affrontement a lieu sur le terrain, mais la confrontation déborde trop souvent hors des limites du terrain de jeu.

On retrouve cela lors de certains matchs de football, dans les tribunes entre supporters, jusqu'au cœur même de la cité où s'est déroulée la rencontre sportive⁶⁴. De nombreuses initiatives prises par la police française cherchent précisément à éviter ces «débordements». Elle organise régulièrement diverses rencontres sportives sur des terrains de football, comme pour déplacer et ramener à un lieu précis et dans un cadre délimité les confrontations qui pourraient avoir lieu ailleurs (dans les rues de la cité).

⁶⁴ BUFORD B., *Parmi les hooligans*, Paris, Ch. Bourgeois, 1994.

Dans les fictions récentes surgit de toutes parts une violence indéterminée, à la fois omniprésente et difficilement localisable; elle apparaît comme une «chose» naturelle, pulsionnelle, non raisonnable, difficile à gérer, comparable à un zapping fou:

- un flux de violence avec des formes inédites
- un flux indifférencié de violence
- un flux déferlant d'images qui s'emballent et simulent la guerre permanente
- un flux incessant et rapide d'images violentes qu'on ne peut mettre en attente ni interroger
- un flux de violences visuelles qui ne renvoient à rien d'autre qu'à elles-mêmes
- un flux dont on ne connaît ni l'origine ni la fin, car le vent violent souffle où il veut...

L'agression à la TV se banalise

La parole à Serge Tisseron⁶⁵:

Depuis une bonne dizaine d'années, Serge Tisseron, psychiatre-psychanalyste, défend l'importance de l'image dans nos vies psychiques.

Pour ce praticien à la solide expérience de thérapeute – il est président de la Société psychanalytique de thérapie familiale – l'image est une étape fondamentale dans le chemin qu'emprunte chacun pour «symboliser», c'est-à-dire mettre en forme son expérience du monde et construire sa personnalité.

Après *Le Bonheur est dans l'image*, il réfléchit dans son dernier livre intitulé *Y a-t-il un pilote dans l'image?* sur la violence des images télévisuelles et cinématographiques, et sur les moyens d'y faire face.

Cette violence, c'est d'abord celle qui est imposée aux enfants de plus en plus jeunes, déboussolés, sans repères ni valeurs, celle de leur vie désorientée. Mais c'est aussi – l'actualité nous le rappelle en rafale – la violence dont ils deviennent eux-mêmes les acteurs.

Qui, de la télé qui montre ou de la vie qui détruit, inspire ces actes? La fiction peut aussi avoir valeur pédagogique, surtout si elle est encadrée d'un débat. Car l'image sans l'explication, pour les publics les plus vulnérables, peut se transformer en mauvais génie.

⁶⁵ BOUCHEZ E., «Entretiens avec Serge Tisseron, psychiatre», *Télérama*, 2514, 18 mars 1998.

Il est impossible de dire que le cinéma ou la télé tuent par procuration. Mais peut-on pour autant ignorer l'influence de ces écrans où la fiction banalise le réel?

A la question «comment éviter que le spectateur passe de la fiction à l'acte?», Tisseron répond:

Par la pédagogie: en éduquant les citoyens, en leur apprenant que l'image n'est rien d'autre qu'un tableau animé. Et cela dès le plus jeune âge; ça ne viendrait à l'idée de personne d'apprendre à lire aux enfants sans leur apprendre à écrire. Avec l'image, c'est pareil, on ne peut apprendre à la lire que si l'on apprend à la fabriquer... Chacun doit devenir son propre «pilote» dans l'image, être capable d'en identifier les mécanismes et les effets.

De l'avis de notre psychiatre, quel type de comportement peut engendrer l'accumulation quotidienne de scènes violentes?

Les enfants socialisent les effets que ces expériences d'images ont produits en eux! Ils éprouvent le besoin d'exprimer avec leur corps ce qu'ils ont vu. Quand ils regardent la télé, ils sont trop souvent seuls; alors ils attendent le lendemain pour partager émotions et sensations avec les copains... grâce à des mimiques ou des bousculades. Il ne s'agit pas pour eux de reproduire ni d'imiter sans liberté.

Nous – les adultes et les intellectuels –, nous croyons que tout ce qui ne passe pas par des mots est du défolement. Mais non! Ce sont aussi des tentatives de symbolisation d'expériences vécues. Le corps est le lieu premier à partir duquel nous mettons en forme le monde...

Tisseron déclare encore:

L'image participe d'une double polarité. D'abord, elle agit sur notre corps.

Par ailleurs, voir des images génère souvent le désir d'en parler.

Dans la chaîne de symbolisation de nos expériences, l'image est un pont entre le corporel et le verbal.

Elle a été inventée par l'être humain pour sortir de la solitude terrible du corporel... S'il l'a projetée une première fois sur des parois rocheuses, c'est pour pouvoir en parler avec ses pairs et socialiser ainsi de la manière la plus efficace ses émotions.

Quand ça accroche, quand, face à l'image, le sujet est soumis à un afflux de sensations, de fantasmes, d'impulsions dans lesquels il ne se reconnaît pas, c'est que celle-ci a ouvert une trappe donnant accès à des tranches enfouies, non travaillées, non symbolisées de son passé.

Ce qui est thérapeutique alors n'est pas l'image elle-même, mais ce qu'elle déclenche: la remémoration. A condition d'avoir un tiers pour en parler: un proche... ou un psy, si nécessaire.

Dès lors, tout film sujet à polémique devrait sans doute être précédé d'une présentation et suivi d'un débat.

Une autre façon de réduire une trop forte identification serait la création de lieux pour pouvoir penser l'image «à bonne distance», où il serait possible pour tout spectateur de démonter les images, pour rappeler simplement qu'elles sont fabriquées et comment elles le sont.

Il semble donc impérieux d'éduquer, de ré-éduquer les spectateurs que nous sommes, livrés à nous-mêmes, et les enfants qui dès le plus jeune âge enregistrent des images violentes de toutes sortes.

DANGER. Il suffirait d'un rond, d'un triangle ou d'un carré sur nos écrans. Et l'invasion de la barbarie serait jugulée. Hypocrisie. Pendant que l'on prétend responsabiliser parents et enfants, l'industrie audiovisuelle continue à exploiter le juteux filon de la violence. En toute impunité. Sans se préoccuper des conséquences de sa logique mercantile.

Géométrie variable:

Le 18 novembre, TF1, France Télévision et M6 seront tenues d'avertir le public par une signalétique commune, basée sur trois catégories de programmes.

● Comporte certaines scènes susceptibles de heurter le jeune public: diffusion exclue dans les programmes pour enfants (le rond n'est incrusté sur l'écran que le temps du générique).

▲ Interdit aux moins de 12 ans: diffusion après 22 heures, totalement prohibée les mardis, vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

■ Interdit aux moins de 16 ans: diffusion après 22h30.

Les films pornos ou d'extrême violence sont interdits sur les chaînes en clair.

Premier pataqués: Arte, franco-allemande, passe outre et Canal+ fait bande à part. Elle ajoute à la confusion générale en lançant sa propre signalétique basée sur cinq catégories, le 1^{er} novembre: elle choisit des ronds là où les autres optent pour le carré, des carrés quand les autres usent de triangles et de ronds... Le CSA présente ce dispositif comme *une première mondiale*. Il suppose une responsabilité accrue des diffuseurs, qui promettent de constituer des comités de visionnage internes, et prétend donner aux parents les moyens de jouer leur rôle. Mais il reste évasif sur les éventuelles sanctions.

Les chaînes s'engagent également à ne plus diffuser de bandes-annonces de programmes violents à certaines heures. A suivre de près. Sans illusion.⁶⁶

Jeu et violence⁶⁷

- Kill to win
- Schlage und gewinne!
- Abattre pour gagner
- Bang, Bang, you're dead!
- Peng, peng, du bist tot!
- Pan, pan, tu es mort!

Le débat sur la violence des contenus de certains jeux vidéo fait rage. Pour mieux cerner et analyser les rapports traditionnels et nouveaux entre «Jeu et violence», le Musée suisse du jeu (La Tour-de-Peilz) a présenté, de mai à septembre 1998, une exposition sur le thème «Abattre pour gagner». Etant donné l'importance à nos yeux de cette exposition pour éclairer «l'écran de la violence», on souhaite faire une place assez large aux réflexions que les organisateurs ont livrées pour guider le spectateur à travers les images de la guerre en jeu du début du XIX^e siècle à nos jours.

La violence a une connotation négative dans notre société, qui entend l'éviter et même l'éradiquer. Si le seuil de tolérance vis-à-vis de la violence est très bas actuellement, il n'en a pas toujours été ainsi. Au début du siècle, images et récits montrent qu'un maître d'école corrigeait couramment un élève en le battant, chose qui était alors totalement admise. Aujourd'hui encore, certaines formes de violence sont acceptées, par exemple celle des forces de l'ordre. On le constate, l'appréciation de la violence est fonction de l'époque et du lieu.

Contenu des jeux

Les jeux vidéo à contenus violents restent minoritaires dans la production plurielle de jeux vidéo, mais il est vrai qu'ils sont souvent en tête du hit-parade. Par ailleurs, les études qui demandent aux jeunes utilisateurs de citer les jeux qu'ils pratiquent, indiquent un panachage des genres de jeux régulièrement choisis.

La palette des jeux vidéo qui proposent des combats va de la lutte au combat armé. Dans les jeux de lutte, le joueur choisit son héros, homme ou femme, en fonction des qualités de lutte qui lui sont attribuées. Il le place ensuite face à son adversaire pour un combat, généralement à mains nues, semblable à ceux qu'on rencontre au cinéma dans les films de Bruce Lee par exemple. Les jeux de combat armé sont plus complexes. Le héros, doté d'armes de tir diverses, a généralement pour mission de sauver l'humanité d'invasisseurs. Pour ce faire, il passe des étapes, souvent labyrinthiques,

⁶⁶ RASPIENGEAS J.-C., *Télérama*, N° 2442, octobre 1996.

⁶⁷ *Atout jeu, journal de l'association des amis du château*, La Tour-de-Peilz, Musée suisse du jeu, N° 1, 1998.

peuplées d'agresseurs à abattre. La mise en scène, très réaliste, montre blessures, sang qui gicle... Le joueur se trouve au cœur de l'action dont il est l'acteur principal, le héros. Les jeux de lutte au corps à corps, qui s'apparentent à la situation sportive, font rarement problème dans le débat. En revanche, plus le jeu fait appel à un arsenal guerrier sophistiqué et, surtout, plus il y a de scènes avec mises à mort réalistes, moins ces jeux paraissent acceptables.

Les joueurs

Plusieurs études ont été menées en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et un nombre élevé d'ouvrages et d'articles sur le thème «jeu et violence» ont été écrits. Psychologues, sociologues et philosophes étudient ce phénomène au moins depuis les années 70. Une des qualités de l'activité ludique, constatent les chercheurs, est justement l'*agon*, le combat: pour gagner, il faut vaincre l'adversaire de jeu.

Les jeux vidéo violents ont-ils des effets néfastes sur les joueurs? A l'heure actuelle, il n'y a pas de réponse définitive. Les études empiriques, qui mesurent l'impact de ces jeux, sont rares et conduites sur de trop petits groupes pour que leurs conclusions soient significatives. De surcroît, les variables à maîtriser dans ce genre d'études sont complexes: type de jeu, statut du joueur, nombre d'heures de jeu, etc.

On repère toutefois quatre orientations relatives au lien entre jeu vidéo et violence. Elles ne sont pas concordantes puisque le lien est positif pour les deux premières et négatif pour les autres.

Théorie de l'imitation: les jeux vidéo encouragent les tendances agressives des joueurs.

Théorie de l'habitude: le joueur confronté à des scènes violentes s'y accoutume et devient ainsi indifférent à la violence dans la vie réelle.

Théorie de l'inhibition: la représentation de la violence provoque de la peur et empêche ainsi le passage à l'acte.

Théorie de la catharsis: le visionnement de scènes violentes est un exutoire réduisant les tensions et donc l'agressivité.

Les jeux vidéo violents provoquent-ils donc des effets d'imitation? A cette question, les spécialistes ne peuvent, actuellement, apporter de réponse. Ils sont tout aussi muets sur les effets d'une interdiction de ces jeux, dont on ignore si elle atténuerait la violence ressentie dans notre société.

La violence, de l'individu au groupe

Le débat sur l'origine naturelle ou culturelle de la violence chez l'homme ne date pas d'aujourd'hui et reste ouvert: philosophie, anthropologie, psychologie notamment l'ont exploré sans l'épuiser.

L'agressivité est une ressource considérée comme nécessaire à la survie et même au progrès dans l'évolution de l'individu. Elle semble enracinée dans l'ordre biologique. Mais l'agressivité n'est pas la violence. Celle-ci, qui est volonté de nuire à autrui, de détruire, appartient en propre à l'humain car elle suppose un désir.

Presque toujours dirigée contre autrui, l'attaque vise celui qui est autre, différent. L'anthropologie montre que, pour assouvir le besoin de confiance indispensable au fonctionnement d'un groupe restreint, se développent en corollaire méfiance et agressivité envers ceux qui n'appartiennent pas au groupe. L'existence même de ces «autres» est perçue comme une menace pour l'intégrité du groupe d'appartenance.

Néanmoins les changements survenus au cours de l'histoire de notre société ont conduit à une évolution dans la gestion des affects. En schématisant, on peut dire que les individus ont développé le contrôle de leur affectivité et de leurs émotions. Plus une civilisation est élaborée, mieux l'homme y dépasse ses instincts agressifs en les canalisant dans des actes symboliques ou en les neutralisant par des interdits. Chaque société dispose de règles pour maîtriser la violence et s'en protéger. L'éducation est un canal privilégié d'apprentissage de ces règles.

Notre société est-elle plus ou moins violente que par le passé? Si l'on se réfère aux guerres mondiales et aux génocides du XX^e siècle, le ton n'est pas à l'optimisme. Le sentiment populaire dénonce, lui aussi, une montée de la violence, alimentant le débat dans les médias. Or, si on parle uniquement de violence criminelle, les chercheurs constatent des fluctuations dans le temps et dans l'espace, sans pouvoir affirmer qu'il y a, globalement, recrudescence de morts violentes. Le ressenti subjectif explique probablement la distance qu'il y a entre les faits et leur perception. Aujourd'hui, la montée des incivilités notamment à l'école, caractérisée par le comportement agressif d'enfants ou de jeunes adultes, est ressentie comme une violence par beaucoup, au même degré qu'un délit.

Combat, volonté de gagner, autant d'éléments qui sont présents dans le jeu depuis toujours et relèvent de ce désir, assouvi virtuellement, de vaincre son adversaire, de l'anéantir. La confrontation dans le jeu est donc bien antérieure à l'apparition des jeux vidéo: que l'on se réfère à toutes sortes de jeux de lutte, qui ont aussi évolué vers le sport, ou certains jeux de stratégie classiques tels les échecs. L'affrontement, le combat, la mise à mort symbolique sont des éléments récurrents du jeu.

Images de la guerre en jeu

Petits soldats et représentations guerrières existent dans l'histoire du jeu depuis plusieurs siècles. Pratiquement aucun support n'a échappé à ce thème: jeux de hasard y compris les jeux de parcours tels que les jeux de l'oie, cartes à jouer, jeux d'adresse, souvent avec tirs, et jeux de stratégie tels que échecs ou assaut.

Depuis le XIX^e siècle, la production de jeux traitant de la guerre a été croissant. Ce développement tient principalement à deux facteurs: l'industrialisation de la fabrication de jeux et l'affirmation toujours plus poussée des nationalismes. Les nations en conflit préparent et vivent la guerre aussi par le jeu. L'idéologie des pouvoirs en place inspire la production de jeux destinés à la population civile.

Jusqu'en 1945, il s'agit souvent de jeux classiques détournés. On introduit dans des jeux de parcours, des cartes ou des puzzles par exemple, des contenus ayant trait aux conflits. Signalons toutefois quelques créations originales comme *L'attaque!*

Après 1945 apparaissent des jeux guerriers d'un nouveau type, les *wargames*. Ils puisent leurs racines dans le *Kriegspiel*, sorte de reconstitution de batailles à l'aide de petits soldats, destinés à la formation des cadres militaires depuis le XVIII^e siècle.

L'existence de quelques exemples de jeux avec figurines militaires est attestée dès 1880. Mais la naissance du *wargame* comme loisir, il est vrai réservé à peu de gens, date de 1913, avec la parution du livre de H. G. Wells *Little Wars*. Depuis lors, surtout dans les pays anglo-saxons, et un peu plus tard dans le reste de l'Europe, la production de ce genre de jeux se développe et se diversifie.

Il faut distinguer deux types de *wargames*: ceux qui se jouent avec des figurines, sur des reconstitutions de terrains en trois dimensions, et ceux qui se jouent avec des pions en papier sur un plateau.

Dans les deux cas, des règles de jeu complexes associent des éléments de stratégie et de hasard. Ces jeux, qui requièrent des connaissances approfondies d'histoire et une bonne maîtrise des règles, reproduisent généralement des conflits du passé. La complexité des règles s'amplifie grâce à la technique de l'ordinateur qui permet de parfaire la simulation (cf. annexe 9, des exemples de jeux du type «Abattre pour gagner»).

Jeux de massacre en vidéo

On observe aussi la montée en puissance des jeux de massacre en vidéo, où le grand frisson jouissif est de dézinguer tout ce qui bouge. Violence gratuite, univers sans pitié, individualisme extrême. L'étranger est un ennemi à abattre et la femme, une victime à soumettre. Ne reconnaissez-vous pas là les ingrédients du fascisme dans cette industrie crapoteuse?

Longtemps, les tenants de la thèse de la catharsis, invoquant Aristote, ont affirmé que le spectacle de la violence aidait les spectateurs à évacuer leurs émotions négatives et à réduire leur comportement agressif.

Mais les années passent. Les images s'accumulent, et les tenants de cette théorie sont aujourd'hui minoritaires. Même si la plupart des recherches échouent à établir un lien de cause à effet entre la représentation de la violence et le passage à l'acte, **elles convergent pour admettre que l'exposition prolongée accroît l'agressivité, augmente les effets négatifs sur les attitudes et les représentations mentales et morales des spectateurs.**⁶⁸

La valorisation de la brutalité et de la délinquance élevées au rang d'activités ordinaires

Sophie Cathelineau, qui étudie pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) la logique des programmes de TV, dénonce la «déstructuration du récit, l'aplatissement du langage, **la logique d'intimidation, l'utilisation forcenée du sadisme**».

Elle note par ailleurs que le but principal du héros se résume à une question: **comment faire souffrir le plus possible?**

Selon Jean-Claude Raspiegeas:

A force d'être banalisée, la violence, qui est une transgression, devient la loi.

Raspiegeas nous met encore en garde contre

cette nouvelle morale du cynisme et de la force que l'industrie du cinéma et de la télévision injecte sans états d'âme au cœur de sociétés dont le lien social est en lambeaux. **Tôt ou tard, cette fascination pour la violence, sous toutes ses formes, aura un prix social.**

Que devient alors notre interdit majeur, fondateur de la notion même d'humanité: l'infranchissable «**Tu ne tueras pas**»?

Tous les jeux ne sont cependant pas violents. Il existe en effet un autre style de jeu appelé:

⁶⁸ RASPIENGEAS J.-C., *Télérama*, N° 2442, octobre 1996.

Le jeu de coopération

En marge de l'exposition «Abattre pour gagner» consacrée à la problématique *jeu et violence*, le Musée suisse du jeu invite le public à découvrir les jeux de coopération pendant le week-end des 5 et 6 septembre 1998.

Généralement, lorsqu'on joue, deux ou plusieurs adversaires s'affrontent et le plus chanceux ou le plus habile ou le meilleur stratège gagne. C'est le schéma traditionnel qui s'inscrit dans une vision gagnant-perdant. Imaginez maintenant des jeux où on ne peut gagner sans s'allier aux autres joueurs et où l'on gagne ensemble uniquement. Ce schéma est inspiré par les valeurs de non-violence active ainsi que de collaboration dans le groupe.

Dans la plupart de ces jeux, l'adversaire est un élément extérieur qui n'est pas incarné par un joueur. C'est ainsi que dans «L'Arbre en danger», les joueurs doivent sauver un arbre menacé par des pluies acides; dans «Tabajana» et sa suite, «Corsaro», les joueurs s'allient pour fuir dans les meilleures conditions une île menacée par un volcan, tandis que «Le Verger», destiné aux plus jeunes, invite les joueurs à ramasser tous les fruits avant que le corbeau ne s'en empare.

Ce type de jeu, produit par un petit nombre d'éditeurs, est encore peu connu et peu développé. Il est pratiqué surtout en milieu scolaire ou éducatif, ou encore dans des stages de formation professionnelle. C'est pourquoi la plupart des jeux de coopération pratiqués dans ces cercles sont des jeux sans support matériel, nécessitant la présence d'un animateur formé.

Chocs de violences: au fil des textes et des images (citations)

L'appât, Bertrand Tavernier (lundi 23 mars 1998, France 2)

Après une longue polémique, le film de Tavernier est enfin diffusé en début de soirée. «Ce film prêche contre la violence, il montre à quel point le manque de culture peut faire basculer des ados normaux dans le crime.»

Le juge et Tavernier: dans une lettre adressée au journal *Libération*, qui ne l'a jamais publiée, Antoine Garapon, magistrat, secrétaire général de l'Institut de hautes études sur la justice, contestait les attaques portées contre *L'appât* lors de sa sortie en salles:

Le regard de Tavernier sur la dérive d'un trio de jeunes n'est ni romantique, ni clinique, ni moralisateur, ni convenu [...]. Ce qui le fascine, [...] c'est l'absence totale de culpabilité, le relâchement du lien avec le monde. [...] Ces anti-héros ne peuvent consommer que des signes ou des images et font preuve d'une étonnante capacité à zapper entre l'innocence et l'horreur, à annuler toute culpabilité. [...] Le juge des enfants que je suis y a reconnu sans difficulté la pseudo-maturité de nombre de clients de la justice criminelle.

La compagnie de ce trio, si elle est plaisante au début, devient de plus en plus pénible et obsédante tout au long du film. L'intervention de la police ne soulage pas. Elle ne vante pas de manière ringarde le retour de l'ordre ou l'annonce d'une vengeance: elle introduit un élément triangulateur, une sorte de fonction parentale qui intervient trop tard. [...] Les sociétés démocratiques ont du mal à parler du mal et du bien. Et pourtant, il le faut. Tavernier le fait sans apporter de réponse toute faite. Faut-il le lui reprocher? Faut-il lui faire grief d'avoir montré où conduisait l'exaspération de la nouvelle idéologie invisible de la réussite à tout prix et des images sans substance? (*Télérama*, N° 2514, 18 mars 1998).

Tueurs nés, Oliver Stone: Les tueurs de l'image

Tueurs nés, le dernier film d'Oliver Stone, sème la tempête dans le monde du cinéma et des images. Nos repères de spectateurs résistent difficilement à ce magma de couleurs, de sons et de sensations. En faisant délirer des images de violences vues cent fois ailleurs, Oliver Stone vient-il de réinventer le cinéma hallucinogène ou de créer un nouveau type de catharsis? (Thierry Jousse, *Cahiers du cinéma*, N° 484, p. 50).

Funny Games, Michael Haneke

Funny Games va encore plus loin que vos films précédents dans la description de l'horreur. C'est presque un film limite. Il me paraît déplacé aujourd'hui de réaliser une œuvre de pur divertissement. Ce qui me préoccupe, c'est la place du spectateur par rapport à la consommation de la violence. *Funny Games* est un film qui réfléchit sur ce thème, sur le cinéma et le spectateur. (Interview de Maureen Loiret, *Ciné*, janvier 1998).

Le silence de la peur, Nasser Bakhti

Comme d'autres enfants de son âge, Elsa, 14 ans, subit une violence quotidienne du fait de racketteurs à l'école. Alors, elle ment, elle vole ses parents pour payer ses agresseurs et éviter le pire. A l'école, tout le monde le sait, mais personne n'ose en parler. La loi du silence... le silence de la peur. Partant d'un fait de société, heureusement encore embryonnaire en Suisse, les enfants victimes du racket, humiliés, agressés dans les écoles, Nasser Bakhti signe un premier long métrage de fiction, parfaitement maîtrisé, sobre et délicat, qui met le doigt sur un germe malin dont il faudrait stopper la croissance sans attendre. (*Avant-premières Cinéma*, 1998, p. 107).

Faut-il censurer les films sanguinaires?

En France la récente sortie du film provocateur de David Cronenberg, *Crash*, a suscité polémiques et scandales, comme l'avait également fait celle de *Trainspotting*, de Danny Boyle, un an après *La Haine*, de Mathieu Kassovitz, lui-même attaqué pour sa *vision violente des banlieues*. Aux Etats-Unis, le sénateur républicain Robert Dole, candidat à l'élection présidentielle, vient de qualifier *Tueurs nés* (1994), d'Oliver Stone, et *True Romance* (1993), de Tony Scott, de *films nuisibles, symptomatiques de la dépravation*

d'Hollywood. Et le président Clinton se penche sur le projet d'une «puce antiviolence» (la *V-chip*, en vigueur dès cet automne au Canada), destinée à protéger les jeunes téléspectateurs. Au Royaume-Uni, *Reservoir Dogs* (1992), de Quentin Tarantino, a été interdit à la vente en vidéo pendant un an. Pourquoi cette nouvelle peur des images? Et pourquoi ce retour massif de la violence sur nos écrans?

Le débat revient régulièrement. En quoi revêt-il, cette fois, un caractère inédit? Les polémiques provoquées par *Nikita* (1990) ou *Léon* (1994), de Luc Besson, les films de Tarantino, ceux de John Woo, *La Haine*, de Kassovitz, ou *Crash* (1996), de David Cronenberg, relancent une controverse vieille comme le célèbre *Orange mécanique* (1971), de Stanley Kubrick.

Toujours les mêmes interrogations: quels sont les seuils à ne pas dépasser pour éviter que les spectateurs passent à l'acte? En France, Aubry Maupin et Florence Rey, accusés d'avoir tué plusieurs personnes, n'étaient-ils pas fascinés par *Natural Born Killers* et, bien avant eux, John Hinckley, auteur d'une tentative d'assassinat contre le président Reagan, n'avait-il pas assuré, durant son procès, avoir vu et revu *Taxi Driver* (1975), de Martin Scorsese? (Mongin O., «Les nouvelles images de la violence», *Le Monde diplomatique*, août 1996, p. 25).

Violence- «banlieue»

Quand l'élan de la vie rate son objet ou échoue à s'en approcher, c'est une *frustration*; une violence; on était prêt à manger le fruit de la vie, on avait «tout ce qu'il faut» pour ça – les dents, l'appétit, l'envie... Il manquait quoi, pour qu'au dernier moment le fruit vous soit retiré? votre élan, qui allait se porter sur l'objet désiré, revient sur vous: *onde de choc* qui produit une autre violence; elle n'a pour s'épancher que votre corps et vos pensées.

Là, ça bifurque: chez certains, l'onde de choc s'amortit, se refoule, s'enterre... Ils jettent dessus une poudre rose appelée sagesse, acceptation, résignation; au premier coup de vent, la poudre s'envole, le cratère apparaît, plein d'une violence longuement recuite, ignorée, tue, têtue, toute prête à s'énerver au moindre signe, notamment devant ces «jeunes» qui, eux, n'ont pas eu le temps de la refouler; ni les moyens.

Ces «jeunes» sont l'autre terme où ça bifurque, à partir du tronc commun appelé frustration. Eux, leur corps tout frais les démange, leurs mains fourmillent; ils sentent encore la pulsation du possible; il faut qu'ils tapent sur quelque chose pour s'assurer que le monde existe, ou s'assurer d'exister. Et si tout se dérobe, ils tapent sur ce qui vient et que rappelle cette dérobade. Ce qui peut mettre un *ado* hors de lui, c'est d'avoir «personne» devant lui, d'avoir quelqu'un qui se dérobe, qui se dégonfle; surtout quand c'est l'autorité; le père... lequel vient geindre après, de sa voix d'*ado* défait: «Mais comment faire face à cette violence?» En ayant une face, dadais, qui tienne. En attendant, c'est l'angoisse, et la violence sert d'exutoire et de repère; pour se retrouver (Sibony D., *Violence – Traversées*, Paris, Seuil, 1998).



CHAPITRE III

De la violence: bases théorique et conceptuelle

Pour comprendre et pour essayer d'expliquer la violence, on ne peut pas se passer de typologies, de concepts et de théories. Sachant que la violence est un phénomène complexe – dont les formes dans le monde sont multiples et en permanente évolution –, on ne trouve pas de théorie unifiée pour analyser les faits de violence.

Selon un avis partagé par tous les spécialistes, il y a encore quelques années les *incivilités* n'étaient guère introduites dans les débats sur la violence; on ne prenait véritablement en compte alors que *la violence physique et les crimes et délits*.

Or, les *incivilités* sont désormais affichées comme l'expression dominante des faits de violence et comme le facteur explicatif numéro un de la montée du sentiment d'insécurité.

Partant de ce constat majeur, on pourrait aisément admettre que comprendre et expliquer les faits de violence devrait désormais consister à fixer son attention quasi exclusivement sur le phénomène de *la montée des incivilités*. Or, cette position aurait le grand désavantage d'être réductrice, car on sous-estimerait du même coup le fait essentiel qu'il existe une certaine «interdépendance» entre tous les faits de violence, quel que soit en définitive leur degré de gravité. En conséquence, pour conserver aux faits de violence leur caractère diversifié, complexe et interdépendant, on fera référence ici à une configuration de facteurs et de concepts assez riche pour saisir et analyser les situations multiples dans lesquelles s'enracinent les violences de notre temps.

Cette configuration de divers facteurs et concepts est présentée en résumé dans le tableau 1 ci-après; elle concerne aussi bien le milieu scolaire que le milieu social proche au sein duquel s'inscrit la communauté éducative.

Chaque facteur est ensuite traité pour lui-même: dans un court développement, on aborde sa ou ses définitions en mettant l'accent sur ses principales dimensions.

Tableau 1**Configuration de facteurs et de concepts (F1 – F7), caractérisant les faits et les situations de violence identifiables en milieu scolaire et dans la cité**

F1: incivilité, insécurité: civilisation ou brutalisation des mœurs, conflit de civilités, théorie de la vitre brisée («broken windows»), dégradation de l'environnement local, petite délinquance, culture des rues, désorganisation sociale

F2: *bullying* (brimade): domination et soumission, raison du plus fort, «le loup et l'agneau», menace, provocation, action intentionnelle ou stratégique

F3: violence physique, crimes et délits: agression, agresseur et victime, viol, racket, rapport à la loi, code pénal et justice, répression policière, sentiment de justice ou d'injustice, révolte, rébellion, émeute, loi de la jungle, zone de non-droit

F4: déterminants sociaux et culturels de la violence: inégalité et exclusion sociales, précarité, vulnérabilité, désaffiliation, ségrégation, souffrance sociale (malaise, mal-être), anomie, galère, haine, immigration, indicateurs de précarité sociale (quartier, commune)

F5: violence institutionnelle: différenciation culturelle en milieu scolaire, homogénéité/hétérogénéité des publics, sélection et échec scolaire, disqualification, relégation, indicateurs de précarité scolaire, déscolarisation, indiscipline, absentéisme

F6: gestion de la violence dans l'établissement scolaire: travail de prévention et de répression des faits de violence dans l'école et dans la communauté éducative (direction ou maîtrise principale, concierges, travailleurs sociaux, flotiers, enseignants, parents), traitement des problèmes sociaux, projet d'établissement, équipe pédagogique, charte, contrat pédagogique, conseil de classe, conseil d'école, déviance tolérée

F7: rage de vivre et identité culturelle des jeunes: manifestation des cultures urbaines et des arts de rue (mouvements hip-hop et techno, génération glisse et culture «fun»), révolte, haine, individualisme, jeu symbolique avec la vie et la mort (conduites à risques et «destroy»), sports de combat et affrontements entre gangs), affirmation de soi et passage aux limites, défi à l'autorité et à l'establishment.

F1: incivilité, insécurité

Dans «Violence = état des lieux», *Sciences Humaines*, N° 89, décembre 1998, tous les auteurs d'articles font référence à l'incivilité et à l'insécurité: Yves Michaud, Sophie Body-Gendrot et Sebastian Roché.

Le démographe et statisticien Chesnais (1981) souligne un point important: «Sous l'angle de la mesure, les incivilités ne sont pas mesurables au sens de la violence physique». Dans le même sens, Roché (1998) estime que si certaines incivilités sont des infractions qui relèvent du pénal, elles sont aussi en partie légales lorsque par exemple quelques jeunes se rassemblent dans un escalier d'immeuble ou quand il s'agit de simples impolitesse. Mais les statistiques officielles ne prennent en compte que les infractions de type pénal.

Il y a une dizaine d'années, j'ai réalisé des entretiens auprès d'habitants de Grenoble, dans la perspective d'un rapport sensé traiter de la violence «réelle» (délinquance et criminalité). A ma grande surprise, il y était davantage question d'incivilités: telle dame se plaignait surtout de ce que les gens jettent leur ticket de tramway, un autre de ce qu'un extincteur ait été vidé dans l'escalier de son immeuble. **Ces incivilités renvoient à des faits peu graves mais qui ont des conséquences sociales importantes:** elles remettent en cause l'idée de l'existence d'un «monde commun», pour reprendre l'expression d'Hannah Arendt, l'idée qu'il y a une vie collective possible, fondée sur l'échange, la communication, le respect mutuel. Or, à une époque marquée par la crise des institutions (Etat, Eglise, etc.), cela a un effet dévastateur.⁶⁹

Une grande partie de la violence que ressentent les habitants des zones urbaines tient aujourd'hui aux atteintes à la propriété, au vandalisme quotidien, aux incivilités qui gâchent la vie (insultes, menaces, bruits, petits larcins, mendicité agressive). Comment mesurer le sentiment d'insécurité alors que la situation mise en cause est faite d'un ensemble de facteurs diffus? Toute personne qui a retrouvé sa maison dévastée par des cambrioleurs a eu le sentiment d'un viol de sa vie privée, mais, dans des sociétés d'abondance, de précaution (comptes en banque, coffres) et d'assurances (indemnisation), le vol n'a certainement pas la même gravité que lorsque Harpagon, dans *L'Avare* de Molière, en perdant sa chère cassette, perdait tout.⁷⁰

Pour prendre un exemple en milieu scolaire, Debarbieux (1997) fait aussi mention du couple «incivilité- insécurité»:

Un sentiment d'insécurité est actuellement présent dans un certain nombre de collèges français. Quelle que soit la montée réelle des délits, ce sentiment participe plus d'une ambiance incivile que d'une logique délictueuse. C'est cette crise de la civilité scolaire que les spécialistes tentent désormais de décrire et de comprendre.

Les incivilités ne sont pas forcément pénalisables, mais, même sous leurs formes les plus anodines, elles semblent des menaces contre l'ordre établi, transgressant les codes élémentaires de la vie en société, le code des bonnes manières. Elles sont intolérables par le sentiment de non-respect qu'elles induisent chez celui qui en souffre. Car qu'est-

⁶⁹ ALLEMAND S., «Entretien avec S. Roché», *Sciences Humaines*, N° 89, décembre 1998, pp. 32-33 (c'est nous qui soulignons).

⁷⁰ MICHAUD Y., «La violence, une question de normes», *Sciences Humaines*, N° 89, décembre 1998, pp. 20-25.

ce que la civilité sinon l'ensemble des attitudes qui consistent à prendre l'autre en considération, à lui fournir la preuve de son utilité sociale.⁷¹

DEBARBIEUX Eric (1997), «Insécurité et violence à l'école», *Informations Sociales*, N° 62, 1997, Dossier: *Jeunes des cités: comment vivre?*

Définitions

Civilité: «...l'ensemble des attitudes qui consistent à prendre l'autre en considération, à lui fournir la preuve de son utilité sociale.»

Incivilité: «...elles recouvrent une large gamme de faits allant de la simple grossièreté à la petite délinquance, de la saleté au vandalisme.»

«...révélation d'un chaos possible, une perte de sens et de confiance en soi et dans les autres».

Identité: «...l'identité n'est pas un état: c'est une construction continue, dans laquelle les stratégies des acteurs sont multiples.»

«Incivilité et insécurité nous apparaissent déterminées socialement, révélatrices d'une profonde coupure entre les "classes moyennes" représentées par les enseignants et leurs élèves d'origine populaire, et en particulier d'origine étrangère.»

«Le grand genre de la violence, pour les élèves, est la bagarre de cour de récréation, le grand genre de l'incivilité est l'injure, la "violence verbale", véritable leitmotiv (...). L'agonistique de cour de récréation est peut-être encore le refuge de cette "part refusée" de notre civilisation des mœurs qu'est la brutalité. (...) La loi admise par les élèves n'est pas pour autant celle du plus fort, de celui "qui fait son beau", mais de celui qui sait ne pas aller trop loin...»

Au cours de sa recherche, Debarbieux a demandé aux enseignants interrogés de livrer des «exemples» de violence vécue dans leur établissement. Pour 58% d'entre eux, le grand genre de la violence est la «violence verbale», donc une incivilité. Pour notre auteur, incivilité et insécurité apparaissent déterminées socialement, elles sont révélatrices d'une profonde coupure entre les «classes moyennes» représentées par les enseignants, et leurs élèves d'origine populaire, et en particulier d'origine étrangère.

⁷¹ DEBARBIEUX E., DUPUCH A. & MONTOYA Y., «Pour en finir avec le handicap socio-violent: une approche comparative de la violence en milieu scolaire», in CHARLOT B. & EMIN J.-C., *Violences à l'école. Etat des savoirs*, Paris, Armand Colin, 1997.

Professionnels du scolaire, de la formation et du social, chercheurs, élèves et parents en témoignent: la violence verbale (injures) est en nette augmentation. Elle se manifeste partout: dans l'école et à ses abords, dans les rues du quartier ou dans les familles.

Bien que présente surtout à partir du secondaire, la violence verbale semble toucher certains degrés primaires; elle devient donc aussi le fait d'enfants plus jeunes.

Les incivilités «...ne sont pas forcément pénalisables, mais, même sous leurs formes les plus anodines, [elles] semblent des menaces contre l'ordre établi, transgressant les codes élémentaires de la vie en société, le code des bonnes manières. [Elles] sont intolérables par le sentiment de non-respect qu' [elles] induisent chez celui qui en souffre.»⁷²

La violence symbolique

C'est une forme plus subtile de violence, dans le sens qu'elle n'est pas toujours visible et donc difficilement observable; elle consiste en différentes manifestations telles que le manque de respect, le refus des consignes, le mépris des règles, l'absentéisme, mais aussi dans ses formes les plus extrêmes le chantage, le racket, l'isolement forcé, etc. qui induisent chez la victime un fort sentiment d'humiliation, une blessure affective. Cette forme de violence est la plus inquiétante pour les enseignants et autres acteurs éducatifs: elle est en effet difficile à cerner et à contrôler.

Cependant, la violence symbolique est aussi présente de la part des enseignants: exclusion, humiliations, propos racistes ou ayant trait aux origines sociales, sont autant de manifestations de violences qui, conscientes ou non de la part des enseignants, n'en affectent pas moins les élèves profondément.

A la limite, selon Debarbieux, il n'y a pas une incivilité scolaire, mais un conflit de civilités qui réinvente des rapports sociaux sur un mode conflictuel.

L'incivilité n'est pas la non-civilisation, mais une difficulté dans les interactions sociales, un conflit dans la construction des civilités. L'incivilité n'est pas un «trait culturel» ou «naturel», elle se fabrique dans l'interaction; mieux, elle est cette interaction.⁴

Pour reprendre en bref les thèses qui précèdent, on retiendra que les incivilités recouvrent une large gamme de faits allant de la simple grossièreté à la petite délinquance, de la saleté au vandalisme. Elles sont la révélation d'un chaos possible, une perte de sens et de confiance en soi et dans les autres. Elles manifestent un conflit dans la construction des civilités.

⁷² Idem.

F2: *bullying* (brimade)

Les Scandinaves sont précurseurs en la matière et l'enquête d'Olweus (1978) a permis de lancer cinq ans plus tard en Norvège une campagne nationale contre le *bullying*. En Angleterre, les chercheurs se basent sur la définition du *bullying* livrée par Olweus; on le traduit en français par «brimade»:

Nous disons qu'un enfant ou une jeune personne est brimée ou qu'on lui cherche querelle (...) quand un autre enfant ou jeune personne, ou un groupe d'enfants ou de jeunes, lui disent des choses méchantes ou désagréables. C'est aussi de la brimade quand un enfant ou une jeune personne est frappé ou reçoit des coups de pieds, est menacé, enfermé dans une pièce, reçoit des lettres ou des billets méchants, quand personne ne lui parle et d'autres choses comme ça. Ces choses arrivent souvent et il est difficile pour l'enfant ou la jeune personne qui est brimée de se défendre. C'est aussi de la brimade quand un enfant ou une jeune personne est taquinée régulièrement de façon méchante. Mais ce n'est pas de la brimade quand deux enfants ou jeunes d'à peu près la même force se battent ou se disputent exceptionnellement ou pour la première fois.⁷³

Trois formes de *bullying* sont distinguées: le *bullying* physique, qualifié de *hurt*, où le *bully* agresse corporellement sa victime; le *bullying* verbal, qualifié de *name-calling* où il injurie sa victime, et le *bullying* affectif, ou *ostracism*, où il l'exclut de son groupe de camarades. De plus, il faut retenir la dimension d'intention: l'auteur de brimades a pour objectif l'humiliation ou l'intimidation de sa victime en répétant ses brimades.

LINDSTROM Peter, CAMPART Martina: *Brimades et violences dans les écoles suédoises*.

Les auteurs révèlent la longue tradition en Suède d'une politique «pour des écoles sûres», dont les trois principes fondamentaux sont une éducation inspirée des valeurs démocratiques, de la solidarité et de la compréhension, puis le droit de vivre dans une société non dangereuse, enfin la responsabilité confiée en premier lieu aux communes et directions d'écoles quant au traitement de la violence et de l'intimidation brutale.

⁷³ PEIGNARD E. et al., «La violence dans les établissements scolaires britanniques», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998, pp. 129-151.

PEIGNARD E., ROUSSIER-FUSCO E., VAN ZANTEN A.: *La violence dans les établissements scolaires britanniques*.

En général, les chercheurs sont toutefois d'accord sur les deux caractéristiques du *bullying*: il suppose l'interaction entre deux enfants, ainsi qu'un rapport dominant/dominé. Par ailleurs, trois niveaux sont distingués: physique, verbal et affectif, avec un degré de violence variable qui va de la taquinerie au racket. Le lieu de son expression est souvent la cour de récréation et le terrain de jeu. Deux caractéristiques sont mises en évidence: le caractère honteux induisant le non-dit, et la difficulté de discerner entre le sérieux et le jeu, ce qui a amené à l'anonymat des questionnaires.

Le *bullying* ne relève pas de la violence telle qu'elle est définie en France, par exemple par Debarbieux. Il est *intentionnel*, mais il ne peut pas être classé parmi les crimes et délits et, d'autre part, il ne constitue pas une incivilité dans la mesure où il oppose deux individus particuliers et non une population à l'ordre public; il relève en effet plutôt de la raison du plus fort que de la désorganisation sociale.

Des situations dans lesquelles un ou plusieurs élèves prennent pour cible un élève donné et périodiquement le/la soumettent à la moquerie, aux menaces, au harcèlement, aux agressions physiques, à l'isolement social, etc., en profitant de son insécurité, de sa crainte et de ses difficultés personnelles à demander de l'aide.⁷⁴

Dans le présent rapport, on admettra que le *bullying* est à l'origine de bagarres individuelles (définition classique, restreinte), mais qu'il peut aussi être à l'origine de bagarres collectives (définition étendue).

F3: violence physique, crimes et délits

Chesnais (1981) – auquel on a déjà fait référence sous F1 – indique que la violence au sens strict, la seule violence mesurable et incontestable, c'est la violence physique: «C'est l'atteinte corporelle directe entre les personnes, elle revêt un triple caractère brutal, extérieur et douloureux» (cité par Michaud, 1998).

La violence physique telle qu'elle est codifiée par le droit pénal (voies de fait, coups et blessures, agression, viol, mise en danger de la vie d'autrui, etc.) est en effet la violence la plus visible, la plus spectaculaire. Mais elle n'est heureusement de loin pas la plus fréquente dans les établissements scolaires et son augmentation n'a pas pu être prouvée au cours de ces dernières décennies.

⁷⁴ MORENO J. M., «Le côté sombre de l'école: politique et recherche sur le comportement antisocial dans les écoles espagnoles», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998, pp. 63-71.

La population d'élèves la plus concernée en France est d'abord celle du collège, et à Genève celle du Cycle d'orientation: il s'agit donc d'adolescents. En revanche, la violence physique est plus rare à l'école primaire, si on fait exception de la traditionnelle bagarre de cour de récréation – bagarre dite «de socialisation entre “petits mâles”».

La violence physique n'est pas, répétons-le, celle qui se trouve au centre des préoccupations actuelles en Europe, alors qu'elle l'est aux Etats-Unis où la situation dans certaines villes et dans certains quartiers est autrement plus grave.

Mais, même s'ils sont peu nombreux en milieu scolaire, les crimes et délits sont des faits de violence à ne pas négliger, car ils renvoient au droit, à la loi, à la justice pénale, à la sanction, à la punition et, finalement, à la citoyenneté. Ils renvoient aussi parfois à l'injustice et à la répression policière.

Par rapport aux faits de violence, on n'oubliera jamais le droit, la loi, les règles, les normes et les attentes sociales en matière de conduites et de comportements individuels ou collectifs.

F4: déterminants sociaux et culturels de la violence

Dans *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat* (1995), Castel⁷⁵ remonte en quelque sorte de la désaffiliation (l'exclusion visible des «sans emploi, sans logement, sans famille, sans papiers, sans sécurité sociale», etc.) à une zone beaucoup plus large (mais moins visible) qu'il appelle zone de *vulnérabilité*; cette zone intermédiaire allie précarité du travail et fragilité des supports de proximité. L'auteur précise:

Tout se passe comme si nous redécouvriions avec angoisse une réalité que, habitués à la croissance économique, au quasi plein-emploi, aux progrès de l'intégration et à la généralisation des protections sociales, nous croyions conjurée: l'existence, à nouveau, d'«inutiles au monde», de sujets et de groupes devenus surnuméraires face à l'aggiornamento en cours des compétences économiques et sociales.

Comme l'incivilité est quantitativement plus importante aujourd'hui que la violence physique, la zone de cohésion sociale nommée *vulnérabilité* par Castel est elle aussi plus importante que ne l'est la zone de désaffiliation. Nombre de jeunes en fin de scolarité obligatoire ou ayant quitté le Cycle d'orientation ne se sentent-ils pas en situation de vulnérabilité alors qu'une faible proportion d'entre eux est en rupture et en voie de désaffiliation?

⁷⁵ Cf. supra *Métamorphose des rapports entre violence et société*.

Dans son article «Les jeunes et l'exclusion», Olivier Galland signale que le rapport entre «jeunes» et «exclusion» est analytiquement difficile à définir car, en première approximation, la jeunesse est par essence un état de dépendance. Il propose alors d'adopter une perspective longitudinale: dans quelle mesure la dépendance juvénile, phase «normale» du cycle de vie, se prolonge-t-elle ou s'amplifie-t-elle de manière «anormale»? Selon lui, les jeunes peuvent être classés en trois catégories:

1. ceux qui sont déjà proches de la sphère professionnelle
2. ceux qui *connaissent une forme de socialisation d'attente* (groupe intermédiaire sans doute le plus spécifique de la période récente)
3. les «cas sociaux».⁷⁶

Nombre d'auteurs insistent également sur le fait que la crise que nous vivons est anthropologique, c'est-à-dire qu'elle est à la fois crise de civilisation et crise de l'individu (crise du sujet). La crise du sujet est contextualisée: «l'insécurité ambiante», «la peur des lendemains incertains», «le sens de l'avenir s'est inversé, il est perçu comme le temps de l'aléa», «les institutions où l'emploi est garanti oscillent entre la crainte et la culpabilité», «la scène politique n'offre plus ni points de repère pour la compréhension des problèmes, ni perspectives pour l'action» et «l'effritement des corps intermédiaires».

Les quartiers d'exil n'ont pas le monopole du mal de vivre de la jeunesse, mais ils cristallisent plus qu'ailleurs l'exclusion, le chômage, la délinquance et connaissent en ce sens un effet de grossissement et de radicalité des problèmes. Leur dérégulation sociale est contemporaine de la précarisation des emplois, d'une aggravation ou d'une pérennisation de la misère ou de criantes inégalités sociales, d'une montée du racisme et de l'intolérance pour une partie grandissante de la population.

Pour nombre de jeunes habitant les quartiers difficiles, la famille n'est plus une instance de socialisation. Souvent, chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine, la langue des parents n'est plus vraiment la leur, les pères notamment ont souvent perdu toute autorité car désqualifiés socialement.⁷⁷

La socialisation s'effectue davantage dans la rue au contact des pairs dans un climat d'affrontement réel ou symbolique. Les violences urbaines, la haine diffuse mûrissent dans ces quartiers de relégation où vit sans perspective une population stigmatisée.

⁷⁶ GALLAND O., «Les jeunes et l'exclusion», in: PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.

⁷⁷ LE BRETON D., «Une violence à l'autre», *Cultures en Mouvement*, N° 11, octobre 1998.

La violence à l'école (1994), Paris, Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, N° 15 – 1^{er} trimestre 1994.

DUBET François, *Les mutations du système scolaire et les violences à l'école*.

«Par ailleurs, certaines écoles des quartiers de banlieue sont plus sensibles que d'autres au phénomène de ségrégation sociale et urbaine affectant la société française. Dans ces quartiers, les écoles apparaissent comme des enclaves dont on attend qu'elles assurent à la fois la socialisation des enfants, leur éducation, leur intégration sociale et la gestion des problèmes sociaux.»

LEPOUTRE David: «La lutte contre la violence dans une école en panne», Regards, in *Lien Social*, N° 424, 8 janvier 1998.

«Ainsi, non seulement l'école se retrouve seule avec pour mission la socialisation d'un nombre d'élèves très élevé et très hétérogène, tâche qui auparavant revenait aux entreprises; mais encore elle apparaît comme véhiculant des modèles obsolètes, face à des élèves porteurs d'une identité toujours plus forte et ayant intégré une véritable «culture des rues», dans laquelle les échanges de violence, qu'ils soient verbaux ou physiques, occupent une place importante.»

La jeunesse des banlieues est dans une phase durable de rébellion. Les premiers feux de la révolte se sont allumés dans la région lyonnaise au cours de l'été 1981 et ne se sont plus jamais apaisés que de manière provisoire. Cf. à ce sujet infra, Lucienne Bui-Trong.

Qu'il s'agisse des quartiers ou des établissements scolaires, on peut utiliser les mêmes indicateurs pour définir le climat social qui y règne. Par exemple, le taux des chefs de famille de catégories socio-professionnelles défavorisées, le taux de foyers habitant dans des immeubles à loyer modéré ou dans des logements sociaux, le taux d'élèves ou d'enfants d'origine étrangère, le taux d'élèves en retard ou en difficulté scolaires; par exemple aussi – sur le plan de leur situation de vie – que certains jeunes galèrent, qu'ils ont la haine, qu'ils sont en rupture familiale et sociale, qu'ils souffrent d'un mal-être dans leur existence, qu'ils se sentent exclus, aussi bien de l'école que de la cité.

F5: violence institutionnelle

Selon l'idéal républicain, l'école se doit d'assurer la tâche de la transmission des connaissances à tous, répondant ainsi au principe de l'égalité. Mais il se trouve

qu'elle doit également opérer une sélection parmi un nombre d'élèves toujours plus grand, et par là-même produit de l'échec.

Selon Jean-Jacques Delfour (1997)⁷⁸, auteur agrégé de philosophie, l'institution possède une double-structure – d'une part l'idéologie républicaine qui n'est qu'apparence, d'autre part une hiérarchie sous-jacente, une logique de bureaucratie basée sur des rapports de pouvoir – et se retrouve en échec face à cette double mission, qui est de sélectionner une élite tout en répondant aux principes républicains sur l'égalité.

Dans sa note critique de l'ouvrage de Debarbieux, Louis Legrand (1998)⁷⁹ rejoint ce point de vue: «La violence apparaît finalement comme le produit d'une confrontation entre l'exigence républicaine de notre école, (...) et les conditions ethniques spécifiques d'une partie de notre population scolaire immigrée.»

La violence scolaire consisterait ainsi en une réaction à la pression institutionnelle et aux contradictions véhiculées par le système éducatif, qui repose aujourd'hui sur une logique de concurrence et de sélection.

Un supermarché de la culture

En basant son propos sur son ouvrage *L'école ou la guerre civile*, Meirieu (1997)⁸⁰ met l'accent sur deux points essentiels. Tout d'abord, l'école se doit de permettre à tout élève d'acquérir une culture commune capable d'éclairer le monde; or, un grave manque de repères a été constaté chez les élèves. Selon Meirieu, on assiste à une perte de sens de la culture scolaire. De plus, l'école a pour mission la construction de la loi, ce qui inclut de former les élèves à la civilité. Or, cela s'avère particulièrement complexe dans le contexte d'une école gérée par une logique de concurrence et de sélection, ce qui en fait «un grand supermarché de la culture» où prévalent les stratégies individuelles, et cela bien entendu au détriment du plaisir d'apprendre et de comprendre.

F6: gestion de la violence dans l'établissement scolaire

Alors que la mission essentielle de l'école était la transmission des connaissances, cette mission se retrouve détrônée par une tâche nouvelle. En effet, devant les conditions de plus en plus difficiles des familles en général (chômage, difficultés financières, etc.), et plus particulièrement dans les milieux défavorisés, l'école contemporaine a pour nouvelle tâche la socialisation d'un grand nombre d'élèves qui arrivent à l'école sans avoir construit ni intégré les règles minimales de socialisation.

⁷⁸ DELFOUR J.-J., «L'Ecole de la République face à la violence», *Société*, mars 1997, pp. 317-326.

⁷⁹ LEGRAND, L., Note critique au sujet de Debarbieux E., *La violence en milieu scolaire. 1. Etat des lieux*, Paris, ESF, 1996.

⁸⁰ MEIRIEU Ph., GUIRAUD M., *L'école ou la guerre civile*, Paris, Plon, 1997.

C'est une tâche qui revenait autrefois aux entreprises, mais aussi aux grandes institutions telles que la religion et la famille. Or, il se trouve que ces dernières ne remplissent plus leur rôle auprès des jeunes: selon Philippe Meirieu (1998)⁸¹, le système éducatif est de plus en plus sollicité pour scolariser des élèves toujours plus nombreux, ceci parallèlement à des institutions traditionnelles qui «s'effritent». On assiste en quelque sorte à une dévalorisation de l'image sociale de l'enseignant, dont le travail essentiel auprès des élèves consiste en la construction de la loi et l'application des règles.

Selon Jacques Pain, «la situation scolaire violente est très largement institutionnelle et relationnelle. Elle trouve son origine dans les conflits, qui, dans l'angoisse et l'émotion, tournent mal, se dérèglent et basculent dans la violence.» L'auteur fait donc intervenir la notion d'instabilité comme indicateur de violence potentielle.

Des violences anti-scolaires

Le sociologue français François Dubet (1998)⁸² distingue quant à lui trois logiques de la violence scolaire, selon les formes qui apparaissent:

1. Les violences *extérieures à l'école*, qui tiennent au prolongement des conduites non scolaires dans les murs de l'école; nous reviendrons sur ce sujet qui fait allusion au problème de la délimitation du territoire scolaire.
2. Les violences *dans l'école* s'exprimant essentiellement par un «chahut anémique», «une agitation constante à travers laquelle les élèves résistent à l'école et manifestent leur indifférence.» Selon Dubet, cette forme de violence découle directement du phénomène de massification scolaire et de l'apparition d'un nouveau public d'élèves n'ayant jamais été scolarisé jusque-là.
3. Les violences *antiscolaires*, violences construites contre l'école et apparaissant comme les plus dangereuses. Ces violences caractérisent les établissements où domine l'échec scolaire: les élèves se voient renvoyer une image dévalorisante d'eux-mêmes et défendent leur dignité en créant un système de valeurs s'opposant à celles de l'école.

De nombreuses études ont mis en évidence les différences entre établissements quant au degré de violence. Ces différences sont souvent attribuées à l'environnement social dans lequel se trouve implantée l'école. Toutefois, selon Dubet, les différences observées ne tiennent pas seulement aux divers contextes sociaux. En effet, «à défaut d'une étude précise en ce domaine, une bonne connaissance des établissements

⁸¹ MERIEUX, Ph., *Adapter la pédagogie*, réflexions pédagogiques, Bloc-Notes, «La violence à l'école», rapport de l'IGEN Fotinos, 17.8.98, Enquête académique.

⁸² DUBET F., *Les figures de la violence à l'école*, La violence à l'école, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 1998.

indique que bien des établissements qui «devraient» être violents ne le sont guère, alors que d'autres, plus favorisés, sont dominés par la violence ou par le sentiment de violence.»

COUSIN Olivier: *De l'institution à l'établissement. Le cas des collèges de banlieue.*

«Les collèges de banlieue affrontent des situations extrêmes mais ils ne sont pas des exceptions, et la violence prend des aspects différents selon les circonstances. Dans les quartiers défavorisés, elle s'exprime par des actes de dégradation et d'agression, elle est physique et expressive. Dans les "beaux quartiers", la violence s'exprime par la compétition entre les élèves et l'angoisse de chute. Elle est plus silencieuse et plus sournoise mais elle a les mêmes capacités de destruction du sujet. (...) L'école n'est que le reflet de la société qui, elle, ne peut plus prétendre contrôler dans sa totalité les processus d'intégration et de socialisation des individus.»

Robert Ballion⁸³ souligne également que, quelle que soit la catégorie d'établissement dans laquelle peut être placé un lycée, certains s'en sortent mieux que d'autres. Une enquête a démontré que ces établissements «suscitent la mobilisation des personnels, l'affirmation d'un style de direction beaucoup plus directif qui fait que ces proviseurs deviennent de véritables managers éducatifs. Ces établissements sont véritablement entraînés dans une dynamique de progrès.»

Cette image à la fois de fermeture et d'ouverture est fort bien exprimée par Philippe Meirieu dans son ouvrage *L'école ou la guerre civile* et fait office de conclusion à ce chapitre: «Il ne s'agit nullement d'éduquer les jeunes dans une bulle stérile pour en faire des inadaptés sociaux, comme des animaux élevés en captivité et qui meurent dès qu'on les relâche. Mais l'école obligatoire, suspendant un moment cette réalité-là, doit constituer un abri, même provisoire, contre la tempête sociale (...). Il s'agit de vivre dans l'enceinte scolaire autre chose que la loi de la rue...» (Ph. Meirieu, op. cit., p. 83).

Une interrogation qui revient chez la plupart des auteurs: toute chose étant égale par ailleurs, pourquoi la violence touche-t-elle certains établissements plus que d'autres?

Pour Olivier Cousin, s'il est vrai que «spontanément, les difficultés de collèges de banlieue sont expliquées à partir de la dégradation de l'environnement social et familial des élèves, la comparaison entre deux établissements populaires de banlieue permet d'aborder la question sous un autre angle. Les problèmes que rencontrent ces établissements tiennent aussi à l'affaiblissement de l'institution scolaire.»

⁸³ BALLION R., «L'ordre scolaire menacé: le cas des lycées», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, N° 15, 1^{er} trimestre 1994.

Il existe donc une manière de gérer la violence dans les établissements scolaires qui tient à beaucoup de facteurs internes et externes. Pour certains auteurs, la création d'une équipe pédagogique, l'élaboration d'un projet pédagogique adapté au nouveau public qui fréquente l'école sont autant de moyens de socialisation des jeunes générations pour faire face à la violence.

F7: rage de vivre et identité culturelle des jeunes

Beaucoup de jeunes ressentent un profond désarroi et un sentiment d'absence de futur de la société actuelle auquel ils opposent, par exemple à travers la dynamique du mouvement hip-hop, une culture de crise. L'absence de valeurs, de principes éthiques clairs sont perçus comme un vide moral. Ce dernier renforce la souffrance qui découle des effets destructeurs de l'individualisme moderne. «Le système glisse, mène, sonne ton requiem (...). Ma vie perd son sens, mon goût, mon souffle est épuisé. Tout s'efface, qu'est-ce qui se passe, où sont mes traces» clame La Cliqua dans sa chanson *Requiem* inspirée par le film *La haine*. Sandra Béveillard décrit bien ces souffrances diffuses liées à la peur de l'exclusion: «L'âge est aux *Macjobs*, au latex (ou la découverte de l'amour au temps du sida) et à la mise à distance du monde politique. Ma génération est celle du «No Future» que lançaient les *Sex Pistols* en 1977. Elle qualifie son avenir, non sans un certain humour «d'Assedic Park». Elle souhaite d'autres perspectives que celle de l'immédiat, elle revendique le droit de planifier son avenir. Mais, au fur et à mesure que l'appui des institutions se dérobe, arrive une angoisse diffuse et présente. De l'amour infecté au chômage fatal, comment défier son anxiété face à un avenir qui n'assure rien?»⁸⁴. Alors la violence peut apparaître comme une forme de réaction face à l'incompréhension et à l'insolence de ceux qui n'ont jamais vécu ces situations.

Les conduites à risques se multiplient dans la jeunesse et prennent une grande diversité de formes (tentatives de suicide, toxicomanies, défis à l'autorité, pratiques extrêmes dans le domaine sportif, etc.). Elles sont une tentative de s'affirmer, de donner une signification à une existence personnelle mise en défaut par la société. Si ce mal de vivre est largement ressenti au sein de la jeunesse, il prend une forme forcément plus aiguë chez les jeunes qui vivent dans un contexte où se cristallisent les facteurs d'exclusion, ces quartiers d'exil et ces cités où s'enracinent le chômage et les emplois précaires, la misère et les inégalités sociales criantes, le racisme et l'intolérance, les dérégulations sociales et la délinquance, la disqualification sociale des familles et le transfert des responsabilités éducatives aux institutions. Si la jeunesse des banlieues françaises manifeste depuis 1981 sa rébellion par la violence c'est, selon David Le Breton, parce qu'elle constitue une ressource politique pour ceux qui ne disposent de rien d'autre. C'est non seulement «une réplique au rejet social, au racisme ordinaire, à la déscolarisation, une réponse sans ambiguïté à l'exclusion», mais aussi une pratique qui peut être vécue sur le mode jubilatoire.

⁸⁴ BEVILLARD S., «Patience et respect», *Cultures en mouvement*, N° 11, octobre 1998, p. 12.

L'ethnographie des groupes d'adolescents qui résident dans les grands ensembles, qui en fréquentent avec assiduité les espaces publics et qui participent à ce qu'on peut appeler et décrire comme une véritable «culture des rues», nous apporte un point de vue différent sur l'univers des pratiques ou des relations propres à ce milieu social. On peut réinterpréter l'ensemble des conduites qui sont habituellement considérées comme déviantes, voire délinquantes (actes de langages obscènes qui font le désespoir des personnels d'éducation, comportements systématiques contre lesquels l'institution scolaire a toutes les peines du monde à instaurer ses propres règles, appropriations des biens par prédation sanctionnées par la loi), à travers la grille de représentation des acteurs eux-mêmes. Il en ressort qu'elles sont toujours informées par une vision du monde organisée, un système symbolique dont la cohérence n'a rien à envier aux unités culturelles les mieux constituées et les plus reconnues. Ce système de représentation, fondé sur l'honneur et la réputation, impose aux membres du groupe des règles de conduite et des codes de relations très contraignants et dont les effets de socialisation sont au moins aussi forts que ceux qui relèvent des institutions de socialisation proprement dites.⁸⁵

Génération glisse et culture «fun»

LORET Alain (1995), Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige... La révolution du sport des «années fun», *Autrement*, Nos 155-156, avril 1995, série Mutations.

Le fun se présente comme une morale du plaisir. C'est aussi une stratégie de marketing, un look, un vocabulaire, une musique et un ensemble d'attitudes. C'est enfin une esthétique se reconnaissant dans les cinq couleurs primaires du mouvement psychédélique, dans un graphisme underground et des artistes alternatifs. Le fun, c'est le totem des sports de glisse.

BAUDRY Patrick (1991), *Le corps extrême. Approche sociologique des conduites à risque*, Paris, L'Harmattan.

BESSAS Yves (1982), *La glisse*, Paris, Fayard.
Glisser dans la ville. Les politiques sportives à l'épreuve des sports de rue (1998), Neuchâtel, Editions CIES (Centre international d'étude du sport), Actes du Colloque de Neuchâtel, 18 et 19 septembre 1997, édité par C. Jaccoud et Y. Pedrazzini.

LACROIX Gisèle (1991), Le look fun et ses enjeux, in *Actes du colloque Géopolitique du sport*, Université de Franche-Comté.

LE BRETON David (1991), *Passions du risque*, Paris, Métailié.
Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère (1994), Bordeaux, Maison des sciences de l'homme.

⁸⁵ LEPOUTRE D., «La haine: une construction sociale», *Cultures en mouvement*, N° 11, octobre 1998.



CHAPITRE IV

Approche et mesure des faits de violence

Questions de méthode

Les enfants et les adolescents sont – pour la quasi-totalité d’entre eux – scolarisés à Genève dès la plus tendre enfance et pour une forte proportion des jeunes jusqu’à leur majorité et même bien au-delà. Il est donc logique d’analyser en premier lieu la violence dans les écoles et dans les lieux de formation, plus précisément la violence telle qu’elle se manifeste au quotidien dans les établissements de formation scolaire et professionnelle, dans l’enseignement primaire (EP), au Cycle d’orientation (CO) et dans l’enseignement secondaire postobligatoire (PO).

Dans un second temps, on abordera la violence dans les lieux destinés aux jeunes (dans le secteur dit «du temps libre» situé entre l’école et la famille) et dans le quartier.

Enfin, troisième étape, on traitera de la violence urbaine en tant que telle, c’est-à-dire celle qui, via des manifestations collectives, se déroule dans les espaces publics de la cité.

Dans l’introduction à son ouvrage *Violence à l’école: état des savoirs*, Bernard Charlot pose cette question: qu’est-ce qui est «normal» et qu’est-ce qui est «pathologique» en matière de violence? Selon lui, la question n’est pas simple, toute tentative de définition se heurte à la difficulté d’identifier des seuils et de délimiter des frontières.

Par exemple:

- A partir de quand le langage «de la rue» utilisé par un élève s’adressant à un enseignant est injurieux?
- Quel est le seuil à partir duquel un contact physique entre élève et enseignant devient violence?
- L’absentéisme doit-il être décompté au nombre des phénomènes de violence scolaire?

Selon B. Charlot, la difficulté à identifier les seuils et à délimiter les frontières est accrue par le fait que ce qui est violence pour les uns ne l’est pas pour les autres, que ce qui est insupportable à certains est supporté par d’autres. Une autre difficulté concerne les «variances» régionales ou nationales:

Les recherches sur les Etats-Unis, l'Angleterre ou l'Allemagne montrent (...) que la façon même de poser le problème de la violence à l'école varie selon les espaces nationaux – à ce point qu'un mot comme *bullying* qui fait partie du vocabulaire scolaire de base en Angleterre, pose de difficiles problèmes de traduction en français (p. 4).

Sur le plan de la méthode, B. Charlot insiste sur le fait que le chercheur ne peut pas et ne doit pas trancher: de quel droit, en effet, fixerait-il les seuils et les frontières? Quelle légitimité a-t-il pour dire: «ceci est violence, cela ne l'est pas!»? Trancher ces difficultés suppose la référence à des normes. Or le chercheur peut décrire et analyser, il ne peut fixer la norme qui relève de choix éthiques, philosophiques et politiques.

Décrire, écouter, inventorier, analyser: les chercheurs qui présentent dans ce livre une synthèse de leurs travaux l'ont fait – fort bien. Ils n'ont pas décidé d'emblée ce qu'était la violence – même si certains ont, davantage que d'autres, ouvert l'éventail des possibilités. Ils ont mis en place des dispositifs de recueil et de traitement des données, permettant de savoir ce qui est considéré comme violence par ceux qui fréquentent quotidiennement l'école – au sens large du terme, incluant l'école primaire, mais aussi les collèges et les lycées. En ce sens, ils ont traité à la fois, et indissociablement, des violences scolaires et des points de vue sur la violence. (B. Charlot, op. cit., p. 5).

Si, comme le note justement B. Charlot, la violence à l'école varie selon les espaces nationaux, on doit savoir que les recherches faites aux Etats-Unis ou en France décrivent des phénomènes et des situations qui ont peu de points communs avec ce qu'on peut observer dans l'école genevoise: dimension et intensité des phénomènes, acuité et degré d'urgence des problèmes, etc. Cela ne signifie cependant pas qu'on ne puisse pas se référer aux études faites à l'étranger, mais cela veut dire qu'on retiendra de ces études *les grands axes de réflexion des chercheurs et leur manière de conceptualiser les faits de violence* qu'ils ont observés sur divers terrains scolaires.

Et pour ce qui nous concerne, on n'a pas d'emblée décidé ce qu'est la violence dans l'école genevoise, mais des dispositifs de recueil et de traitement de données scolaires, sociales et policières nous permettent de savoir assez précisément aujourd'hui ce qui est considéré comme violence par les divers partenaires qui fréquentent quotidiennement l'école.

Il est clair que si on voulait focaliser le regard sur le traitement pédagogique de la violence, on devrait faire des observations dans des classes, analyser finement la relation pédagogique entre l'enseignant et ses élèves, faire des entretiens avec les uns et avec les autres de sorte à éclairer *la scène des situations d'apprentissage en milieu scolaire, des relations de pouvoir et des tensions liées au «rapport institutionnel» enseignant-enseigné*.

Or, lorsqu'il s'agit de violence, même si on sait bien que certaines formes de violence se développent dans la salle de classe elle-même, on doit tenir compte du fait que la

situation est plus complexe. Parce que la violence à l'école ne s'inscrit pas uniquement dans le registre pédagogique des apprentissages disciplinaires, elle concerne aussi la socialisation des uns et des autres à la vie collective telle qu'elle se développe dans l'établissement scolaire pris dans son ensemble – en y incluant le périmètre scolaire qui comprend le préau, les alentours de l'école, voire une partie du quartier.

Ce qui précède montre bien que le chercheur ou l'expert ne peut pas définir a priori les faits de violence scolaire. Il faut donc qu'il les construise (en les transposant, en les comparant, en les mettant en perspective et en correspondance, en les configurant) à partir de deux grandes sources d'information: d'une part, les données et les analyses produites par la communauté scientifique internationale, d'autre part, les données et les analyses produites sur le plan local par «les gens de terrain».

Considérations juridiques au sujet du «territoire» scolaire

On ne peut pas parler de violence à l'école si on ne définit pas, au préalable, où commence et où finit le périmètre scolaire. Apparemment, on pourrait se satisfaire d'une réponse de ce type:

Le territoire de l'école est géographiquement défini par son environnement construit, à savoir le ou les bâtiments scolaires, y compris les espaces qui le/les jouxtent et sur lesquels les élèves ont le droit de se trouver pendant les récréations et pendant un temps limité avant et après les heures d'école.

A certains endroits – c'est le cas par exemple dans des cycles d'orientation – le *périmètre scolaire* est délimité par une zone bleue. Ainsi, la ligne bleue peinte au sol marque une frontière que l'élève n'a pas le droit de franchir pendant les heures de cours et pendant la récréation.

Or, même s'il existe des bases légales et des règlements scolaires connus, la question de l'étendue de la responsabilité de l'école ou des parents dans la surveillance des enfants et des jeunes, pose des problèmes juridiques délicats⁸⁶. La notion de «périmètre scolaire» permet d'introduire un sens plus précis, celui de «domicile»: *domicile scolaire* au sein duquel la direction ou les responsables de l'établissement ont autorité sur les élèves et possèdent la maîtrise juridique des lieux par rapport à des tiers.

⁸⁶ On n'entre pas ici dans le dossier complexe des références juridiques (administratives, civiles et pénales), on mentionne simplement quelques avis de droit qui nous ont été fournis par une juriste du DIP, Mme Verena Schmid, via la Secrétaire générale du département (décembre 1998, janvier 1999) et par la Direction générale du CO (un avis de droit plus ancien, datant d'avril 1981). Ils font prendre conscience de la diversité et de la subtilité des règles définissant la surveillance du «territoire» scolaire. Ainsi, l'article 54 du règlement du Cycle d'orientation [C1 10.27] prescrit toujours la discipline hors de l'école.

Le pouvoir de direction et de contrôle qui s'exerce dans les établissements publics permet donc aux écoles d'élaborer des règlements internes qui fixent de manière générale et abstraite la conduite attendue des élèves. Les maîtres et maîtresses sont tenus de faire respecter le règlement de l'école en toute circonstance.

Selon le code pénal et la jurisprudence du Tribunal fédéral, une école publique constitue «un domicile» pour autant que le territoire scolaire soit facilement repérable. Autrement dit, pour qu'il y ait *violation de domicile* (art. 186 CPS), une école et son accès doivent être délimités. Cela implique *a)* que le caractère clos du périmètre scolaire soit reconnaissable pour le public et *b)* que l'interdiction d'entrer ou l'injonction de quitter les lieux soient significatives valablement. Pour être indiquées de manière juridiquement valable, l'interdiction d'entrer ou l'injonction de sortir ne requièrent aucune forme particulière, mais elles doivent être communiquées de manière claire et univoque (panneau, plaque, affiche, etc.), même si elles sont limitées aux heures scolaires, comme c'est souvent le cas dans les écoles primaires. En outre, l'interdiction d'entrer ou l'ordre de quitter les lieux ne doivent pas être arbitraires et respecter le principe de proportionnalité. La personne interdite ou invitée à quitter les lieux est une personne qui a perturbé, qui perturbe ou qui est susceptible de perturber la bonne marche de l'école, c'est-à-dire tout ou partie des activités qui se déroulent dans l'établissement.

Selon un avis de droit relativement ancien (1981), on apprend que – saisi de recours dirigés contre des décisions du DIP –, le Conseil d'Etat genevois a consacré le principe selon lequel le comportement répréhensible d'élèves hors de l'école peut donner lieu à des sanctions disciplinaires. Ainsi, par exemple, les faits, pour un jeune fréquentant le CO, soit de s'être mal comporté dans un convoi des transports publics, soit d'avoir participé à un spectacle interdit aux mineurs âgés de moins de 18 ans, ont été considérés par l'exécutif cantonal comme des justes motifs de sanctions disciplinaires dans le cadre scolaire. Le Conseil d'Etat a ainsi rappelé que *la surveillance du DIP ne s'arrête pas à la porte des écoles*, compte tenu du fait que les dispositions du règlement de l'enseignement secondaire prévoient que les élèves dont la conduite hors de l'école est répréhensible peuvent faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion (arrêté du Conseil d'Etat du 3 février 1959).

Notons que les moyens utilisés dans ce sens par l'école doivent répondre aux principes constitutionnels de la proportionnalité et de la subsidiarité. La surveillance et les sanctions mises en œuvre doivent par conséquent être en accord avec l'intérêt général.

A l'extérieur du périmètre scolaire, le comportement des enfants et des jeunes relève avant tout de la compétence des parents et éventuellement des autorités de police et du Service de protection de la jeunesse. C'est dire que si l'intervention de l'école n'est en elle-même pas exclue, elle doit néanmoins garder un caractère subsidiaire.

La responsabilité de l'entretien, de l'éducation et de la surveillance des enfants incombe bien entendu en premier lieu aux parents, en raison même des relations

qu'ils entretiennent avec leurs enfants. Le rôle de la famille dans l'éducation est implicitement consacré par la Constitution fédérale et est expressément mentionné dans la Convention européenne des droits de l'homme. On notera encore que l'article 302 du Code civil fait obligation aux parents de collaborer de façon appropriée avec l'école et, lorsque les circonstances l'exigent, avec les institutions publiques de protection de la jeunesse.

Les points qui précèdent indiquent en résumé que les règles qui définissent le comportement général admissible des mineurs, s'appliquent aussi bien dans les bâtiments scolaires qu'à l'extérieur de l'école.

Si, à l'école, la mesure disciplinaire a d'abord vocation éducative, la poursuite disciplinaire et le pouvoir d'intervention qui en découle pour l'autorité scolaire a pour but premier d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement d'enseignement.

Violences ordinaires et violences médiatisées

A lire de multiples documents d'archives et les nombreux dossiers récents portant sur la violence des jeunes, on ne manque pas d'être frappé par plusieurs aspects de ce phénomène toujours complexe:

1. Son ancienneté et sa permanence⁸⁷.
2. Certaines formes de violence sont spécifiques à certaines populations, à certaines régions ou à certaines cultures du globe.
3. Les sociétés évoluent et les violences qu'elles «engendrent» changent elles aussi: civilisation ou brutalisation des mœurs... (cf. supra panorama introductif).
4. Les interprétations – plus ou moins nuancées et contrastées – qui en sont proposées à toutes les époques viennent en très grande partie des adultes.
5. Les faits de violence au quotidien restent pour la plupart d'entre eux *ordinaires*, parce qu'ils sont gérés au niveau interpersonnel, institutionnel ou local, c'est-à-dire par les gens du lieu ou du milieu où ils se produisent (famille, voisinage, école, quartier); soit la presse n'en parle pas ou elle leur accorde le statut de faits divers parfaitement banalisés.

⁸⁷ «Notre monde a atteint un stade critique. Les enfants n'écoutent plus leurs parents. La fin du monde ne peut pas être loin.» Prêtre égyptien (2000 av. J.-C.). «Notre jeunesse est mal élevée, elle se moque de l'autorité et n'a aucune espèce de respect pour les anciens. Nos enfants d'aujourd'hui ne se lèvent pas quand un vieillard entre dans une pièce, ils répondent à leurs parents et bavardent au lieu de travailler. Ils sont tout simplement mauvais.» Socrate (470-399 av. J.-C.).

6. Les violences urbaines (du type bagarre généralisée ou émeute) sont au contraire *médiatisées*, parce qu'elles se déroulent dans des lieux ou sur la place publics, qu'elles ont une dimension collective et que les forces de police sont mobilisées pour rétablir l'ordre; les médias en parlent à coup sûr «à la une» et ils ont tendance à dramatiser les événements (cf. infra l'échelle d'évaluation de la violence des quartiers sensibles, L. Bui-Trong).
7. Les violences médiatisées ont peut-être un caractère saisonnier et par exemple en Europe occidentale une préférence pour le «joli mois de mai».

A travers quelques rappels chronologiques portant sur quatre décennies, on voudrait d'abord montrer qu'à Genève les violences ordinaires et les violences médiatisées sont toujours présentes et qu'elles alimentent sans cesse le débat sur les scènes locales ou cantonale. Mais on ne prendra pas le risque d'affirmer ici qu'à elles deux (comme trame et chaîne), elles constitueraient l'équivalent d'un «tissu permanent de violences genevois».

1960 – 1979

Violence ordinaire

1961: rapport Légeret. La création de centres de loisirs est demandée pour prévenir la délinquance juvénile.

«...Le préau est de plus en plus le lieu de rencontre d'adolescents qui y fument, roulent à bicyclette, poursuivent les moins farouches de nos filles, s'y permettent des propos lestes et des gestes qui ne le sont pas moins, le tout au grand dam de la sécurité sinon de l'innocence des plus jeunes (...). Ces jeunes fièrement vêtus de blousons noirs, verts ou rouges, utilisent le banc qui se trouve devant l'école pour discuter de leurs affaires et surtout pour moquer les filles qui défilent devant eux, et plus encore les maîtresses.» (Rapports des Maîtres principaux des écoles primaires Hugo-de-Senger et Roseraie)⁸⁸.

1979: Association Ferdinand Gonseth, Entretiens de Bienne.

«On sait qu'à Genève, le ton monte dans certaines classes pratiques où de grands gaillards ou des caïds se livrent au vandalisme, terrorisent les plus jeunes, frappent les aînés. Les collèves de certains cycles d'orientation genevois voient se constituer de grands rassemblements de jeunes, les uns astreints à la scolarité obligatoire mais impatients de se lancer dans la vie active, les autres déjà jeunes travailleurs ou au chômage rôdant le samedi matin aux alentours de cette même école qu'ils maudissaient lorsqu'ils étaient assis sur ses bancs. Cette rencontre entre deux catégories de jeunes qui ont en commun une rancune contre l'école où ils ont accumulé les échecs et les renvois constitue bien souvent le premier maillon d'une chaîne de violence et de délinquance énorme.» (Roland Berger, directeur général de l'Office de la jeunesse).⁹¹

Violence médiatisée

Les années 50 et 60 sont dominées par une nouvelle forme de conduite marginale des jeunes (...) caractérisée par le personnage du «Teddy Boy» ou du *blouson noir*, le jeune ouvrier amateur de rock and roll.

Une des caractéristiques de cette période est l'émergence d'une culture des jeunes et, plus largement, d'une jeunesse.⁸⁹

1968: Mouvement d'action contre les journées militaires et contestation étudiante.

1970-1971: Mouvement pour un Centre Autonome.⁹⁰

⁸⁸ FELDER D., VUILLE M., *De l'aventure à l'institution: les centres de loisirs genevois*, Genève, Cahier du SRS, N 12, 1979, pp. 27-28.

⁸⁹ DUBET Fr., LAPEYRONNIE D., «Du gang à la galère... Les conduites marginales des jeunes», *Revue suisse de sociologie*, vol. 11, N 2, 1985, pp. 309-322.

⁹⁰ Au sujet des divers mouvements créés en 1968 et dans les deux décennies qui suivent, cf. par exemple GROS D., *Dissidents du quotidien. La scène alternative genevoise 1968-1987*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1987.

⁹¹ BERGER R., «Violence-spectacle et violences «tranquilles»», *La violence... pourquoi?*, Association Ferdinand Gonseth, Actes des Entretiens de Bienne, novembre 1979.

1980 – 1992

1982: Au printemps, le climat se tend dans la cité des Avanchets: «la situation s'envenime», «la coupe est pleine». Plusieurs groupes et associations se réunissent pour exposer leur inquiétude et définir des éléments de réponse.

1983: Les travailleurs sociaux constatent une extension, parmi la jeunesse des Avanchets, des comportements agressifs et de la consommation de drogue et d'alcool.

La violence fut telle (en février) au centre de loisirs que l'équipe d'animation et le comité de gestion décidèrent d'abandonner pour une durée indéterminée les deux soirées d'ouverture libre destinées aux 15-18 ans.⁹²

Les travailleurs sociaux demandent la création d'un lieu de rencontre pour les jeunes sous le pont de Pailly. Leur demande sera entendue et l'Eclipse verra le jour en 1987.

1980-1981: Mouvements de jeunes à Zurich et à Lausanne (Zürcher Bewegung, Lôzane bouge).⁹²

1993 – 1998

1996: *L'agression chez les enfants et les jeunes à Vernier, quelles réponses à Aire-Le Lignon*, invitation à une séance d'échange adressée par la Maison de quartier à tous les groupements et institutions intéressés par la question de la violence dans le quartier d'Aire-Le Lignon, mars 1996. Cette séance marque le début d'un processus «Mieux vivre à Aire-Le Lignon» qui va progressivement impliquer une grande partie des familles et des habitants du lieu.

1995: Manifestations contre le défilé militaire et «débordements violents»:

«Plainpalais s'enflamme», «Casseurs à l'assaut!»

⁹² Cf. à ce propos par exemple i) «Mouvements de jeunes en Suisse: thèses et antithèses», *Revue suisse de sociologie*, vol. 10, No 1, 1984, pp. 161-285, ii) Thèses de la *Commission fédérale pour la jeunesse*, Berne, novembre 1980, iii) HERSCH J., *L'ennemi, c'est le nihilisme, antithèses aux «thèses» de la commission fédérale pour la jeunesse*, Genève, Georg, 1981.

⁹³ *Vivre jeune aux Avanchets*, Rapport des travailleurs sociaux intervenant sur le quartier, mai 1983.

1993

Cette date peut sans doute être considérée comme le point de départ d'un débat public à Genève sur les questions de violence institutionnelle et urbaine:

Regards sur la violence, quinzaine d'information, Maison du quartier de la Jonction, avril 1993,

Violence: droit de réponse, quinzaine de sensibilisation, Meyrin, mai 1993.⁹⁴

«Divers événements dramatiques ont montré que la violence urbaine naissait là où le lien social était rompu. Face à la fragilisation et à l'exclusion de diverses populations et pour combattre l'émergence d'un sentiment fataliste, il s'agit d'opposer une politique positive d'ouverture aux jeunes et une action socioculturelle d'intérêt général, c'est-à-dire ouverte à tous, sans discrimination.» (Avant-propos de la Charte cantonale des centres de loisirs)⁹⁵.

A la lecture de ces rappels chronologiques, on remarque que la violence ordinaire fait en permanence l'objet de prises de position: évaluations et critiques à l'égard de la famille, de l'école et des autres lieux (de socialisation) que fréquentent les jeunes générations; ces prises de position débouchent souvent sur la demande conjointe de définir une nouvelle politique de la jeunesse et de créer de nouveaux équipements pour les enfants et les adolescents. La demande de création de nouveaux équipements a peut-être plus de chance d'être entendue des autorités, si des événements violents «secouent» ou viennent de secouer la cité.

Pour autant bien entendu qu'on cherche – par pure hypothèse – une sorte de *point de départ* aux manifestations de violence de mai 1998, les remarques précédentes suggèrent d'avancer avec prudence, soit qu'on ait la tentation de mettre l'accent sur la répétition («filiation mai 68 – novembre 95 – mai 98»), soit qu'on ait la tentation inverse de mettre l'accent sur l'innovation («du jamais vu»).

Pour faire bref, on dira que les violences urbaines de mai 98 à Genève sont probablement un mélange de répétition et d'innovation: pour certains analystes avertis, elles étaient quasi prévisibles, alors que pour d'autres analystes tout aussi avertis, elles éclatèrent comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu...

⁹⁴ WICHT L., *Jeunes en situation précaire à Meyrin. Chronique d'un réseau constitué autour de la question*, Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Mémoire de licence, juin 1997.

⁹⁵ Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève, septembre 1993.

Ces deux positions – ces deux «lectures» – tiennent probablement à ceci que les uns font d'abord référence à la violence invisible, alors que les autres analysent quasi exclusivement la violence visible.

L'insécurité des quartiers sensibles: une échelle d'évaluation

La commissaire principale Lucienne Bui-Trong – responsable de la section «Villes et banlieues» à la direction centrale des renseignements généraux, Ministère de l'intérieur, à Paris – a élaboré, depuis le début des années 90, une échelle d'évaluation de la violence et de l'insécurité dans les quartiers sensibles.

On ne présente pas cette échelle ici parce que la violence urbaine à Genève serait comparable à celle qui éclate régulièrement dans les banlieues de Lyon, de Paris ou de Marseille. Mais se référer à la France permet sans doute de comprendre des processus sociaux qui sont à l'œuvre chez nous aussi, tout en sachant qu'il faudra toujours ramener aux justes proportions genevoises un effet de grossissement et de radicalité des problèmes des jeunes qui galèrent dans les quartiers sensibles.

Certaines expressions placées dans l'échelle d'évaluation par L. Bui-Trong évoquent sans doute une logique de guerre civile: attroupement vindicatifs, invasion du commissariat, attaque ouverte, jets de cocktails Molotov, etc. Et il est vrai que les émeutes les plus violentes relèvent de la guérilla urbaine.

Mais une autre lecture de l'échelle est possible, une lecture «entre les lignes» par rapport à l'environnement social de la violence urbaine. Au degré 1 de l'échelle, les indicateurs de la violence concernent entre autres *le marché des biens*: razzias dans les commerces, voitures volées, racket, dépouille. Dans la cité, les jeunes ont donc un rapport avec le commercial. Aux degrés 2 à 8, le commercial disparaît, la violence s'exprime d'abord contre les porteurs d'uniforme, contre les militaires ou contre le commissariat de police. C'est dire «en creux» que l'environnement social du quartier que connaissent les jeunes comprend des commerces et les forces de l'ordre. Autrement dit, les équipements collectifs et les lieux destinés aux jeunes que nous connaissons à Genève font la plupart du temps défaut dans la banlieue française. Et le lien social ne «se tisse» plus qu'entre jeunes galériens et policiers.

L'échelle de L. Bui-Trong⁹⁶

Le parcours de Lucienne Bui-Trong est plutôt atypique: ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, elle a été professeure de philosophie au

⁹⁶ *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 14, août-septembre 1993; entretien du 6 novembre 1998 avec le collègue d'experts; entretien paru dans *Le Monde* du 8 décembre 1998, propos recueillis par Marie-Pierre Subtil.

lycée, avant de devenir mère au foyer pendant dix-sept ans. En 1985, désirant réintégrer la vie active, elle passe le concours de commissaire, qu'elle réussit.

Peu après son intégration aux Renseignements généraux, elle prend la tête de la section «Villes et banlieues» que créent les RG, et met au point son échelle d'évaluation de l'insécurité, outil empirique issu de son expérience des violences urbaines. L'alimentation régulière de sa base de données, portant sur tout le territoire français, lui permet de classer de 1 à 8 plus d'un millier de quartiers touchés par le phénomène de la violence.

A la question de savoir si le phénomène de la violence a connu une aggravation depuis la création de la section qu'elle dirige, en 1991, la commissaire de police répond que, du point de vue quantitatif, il y a augmentation constante, mais avec des fluctuations saisonnières importantes.

On a des moments de l'année où les choses s'emballent, en automne et au printemps, et des périodes où elles se calment, en hiver et en été. J'y vois d'abord un phénomène chrono-biologique. Le printemps, c'est un petit peu le renouveau, la sève, et dans ces phénomènes de violences urbaines, il y a un côté ludique, un culte de la violence, de la force, qui se manifeste pleinement au printemps. En automne, c'est plutôt l'amertume, parce que c'est la rentrée, les difficultés, donc c'est une période où l'on ressent davantage les tiraillements. L'hiver, c'est chacun chez soi, l'été les quartiers se vident, et les jeunes qui se déplacent ne reconstituent pas tout à fait la même chose dans leurs lieux de villégiature – même s'il y a de plus en plus de phénomènes de bandes dans ces lieux, ils n'ont pas encore assez d'ampleur pour être visibles dans notre base de données.

Et puis la violence urbaine ressemble à un phénomène vivant. Elle peut évoluer d'une manière tout à fait surprenante. Ainsi, la violence a ses périodes de jeunesse, où elle est très explosive, elle a un côté ludique. Au fil des années, elle se transforme. Les activités délictueuses prennent de l'importance, et les gens qui les dirigent ont tout intérêt à ce que la police ne vienne plus pour un oui ou pour un non. Donc ils contrôlent les plus jeunes. Certains sont utilisés. Ils sont payés pour faire le guet, par exemple. Une sorte de calme général s'installe, provoqué par la logique du business.

Pour Lucienne Bui-Trong, il devient urgent de «travailler» sur cette économie souterraine, parce qu'il y a une forte demande d'intervention de la part de la population qui vit dans ces quartiers. «On n'est plus dans la violence urbaine, mais une autre dérive qui va aussi dans le sens de la fermeture du quartier et, même, d'une ghettoïsation».

En même temps, on observe une ouverture incontestable, une mobilité accrue; de plus en plus de jeunes sortent de leur cité, certains peuvent se retrouver dans des manifestations, imposer leur présence et profiter de l'occasion pour participer à des pillages.



La mise en place de l'échelle d'évaluation de la violence urbaine avait comme point de départ l'analyse des épisodes les plus graves qui se sont produits dans certaines villes françaises à la fin des années 80 et au début des années 90, et qui sont très souvent apparus dans les médias sous le terme «émeutes».

Dans ces situations, selon Lucienne Bui-Trong, l'émeute est

une réaction collective et émotionnelle à un accident ou à une mésaventure survenant à un jeune de la seconde génération, au sein de son quartier. Si cet événement est vécu comme un drame (accident mortel de la circulation, règlement de compte entre dealers, suicide d'un toxicomane en prison), comme une frustration (refus d'accès à une fête privée), ou comme une injustice (décès accidentel au cours d'une interpellation), les «jeunes» veulent rendre eux-mêmes, sur-le-champ, leur propre justice (...). Dans ces moments intenses, la tentation est grande, pour les pouvoirs publics, de traiter ces phénomènes comme des manifestations, des gestes collectifs de «révolte» contre une société pratiquant l'exclusion, d'autant plus que tous les casseurs et tous les pilleurs ne sont pas des délinquants d'habitude. Mais on prend alors le risque, désastreux du point de vue pédagogique, que cette réaction soit perçue comme un encouragement à la déviance, à la fois par les auteurs et par les victimes, alors que l'émeute scandalise l'opinion, du fait qu'elle prend ses racines dans une violence au quotidien de nature purement délictueuse.

Il a été constaté en effet que ces émeutes ne se déclenchent pas à partir de rien. Auparavant, quelques prémices au moins de la dégradation du climat social sont apparues dans le quartier, petite violence au quotidien.

Ayant décelé six étapes dans l'aggravation du phénomène, on a ainsi déterminé six stades, numérotés de 1 à 6, avec, de surcroît, deux degrés supplémentaires, 7 et 8, destinés à «mesurer» non plus le «tout-venant» habituel, mais les épisodes d'émeutes eux-mêmes.

1^{er} degré: vandalisme et délinquance en bande

Cette première phase consiste en vols à l'étalage et en dégradations de biens (vandalisme classique, purement gratuit, sans connotations anti-institutionnelles), par petits groupes occasionnels fondés sur des affinités de voisinage, d'âge, d'expériences communes (échec scolaire, difficultés familiales). L'auteure range également dans cette catégorie la délinquance crapuleuse, commise en bande, à l'encontre de particuliers (par exemple rackets d'écoliers), mais qui a pour particularité d'être dénuée de toute connotation de rébellion envers l'autorité.



2^e degré: attaques furtives, verbales ou gestuelles contre l'autorité

C'est la première forme de harcèlement à l'encontre de ceux qui symbolisent l'autorité ou la réussite: par exemple, l'école devient un lieu de fixation pour d'anciens élèves exclus ou pour ceux qui ne supportent pas la discipline scolaire.

3^e degré: agressions physiques contre les représentants de l'autorité

Les comportements d'hostilité envers les représentants de l'autorité s'aggravent lorsque apparaissent les agressions physiques contre les porteurs d'uniforme et les surveillants d'école.

4^e degré: attroupements et caillassages à l'encontre de la police

A ce niveau apparaît le phénomène de l'attroupement hostile à la police, lequel, selon l'auteure, «compte tenu de sa forte charge symbolique, constitue en fait un passage fort, une sorte de palier, le critère le plus significatif de la violence urbaine». Ce phénomène se produit lors de l'intervention de la police au sein d'un quartier: dans ce cas, le point de départ de l'attroupement est une mésaventure donnant lieu à une rumeur «d'injustice», laquelle suscite des appels à la solidarité.

5^e degré: agressions physiques contre les policiers

L'agressivité augmente, les attroupements deviennent plus vindicatifs et parviennent à entraver les interventions policières. Les forces de l'ordre perdent de leur rapidité et de leur mobilité, de sorte que le premier résultat de la violence urbaine au quotidien est de favoriser la constitution de zones de repli pour les malfaiteurs et de *deal* à ciel ouvert.

6^e degré: aggravation des agressions physiques et «jeux» meurtriers

Il s'agit ici de rébellions collectives s'accompagnant de violences physiques à l'encontre des forces de l'ordre, qui prennent des allures de guérilla urbaine.

7^e degré: la mini-émeute

C'est une escalade rapide et spectaculaire de la violence (saccage systématique de vitrines et de voitures, incendies, jets de cocktails Molotov en grand nombre), mais brève et sans lendemain.



8° degré: l'émeute

L'émeute proprement dite prend des formes plus graves lorsque s'opère un ralliement de nombreuses autres personnes, habituellement non impliquées dans la délinquance, qui peuvent se livrer au pillage de magasins. Ce degré implique souvent durée et répétition, ressemblant à la guérilla urbaine. Ce cas de figure, insiste l'auteur, ne se présente que dans les quartiers où règne déjà, de façon endémique, la petite violence au quotidien de degré 4 ou 5.

Pour l'auteur de cette classification, les interprétations de la violence urbaine sont bien sûr multiples. Elles relèvent du social, de l'économique, du générationnel, de l'ethnique, etc. Mais

une approche basée sur l'observation, la description et l'évaluation des faits permet de dépasser ces divergences d'interprétation. Il apparaît que chaque interprétation contient sa part de vérité et que, face à un problème complexe, il faut savoir aborder l'étude et les thérapies de manières diverses et complémentaires (...). Il faut lutter contre la constitution de «zones grises», plus ou moins fermées, au sein desquelles les institutions sont absentes ou refusées, et où le développement du sentiment d'insécurité contribue à la paupérisation, en faisant fuir les habitants qui en ont encore les moyens pécuniaires.

Une telle échelle s'applique bien évidemment à une géographie des quartiers dits sensibles, ou déjà fermés aux interventions extérieures. Là prennent naissance des formes de violence qui pourront passer par les différents degrés décrits par le commissaire de police. Mais l'approche proposée, basée sur l'observation, la description et l'évaluation, pourrait permettre de prévenir (ou en tous les cas de voir venir) la quasi-fermeture de certains quartiers, voire une certaine forme de ghettoïsation.



CHAPITRE V

Le système scolaire genevois face à la violence

Jusqu'ici, on a esquissé deux ou trois aspects de la gestion des faits de violence à l'école et dans la cité genevoises. A travers quelques rappels chronologiques portant sur quatre décennies, on a d'abord montré que les violences ordinaires et les violences médiatisées sont toujours présentes et qu'elles alimentent sans cesse le débat sur les scènes locales ou cantonale.

On a ensuite relevé que les faits de violence au quotidien restent pour la plupart d'entre eux *invisibles*, parce qu'ils sont gérés au niveau interpersonnel, institutionnel ou local, c'est-à-dire par les gens du lieu ou du milieu où ils se produisent.

On a enfin mis l'accent sur le fait que le «traitement» de la violence peut passer par une approche communautaire et préventive. Valorisée à Genève – parce que pratiquée avec succès sur différents terrains –, l'approche communautaire suppose: 1. le rassemblement des divers partenaires du quartier ou de la commune, 2. le travail en réseau et la coordination des actions, 3. la définition et l'application collectives des règles du «mieux vivre ensemble».

Dans le présent chapitre, on va reprendre certains de ces points en développant quelques analyses au sujet du traitement de la violence dans un espace qu'on nommera «communautés éducatives» (parents, habitants du voisinage, milieu associatif, police, etc.): la communauté la plus proche du milieu scolaire qui «gère» les faits de violence produits dans l'école, autour de l'école, contre l'école et dans le quartier/dans la commune proches.

Ce choix est bien entendu dicté par le contenu de ce qui précède, mais aussi par la configuration de facteurs et de concepts présentée dans notre base théorique: en particulier, les facteurs F4 (déterminants sociaux et culturels de la violence), F5 (violence institutionnelle) et F6 (gestion de la violence dans l'établissement scolaire).

On sait que certaines formes de violence (maltraitance, pédophilie, inceste, viol, sadisme, etc.) sont commises par des adultes à l'encontre d'enfants et d'adolescents; on sait aussi que des enfants ou des jeunes manifestent une violence pathologique à l'école ou dans leur cadre familial. Or, même si ces types de violence sont particulièrement graves et qu'ils sont depuis longtemps pris en charge à Genève sur les plans institutionnel et professionnel, on ne les abordera pas dans ce chapitre, pour la simple raison qu'ils s'inscrivent dans un registre individuel.

Sur ce point, les directeurs du Service de santé de la jeunesse et du Service médico-pédagogique sont très clairs – *Information OJ*, N° 21, juin 1996:

Quant aux comportements «pathologiques» individuels (agressivité incontrôlable, déstabilisation inconsciente, conduites compulsives, etc.), ils doivent être soignés comme tels en parallèle avec *le travail communautaire* (Dr Hazeghi, SSJ).

Le comportement violent est le plus souvent un symptôme de troubles psychopathologiques. Ces structures vont du trouble psychotique à certains troubles de l'humeur, en passant par des troubles de la personnalité, comme la personnalité dite psychopathique, antisociale ou encore impulsive. Exceptionnellement, un comportement violent peut surgir chez une personnalité normale comme réaction à certaines circonstances. En revanche, *le comportement violent des groupes est conditionné aussi par d'autres facteurs* (Dr Manzano, SMP, souligné par nous).

Quel que soit l'ordre d'enseignement, divers partenaires interviennent sur les sujets de violence en lien avec la vie collective en milieu scolaire:

1. Au niveau pédagogique: les enseignants, le maître ou la maîtresse principale, l'inspecteur-trice, certains concierges dans l'enseignement primaire; les enseignants, la direction et les doyens/doyennes au Cycle d'orientation et dans le secondaire postobligatoire; en faisant exister et en faisant respecter «un ordre pédagogique», ils sont chargés de surveillance et de sanctionner les transgressions aux règles fixées par la communauté éducative.
2. Sur les plans de l'orientation, du conseil, du soutien, interviennent également d'autres professionnels appartenant, comme les enseignants, au monde de l'école et/ou à d'autres secteurs du DIP: des travailleurs du social, des conseillers sociaux, des infirmières, des médecins, des psychiatres, des psychologues qui sont en relation avec tout ou partie des enfants ou des adolescents et qui développent des programmes réguliers ou ponctuels de prévention ou de dissuasion.
3. Sur les plans de la prévention, de la dissuasion et de la répression interviennent enfin des professionnels extérieurs à l'école et au DIP: les ilotiers (gendarmerie) et les services de police «spécialisés», comme la brigade des mineurs et celle des stupéfiants.
4. Bien qu'ils ne soient pas des professionnels de et dans l'école, on mentionnera enfin les parents qui, soit individuellement, soit collectivement (groupement ou association) peuvent devenir et deviennent des acteurs en matière de «gestion» de la violence scolaire.

Cette énumération liminaire des partenaires intervenant à divers titres dans la *communauté éducative* fournit quelques informations essentielles, parmi lesquelles on retiendra les deux suivantes:

- Les professionnels directement confrontés aux faits de violence œuvrent dans quatre grands secteurs: le scolaire, le social, la santé et la police (la justice); notons immédiatement que – littéralement parlant – seuls les enseignants ont affaire aux *élèves*, les autres intervenants ont affaire à des enfants et à des jeunes, ce qui est sensiblement différent. En d'autres termes, le traitement des faits de violence dans la communauté éducative comprend des aspects pédagogiques, sociaux, sanitaires et policiers (éventuellement judiciaires).
- Tous les partenaires n'interviennent donc pas de la même manière dans la communauté éducative, compte tenu de leur statut (cahier des charges), de leurs compétences (formation et expérience professionnelles), de l'objectif général de leur action (prévention, dissuasion, répression), de la division du travail entre eux, du degré de coordination entre les actions, etc.

Ce qui pose la question fondamentale suivante: **qui fait quoi, dans les limites de quel territoire (géographique, institutionnel, professionnel)?** Et quelques questions complémentaires: quand? comment? avec quelle orientation? quelles ressources? le cas échéant, quel cahier des charges? quelle responsabilité? quel soutien? quelle évaluation?

La gestion au quotidien des faits de violence n'est, selon nous, pas dissociable de la gestion du «vivre ensemble» dans la communauté éducative, car, en pratique, tous les acteurs voguent en définitive sur le même bateau – à certains endroits et à certains moments, on dira sans aucun doute sur *la même galère!*

L'expression *communauté éducative* est ici choisie à dessein. Si elle renvoie à première vue à l'image d'une cité idéale et harmonieuse, elle renvoie aussi et surtout à l'idée d'une *organisation à construire*, d'un travail à réaliser au jour le jour par les professionnels de l'humain: diriger, animer et surveiller une entreprise (*People Processing Organization*) qui comprend plusieurs centaines d'élèves, autant d'enfants et de jeunes, plusieurs dizaines d'enseignants et un nombre plus restreint d'autres intervenants, des parents et les gens du voisinage.

Il s'agit donc de trouver de multiples *arrangements* pour concilier des orientations professionnelles différentes, des intérêts opposés, des logiques d'action divergentes, des situations paradoxales, des valeurs et des normes parfois contradictoires et quasi inconciliables: intégration/exclusion, socialisation/individualisation, succès scolaire des uns/échec des autres, compétition/coopération, conflit de civilités (civilisation/brutalisation des mœurs), connaissance/méconnaissance de la loi et de l'autorité, etc.

Pour une appréhension mieux documentée au sujet des tensions, des crises et des conflits que la communauté éducative est désormais amenée à affronter, on peut se référer à quelques spécialistes français de l'éducation au sujet des violences auxquelles la communauté éducative est quotidiennement confrontée:

Selon nous, la situation scolaire violente est très largement institutionnelle et relationnelle. Elle trouve son origine dans les conflits, qui, dans l'angoisse et l'émotion, tournent mal, se dérèglent et basculent dans la violence (Pain, 1994).

Il dénonce également le mythe de l'école en tant que sanctuaire, rappelant que l'école constitue un espace social et politique où se reproduisent les mouvements et tendances de la société: elle ne peut éviter d'être un lieu où se manifestent des conflits (Delfour, 1997).

Par ailleurs, l'école a pour mission «la construction de la loi», ce qui inclut de former les élèves à la civilité, or l'institution scolaire est actuellement gérée par une logique de concurrence et de sélection, qui en fait un grand «supermarché de la culture» où prévalent les stratégies individuelles au détriment du plaisir d'apprendre et de comprendre (Meirieu, 1998).

Spontanément, les difficultés de collèges de banlieue sont expliquées à partir de la dégradation de l'environnement social et familial des élèves. La comparaison entre deux collèges populaires de banlieue permet d'aborder la question sous un autre angle. Les problèmes que rencontrent ces établissements tiennent aussi à l'affaiblissement de l'institution scolaire. En effet, les collèges doivent gérer seuls, et souvent au coup par coup, leurs problèmes, et les enseignants n'ont plus de points de repères autres que leur bonne conscience et leur savoir-faire. Ne pouvant proposer aux élèves un cadre général et intégrateur autre qu'un règlement, les collèges ne réussissent pas à s'opposer aux conduites déviantes et leurs actions ne font plus sens en dehors du cadre scolaire (Cousin, 1998).

Le contenu de ces citations indique bien que la violence n'est pas une fatalité, elle est au contraire présentée comme une construction sociale.

En accord sur ce point avec les sociologues, mais en nous inspirant aussi de la thèse développée par Jacques Fortin, pédiatre et ancien conseiller du recteur de l'Académie de Lille⁹⁷, on admet ici que *la violence est une construction sociale* et qu'il faut l'analyser comme telle. Si, selon cet expert, certaines formes de violence sont des réactions justifiées par la survie ou sont des réponses à un conflit, *la violence naît dans la relation à l'autre*, elle est une construction sociale qui comprend plusieurs niveaux interdépendants.

⁹⁷ Professeur en éducation et santé, J. Fortin a fait un exposé à Genève «Prévenir la violence: auprès des jeunes, avec les jeunes», dans le cadre du Colloque général du Service de santé de la jeunesse qu'il a animé, le 7 octobre 1998. A cette occasion, il a souligné que pour l'OMS, la violence est aussi un problème de santé publique. Pour lui, la prévention doit débiter à un jeune âge, auprès des enfants, voire des petits enfants.

Violence = construction sociale

VIOLENCE corporelle	VIOLENCE verbale	VIOLENCE symbolique
F3: violence physique	F1: incivilité, conflit de civilités	Violence des images et des écrits
Relation directe à autrui	Relation directe ou indirecte à autrui	Relation directe ou indirecte à autrui

Exemple: agression

Niveau 1	ACTION	INTERACTION	REACTION
	Agresseur	Agression	Agressé

Niveau 2	OBSERVATION, INTERPRETATION
	Journalistes

Niveau 3	ANALYSE
	Sociologues

Gestion et traitement de la violence dans les «communautés éducatives»

Le système scolaire genevois est très diversifié⁹⁸; il comprend en effet un grand nombre de filières et de sections dans lesquelles les exigences quant aux apprentissages (du métier d'élève, acquisition des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire) varient sensiblement d'un lieu de formation à l'autre. Et tout au long de leur cursus scolaire, les élèves connaissent des «configurations relationnelles» qui varient bien entendu en fonction de l'âge: petite enfance (0-4 ans), enseignement primaire (division inférieure 1E-2P et division moyenne 3P-6P), Cycle d'orientation (7-9^e degré), enseignement postobligatoire (dès le 10^e degré).

Dans l'ordre, on aborde ci-après:

- la politique du DIP et de ses trois ordres d'enseignement en matière de prévention de la violence,
- l'action d'intervenants qui travaillent de concert ou en réseau et, plus largement, au sein du quartier ou de la commune spécifiquement par rapport à des situations de violence,
- l'action de professionnels et de bénévoles destinée à des jeunes en marge ou en rupture.

⁹⁸ Cf. par exemple à ce propos, l'organigramme du système scolaire public genevois reproduit à la page 125 de l'*Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, Genève, SRED, 1998.

La politique du DIP

Martine Brunschwig Graf, Présidente du DIP (1998): «Lutter contre la violence: un défi qui fait appel à la responsabilité et à la solidarité».

Le texte qui suit est une introduction générale au dossier «Violence des jeunes, violence sociale: quelles réponses?» *Oxygène*, N°14 – printemps 1998. Mais, par la diversité des prises de position qu'il contient, il constitue en même temps un cadre de référence pour les actions à conduire dans l'ensemble du système scolaire genevois.

Notons encore qu'en février 1996, la Présidente du DIP a indiqué qu'elle ne veut pas imposer de stratégie et qu'elle tient à laisser aux directeurs des établissements une liberté d'action en la matière. Autrement dit, même si le DIP et les directions générales des trois ordres d'enseignement ont des moyens d'intervention qui leur sont propres (cf. infra l'Office de la jeunesse, le Point et le Groupe de liaison prévention jeunesse), on attend que les établissements scolaires – «qui sont au front» – préviennent et gèrent en premier lieu les faits de violence.

Selon M. Brunschwig Graf, l'autorité a deux missions:

- assurer la protection de l'ensemble des membres de la communauté et affirmer clairement les règles qui doivent être respectées et les sanctions qui découlent de leur non-respect;
- prendre les mesures nécessaires pour prévenir les actes de violence et développer une politique éducative qui permette de lutter contre leurs effets répétitifs.

L'école constitue un lieu central d'action, tant en matière de prévention de la violence que des remèdes à lui apporter.

Au sein de l'école genevoise et dans les quartiers, de nombreuses mesures de prévention et d'action ont été mises en place qui impliquent tous les partenaires, élèves, enseignants, parents, habitants du quartier.

Les axes de travail peuvent être résumés ainsi:

- parler du sujet: faire de la question de la violence un sujet de discussion, de débat entre adultes, entre élèves, avec les élèves;
- agir en réseau: associer l'extérieur de l'école aux débats et aux actions menées (quartier, école primaire, îlotier, parents, centres de loisirs, etc.);
- offrir une formation: proposer, dans le cadre de la formation continue, des cours qui permettent aux enseignants de faire face aux situations critiques;

- renforcer la cohérence: s'accorder sur des exigences communes en matière de règles de comportement, revaloriser la mission de surveillance dans les établissements, développer le travail en classe sur ces notions;
- développer le savoir-être: lutter contre la violence verbale en rétablissant le sens des mots et des expressions, en évitant la banalisation des excès de langage;
- donner la parole aux élèves: les associer plus fortement à la vie des établissements en les responsabilisant.

Ces axes de travail constituent les principes dans lesquels s'inscrivent les nombreuses actions entreprises dans le cadre des écoles et collèges durant ces dernières années. Des conseils d'élèves aux ateliers-santé, en passant par l'implication des élèves dans la rédaction de règlements internes ou encore des dispositifs d'intervention mis en place à Carouge, aux Palettes ou au Lignon, tout concourt à encourager le dialogue, échanger les informations et les expériences, chercher à détecter ensemble les risques de violence afin de les enrayer avant qu'ils n'entraînent des effets dommageables.

Prévenir et porter remède à la violence est un travail de longue haleine, jamais terminé. Il constitue une responsabilité éducative partagée dans laquelle famille et école doivent agir de façon concertée.

Direction de l'enseignement primaire

Jacqueline Perrin, directrice générale de l'enseignement primaire (1996): «Donner la parole aux enfants», *L'école. Journal du DIP*, N° 3, juin 1996.

La réflexion sur la violence, sa prévention et son traitement doivent être méthodiques, constants et organisés.

Le rôle de l'école primaire est de contribuer à ce que l'enfant ait une bonne image de lui-même, qu'il sache identifier ses émotions. Pour cela, un moyen simple, mais efficace: lui donner la parole.

Ce sont les conseils d'enfants, l'accent sur la participation, les forums avec des «tours de parole» ne négligeant aucun élève. On s'aperçoit alors que les enfants développent une capacité à dire, mais aussi à écouter leur camarades. De plus, la loi du silence, si rapide à s'imposer lorsqu'il y a violence et intimidation, est battue en brèche par ce dialogue qui exige évidemment de grandes qualités d'interlocutrice de la part du corps enseignant.

La mission de l'école est en l'espèce de s'employer à identifier les causes sur lesquelles elle peut agir.

Le seul endroit où nous ayons prise, c'est la formation du jugement critique de l'enfant, de son discernement, de sa faculté d'analyse et de raisonner par rapport à des points de repères. Ces points de repères, c'est évidemment aux parents et aux enseignants qu'il revient de les fixer, ce qui exige une certaine remise en cause de leur part.

Comme on l'a mentionné plus haut par rapport au DIP, la Direction générale de l'enseignement primaire possède et mobilise des ressources qui lui sont propres pour prévenir la violence: directeur responsable, groupe consultatif, soirées à thèmes, rencontre-débat, publication, etc. Mais, si la DEP peut accompagner certaines actions et donner des moyens, elle estime qu'elle ne peut pas se substituer aux enseignants pour définir des projets de lutte contre la violence.

Il est dès lors important de noter que la gestion pédagogique des tensions et des faits de violence ne concerne de loin pas que la relation maître-élèves dans le cadre clos de la classe, elle concerne aussi l'établissement scolaire pris dans son ensemble, sous trois aspects principaux: le leadership (principalat, direction, inspectorat), la coopération entre les enseignants et le climat général. Autrement dit, la qualité de la vie et la convivialité ne sont pas sans influencer sur les apprentissages et sur l'ensemble des rapports entre les gens au sein de la communauté éducative. Nombre d'établissements scolaires font ainsi au quotidien une prévention discrète (invisible) et parfaitement efficace, la plupart du temps sans que cela ne se sache à l'extérieur.

Sauf exception, comme l'article intitulé «La stratégie exemplaire de l'école Cité-Jonction» – une école primaire qui accueille plus de 350 enfants dans un quartier populaire, avec une forte proportion d'élèves d'origine étrangère:

Il y a déjà trois ans, explique Claude Laplace, maître principal, nous avons institué un conseil d'élèves. Il regroupe un délégué par classe. Les réunions, auxquelles j'assiste avec deux collègues, ont lieu toutes les six semaines. Cet espace permet d'aborder franchement tous les problèmes survenant dans l'établissement. (...) Si l'école du centre-ville a développé une vraie politique contre la violence, c'est parce qu'elle a été confrontée plus tôt que les autres à ce phénomène. (...) Nous avons organisé un concours de dessins permettant une prise de conscience et abordé l'étude des ouvrages traitant de violence. Dans le même temps, tous les enseignants ont participé à des séances de sensibilisation et d'introspection sous l'autorité d'un psychologue. Nous avons pu réfléchir à nos propres réactions et à notre comportement parfois agressif ou inadéquat envers l'élève (Ad. G., *Tribune de Genève*, 23-24 mars 1996).

Direction générale du Cycle d'orientation

Georges Schürch, directeur général du Cycle d'orientation (1998): «Prévention et traitement de la violence au C.O.», *Oxygène*, N° 14 – printemps 1998.

La violence à l'école semble avoir existé de tout temps. Le phénomène paraît cependant s'être amplifié dès les années 80. On relève alors une augmentation sans doute significative du harcèlement mental et physique exercé par certains élèves forts contre les plus faibles [cf. supra F2 *bullying*] (racket, par exemple), des comportements violents d'élèves contre des adultes (notamment contre des professeurs), des transgressions des règles élémentaires de la vie communautaire [cf. supra F1 incivilité, insécurité] (vandalisme, excès de langage, par exemple).

Axes de travail

Après discussions et réflexions, les directions d'établissements, en accord avec la Direction générale, ont décidé de privilégier six pistes d'action pour lutter contre la violence à l'école et à l'extérieur de celle-ci:

1. Parler du sujet;
2. agir en réseau (associer l'extérieur de l'école aux débats ou aux actions menées: le quartier, l'école primaire, l'îlotier, les parents, les centres de loisirs, etc.);
3. offrir une formation;
4. renforcer la cohérence (encourager le travail en équipe pour renforcer la cohésion du personnel enseignant avec les élèves en s'accordant sur des exigences communes en matière de règles de comportement, en revalorisant la mission de surveillance dans les établissements, en favorisant le travail en classe sur ces notions);
5. développer les savoir-être (lutter contre la violence verbale en rétablissant le sens des mots et des expressions, en évitant la banalisation des excès langagiers, en valorisant le langage correct;
6. donner la parole aux élèves.

Concrètement, cela signifie par exemple:

- impliquer des partenaires de l'école dans de vastes actions de sensibilisation, création de groupes de travail, animation d'ateliers avec des personnes-ressources,
- créer des parlements d'élèves, des conseils de délégués, etc.,
- organiser des semaines hors cadre: pour un groupe d'élèves pendant les vacances scolaires la participation à un travail d'utilité publique et une expérience de vie communautaire (développement du respect de soi et d'autrui, climat de confiance mutuelle, etc.),

- mettre sur pied des ateliers-santé en collaboration avec le SSJ,
- impliquer les élèves dans la rédaction des règlements internes,
- mettre en place de modalités d'accueil des nouveaux élèves par les anciens.

Au niveau du CO, on officialise la prévention de la violence à la rentrée 1998-99. A partir d'expériences faites auparavant, on place au premier rang des six priorités de la rénovation celle qui vise la participation et l'encadrement des élèves dans les 17 établissements du cycle: 1. Révision du plan d'études, 2. Evaluation de la formation, 3. Projets d'élèves, 4. Meilleure qualité de vie dans les établissements et participation des élèves, 5. Communication entre école et famille, 6. Formation continue des enseignants.

La violence dans les écoles secondaires

Sous le titre «Dynamiques et significations de la violence dans l'univers scolaire des adolescents», une étude est menée sous la responsabilité d'Alain Clémence⁹⁹ dans le cadre du Programme national de recherche 40: *Violence au quotidien et crime organisé*, dont nous présentons les grandes lignes ici, ainsi que quelques premiers résultats, la recherche n'étant pas encore terminée.

Description

Voici la présentation de la recherche sur le site internet du Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales (SIDOS)¹⁰⁰:

L'apparition récente de la violence scolaire dans les médias a contribué à alimenter interrogations et inquiétudes à propos d'un problème dont l'ampleur est mal connue en Suisse. Au-delà des anecdotes tragiques, de rumeurs et d'émotions conjoncturelles, il importe aujourd'hui de fournir une analyse de la situation aux enseignants, aux élèves, aux parents et aux autorités. Il importe en particulier de déterminer l'importance de la violence à l'école et d'évaluer les mesures prises pour y faire face.

L'étude s'intéresse à la situation dans les écoles du cycle secondaire obligatoire en Suisse romande. Elle part du constat que la violence scolaire est devenue, ces dernières années, une préoccupation qui donne lieu à un débat public. Chercher à faire un état de ce problème implique cependant de prendre un certain nombre de précautions, la première étant, avant d'articuler des chiffres, de clarifier la signification que

⁹⁹ Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne.

¹⁰⁰ <http://www.sidos.unine.ch/>

peut revêtir l'expression «violence scolaire» pour les différents partenaires des institutions d'enseignement (élèves, enseignants, directions, parents...).

Cette recherche articule trois phases.

La première phase (été 1997) a consisté à envoyer un questionnaire aux directions de tous les établissements secondaires 1 de Suisse romande, afin d'essayer de répondre aux interrogations suivantes:

1. La violence scolaire est-elle un problème préoccupant pour les directions d'établissements? Sous quelles formes se manifeste-t-elle? Quels sont les établissements les plus touchés?
2. Y a-t-il une détérioration du climat scolaire en rapport avec la violence factuelle?
3. Peut-on déceler des éléments dans l'environnement des établissements qui aggravent ou limitent les problèmes de violence? Quelles sont les mesures prises face à ce phénomène?¹⁰¹

Dans un deuxième temps (hiver 1998), un questionnaire a été administré à 1265 élèves provenant de douze établissements romands (2 GE, 3 VD, 1 FR, 1 NE, 1 JU, 2 BE). Les établissements ont été choisis sur la base des réponses des directions. Tous les enseignants de ces établissements ont aussi reçu un questionnaire à remplir. A Genève, à la demande de la direction générale du Cycle d'orientation, l'enquête a été étendue de manière à récolter des données auprès de deux classes par degré dans chacun des 17 établissements du canton. Ce sont cependant les données relatives aux douze établissements romands auxquelles nous nous référons, les résultats de l'extension genevoise n'étant pas encore accessibles (mais leur publication ne devrait pas tarder).

Enfin, des entretiens plus approfondis ont été réalisés auprès de 42 élèves, 42 enseignants et 41 parents d'élèves (printemps 1998).

Un terrain piégé

La violence à l'école n'intéresse pas les chercheurs depuis très longtemps, puisque des travaux spécifiques à ce thème n'ont émergé qu'au milieu des années 80. Auparavant, ils se préoccupaient plutôt de questions de délinquance juvénile. Mais en peu de temps, beaucoup de publications et de discours ont été produits à ce sujet.

¹⁰¹ CLEMENCE A., EGLOFF M., CORTOLEZZIS C. & ROCHAT F., *La violence dans les écoles secondaires en Suisse romande. Le point de vue des directions*, Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques/Institut des sciences sociales et pédagogiques, 1997, p. 3.

L'examen de cette abondante documentation réserve cependant quelques surprises.

Ainsi, dans la plupart des cas, la violence à l'école est abordée uniquement sous l'angle de la violence des élèves (bagarres, vandalisme, injures, etc.). En revanche, les situations de violence exercée par des enseignants sur des élèves (gifles, insultes, etc.), la violence institutionnelle (sanctions, obligations, etc.) ou encore les stimulations scolaires à certaines formes d'agressivité sont le plus souvent purement et simplement ignorées.

Il n'est pas possible d'aborder statiquement les problèmes de violence, puisqu'ils ont nécessairement une dimension dynamique, interactive, relationnelle. Dans le cadre scolaire, cela signifie donc qu'il est indispensable de prendre aussi bien en considération les relations entre élèves, les relations des enseignants avec les élèves, celles des directions avec les enseignants, les rapports avec les parents, etc. Par ailleurs, il importe aussi de tenir compte des spécificités qui caractérisent les institutions d'enseignement (par exemple, le fait que l'évaluation des performances scolaires a des effets de tri social). Et puis surtout, il est nécessaire de saisir les représentations, les perceptions, les significations différentes que peuvent revêtir des faits selon les individus et leur situation.

Le point de vue des directions

L'intensité de la violence factuelle au sein des 129 établissements romands dont les directions ont répondu à l'enquête a été mesurée par le cumul des situations ou des actes problématiques¹⁰² s'étant produits au cours de l'année scolaire écoulée. Elle permet de répartir les établissements selon trois niveaux de violence factuelle.

45 établissements se trouvent dans un groupe où ce niveau de violence est bas, c'est-à-dire des collèges dont les directions ont enregistré au maximum six situations ou actes problématiques. Le deuxième ensemble réunit 38 établissements où la violence factuelle est moyenne (entre six et onze faits indiqués par les directions). Enfin, dans 46 établissements, les directions ont été confrontées à plus de onze faits; la violence factuelle y est forte.

Les chercheurs de l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de Lausanne ont établi clairement un lien entre l'intensité de la violence factuelle et la taille de l'établissement scolaire: plus les élèves sont nombreux, plus la quantité de faits enregistrés est importante. Il apparaît aussi que dans les établissements urbains la violence factuelle est plus forte que dans les établissements ruraux.

¹⁰² Vols d'argent, d'effets personnels, de matériel scolaire, absentéisme, vandalisme, agressions verbales, bagarres, problèmes d'alcool, dépressions chez les enseignants, suicides d'élèves, etc.

L'évaluation de l'évolution sur cinq ans du climat scolaire est aussi influencée par l'intensité de la violence factuelle. C'est dans le groupe des directions considérant que le climat s'est dégradé que la proportion des établissements à forte violence factuelle est la plus élevée; à l'inverse, dans les établissements où l'on considère que le climat s'est amélioré, la proportion de ceux qui ont enregistré de nombreux faits violents est faible.

La présence de certains équipements dans l'établissement scolaire (réfectoire, bibliothèque, infirmerie, etc.), dans son périmètre extérieur (clôture de délimitation du territoire de l'établissement) ou dans son environnement proche (centre de loisirs, kiosque) ne semble pas avoir d'influence quant à l'intensité de la violence factuelle qui s'y manifeste.

La proximité géographique d'établissements d'autres ordres ou d'autres types d'enseignement semble favoriser les situations difficiles, alors que le partage d'un même bâtiment limite le degré de violence factuelle: «Ces résultats sont valides quels que soient le canton et la grandeur de l'établissement. Ils dépendent certainement des relations collectives instaurées par la division spatiale. Occupant un même territoire, des élèves de degrés différents se connaissent probablement mieux, ce qui atténue les confrontations entre groupes. Mais surtout, ils ne peuvent se replier à l'abri de leur espace lors d'incartades auprès de l'autre groupe, ce qui leur est à l'inverse permis lorsqu'ils sont rattachés à des territoires proches mais distincts.»¹⁰³

Les points de vue des enseignants et des élèves

En ce qui concerne le climat scolaire, la recherche montre qu'au sein des douze établissements romands étudiés, les enseignants ont une opinion un peu plus négative que les directions. Ils sont proportionnellement plus à trouver le climat actuel de l'établissement mauvais. La différence est encore plus marquée quant à l'évolution de ce climat: plus d'un quart des enseignants estiment qu'il s'est détérioré contre moins d'une direction sur dix!

Pour ce qui est des incivilités pratiquées ou subies entre élèves et enseignants, parmi les 194 enseignants questionnés, 2% ont indiqué avoir donné des coups à des élèves et 7% ont proféré des injures à leur encontre. Par contre aucun enseignant n'a été victime de coups, 14% ont été injuriés par des élèves et 6% ont été victimes de vols. Il convient encore de signaler qu'il existe une asymétrie entre enseignants et enseignantes. Ces dernières sont plus souvent victimes qu'auteurs d'incivilités. Chez les élèves, les injures sont les principales incivilités pratiquées à l'encontre des enseignants (29%). Les injures ayant été proférées par des enseignants enregistrent aussi

¹⁰³ CLEMENCE A., EGLOFF M., CORTOLEZZIS C. & ROCHAT F., *La violence dans les écoles secondaires en Suisse romande. Le point de vue des directions*, Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques/Institut des sciences sociales et pédagogiques, 1997, p. 11.

un score élevé chez les collégiens (22%). Par ailleurs, 7% des élèves affirment avoir été frappés durant le trimestre précédent par un enseignant. Quant aux vols, 2% des élèves reconnaissent en avoir commis. S'agit-il de différences réelles ou de perception? Il est difficile de trancher, mais il est certain qu'enseignants et élèves ne perçoivent pas les choses de la même façon.

Ainsi, lorsque l'on interroge les uns et les autres sur le degré de violence de certains actes (racket entre élèves, vandalisme, port d'arme, gifle d'un enseignant, enseignant qui humilie un élève, élève qui insulte un enseignant, impolitesse envers un enseignant, refus d'aller à l'école), des différences de perception se font jour. Les enseignants ne nuancent guère leurs appréciations puisqu'ils trouvent tous ces actes violents à l'exception de l'impolitesse envers un enseignant et du refus d'aller à l'école. Les élèves ont tendance à les classer dans deux catégories distinctes. Le racket, le vandalisme, le port d'arme, la gifle d'un enseignant sont à leurs yeux plus violents qu'un enseignant qui humilie un élève, un élève qui insulte un enseignant ou qui refuse d'aller à l'école.

Les attitudes à l'égard des bagarres entre élèves sont aussi significatives. Pour les enseignants, ce sont des actes à la fois violents et graves. Du côté des élèves, les bagarres sont considérées comme moyennement violentes et surtout comme peu graves.

Il apparaît donc que les adultes, en cadre scolaire, sont plus préoccupés par la violence que les élèves.

Enseignement secondaire postobligatoire

Directrice générale: Mme Marianne Extermann.

Malgré de grandes différences entre les établissements scolaires eux-mêmes, l'enseignement primaire et le Cycle d'orientation sont des ordres d'enseignement relativement homogènes. Au contraire, l'enseignement secondaire postobligatoire présente un paysage très diversifié et varié. Il comprend en effet des filières de formation aussi contrastées que le Collège de Genève, l'Ecole supérieure de commerce, l'Ecole d'ingénieurs de Genève, l'Ecole supérieure d'arts visuels, que des lieux de formation comme l'Ecole de culture générale, la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) et le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI).

Pour Mme Extermann, l'enseignement secondaire postobligatoire est un lieu d'instruction, de formation et d'éducation. La qualité de la vie à l'école et la prévention des violences sont des priorités de la Direction générale. Comme le DIP, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire ne défend pas une vocation centralisatrice en matière de prévention des faits de violence; au contraire, on souhaite être

proche des «besoins» des divers lieux et milieux de formation. Ainsi, il n'y a pas de commission globale violence, l'essentiel est le travail qui se fait sur le terrain.

Dans un document diffusé en novembre 1997, la Directrice générale du PO rappelle qu'elle a interrogé les directions des établissements sur les mesures prises dans le but de prévenir les manifestations de violence. Etant donné la diversité des filières et des lieux de formation, la DGPO fait trois remarques qui constituent des directives. Les activités d'animation et d'encadrement constituent un premier rempart aux manifestations de violence, dès lors qu'elles responsabilisent les élèves en les faisant participer activement à la vie de l'école. Il s'agit plus particulièrement de prévention et santé, d'éducation par les pairs, d'élaboration de chartes d'établissement impliquant tous les partenaires, de participation d'élèves aux conseils de classe, aux conseils quadripartites (direction, maîtres, parents, élèves), aux assemblées ou aux parlements d'élèves, mais aussi d'ouvrir une salle d'élèves avec un adulte qui assure une permanence dans le lieu.

On souligne ici aussi que, pour être respectées, les règles de la vie communautaire doivent être partagées; elles doivent faire l'objet d'une élaboration commune. Ce sont les chartes d'établissement évoquées plus haut.

La direction et les enseignants sont conscients de l'importance d'une formation initiale et continue spécifique à la prévention et au traitement des cas de violence. Des séminaires de formation permettent aux enseignants de découvrir les canaux de communication et de solidarité qui permettront de combattre ensemble la loi du silence. Des groupes d'échanges, avec intervention de spécialistes extérieurs, se mettent en place dans certains établissements; des rencontres régulières ont lieu et le personnel administratif et technique peut y être associé. Des journées de réflexion sont organisées, auxquelles tous les enseignants de l'enseignement secondaire (obligatoire et postobligatoire) ont accès. Parallèlement, des initiatives multiples fleurissent, souvent sous l'impulsion des élèves eux-mêmes (animations, opérations portes ouvertes, conférences, etc.).

Aux yeux de Mme Extermann, l'école ne peut se substituer ni à la famille, ni à la police dans certains cas de violence. Dès lors, il est important de penser la prévention et le traitement des faits de violence en termes de partenariat (cf. supra).

Deux points peuvent encore être mentionnés. Il est bon que dans les établissements scolaires un réseau d'adultes se construise qui surveille les divers emplacements; cela constitue un filet de prévention. Par ailleurs il est important d'envisager la formation continue des adultes dans un domaine relativement nouveau. Il faut mettre des moyens à disposition des enseignants, il faut envisager la possibilité d'avoir plus largement des groupes de supervision dans chaque établissement.

On peut encore relever que si les îlotiers interviennent dans le secteur de l'enseignement primaire, le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire font appel à

la brigade des mineurs. Certains établissements et services comme les écoles de culture générale et le SCAI ont une collaboration suivie avec la brigade des mineurs. *Les responsables du Cycle et du postobligatoire estiment qu'il y a manque de disponibilité de la brigade des mineurs pour la prévention. De plus en plus, la brigade des mineurs intervient pour des «sauvetages» en urgence.* Alors que la prévention suppose qu'un filet de surveillance soit tissé entre tous les partenaires, il est désormais difficile de l'envisager si, par exemple, la brigade des mineurs n'intervient que quand il y a «flambée de violence», selon une expression qu'aiment à utiliser certains journalistes.

Ecoles de culture générale

Dans le cadre de l'enseignement secondaire postobligatoire, les écoles de culture générale sont intéressantes à analyser parce qu'elles accueillent des jeunes gens et des jeunes filles qui se préparent ici à entreprendre une formation professionnelle ultérieure. L'ECG répond aux exigences de base pour accéder aux professions dans les domaines 1. éducatif et social, 2. de l'hygiène et de la santé, 3. artistique et artisanale, 4. des sciences et techniques, 5. des services, des transports et de la sécurité. Mais comme d'autres établissements scolaires du postobligatoire, les écoles de culture générale assument la responsabilité pédagogique de classes d'accueil et d'insertion scolaires. Les classes d'accueil sont destinées aux jeunes migrantes et migrants non francophones qui désirent poursuivre leur formation dans l'enseignement secondaire général ou professionnel (en principe 10^e degré). Les classes d'insertion sont destinées aux jeunes filles et jeunes gens libérés de la scolarité obligatoire qui désirent poursuivre une formation professionnelle, mais qui ont des lacunes scolaires importantes. Ces classes proposent une mise à niveau des connaissances théoriques et un apprentissage d'un savoir-faire professionnel. Elles préparent les jeunes filles et jeunes gens à intégrer une formation professionnelle ou jusqu'à la prise d'emploi. On notera encore qu'un accueil scolaire est organisé par le SCAI à Châtelaine en collaboration avec Le Point. L'accueil scolaire est ouvert à des jeunes filles et jeunes gens de quinze à vingt ans en difficulté sur le plan social, familial ou médical et qui sont de ce fait dans l'impossibilité de suivre une scolarité à plein temps.

Il y a en gros dans les écoles de culture générale deux populations d'élèves: la première qui se prépare à une formation et à une insertion professionnelle future et une autre catégorie de jeunes qui, ayant terminé la scolarité obligatoire, ne parviennent pas à entreprendre une formation professionnelle pour des raisons diverses. Ces jeunes proviennent généralement du Cycle d'orientation de 9^e G non promus, classe atelier, classe d'accueil ou des écoles de formation pré-professionnelle ou des classes d'accueil du postobligatoire.

Compte tenu de cette double vocation des écoles de culture générale, elles condensent en quelque sorte, mais de manière plus manifeste que dans d'autres lieux, les

antinomies du système: par exemple efficacité versus convivialité ou compétition versus coopération. C'est dire, en d'autres termes, que les personnels de ces établissements sont confrontés à des questions scolaires, mais aussi à des questions familiales et sociales, à des questions sanitaires, à des questions économiques (formation, emploi) et finalement à des jeunes en rupture ou en situation de précarité.

Comme dans d'autres filières de formation et dans d'autres ordres d'enseignement, les bagarres et la violence physique sont des faits relativement exceptionnels dans les écoles de culture générale. Sur ce point, on notera que les élèves qui sont en terminale de ces écoles sont majeurs, comme ceux qui fréquentent les derniers degrés du collège, et qu'à ce titre, en cas de violence physique, de crimes et de délits, ils seraient soumis à une juridiction d'adultes – puisque le tribunal de la jeunesse est destiné à des jeunes de quinze à dix-huit ans.

Dans les écoles de culture générale, ce sont les incivilités qui, comme ailleurs, constituent la dominante des manifestations de violence; mais étant donné l'origine scolaire et sociale des élèves, étant donné que certains d'entre eux sont sans projet professionnel et d'une certaine manière «en attente» d'une insertion ou d'un projet de formation encore à définir, certains jeunes ne sont pas bien dans leur peau; ils sont parfois déprimés, ils sont aussi apathiques.

En situation d'échec scolaire ou de difficulté familiale et sociale, certains jeunes dirigent la violence contre eux-mêmes, certains subissent de plein fouet des violences dans leur cadre familial, certains s'absentent de l'école parce qu'ils n'ont pas choisi d'entrer à l'ECG; bref, pour cette catégorie de jeunes, il faudrait, selon l'expression des professionnels du Point, «remuer la passivité». A l'école de culture générale comme ailleurs, les enseignants sont tenus d'être efficaces, certains d'entre eux sont strictement enseignants, alors que d'autres acceptent de jouer partiellement le rôle d'éducateurs; et même si, dans les écoles de culture générale, la convivialité est bien réelle, et que tout un chacun est soucieux de la socialisation des jeunes, dès lors que l'école se doit d'être efficace, elle exclut. On notera pour terminer que dans des lieux de formation du type école de culture générale, on se trouve à ce carrefour important qui conjugue difficulté scolaire et difficulté sociale. Certains élèves ont en effet une image négative de l'école parce que l'école leur a donné une identité négative (échec scolaire) et, sur le plan social, beaucoup de parents sont au chômage, les familles de certains élèves souffrent de la crise actuelle.

A cause des effets sociaux de la crise qui touchent plus directement une part de la population fréquentant les ECG, il est clair que si les normes scolaires (intellectuelles, d'apprentissage) sont toujours les mêmes, les moyens ne sont plus suffisants actuellement pour faire face aux autres problèmes que rencontrent les jeunes précarisés dans, et en partie par, le système scolaire.



Classes d'accueil (SCAI)

René Gossauer défend le principe d'une présence et d'une intervention immédiate de la direction lorsqu'une situation de violence est créée. Des bagarres éclatent sous des prétextes légers, dignes de gamins. Cela peut dégénérer en bataille rangée, donc une réaction immédiate est nécessaire. Dans les cas sérieux, il y a renvoi et ensuite dialogue. Pour désamorcer le risque de voir fleurir les couteaux à cran d'arrêt et les pistolets factices, la brigade des mineurs est venue exposer aux élèves les interdictions légales et les sanctions encourues. Depuis, plus personne n'a vu d'armes. Il y a aussi souvent à l'origine des comportements violents une difficulté de verbaliser, certains héritages ou préjugés culturels, le manque d'occasions de se réaliser.



CHAPITRE VI

Une gamme étendue d' actions pour gérer la violence ordinaire

Office de la jeunesse (DIP) et Groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ)

Les services de l'Office de la jeunesse agissent dans un espace entre la famille et l'école, ils interviennent soit de manière préventive ou dissuasive, soit de manière «curative». Dans leurs propres domaines d'action, les professionnels de la santé, du travail social et de l'intervention communautaire étaient régulièrement confrontés à des situations complexes, liées parfois à des problèmes de violence; quelques-uns parmi eux se sont donc regroupés pour agir de concert dans certaines situations. Puis, sur invitation de la Direction générale de l'Office de la jeunesse, le *Groupe de liaison prévention jeunesse* a été créé en novembre 1994. Et sa présidente actuelle, Mme Claire Rihs, appartient précisément à la DGOJ.

Suite au choc bien réel des violences urbaines de mai 1998 à Genève, il est normal que nombre de commissions, collèges, associations et groupes divers planchent sur les grandes questions soulevées aussi bien par les manifestations organisées par l'AMP contre l'OMC, que par les «débordements» attribués aux (très) jeunes casseurs.

Comme on vient de le relever, le GLPJ assure depuis un peu plus de quatre ans de multiples «préventions jeunesse», mais – à l'exception du Point et de la police genevoise – sans vraie spécialisation dans le domaine de la violence des jeunes¹⁰⁴.

Sous la pression de *l'événement Mai 98* et des inquiétudes suscitées dans l'opinion publique, le DIP et la DGOJ ont, dès la rentrée scolaire, décidé la création d'un nouveau groupe de prévention, à savoir le groupe de travail «Prévenir la violence».

Groupe de liaison prévention jeunesse (GPLJ)

Le statut du groupe est à ce jour encore officieux, mais le GLPJ est apparu publiquement et avec force lors du *Salon national de la prévention des dépendances* (Bienne, 22-24 avril 1998).

¹⁰⁴ Dans un fascicule intitulé *La prévention auprès des jeunes 1998-1999* (août 1998), le DIP et la DGOJ réaffirment les objectifs généraux de la prévention 1. en milieu scolaire et 2. dans les quartiers. Et c'est au GLPJ que revient la double tâche d'harmoniser le discours préventif et de coordonner les actions communautaires.

Ses actions au quotidien sont à «géométrie variable»; elles impliquent tout ou partie du groupe en fonction des situations: secteurs de la santé, du social, des toxicodépendances, de l'intervention éducative et communautaire, de l'animation socioculturelle, de la police, de l'aide contre le SIDA, contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Par exemple, en 1997 et en 1998, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE – membre du GLPJ) a organisé trois rencontres, dont la dernière (en novembre 1998 à Lancy-Marignac) était ouverte à de nombreux partenaires genevois et de France voisine, avec deux sujets principaux à l'ordre du jour: 1. prévention-répression, 2. région-immigration-intégration¹⁰⁵.

A cette occasion, le responsable des conseillères et des conseillers sociaux du Cycle d'orientation, Frédy Constantin, a proposé un schéma des divers types d'interventions qu'on reproduit ici, parce qu'il est à la fois complet, simple et éclairant:

Gestion globale de la violence dans et hors les murs

Qui fait quoi et dans les limites de quel territoire?

Promotion de la qualité de vie	Prévention	Dissuasion	Répression	Prise en charge des jeunes réprimés
--------------------------------	------------	------------	------------	-------------------------------------

La question *Qui fait quoi et dans les limites de quel territoire?* se pose évidemment aussi au sein du GLPJ. Passons rapidement en revue les objectifs généraux que se fixent les membres principaux du groupe de liaison (données datant de 1998)¹⁰⁶, tout en sachant que la coordination et la synergie des actions tiennent aux relations de confiance personnelles que certains partenaires ont développées en agissant depuis longtemps ensemble «sur le terrain».

Le GLPJ est constitué d'organismes différents, publics et privés, avec chacun sa spécificité et sa diversité; celles-ci sont utilisées pour en faire une cohérence, une convergence dans sa politique de prévention à Genève. A ce propos, on peut souligner que le GLPJ traduit fidèlement en logiques d'action la politique du DIP et des divers ordres d'enseignement (cf. supra): *agir en réseau, renforcer la cohérence, développer le savoir-être, œuvrer à une meilleure qualité de vie dans les établissements scolaires et de formation, participation des élèves et de tous les partenaires à la gestion de la communauté éducative.*

¹⁰⁵ Renforcer les réseaux locaux entre les acteurs de terrain travaillant avec la jeunesse face aux problèmes liés à la violence: LAVI, SSI, SPJ, SCAI, ilôtiers, brigade des stupéfiants, brigade des mineurs, travailleurs sociaux de France voisine.

¹⁰⁶ Le GLPJ se présente dans une brochure de 30 pages diffusée en 1998, sous les auspices du DIP, avec la collaboration du Département de l'action sociale et de la santé et du Département de justice et police et des transports.

On peut défendre cette position que, quel que soit son degré de gravité, un fait de violence ne doit jamais être banalisé, même si, en pratique, on sait bien qu'il existe des seuils de tolérance variables (selon le lieu, le moment et les gens) et par conséquent des *violences tolérées*. Quoiqu'il en soit, les partenaires de la prévention sont conscients que leur travail a et aura plus de chance d'avoir des effets positifs *si il existe une cohérence dans l'ensemble des interventions préventives ET répressives*.

Autrement dit, on retrouve peu ou prou la question formulée dans l'introduction à ce chapitre: qui fait quoi et dans les limites de quel territoire? Cette question est loin d'être banale; elle se pose en effet chaque fois que divers professionnels de terrain et partenaires se réunissent pour travailler en réseau, pour coordonner certaines actions ou tout simplement pour échanger au sujet de leurs tâches et cahiers des charges respectifs.

Service de santé de la jeunesse (SSJ)

Touche l'ensemble de la population scolaire. Promotion globale de la santé et prévention spécifique. Mobiliser tous les partenaires entourant le jeune dans un réseau d'aide, de soutien, d'orientation et de prise en charge.

Programme auprès des jeunes: cours systématiques de base (éducation sexuelle, prévention des toxicodépendances, cours réguliers à l'année dans les ECG). Cours à la demande, plus particulièrement à l'école primaire.

Le mandat prévoit de protéger et promouvoir la santé des enfants et des jeunes par la prévention secondaire (dépistage précoce), la prévention primaire (éducation pour la santé et promotion de la santé). Un des objectifs prioritaires: diminuer la consommation abusive de produits toxiques.

Objectifs généraux des programmes éducatifs: renforcer les ressources individuelles et collectives de protection de la santé. Contribuer à créer un environnement favorable au bien-être et à la santé des jeunes.

Le Point (équipe de prévention: interventions éducatives, individuelles et collectives)

La violence est vue par les professionnels du Point comme une forme de relation liant plusieurs individus ou groupes entre eux, caractérisée par la domination de l'un sur l'autre, qui enlève à ce dernier la possibilité de refuser ce qu'il subit. Sentiments d'impuissance et de fatalisme surgissent, les victimes se taisent paralysées par la peur, l'entourage devient inopérant pour élaborer et construire des stratégies cohérentes.



Objectifs des interventions: enrayer le processus de marginalisation; favoriser l'intégration des enfants et des jeunes, notamment la forte augmentation des familles d'immigrés dans certains lieux d'habitation, dans certaines allées. Comment les intégrer? Il y a par exemple beaucoup d'enfants de la même ethnie dans une classe, donc quels sont les repères pour les enseignants et les membres de la communauté éducative?

Le Point était précédemment un secteur du SPJ, il est à l'heure actuelle directement rattaché à la DGOJ. Dans les écoles, dans les quartiers et dans les communes, on connaît désormais l'existence du Point et on fait largement appel à lui comme le service spécialisé dans le traitement des faits de violence. Les travailleurs sociaux du Point ont pour valeur la citoyenneté, c'est-à-dire donner une place et un rôle à chacun et pour objectif de lutter contre l'exclusion des jeunes dans les lieux de vie en développant l'intégration, restaurant les relations, gérant les conflits, construisant des repères cohérents, coopérant à des projets.

Le Point développe diverses activités: actions préventives en partenariat professionnel, interventions collectives et accompagnement, diagnostic des problèmes et recherche de solutions. Les professionnels du Point ont par exemple été très actifs tout au long de la démarche communautaire conduite à Vernier: *Pour mieux vivre à Aire-Le Lignon*.

Conseillères et conseillers sociaux du CO

L'objectif général est de développer une action sociale et préventive dans les 17 établissements du Cycle en favorisant le développement social et éducatif de l'adolescent dans le cadre scolaire. Cela, en proposant des lieux d'animation et de rencontre, en participant à des moments particuliers de la vie scolaire et en offrant des espaces de médiation. Promouvoir une meilleure qualité de vie en agissant sur les individus et l'environnement social et scolaire.

Entretiens individuels, travail auprès des groupes, avec une attention particulière aux jeunes marginalisés ou en situation précaire.

Intervention auprès des familles dans une vision systémique. Aider les jeunes à penser et à construire un avenir. Un nouvel objectif: penser et agir la médiation au niveau des jeunes, des adultes et du quartier.

Animer et gérer un local d'accueil. Travailler en continu avec les autres adultes de l'école.



Quelques grands chantiers: le champ interculturel, le stress, la dépression, l'absentéisme, la maltraitance, la violence¹⁰⁷. Les CS sont amenés à mettre le doigt sur des processus d'exclusion, sur la violence institutionnelle, d'où conflits parfois avec certains enseignants.

La première violence est la plupart du temps générée par le manque de respect d'autrui.

Le CO constitue en soi une microcommunauté. La communication est parfois difficile entre les partenaires concernés. C'est pourquoi, en 1997, le GLPJ a choisi d'animer des ateliers suite à la pièce *Père en pétard*, ce qui a permis de mettre en place ultérieurement une formation regroupant divers travailleurs du social et de la santé¹⁰⁸.

EPIC (Equipe de Prévention et d'Intervention Communautaires), Infor Jeunes, Hospice général

L'EPIC s'appuie sur un modèle communautaire et participatif pour répondre aux demandes d'aide et d'information des collectivités du canton de Genève inquiétées par la consommation de drogues chez les jeunes en difficulté d'insertion. La prévention, c'est d'abord une affaire de civisme et un prétexte pour travailler la promotion de la qualité de vie. Travail sur l'exclusion et les représentations liées à la drogue. En fait la clé de lecture est l'exclusion et, d'une manière générale, les difficultés dans la communication entre jeunes et adultes.

Interventions ponctuelles qui ont pour principal objectif de fonctionnaliser le réseau professionnel interne à l'établissement scolaire, ainsi que ses collaborations avec les services concernés. Dans un deuxième temps, il s'agit d'établir des modes de concertation permanente sur les questions ayant trait à la qualité de vie. En accord avec Education pour la Santé (SSJ), toute demande d'intervention en milieu scolaire n'est prise en compte qu'en collaboration avec ce service.

L'intervention communautaire doit dès lors prendre en compte le sentiment d'insécurité dans sa dimension collective. En effet, si elle se focalise sur les jeunes, elle risque de renforcer leur stigmatisation d'une part et de légitimer les craintes de leur environnement d'autre part.

¹⁰⁷ Dès 1994, la DGCO a réuni des collaborateurs du Cycle pour travailler sur la question de la violence. En mars 1995, F. Constantin invite les membres de toutes les directions du Cycle à participer à une conférence-débat organisée par un groupe du SPJ sur le thème *Les adolescents de la crise. Violence et institution*. En septembre 1996, une journée de sensibilisation *Prévention de la violence* a été organisée au Cycle de l'Aubépine.

¹⁰⁸ Pour d'autres informations, consulter par exemple:

- *Le service social du Cycle d'orientation*, Groupe des conseillères et conseillers sociaux se présente avec le GLPJ, Bienne, avril 1998.
- *Opération de prévention contre la violence en général et le racket en particulier*, CO, automne 1996.



En 1997, le groupe a mis en place l'organisation et l'encadrement de l'action *Père en pétard*, spectacle de théâtre interactif joué par la troupe du Caméléon. Le groupe a utilisé cette action pour poursuivre son objectif de faciliter le partenariat; elle a entre autres permis de tisser des liens entre intervenants du milieu scolaire et intervenants de quartiers.

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE, ex-CCCLR)

Les actions menées par les 34 centres de loisirs rattachés à la FASE ont pour but la prévention, la création, le maintien ou le renforcement du lien social.

La Charte cantonale des centres (1993) définit deux axes de travail prioritaires:

- l'action éducative destinée aux enfants et aux jeunes, complémentaire à celle de la famille et de l'école,
- l'action associative et socioculturelle destinée à toutes les populations du quartier ou de la commune; elle vise à renforcer le tissu social.

Les centres offrent des espaces d'expression et de communication ouverts à tous ou à plusieurs catégories d'usagers, parfois à un nombreux public: discos, concerts, expositions, débats publics, etc. Dès lors, ils sont exposés à diverses formes de violence et les questions relevant de la cohabitation et du respect mutuel sont au cœur de leur action quotidienne.

Orientation et aide par rapport aux problèmes particuliers des jeunes. Depuis quelques années, il y a une nette augmentation du nombre de jeunes confrontés à d'importantes difficultés d'intégration sur les plans scolaires et de la formation, du travail, des possibilités d'appartenance à une communauté.

La violence rencontrée dans les centres et leur environnement peut avoir diverses formes: bagarres, déprédations, vol, racket, monopolisation du territoire conduisant à l'exclusion d'autres usagers, racisme, humiliations liées au non-respect d'une autre identité culturelle. On notera aussi l'existence de bandes de jeunes organisées, locales ou régionales, jouant sur l'anonymat. Le manque de communication entre les jeunes, entre les adultes, entre jeunes et adultes, favorise l'anonymat et facilite la transgression des règles.

Faute de conquérir une reconnaissance sociale en pouvant affirmer leur identité, certains jeunes cherchent à attirer l'attention en prenant des risques, en transgressant les règles, en affrontant violemment ce qui symbolise l'organisation sociale et la force publique.



Le travail de réseau est expérimenté depuis de nombreuses années. Parmi les expériences réalisées récemment: la mise en place d'actions de médiation de quartier à la Jonction; les collaborations entre associations et institutions locales pour l'organisation d'une quinzaine «Dialogue intergénération» à Versoix; la collaboration active des centres concernés à la constitution des groupes ressources des «réseaux sociaux intégrés» des Acacias et des Avanchets.

Service des loisirs de la jeunesse (SLJ)

La Charte des droits de l'enfant dans le sport guide la politique d'action du SLJ auprès des moniteurs et clubs sportifs. La Charte du fair-play est le fil conducteur de l'action du service auprès des jeunes s'adonnant à la pratique d'un sport. Pour les moniteurs et monitrices des centres de vacances, des stages de formation, débats et autres cours sont mis sur pied.

Le SLJ est aussi chargé d'appliquer les dispositions légales relatives à la surveillance des spectacles et divertissements. A ce titre, il s'occupe de la violence au cinéma, il est chargé de fixer l'âge d'admission dans les salles. «Parents, éducateurs, enseignants, députés, relèvent qu'une recrudescence de la violence est un fait avéré; chacun reconnaît qu'une des causes est due à l'influence de la télévision, du cinéma et des médias.» (Cf. à ce sujet infra notre analyse *De la violence des images à l'écran*).

La police genevoise

Gérard Ramseyer, Chef du Département de justice et police: «Violence des jeunes, violence sociale, violence urbaine», *Oxygène*, N° 14, printemps 98:

De manière générale, Genève est un canton sûr. On n'assiste pas ici à une escalade de la violence, les statistiques de la délinquance donnent des paramètres qui, peu ou prou, sont ceux que nous connaissions il y a dix ans. Il y a donc une stabilité à Genève en matière de criminalité et de délinquance, ce qui est un succès (...). L'évolution des mœurs, des mentalités et la perte généralisée des valeurs sont autant de facteurs déclenchant de la violence. Il suffit par ailleurs d'enclencher son poste de télévision pour s'en persuader! Cependant, selon ce qui nous est rapporté et selon nos constatations, le climat de la violence scolaire est resté stable ces dernières années. S'il est vrai que la police genevoise a dû intervenir pour des problèmes de racket, vols et menaces, ces interventions ne sauraient attiser une forme de psychose liée à cette violence.

Il est difficile cependant de dire de manière péremptoire si les délits avec violence commis par des jeunes sont en augmentation ou en régression dans notre canton. Le nombre de cas est certes passé de 170 en 1996 à 138 en 1997, mais il faut tenir compte du fait que nombre de victimes renoncent à déposer plainte, souvent hélas par crainte de représailles, de sorte que les chiffres sont à considérer avec prudence.



Les avis seront sans doute très partagés pour qualifier la violence à Genève; même si nous sommes très loin de ce qui se passe chez nos voisins français des banlieues lyonnaise, marseillaise ou parisienne, nous sommes attentifs, nous attachons une très grande importance à la prévention, d'où la nécessité d'unir nos efforts avec l'ensemble des intervenants et partenaires sociaux pour qu'à tout point de vue Genève maintienne sa qualité d'une des villes les plus sûres de notre continent.

Dans le cadre du GLPJ, la police genevoise défend trois objectifs principaux:

1. assurer la protection des personnes et des biens dans les domaines de la criminalité et sur le plan de la sécurité routière,
2. lutter contre toute forme de violence,
3. agir contre la toxicodépendance par l'information et la lutte contre le trafic des stupéfiants.

Parmi les activités de la police genevoise, on retiendra la participation active à la résolution de problèmes en partenariat avec les institutions sociales et de prévention, contrôle et surveillance des établissements publics et des manifestations de divertissement, notamment par la vérification du niveau sonore et des installations au laser.

Police de proximité, îlotiers

Dans un document intitulé *Pégase*, le commandant de la gendarmerie, le major Guy Baer, note que les îlotiers sont spécialement formés; ils ont une large autonomie de travail, ils constituent un trait d'union privilégié entre le citoyen et la police. Ils informent, expliquent, persuadent, conseillent et aident les citoyens. Les objectifs de l'îlotage sont les suivants: par les contacts permanents avec les citoyens, il s'agit de créer un réseau de communication et d'information permettant d'identifier et «sentir» l'amorce et/ou l'évolution des besoins en matière de sécurité globale ainsi que le développement de zones «criminogènes». Cette politique de police de proximité permet de réagir rapidement par des actions de prévention, dissuasion et de répression, 24 heures sur 24. L'îlotier doit être rattaché à un poste de gendarmerie. Il appartient au poste du quartier, puis à l'échelon de commandement supérieur, d'engager les réserves opérationnelles de la gendarmerie, voire de coordonner les actions avec la police de sûreté.

Dans le cahier des charges des îlotiers de quartier, on trouve les points principaux suivants: l'îlotier établit et maintient les liens entre la police et la population de son secteur d'activité, il reste à l'écoute de la population, il renseigne et/ou dirige les personnes sur les services compétents; il collecte les informations nécessaires au travail de police et les transcrit sous une forme aisément accessible en vue d'actions concrètes dans le terrain; il marque sa présence aux abords des écoles, renseigne les



jeunes sur les dangers de la petite délinquance. L'îlotier n'a pas de rôle répressif dans son travail d'îlotage, il marque sa présence dans les lieux de forte affluence, il est en mesure d'expliquer les activités et les efforts principaux de la police et de la gendarmerie en général.

Notons enfin que la police genevoise a rédigé un avant-projet intitulé «Tables de multiplication et tables de lois. Les attitudes face aux règles des jeunes en milieu scolaire: une action de prévention» dans le cadre du thème: «Le rapprochement de l'Etat et du citoyen». L'idée est de reprendre, en l'adaptant à la réalité genevoise, un projet mené dans le cadre de la *Northumbria Community Safety Strategy* (NCSS, région de Newcastle, GB), plus particulièrement par la *Northumbria Coalition Against Crime* (NCAS), qui porte sur les attitudes face aux règles ou normes des jeunes (12-13 ans dans le cas présent), dans le milieu scolaire et hors de ce milieu.

Résumé des intentions de ce projet

Les manifestations de violence et de délinquance juvéniles constituent un sujet de préoccupation dans les différents milieux en relation avec les jeunes et dans le grand public. Au-delà de tout alarmisme, ce thème mérite une attention réelle et une approche nuancée. Le projet répond à cette volonté en proposant une action de prévention qui associe pleinement les élèves du Cycle d'orientation. Les élèves sont invités à réfléchir et à discuter de leurs perceptions des règles (et de leur transgression), de qui construit les règles et les maintient, que ce soit en famille, dans l'école ou à l'extérieur. Des animations interactives doivent permettre aux élèves de mieux comprendre les liens entre liberté et responsabilité individuelles dans une société démocratique.

La réalisation du projet repose sur un partenariat déjà initié, et à consolider ici-même, entre la police et le DIP, partenariat qui sera ensuite élargi à d'autres intervenants sociaux, aux parents et aux communes.

Ce type de partenariat novateur s'inspire des modèles anglo-saxons de police de proximité, visant à rapprocher l'Etat et les citoyens. Le projet réunit les jeunes, futurs citoyens, l'ensemble des partenaires et citoyens concernés, faisant ainsi de la prévention l'affaire de tous (G. Maury, D. Froidevaux, septembre 1998).

Groupe de travail «Prévenir la violence»

En juillet 1998, le directeur du Service de santé de la jeunesse, le Dr Bouvier, rencontre deux membres du *Groupe de liaison prévention jeunesse* pour fixer avec eux les axes principaux d'un projet de prévention de la violence auprès des jeunes à Genève. Au cours de deux réunions, les partenaires admettent que la violence constitue un problème important et prioritaire de santé publique. Pour Le Point et le Service



de santé de la jeunesse, un projet de prévention de la violence devient un programme prioritaire et, au vu de la complexité du problème, les approches doivent être diversifiées et pluridisciplinaires.

Quatre mots-clés qui renvoient à des actions sont alors retenus: 1. éducation à la citoyenneté, 2. médiation, 3. sensibilisation et 4. information.

Éducation à la citoyenneté

La base de la prévention de la violence dans toute société est constituée par le droit. Une prévention de la violence à l'école doit se construire sur la base de l'établissement de règlements et de structures civiques et démocratiques. C'est le rôle de règlements d'école ou de classe et de conseils d'école et de classe, dans lesquels les enfants et les jeunes ont accès à la parole et sont entendus comme des partenaires, des citoyens capables d'exercer des droits.

Médiation scolaire

L'échec partiel ou total de plusieurs programmes de médiation scolaire dans des cantons romands est peut-être lié à l'absence de structures civiques adéquates pour mettre en œuvre et respecter les droits des jeunes et les droits des enseignants. La médiation scolaire peut se développer à condition que les droits des uns et des autres puissent s'exprimer et être reconnus. Dans ces conditions, la médiation a certainement un rôle important comme instrument d'apprentissage de la résolution des conflits. Sensibilisation et information, diverses activités telles que cours, animations, pièces de théâtre sur les thèmes de la violence et de la résolution de conflits peuvent être envisagées. Ici encore, elles pourront jouer un rôle préventif dans la mesure où elles accompagnent un projet d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'enfant. Dans le cas contraire, on peut craindre des dérives et dérapages tels que: stigmatisation des jeunes, sentiments d'impuissance ou déclenchements de violence en réponse à la violence mise en scène.

Dans une note préliminaire rédigée en juillet 1998, le directeur du Service de santé de la jeunesse fait encore quelques remarques parmi lesquelles on retiendra que *l'école joue un rôle central par rapport à la violence*:

- elle est un lieu de vie en société,
- elle peut être un lieu d'apprentissage de la non-violence,
- c'est un lieu privilégié d'éducation à la citoyenneté, à l'apprentissage des règles, des droits, de la justice et de la résolution pacifique des conflits,



- elle peut être un lieu de violence. Les violences institutionnelles peuvent jouer un rôle important dans le vécu des enfants et interférer avec leur développement social.

Respect des droits et des besoins des jeunes

La violence naît souvent d'un sentiment d'exclusion ou de non respect des besoins des jeunes. La prévention de la violence ne peut se concevoir qu'à partir du moment où les droits de chacun sont clairement énoncés et respectés. C'est sur cette base que peuvent se greffer utilement des programmes spécifiques de prévention ou de développement de compétences.

L'école est un lieu privilégié pour l'éducation à la citoyenneté; celle-ci suppose l'expérience de l'exercice des droits civiques:

1. conseil de classe, conseil d'école,
2. règlement d'école,
3. le droit du jeune à être écouté et entendu dans toutes les affaires qui le concernent; cela comprend un droit de recours dans les décisions disciplinaires ou scolaires.

Médiation et prévention de la violence

La médiation ne peut intervenir que dans la mesure où le droit est établi et respecté. Certains conflits, certaines revendications sont légitimes et doivent pouvoir s'exprimer et se faire entendre sur une plate-forme civique reconnue. Dans le cas contraire, on pourrait voir surgir, sous prétexte de «gestion de conflits», de nouvelles formes de manipulation et d'abus de pouvoir. Une médiation sans règlement et sans exercice de droit civique serait vouée à l'échec, car elle serait perçue par les jeunes et/ou par les enseignants comme une tentative d'étouffer les conflits. C'est peut-être la raison de l'échec de plusieurs projets de médiation scolaire, notamment en Suisse romande.

Le programme de prévention de la violence auprès des jeunes à Genève fera l'objet d'une évaluation. Cette évaluation, qui implique des ressources financières et des compétences, devra être discutée avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), projet «Ecole en santé», et la Commission cantonale actuellement chargée d'étudier le problème de la violence chez les jeunes.

Au mois d'octobre 1998, le Service de santé de la jeunesse organise deux ateliers consacrés à «Prévenir la violence». L'atelier du 7 octobre, sur le thème *Prévenir la violence auprès des jeunes avec les jeunes*, est animé par Jacques Fortin. On réunit autour de lui des personnes impliquées dans un projet de médiation par les pairs dans

un Cycle d'orientation de Fribourg, un sociologue associé à un projet de prévention de la police et des représentants des directions de l'enseignement secondaire post-obligatoire, du Cycle d'orientation et de l'Office de la jeunesse.

La réflexion sur la prévention de la violence pourrait s'inscrire dans le projet «Ecole en santé» de l'Office fédéral de la santé publique. L'Office fédéral de la santé publique a fait récemment un appel pour des projets intercantonaux de prévention de la violence basée sur la médiation scolaire. Le Dr Danièle Lecomte, médecin responsable de l'éducation pour la santé au SSJ, a été mandaté par le DIP pour représenter le Département dans ce projet. Les échanges pourraient ainsi déboucher sur un projet de prévention de la violence réunissant les ordres d'enseignement du secondaire et des partenaires d'autres organismes et autres cantons. Parmi les points principaux déjà évoqués dans ce groupe, on peut citer:

- L'importance d'avoir une continuité des actions enfantines, primaires, CO, PO.
- Ne pas oublier le problème des jeunes en rupture particulièrement touchés par les phénomènes de violence, ne pas focaliser les actions seulement sur l'école. Dans les écoles, renégocier les chartes chaque année, donner à chaque élève la possibilité d'exprimer son désaccord et modifier la charte si nécessaire, puis signature de la charte par chaque élève indiquant son adhésion à la charte.

Les professionnels et les parents ont des besoins de formation et d'encadrement. Pour finir, le groupe de travail «Prévenir la violence» pourrait se concevoir comme une plate-forme fédérative intégrant non seulement les acteurs à l'école mais aussi dans d'autres lieux (centres de loisirs, maisons de quartier, etc.).

Assises sur la violence organisées par la FASE en 1997-1998

Au cours des deux dernières années, la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (devenue FASE en juillet 1998, auparavant CCCLR) a organisé trois rencontres au centre de loisirs de Lancy-Marignac sur le thème de la violence; la troisième a eu lieu en novembre 1998. Plus précisément, c'est la coordination inter-centres «Violence dans les centres», en collaboration avec les conseillers sociaux du CO et les intervenants de la permanence Le Point et de l'EPIC, qui est à l'origine de ces réunions.

C.-A. Chesaux – membre du Secrétariat général de la FASE et l'un des responsables des rencontres organisées à Marignac –, nous a rappelé la genèse de la «coordination violence» au cours d'un entretien réalisé au début août 1998:

Le groupe de travail sur la violence s'est constitué lui-même *au printemps 1996*, période durant laquelle des centres se sont contactés. S'apercevant qu'ils avaient affaire aux

mêmes bandes de jeunes, notamment lors des discos, la Maison de quartier des Asters, Le Rado à Versoix et le centre de loisirs des Pâquis sont entrés dans ce petit groupe.

Cette démarche n'a pas été initiée par la Commission cantonale des centres de loisirs (CCCLR). En fait, les partenaires étaient en place, tels Le Point (contacté par les Asters) et l'EPIC (contactée par les Pâquis). Ainsi a pris forme le noyau de base. A raison de trois séances par an, les difficultés rencontrées et les informations ont été mises en commun, avec description des jeunes, mention de leur nom et de leur provenance. Dès la quatrième séance, il a été décidé d'organiser une rencontre formelle pour approfondir les sujets. Nous nous sommes aperçus que les bandes tournaient, donc cela nécessitait pour nous de travailler en réseau.

La violence provient des mêmes bandes très organisées, avec un chef et un petit qui est envoyé en éclaireur pour tester le terrain, pour voir s'il est intéressant de provoquer une bagarre, et pour estimer quelles sont les forces de sécurité présentes. Du point de vue ethnique, certaines bandes genevoises sont reliées soit aux Africains, soit aux Yougoslaves, etc., et cela est à mettre en rapport avec les appropriations de territoires. Mais il n'en va pas toujours ainsi. Ils se retrouvent facilement sous la bannière rap et hip-hop, dont l'avantage est qu'ils peuvent être tous rap, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique.

Il y a en général une grande disparité d'âges, qui peut aller de 14 à 20 ans. Dans la bande Z, c'est le petit qui allait repérer si le vol était possible, s'il y avait des gens à «castagner», etc.; le petit avait 14 ans et le plus grand frère avait 20 ans. On travaillait en famille, et le grand était le leader du groupe, car il avait déjà avec lui sa famille, ce qui faisait le noyau d'une organisation.

Ce n'est donc pas la bande de copains de la même classe du CO, des jeunes qui ont tous 14 ans. Ces bandes de copains sont confrontées aux bandes de «méchants», mais elles agissent également en tant que bandes. Elles peuvent cependant mousser, comme en mai 1998, à L'Eclipse, dans une bagarre déclenchée par d'autres, mais elles ne sont pas vecteurs de cette violence, car les jeunes ont une intégration scolaire, familiale et, par ailleurs, une recherche d'identité moins forte.

Deux exemples peuvent être cités, illustrant bien la difficulté pour les animateurs socioculturels de «gérer» les provocations de certains jeunes qui cherchent ainsi à déclencher la bagarre:

Centre de rencontres Le Rado, Versoix

Des bagarres sont causées par une bande de Genève (40 personnes), durant la période automne 1995 – printemps 1996. Après fermeture du centre pendant deux mois, des mesures sont arrêtées: exigence de la présentation d'une pièce d'identité à l'entrée, introduction du système d'une carte à signer où figurent les «lois» du lieu, impor-



tance de faire respecter les règles, présence d'un Securitas à l'entrée, identification des jeunes qui posent problème, mélange des genres de musique lors des discos.

Avec les jeunes du centre de Versoix, les animateurs ne rencontrent pas vraiment de problèmes. Suite aux mesures prises, les professionnels n'ont plus rien à signaler.

«L'Eclipse», Maison des jeunes, Avanchets

L'équipe d'animation de L'Eclipse – Anne Colliard, Catherine Vasquez, Serge-Alain Delayen et Stéphane Maye – nous ont relaté deux situations de violence auxquelles ils ont été confrontés au printemps 1998 (entretien du 1^{er} octobre 1998).

1. Soirée disco du 18 avril 1998 (récit de Anne Colliard)

A l'entrée de L'Eclipse, les jeunes prennent un billet et tentent parfois d'entrer gratuitement. Il faut observer les groupes et faire face avec humour et patience. Ensuite, il y a le couloir et une entrée rapide dans la salle. Au milieu de 200 à 250 personnes, j'ai aperçu un attroupement du côté du bar; je me suis approchée avec quelqu'un du service d'ordre et j'ai finalement demandé aux gens de sortir, ce qu'ils ont fait dans un calme relatif. Il me semble que la bagarre a commencé dehors et s'est propagée à l'intérieur. J'ai fait éclairer la salle pour faire baisser la tension et j'ai expliqué calmement, au micro, qu'il fallait que les bagarres cessent. Les auteurs de trouble se sont déchaînés, hurlant qu'ils allaient tout casser si je ne remettais pas la musique, etc. et le service d'ordre les a fait sortir. Un groupe est allé se joindre à eux et la bagarre s'est poursuivie dehors. On a fermé les portes, alors ceux qui étaient dehors ont tambouriné à la porte pour entrer et, quand ils se sont calmés, nous avons pu l'ouvrir. Dans la salle, sur 250 personnes, il y avait environ 200 personnes intéressées par la disco qui ne se sont pas aperçues de ce qui s'était passé (bagarres) et je pense qu'il fallait sauvegarder cet espace pour la majorité, et ne pas tout arrêter à cause de 10 ou 30 auteurs de trouble.

J'ai été confrontée à un jeune d'une quinzaine d'années qui m'a personnellement provoquée, disant qu'il allait me casser la tête, etc. et j'ai appris qu'il avait une barre à mine sur lui. Je lui ai dit que c'était vraiment dommage d'avoir une telle attitude, mais il avait perdu tout contrôle de lui-même.

Ce qui m'a le plus ébranlée est *l'attitude* de ce moutard de 15 ans qui m'a bien fait sentir qu'il me considérait comme une pauvre imbécile, comme «de la merde». Cette agression m'a laissée démunie, car ni la plaisanterie, ni la douceur n'avaient raison de lui. Il voulait me casser la tête, c'est tout. J'ai quand même téléphoné aux gendarmes pour qu'ils passent avant minuit avec le gyrophare pour voir si tout allait bien, sans intervenir.



2. Soirée disco du 2 mai 1998 (récit de Stéphane Maye)

Ce qui a créé l'événement, c'est que le Responsable du service d'ordre (RSO) a refusé l'entrée à un jeune. Il l'a un peu bousculé, ce qui a déclenché une bagarre.

Le 2 mai, on a décidé de prendre cinq personnes pour assurer le service d'ordre et de refouler les auteurs de trouble que l'on reconnaissait. Pour cela, on a demandé à chaque personne de prendre son billet et le jeune en question a insulté le RSO avec provocation: «Tu es majeur, je suis mineur, donc pas le droit de me toucher». Le service d'ordre a proposé de lui rembourser son billet, car il en avait un qu'on ne lui avait pas vendu personnellement. On lui a rendu ses 3 francs, ce qui ne l'a pas empêché de continuer ses insultes.

Alors, le RSO nous a expliqué qu'il est sorti et lui a dit: «Tu nous emmerdes depuis un moment, tu dégages!» et il l'a poussé. L'autre n'attendait que ça. Le RSO a reçu un coup de poing et 4 à 5 jeunes sont arrivés en le bousculant, puis 10 autres. Donc un nombre non négligeable, sans compter les plus anciens qui attendaient à l'écart avec des bâtons, des couteaux, pour intervenir en cas de grosse bagarre.

A plusieurs, ils lui ont mis une claque. Ils étaient venus haineux pour tout casser et se venger du service d'ordre intervenant le samedi précédent.

Il faut noter que le RSO et les autres sont des gens qui ont 10 ans de service d'ordre à leur actif, ils ont entre 29 et 35 ans, et ce ne sont pas des nerveux. Devant tant de haine, c'est la première fois que le RSO a ressenti de la peur et, vraiment, une impression d'impuissance. Nous pouvons vraiment dire qu'il s'agissait d'un groupe dangereux.

L'événement (agression, insulte, provocation) a duré une heure environ et la bagarre dix minutes; la soirée s'est calmée puis les gens sont partis. A minuit, on a fermé L'Eclipse et je suis resté pour discuter avec les gars du service d'ordre. La question principale était: *que pouvons-nous faire face à la violence de ces gamins?*

On a averti le maire de la commune, nos employeurs (la FASE) et j'ai ensuite contacté l'ilotier M. Gétaz pour lui demander des conseils. On a des moyens de réponse à une agression physique en rendant le coup, pour autant qu'il soit proportionné par rapport à l'attaque. Il faut également porter plainte auprès de la police, en expliquant qu'effectivement on a frappé untel ou unetelle, mais après avoir été agressé, cela en cas de plainte déposée par l'autre partie.

L'ilotier a également proposé que nous mettions des *vaubans*, c'est-à-dire des barrières à l'entrée et une sortie séparée pour canaliser le flux des gens, ce qui oblige les jeunes à se présenter un à un. Un périmètre de sécurité a ainsi été mis en place, en accord



avec la commune et la FASE, en faisant intervenir Protectas devant L'Eclipse dans un périmètre marqué par les vaubans et la barrière. A l'intérieur, Protectas a le droit d'effectuer un contrôle d'identité, mais pas sur la voie publique. Certains jeunes ont été refroidis par la présence de ce service d'ordre en uniforme, placé à l'extérieur du bâtiment, les prévenant qu'il n'y avait pas de place ici pour leur violence. A l'intérieur, on a changé le service d'ordre pour éviter les provocations et d'ailleurs les personnes qui intervenaient précédemment ne voulaient plus l'assurer.

Depuis septembre, on a une disco chaque samedi, au lieu d'un samedi sur deux, on a augmenté l'horaire: on ouvre désormais jusqu'à une heure du matin au lieu de minuit. *On ne voulait pas fermer le lieu, en donnant la victoire au groupe de violents.*

Actuellement, nous avons un service de sécurité comprenant cinq personnes que les jeunes ne connaissent pas; c'est tout à fait calme et nous avons décidé qu'en cas de besoin nous devons appeler le 117, la police.

Il y a huit ou neuf ans, on trouvait des étoiles Ninja, des nunchakus, des machins hallucinants, mais les jeunes ne s'en servaient pas. *Actuellement, la différence est qu'ils utilisent les armes qu'ils ont, ils passent à l'acte.* Maintenant, on est plus attentifs en vue d'assurer la sécurité de chacun.

A l'image des bagarres du Rado et de l'Eclipse, de nombreuses situations de violence ont été enregistrées et discutées par la coordination «Violence dans les centres» en 1997 et 1998. A travers les réponses collectées via l'envoi et le retour d'un questionnaire, on a identifié les bandes extérieures au territoire genevois (Annemasse, Saint-Genis, Saint-Julien, etc.), les bandes de Genève (jeunes Albanais, noyaux d'ados très négatifs, etc.), ainsi que les moyens à disposition des lieux que fréquentent ces jeunes pour prévenir les bagarres et les violences collectives. *D'où le choix (logique) d'inviter à la troisième rencontre de Marignac des travailleurs de Prévention Spécialisée intervenant en France voisine et les divers groupes d'agents de la police genevoise.*

Pour apprécier un peu le chemin parcouru, on rappelle maintenant entre autres les objectifs fixés aux trois rencontres de Marignac.

1. Rencontre cantonale à Marignac, le 2 octobre 1997

L'objectif est de renforcer la coopération entre les différentes institutions chargées de s'occuper des jeunes, pour mener une réflexion sur l'augmentation de la violence, notamment au sein de ces institutions, ainsi qu'une action visant à la prévenir.

Cette initiative part du constat de «l'augmentation de la violence verbale et physique» et de «la résurgence de groupe et de bandes en possessions d'armes blanches».



La réflexion se fait autour:

- de la parole, comme moyen de confrontation entre l'adolescent et l'adulte,
- de la médiation, comme outil pour un meilleur respect de chacun,
- de la citoyenneté,
- du travail avec les parents,
- de la mise à l'écart du jeune,
- du rôle et de la collaboration de chacune des institutions de prise en charge des jeunes,
- du quartier,
- de la collaboration avec les institutions de France voisine.

2. Rencontre à Marignac, le 1^{er} octobre 1998

Journée bilan: évaluation des situations et des actions depuis octobre 1997

Bilan et évolution de la situation en terme de gestion de crise: discussion autour d'événements violents qui se sont produits et sur les moyens mis en œuvre pour y faire face.

Il faut une cohérence, essayer de donner les mêmes réponses. Très souvent les débordements de violence surviennent de problèmes liés à l'équipe: manque de cohérence entre adultes et les jeunes le savent...

Parfois la confrontation est obligatoire, mais il faut toujours reprendre la situation et la discuter après coup.

Des propositions ouvrent ou renforcent diverses perspectives, parmi lesquelles on peut citer:

les réseaux à développer, le travail en équipe par rapport à la violence, connaître le parcours des ados d'un centre à l'autre, adopter des positions cohérentes au niveau des adultes (par exemple face à la violence verbale), développer l'écoute (savoir décoder le langage verbal et corporel des jeunes).

Le travail en réseau semble être une position acquise par tout le monde.

Perspectives: échanger, faire des roades pour mieux se connaître et des visites sur le terrain. Formation décloisonnée et commune. Faire connaître les points de vue des professionnels aux décideurs. Faire circuler l'information.

3. Rencontre à Marignac, le 26 novembre 1998

Plus de 80 personnes participent à cette troisième rencontre. Elles représentent un large éventail de professionnels intervenant à des titres divers dans des situations de violence: *prévention, dissuasion et répression*. C'est que la coordination intercentres «Violence dans les centres», en collaboration avec les conseillers sociaux du CO et les intervenants de la permanence Le Point et de l'EPIC, s'est ouverte à d'autres partenaires: LAVI, SSJ, SPJ, classes d'accueil du CO et du PO, îlotiers, brigade des stupéfiants, brigade des mineurs, travailleurs sociaux de France voisine, par exemple les professionnels d'ALPAGA: association domiciliée à Annemasse proposant un travail de prévention spécialisée.

L'objectif principal de la journée est précisément de renforcer les réseaux locaux entre les acteurs de terrain et de faciliter les collaborations entre services publics travaillant avec la jeunesse, face aux problèmes liés à la violence. Le fil rouge autour duquel se configurent les réflexions et les débats est manifestement le travail en réseaux.

Les tables rondes et les débats portent sur deux grands thèmes:

- *prévention-répression*: collaboration à ce carrefour entre travailleurs sociaux et agents de la police,
- *région-immigration-intégration*: travail à la frontière (espace de contact) entre la Suisse et la France voisine.

En dépit de l'impossibilité de détailler et d'approfondir en une journée deux thèmes aussi vastes et complexes, il est très important, de l'avis des participants, que les divers partenaires à l'œuvre dans la même région se rencontrent, fassent quelque peu connaissance et se parlent. En de tels face à face, les similitudes et les différences dans les interventions des uns et des autres apparaissent, le dénominateur commun restant néanmoins la préoccupation pour tous les partenaires d'agir efficacement contre la violence.

Un travailleur social de France voisine a cité un exemple qui mérite attention. Si le vol est «toléré» dans une cité – c'est-à-dire qu'au vu et au su de bien des adultes du quartier *et en toute impunité*, des jeunes entreposent leur butin dans une sorte de caverne d'Ali-Baba en sous-sol, alors le travail de prévention de la violence auprès des plus jeunes risque de perdre toute légitimité et toute efficacité pratique.

C'est qu'en effet, les divers types de délinquance et de violence sont, qu'on le veuille ou non, interdépendants; ils appellent en définitive des politiques de prévention et de répression cohérentes, en lien les unes avec les autres, faute de quoi tout devient possible!

Travail social de rue et hors murs pour des jeunes «en rupture»: A. Piguet, T. Bruhin et A. Mathieu

A. Piguet (Conseillère sociale au CO des Coudriers et éducatrice de rue aux Avanchets): «Vous avez dit violence?», Oxygène, N° 14, printemps 98.

En préambule, je voudrais signaler ma difficulté à parler de la violence, dans la mesure où ce terme est porteur d'images, d'émotions différentes pour chacun d'entre nous.

Violence-souffrance

Lorsqu'on m'interroge sur cette fameuse augmentation de la violence chez les jeunes, la première chose qui me vient à l'esprit est de parler de celle qu'ils subissent au quotidien. Violence d'une société qui n'a besoin que d'une élite et d'un volant de main-d'œuvre sans qualification et corvéable selon les besoins de l'économie. Violence dans les familles où la notion de travail est encore prépondérante et qui se retrouvent atteintes par le chômage, avec un avenir pour le moins incertain, touchées souvent par des problèmes d'alcoolisme et de déprime.

Alors oui! Je constate que la colère monte, que les actes violents augmentent dans la population avec laquelle je travaille¹⁰⁹.

Violence...

Il y a celle dont on parle, qui fait la une des médias: agressions, bagarres, déprédations. Il y a celle que l'on tait: on peut citer en exemple les suicides (ou tentatives), domaine où la Suisse bat des records.

Paradoxalement, ayant le privilège de travailler dans le cadre scolaire et hors les murs dans une cité, *je vérifie tous les jours que l'école reste un lieu protégé par rapport à l'extérieur (...). L'école doit être l'un des bastions essentiels de résistance au processus d'exclusion généré par le système social actuel.*

Différents dispositifs existent, particulièrement au CO. Psychologues scolaires, travailleurs sociaux, infirmières, conseillers d'orientation professionnelle, autant de disponibilités pour des jeunes en difficulté et des familles dans le désarroi. D'aucuns pourraient trouver du luxe dans cette panoplie à disposition. Je pense que c'est le prix à payer si l'on veut tenter d'approcher un accès à l'égalité des chances pour certains; c'est un strict minimum de moyens, régulièrement contestés.

¹⁰⁹ Partout, c'est nous qui soulignons.



A. Piguet: «Expérience d'éducation de rue dans la cité d'Avanchet», 1989-1998.

1989

Les problèmes auxquels je suis confrontée touchent les situations familiales difficiles, les relations conflictuelles avec les copains, la recherche d'un emploi, la petite délinquance, les problèmes de drogue, etc.

L'événement qui a déclenché ma décision d'intervenir différemment sur la cité a été la mort de trois adolescents au mois de mai 1988. En 10 jours: une overdose, une chute du 11^e étage, une leucémie. De passage à L'Eclipse, le samedi soir, alors qu'ils venaient d'apprendre la troisième mort, je me suis retrouvée sur les escaliers, entourée d'une cinquantaine de jeunes effondrés. Ce fut un moment incroyable, de par l'intensité des sentiments. L'échange que nous avons eu ce soir-là ne pouvait être que non-verbal. *Ce fut une soirée où j'ai pris dans la figure l'incroyable solitude dans laquelle ils étaient.*

Il est évident que des événements aussi forts sont rares, cependant je pense que ce moment-là, de souffrances aussi intenses tant individuelles que collectives, a été pour moi *une confirmation cinglante de l'utilité de la présence d'un adulte dans la rue.* Ce soir-là, j'ai décidé de sortir du confort que pouvait représenter le cadre institutionnel. J'ai donc entrepris de regarder de plus près ce qui se vivait dans la cité. Durant l'été j'ai recensé les situations d'anciens que je suivais encore entre 16 et 23 ans. Je me suis arrêtée sur ceux que j'estimais en grand danger, essentiellement drogue et délinquance, et je suis arrivée au nombre de 28 dont 3 filles. Sur ce total, 18 étaient sans emploi, certains depuis quelques mois, d'autres depuis plusieurs années.

Le constat qui s'impose (et qui n'a rien de révolutionnaire) est que les dérapages se produisent environ un an après la fin de la scolarité obligatoire. Tant qu'ils sont intégrés dans un cadre institutionnel, la structure sert (ou donne l'illusion) de garde-fou qui permet d'avoir encore quelques références.

1990

Si l'on reprend le fondement de l'intervention dans la rue, je pense que la reconnaissance de l'autre en est l'essence. Dans les situations les plus graves se retrouvent toujours deux composantes:

- le handicap affectif. Trop de blessures accumulées au fil des ans, depuis tout petit;
- le handicap socioculturel. Pas de formation professionnelle, pas de bagage culturel reconnu.

Propositions: un lieu de refuge temporaire.



1991

Le travail:

Une modification importante survenue dans ces trois ans est la disparition des emplois temporaires qu'ils pouvaient encore décrocher il y a quelques années (chantier, manutention, usine, etc.). L'illusion de trouver un boulot par ce biais et qui, paradoxalement, permettait à certains de garder un contact avec le monde du travail, s'est envolée, il n'y a plus rien pour eux. Il faut relever que sur les 29 jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en apprentissage, seuls 2 d'entre eux ont une qualification professionnelle, et que 17 ont interrompu leur apprentissage dans les deux premières années.

1996

Pacte pour l'emploi (éléments de discussion):

La proposition de mise en place d'un dispositif communal en matière d'emploi (Vernier) a été formulée suite à divers constats faits quotidiennement tant dans ma fonction de conseillère sociale au CO que dans celle d'éducatrice de rue aux Avanchets:

- difficulté d'insertion pour des jeunes terminant leur scolarité obligatoire,
- difficulté de réinsertion pour des jeunes (et moins jeunes) marginalisés.

La commune de Vernier compte un nombre important d'entreprises de toutes tailles. Dans ce sens la mise en place d'une structure devrait permettre:

- a) le rapprochement des différents acteurs sociaux de la commune,
- b) une mise en commun des besoins et des ressources,
- c) un accompagnement des jeunes en formation ainsi qu'un appui aux maîtres d'apprentissage.

1997

Etat des lieux des problèmes rencontrés par un nombre croissant de jeunes et regard sur les institutions chargées d'y répondre.

Fragilisation individuelle:

Les parents qui sont au chômage ou sans emploi voient leur niveau de vie baisser, une modification de leur statut social, et ont souvent beaucoup de difficultés à se projeter dans l'avenir.

Fragilisation collective:

Pour la première fois depuis des décennies, une génération de parents, issus d'une société en plein développement, doit envisager l'avenir de ses enfants avec la quasi-certitude qu'ils vivront moins bien qu'eux sur le plan matériel. Cela m'apparaît être

une mutation fondamentale dans une société où la notion d'essor économique semblait être un acquis.

Santé:

L'accès aux soins devient problématique pour un nombre grandissant de familles et de jeunes; soins dentaires, oculistes sont des charges insupportables pour des budgets déjà insuffisants au quotidien. La malnutrition est souvent présente. Parallèlement, les problèmes de boulimie et d'anorexie se multiplient chez les adolescents.

1998

A. Piguet, T. Bruhin: «Réflexions autour de la Villa du Croissant»

La demande de logements particuliers pour des jeunes n'est pas nouvelle. Cela fait plusieurs années qu'Ariane Piguet essaye de concrétiser divers projets et d'obtenir un logement, un studio de dépannage ou d'hébergement d'urgence pour des jeunes dont elle s'occupe. Nous sommes en effet souvent en contact avec des jeunes en rupture de logement et les différents lieux existant à Genève, institutionnels ou non, ne correspondent pas à leurs besoins ou à leurs possibilités.

Septembre 1996. La commune de Vernier met à notre disposition la villa sise 5, chemin du Croissant, à Châtelaine, au départ pour une année. Cette villa dispose d'électricité, d'eau et rapidement de chauffage et de téléphone. Très vite, des demandes d'hébergement apparaissent. Nous commençons avec trois «grands» (de 23 à 29 ans), pensant qu'ils seraient plus autonomes et donc que ce serait plus facile pour débiter cette expérience que nous fixons avec un délai d'un an maximum.

Après une année de fonctionnement, nous nous retrouvons dans le cas de figure pour lequel nous avons demandé un logement: offrir une alternative au squat, avec des conditions de logement décentes et un accompagnement éducatif léger (léger par rapport à une prise en charge classique, mais plus important qu'imaginé au départ!). En effet, il n'y a ni éducateur ni veilleur en permanence. Nous avons imaginé un «contrat d'hébergement» initial fixé à 6 mois, pensant que ce serait suffisant pour que le jeune se remette à flot et trouve une solution. Cela s'est tout de suite avéré trop court.

Pour gérer un lieu de ce type et accompagner ses locataires, beaucoup d'énergie, une bonne disponibilité intellectuelle, ainsi que 5 à 20 heures de présence par semaine sont nécessaires pour les aider à gérer le lieu matériellement; pour être individuellement avec chacun d'entre eux et les aider à avancer dans leur projet; pour gérer le groupe de locataires, sa dynamique, son organisation, ses conflits, car vivre jeune en communauté partiellement choisie n'est pas évident; et parfois pour les aider à gérer le grand groupe de copains, d'amis qui viennent leur rendre visite et faire la fête à la Villa.

Travail social de rue: M.-C. Kluker, CCCLR, septembre 1995.

Dès cet été, des travailleurs sociaux de rue ont pu être engagés dans deux quartiers (Avanchets et Acacias). Les moyens mis à disposition – par la DGOJ pour les Avanchets et par la Ville de Genève, l'OJ et le Département de l'action sociale pour les Acacias – ont permis d'apporter une réponse concrète aux préoccupations exprimées à diverses reprises par les travailleurs sociaux de ces quartiers et leurs coordinations:

- renforcer les possibilités d'intégration pour les jeunes dès 14 ans aux Avanchets,
- améliorer la cohabitation des utilisateurs du parc des Acacias, où sont présents de nombreux marginaux adultes (dès 30 ans).

Aspects communs aux deux démarches: *cadre de prévention avec pour objectif de lutter contre l'exclusion.*

Coordinations des travailleurs sociaux «hors murs» (COOL, février 1997)

Depuis quelques années, développement de nouvelles formes d'intervention sociale dans les quartiers et communes, selon les caractéristiques suivantes: intervention auprès d'une population composée particulièrement d'adolescents et de jeunes adultes marginalisés ou en voie de l'être, fréquemment en rupture avec les lieux institutionnels.

Mandat confié en juin 1998 à A. Mathieu pour le réseau Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Perly-Certoux

Employeur: FASE; durée du mandat 30 mois; évaluation tous les 6 mois.

Espace d'intervention: de Carouge à la douane de Perly.

Constat: malgré les efforts déployés, certains jeunes n'acceptent pas les règles élémentaires définies par les centres de loisirs. Dès lors, il s'agit de trouver de nouveaux outils.

Cahier des charges: par une présence informelle auprès des jeunes dans la rue, le travailleur social hors murs privilégie l'écoute et la disponibilité, tente, dans un souci de prévention, d'orienter les adolescents afin de remédier à leurs difficultés, de les soutenir dans la réalisation de projets.

Population: jeunes qui risquent d'être en rupture sociale, affective, scolaire ou professionnelle.



Champ d'intervention: collaboration avec les centres de loisirs concernés afin de mettre sur pied plusieurs événements; liaison avec la tête de réseau, travail de médiation et de relais vis-à-vis de la population du quartier et des services sociaux.

Interview d'Alain Mathieu

Cinq communes s'offrent un éducateur de rue (*Tribune de Genève*, 8 juillet 1998)

Cela fait deux ans qu'on se préoccupe du comportement de certains adolescents qui sont dans la rue; on a essayé de les faire venir dans nos centres de loisirs, mais après quelques semaines, on a été obligé de les flanquer dehors. Ils sont incapables de respecter les règles élémentaires du jeu. Par pure provocation. Ils finissaient par exclure tous les autres jeunes par leurs manières. On a aussi tenté, l'automne dernier, de leur trouver un local autogéré à côté du Locados, mais ça n'a pas marché.

Pour les travailleurs sociaux, l'idéal serait à terme de pouvoir disposer d'un réseau d'éducateurs dans toutes les régions du canton. Si nous n'allons pas dans les rues, nous les laissons aux gendarmes, ce qui n'est évidemment pas suffisant.

Combien d'ados posent problème dans la banlieue sud de Genève?

Je suis persuadé que 85% des jeunes vont bien, 15% ressentent un malaise, dont 5% à 7% ont de vrais sérieux problèmes. Cela représente une cinquantaine d'adolescents qui constituent le cœur de mon activité. Jeunes de tous horizons âgés de 12 à 18 ans. Il n'y a pas de portrait-robot, on y trouve des étrangers, des Suisses, des riches et des pauvres. On est très loin du phénomène français des Maghrébins de banlieue.

Ce qui est nouveau et mène à des difficultés d'intégration, c'est que les jeunes de maintenant sont nés avec la crise. Les précédents l'ont subie, mais eux ne connaissent qu'elle avec l'exclusion qu'elle génère. C'est l'exclusion qui crée la délinquance, et pas l'inverse. Par exemple, ils vont à l'école parce que c'est obligatoire, mais pratiquement, ils font plutôt acte de présence, parce qu'ils ont le sentiment que bien ou mal travailler, c'est la même chose. De toute façon, ils seront exclus parce qu'ils ne trouveront pas de boulot.

Les jeunes en rupture gèrent leurs relations ainsi: 90% de discussion ou d'intimidation et 10% de violence verbale ou physique. Leur philosophie de vie est: le petit me doit le respect, je dois le respect au plus grand. Ce n'est pas une question d'âge, mais de force physique. C'est un peu court, mais c'est comme s'ils ne pouvaient pas sortir de ce raisonnement. Il faut bien dire que certains adultes ont le même mode de communication violente avec eux: jurons, insultes, agressivité. Ils n'ont donc pas la culture pour communiquer autrement.



Dans l'intervention hors murs, il faut faire du travail d'intégration à trois niveaux. D'abord le monde du travail. Il faut que les jeunes puissent y trouver leur place. Ensuite, ce que j'appellerais la culture, c'est-à-dire la revendication de mon droit, mais également la reconnaissance de celui des autres. Pour cela, il faut des rencontres, des échanges, des fêtes. Troisième niveau, l'habitat. Il faut développer une vraie politique du logement, notamment en encourageant la mixité; il y faut donc un brassage de populations et d'âges.

Pour mieux vivre dans les communes suburbaines: l'exemple de Meyrin

Laurent Wicht, «De la question de la violence à celle de la place des jeunes dans la cité» (Meyrin), *Oxygène*, N° 14, printemps 1998.

Violence, racket, déprédations diverses: à intervalles réguliers, les gros titres accrocheurs autant qu'éphémères de la presse stigmatisent les communes suburbaines. Un peu comme si les quartiers périphériques genevois renvoyaient l'écho, certes atténué, de leurs voisins français ou de leurs lointains cousins d'Amérique. Il ne faut certes rien banaliser, mais que penser de ce grand déballage sur la violence dont la presse se fait écho? Il s'agit bien entendu de susciter un débat, mais quel débat? Le risque est grand d'en rester à la violence comme symptôme, de la diaboliser au point d'éluder ce qu'elle pourrait nous faire comprendre.

Car cette violence est avant tout labellisée «jeune», comme si cette génération d'écoliers et de collégiens était une génération parasite, plus violente que les précédentes, par laquelle le mal allait arriver dans nos quartiers suburbains. Mais quelle alternative laisse-t-on à un jeune exclu du système scolaire, ou dont les résultats médiocres en font un «cas» dont on ne sait pas trop que faire?

Vecteur d'identité, la violence est aussi une forme de langage, lequel s'instaure lorsque toutes les autres formes de communication sont coupées.

En 1993 à Meyrin: abris de bus cassés, jeux d'enfants saccagés, murs tagués, commune en effervescence, jeunes montrés du doigt. Afin de lever le voile sur ces mécanismes et surtout de montrer comment différents acteurs meyrinois ont pris en considération cette question de violence qui masquait à peine une autre question, celle de la précarité de la situation de certains jeunes de la commune, il paraît important de prendre du recul, de mettre en lumière tout un contexte.

L'émergence d'une question liée à la jeunesse

Meyrin compte environ 2000 jeunes entre 15 et 25 ans. Commune suburbaine en quête d'identité depuis environ 20 ans, Meyrin n'a rien de commun avec la banlieue française. Au début, la composition des habitants est très hétérogène du point de vue des nationalités, mais les niveaux socioculturels et socio-économiques sont quant à



eux homogènes et relativement élevés. Aujourd'hui, le panel de la population meyrinoise est proche de celui du canton, et l'identité de Meyrin oscille entre la cité-satellite et la ville à part entière.

Au début des années 90, un groupe d'une cinquantaine d'adolescents se retrouve au *Blue Note*, local pour les adolescents du centre de loisirs. Ce groupe se définit lui-même comme «meyrinos». A son sujet, on entend parler de bande, mais il s'agit plutôt d'un groupe diffus, dont les membres aiment à se retrouver le soir. Meyrin est avant tout une ville de jour, et malgré le centre de loisirs qui ouvre tard deux fois par semaine, sont investis terrains de basket, préaux d'école et jeux d'enfants, allées avoisinantes, autant de lieux qui apparaissent comme point de départ et lieu d'arrivée de balades et d'errances dans la cité.

Faire partie du «meyrinos», c'est trouver une identité en écoutant du rap, en partageant son intérêt pour les banlieues françaises ou américaines. C'est aussi avoir le sentiment d'être laissé pour compte, de ne pas être reconnu à l'école, au Cycle d'orientation, sentiment de ne pas avoir d'avenir. Enfin, c'est jouer au basket, fumer du hasch et commettre un certain nombre d'actes délictueux d'abord pour tromper l'ennui, pour bien se marrer et se faire un frisson tout en se forgeant une identité aux yeux du groupe.

Ces jeunes reconnaissent Meyrin comme entité territoriale, mais moins comme entité politique. Il y a chez eux un sentiment d'incompréhension face à la gestion du budget communal (impression qu'on fait beaucoup pour les personnes âgées et les enfants, mais rien pour eux); ils ont l'impression de n'avoir aucune chance d'être entendus par les autorités.

Paradoxalement, c'est dans cette période que le parlement des jeunes meyrinois s'est revitalisé. Celui-ci doit servir de courroie de transmission entre les jeunes habitants de la commune et le Conseil municipal. Mais pour participer au parlement des jeunes, il est nécessaire d'avoir un certain nombre de compétences: prise de parole en public, règles de base d'un fonctionnement associatif, etc. Donc, le parlement des jeunes est essentiellement fréquenté par des collégiens et des étudiants. Ils ont mis sur pied une radio locale et un journal. En fait, l'activité débordante du parlement renforce le sentiment d'être laissé pour compte, parmi les «meyrinos», qui ne participent pas à ces activités et qui pour leur part revendiquent un lieu. Pour ce faire, ils ont investi une séance du parlement des jeunes afin de formuler une demande quelque peu informelle d'attribution de pavillons scolaires promis à la démolition. La requête n'a pas abouti, ce qui les conforte dans l'idée que pour eux les voies de communications vers les autorités ne fonctionnent pas.

Une quinzaine sur la violence

Dans le même temps, un changement de cap est décidé par les autorités: affirmation d'un projet politique global en matière de jeunesse à Meyrin, suivi par la mise en place



de relais vers les acteurs de terrain. C'est ainsi qu'un *service des écoles, des jeunes et de l'information* est créé. Ce service ainsi que le conseiller administratif délégué aux questions de jeunesse vont être en situation de porte-parole des autorités, directement accessibles et porteurs d'une volonté de mise en relation des actions liées à la jeunesse.

Un potentiel de collaboration émerge progressivement, se manifestant par la rencontre de tous les partenaires communaux liés aux questions de jeunesse qui jusqu'alors travaillaient séparément. Mais ce qui va permettre la convergence de tous ces acteurs et l'émergence d'un réseau entre ces partenaires, est la situation problématique qui suit le refus d'attribution des pavillons scolaires: recrudescence du vandalisme contre les biens du domaine public, avec notamment la mise à sac de ces pavillons alors encore occupés par des classes de l'école primaire.

Suite aux débordements commis au printemps 1993, on parle de violence en général, mais la pierre d'achoppement est bien l'attitude de certains jeunes qui se voient qualifiés de zonards et de fauteurs de troubles. Les partenaires du réseau sont convoqués pour faire le point: que faire, comment prévenir, comment enrayer ce phénomène de vandalisme qui pèse lourd dans le budget communal et qui surtout entraîne des tensions entre les générations?

La décision est prise d'organiser une quinzaine d'information et de prévention sur la violence intitulée «Violence droit de réponse». La volonté est de dépasser la simple focalisation sur une violence symptomatique et d'essayer de comprendre. Les travailleurs sociaux du centre de loisirs apparaissent comme les seuls adultes ayant maintenu une relation de confiance avec les jeunes incriminés. Ils vont donc traduire, expliquer, décoder, afin de montrer que ces manifestations de violence sont sans doute une manière «de dire» pour ce groupe de jeunes, pour qui les voies de communications instituées ne sont pas accessibles.

Montrer que paradoxalement ces manifestations de violence, qui de prime abord ont un caractère antisocial, expriment peut-être justement le contraire, à savoir la volonté marquée de ces jeunes de se faire entendre, d'être reconnus, de participer coûte que coûte au débat communal.

Pendant la quinzaine, ce sera l'occasion d'un premier vrai dialogue direct entre les jeunes et les autorités communales, qui montrera que *derrière la question de la violence se profile la question de la place des jeunes dans une cité*, une commune qui avait sans doute oublié que ses enfants avaient grandi. A la suite de ce débat, deux constats sont établis:

- un lieu ouvert tard le soir, situé au cœur de la cité et destiné à un large public jeune, apparaît comme indispensable,
- un nombre croissant de jeunes semble se trouver en difficulté d'insertion scolaire et professionnelle.



C'est sur ce dernier constat que vont se pencher, en 1994, les travailleurs sociaux de l'Association Travail Social Meyrin (ATSM). Cette année-là, la moitié des 50 jeunes fréquentant le *Blue Note* ont interrompu leur apprentissage ou n'ont rien entrepris à la fin du CO. Ces derniers se trouvent alors dans un «no man's land» tant institutionnel qu'identitaire, ils ne sont plus en contact avec les services officiels censés leur fournir de l'aide et n'ont aucun statut.

L'émergence de la précarité et la mise en place de projets communs

Jusque-là, le réseau meyrinois s'était constitué autour de la question de la violence hautement visible dans la commune. L'émergence de *difficultés d'insertion professionnelle* apparaît comme un élément extérieur qui échappe au débat strictement communal. Les jeunes en rupture de formation n'ont pour point d'ancrage que le centre de loisirs. A nouveau une mobilisation du réseau meyrinois sur la question de la place des jeunes dans la commune s'avère indispensable.

Création de *Transit*: antenne sociale destinée aux jeunes meyrinois en rupture de formation, au carrefour des différents services sociaux communaux. Son action s'articule autour de deux axes:

1. établir et renforcer le lien avec les jeunes concernés: présence quotidienne dans les divers lieux qu'ils fréquentent, offre de petits jobs qui leur permettent de se sentir utiles et reconnus sur les plans communal et cantonal en facilitant l'accès aux services officiels et au monde de la formation,
2. organisation d'une nouvelle quinzaine, cette fois sur l'exclusion, pour permettre de passer d'une conception de jeunes fauteurs de troubles à une conception de jeunes en situation précaire quant à leur intégration.

En 1995, le dernier élément issu de la coopération des différents partenaires voit le jour: l'*Undertown*, cave à musique, ouverte tard le soir. Ce souterrain se présente aussi comme un lieu interface géré par différents partenaires: centre des loisirs, autorités communales, parlement des jeunes et diverses autres associations.

Son projet s'articule autour de trois pôles: culturel (animer la cité), associatif (participation des jeunes à l'organisation des spectacles), éducatif (offre de stages rémunérés aux jeunes de *Transit*: gestion du bar et travail technique).

Aujourd'hui, la question de la violence à Meyrin apparaît comme un point de départ, à la fois révélateur d'un dysfonctionnement, et comme le catalyseur d'un mouvement de coopération entre les acteurs communaux.

Bien sûr, Meyrin n'est pas à l'abri du type de problèmes que la commune a connu au début des années 90. Les projets *Transit* et *Undertown* peuvent à leur tour être en



décalage par rapport aux besoins de la population «jeunes» à laquelle ils sont destinés. Mais il ne s'agit pas de chercher une corrélation directe entre des structures, des moyens mis à disposition et l'absence de troubles au sein de l'environnement communal. Au contraire, une nouvelle situation problématique, peut-être à nouveau violente, devra être l'occasion d'une nouvelle remise en question, d'un nouveau travail commun entre les différents partenaires. Dès lors, l'essentiel reste l'écoute, la proximité, la souplesse et la faculté d'adaptation des institutions sociales en particulier et plus encore la capacité des professionnels qui y travaillent à trouver de nouvelles ressources dans leur environnement direct, à tisser un réseau, à être sans cesse en mouvement.



CHAPITRE VII

Logement et précarisation sociale: logement social, squat

Différents pays ayant été confrontés à des phénomènes de violences juvéniles collectives (USA, Grande-Bretagne, France, p. ex.) se sont interrogés sur des problèmes sociaux et des problèmes de logement dont les articulations pourraient constituer des facteurs favorables à l'émergence de la violence. Des analyses montrent clairement l'existence de corrélations entre certaines formes de déviance, certaines difficultés économiques et certaines caractéristiques démographiques des quartiers où des violences collectives se manifestent¹¹⁰.

Deux approches du logement et de ses liens avec des situations sociales difficiles nous importent ici. Elles soulèvent toutes deux des problèmes relatifs à l'isolement ou au repli, individuel ou collectif, de personnes dont les conditions de logement tendent à aggraver une situation déjà fragilisée. Premièrement, il y a la question de la politique sociale en matière de logement et de son évolution récente. Deuxièmement, il y a un thème qui touche encore plus directement la population jeune, c'est la situation concernant les squats. Il convient cependant auparavant d'évoquer succinctement la notion de ségrégation spatiale qui peut s'avérer éclairante.

De la différenciation sociale de l'espace à la ségrégation spatiale

Tous les milieux sociaux n'ont pas les mêmes rapports à l'espace, ni au logement. Socialement, la ville constitue un mécanisme de tri. La distribution des habitants dans les logements ne peut être considérée comme le résultat du fonctionnement des lois de l'offre et de la demande, car le logement n'est pas, du point de vue de la théorie économique, une marchandise comme une autre. De ce fait, certaines catégories d'agents jouent un rôle déterminant dans le processus d'attribution des logements, et donc de distribution spatiale de la population. Les régisseurs, qui allouent les logements sur mandat des propriétaires,

disposent d'ordinaire d'une grande liberté d'appréciation et de décision pour sélectionner les nouveaux occupants. La solvabilité des candidats, évaluée d'après le montant mais aussi la stabilité des revenus, est évidemment un critère de sélection important

¹¹⁰ BAUERA., RAUFER X., *Violences et insécurité urbaines*, Paris, P.U.F., 1998; BODY-GENDROT S., *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, Paris, P.U.F., 1993; BUI-TRONG L., «Résurgence de la violence au sein de la société française», Paris, Section «Villes et banlieues» des renseignements généraux (ronéo), 1995; ELLIOTT D., «Youth violence: an overview», *Center for the Study and Prevention of Violence Paper*, University of Colorado, Boulder, 1994.

(...). A revenu égal, le régisseur peut considérer que des candidats apparemment substituables conviennent plus ou moins pour tel logement, compte tenu de ce qu'il sait de la population de l'immeuble, de la «mentalité» qui y prévaut, et aussi des projets et des attentes du propriétaire (...). Il a donc un intérêt professionnel à déterminer son choix à partir de critères qui, outre le revenu, peuvent prendre en compte bien d'autres éléments: l'âge des postulants, leur profession, leur situation de famille, leur adresse précédente, la caution d'un proche, ou encore la recommandation du locataire sortant¹¹¹.

Quant aux gestionnaires des logements sociaux, c'est sur une base légale, mais fondée sur des critères socio-économiques, qu'ils s'acquittent de leur fonction de sélection des locataires pour l'attribution des logements subventionnés vacants.

Lorsque la différenciation sociale de l'espace marque des divisions profondes, on parle de ségrégation urbaine. Cette notion renvoie au fait que des groupes définis par leur position sociale ou leur origine sont localisés différemment. La ségrégation urbaine signifie que des distances socioculturelles se traduisent en distances spatiales¹¹². Il s'instaure alors entre les groupes sociaux des «chances inégales d'accès aux biens matériels et symboliques offerts par la ville»¹¹³, des inégalités face aux possibilités de pouvoir disposer ou jouir de certains équipements, qui peuvent s'accompagner de véritables comportements discriminatoires des uns à l'égard des autres.

La ségrégation spatiale est à la fois une mise à distance sociale et physique que les processus d'urbanisation et de métropolisation tendent à aggraver. C'est un mécanisme qui tend à être renforcé par les situations de crise:

La crise concentre les inégalités et les dérèglements sur certains espaces. Par une ségrégation spatiale croissante, elle a donné des formes particulières à la géographie des délits et désordres. Le contexte économique a concentré sur les mêmes lieux des difficultés de tous ordres (sociales au sens large, familiales, professionnelles, de santé, etc.), et aidé à la multiplication des incivilités¹¹⁴.

Politique en matière de logement social: de la volonté d'équité au renforcement de la différenciation sociale

Lorsque sont évoqués des phénomènes de violence juvénile collective, les premières images qui viennent à l'esprit sont celles de véhicules incendiés et d'échauffourées opposant des jeunes à des policiers dans la banlieue périphérique d'une grande ville

¹¹¹ GRAFMEYER Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1994, pp. 56-57.

¹¹² Ce qui ne veut pas dire qu'à l'inverse, la proximité spatiale garantit la proximité sociale.

¹¹³ GRAFMEYER Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1994, p. 36.

¹¹⁴ ROCHE S., *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, P.U.F., 1998, p. 65.

française (Vaulx-en-Velin, Mantes-la-Jolie, Planoise, Toulouse-le-Mirail, etc.). Quand bien même, plusieurs centres de loisirs ou Cycles d'orientation genevois ayant été confrontés à des incidents violents de la part de jeunes sont situés à proximité de cités et de grands ensembles de la périphérie cantonale (Avanchets, Lignon, Meyrin, Plan-les-Ouates, Versoix), il serait absurde de considérer que nous avons affaire à des problèmes identiques. La situation dans la périphérie genevoise n'est pas assimilable sans autre à celle qui prévaut dans les banlieues françaises les plus souvent évoquées en la matière.

Le facteur territorial est ici particulièrement déterminant. A Genève, de par la petitesse du territoire cantonal, les phénomènes de différenciation sociale de l'espace ne débouchent pas sur de profondes ségrégations spatiales parce qu'une véritable mise à distance n'est guère possible. Les cités et les grands ensembles périphériques ne sont pas des espaces fortement isolés, ils ne constituent ni des zones urbaines sensibles, ni des quartiers entiers exposés à la ghettoïsation.

Cependant des risques de dérive, dans certains quartiers ou certaines cités, vers des situations sociales problématiques ne sont pas à exclure, de l'avis même des dirigeants du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Ainsi, les mesures de réforme de la politique en matière de logement social ont-elles déjà contribué à une plus forte homogénéité sociale des quartiers, quand bien même c'étaient des objectifs d'équité qui étaient poursuivis. Mais il n'était évidemment pas prévu que ces mesures se combineraient aux effets de la crise économique.

Origine: loi de 1992 sur le logement et la protection des locataires

Le 18 juin 1992, la loi sur le logement et la protection des locataires est modifiée dans le but de mettre en application les mesures de réforme proposées par le Grand Conseil en 1991 et qui avaient notamment pour objectif de «conduire à une plus grande équité dans la répartition des prestations de l'Etat aux locataires»¹¹⁵.

Ce projet de loi a été présenté par le Conseil d'Etat le 15 mai 1992 devant le Grand Conseil. Il vise à introduire une nouvelle méthode de calcul et une modification du taux d'effort demandé aux locataires des logements subventionnés¹¹⁶, ainsi qu'à instaurer une augmentation de la surtaxe pour les locataires dont les revenus dépassent le barème de sortie.

¹¹⁵ Mémorial du Grand Conseil, 1992, p. 2735.

¹¹⁶ Il existe plusieurs types de logements subventionnés par l'Etat: les HBM (habitations bon marché, dont le subventionnement n'est pas limité dans le temps), les HLM (habitations à loyer modéré, dont le subventionnement est limité à 20 ans), les HCM (habitations pour classes moyennes, dont le subventionnement est limité à 10 ans) et les HM (habitations mixtes, où seulement une partie des locataires bénéficie de subventions personnalisées). Les conditions d'obtention de logement varient selon les catégories, mais elles se réfèrent toutes à la taille du ménage et à ses revenus.

Le projet de loi sur le logement et la protection des locataires (PL 6824) a été déposé par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil le 22 avril 1992. Le 15 mai 1992, il a été renvoyé sans débat devant la commission du logement, laquelle, sous la direction de Mme Françoise Saudan, s'est penchée sur le projet les semaines suivantes, avant de le présenter devant le Grand Conseil le 18 juin 1992. A la suite d'un débat, la loi a été votée. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1992. Son application se fera progressivement, en quatre étapes échelonnées jusqu'en 1995-1996.

Les effets attendus de la nouvelle loi

Ainsi, le but premier visé par cette nouvelle loi est clairement de dissuader les locataires ayant des revenus élevés de rester dans des logements subventionnés, qui devraient être attribués prioritairement aux familles à revenu modeste. Mais ce n'est pas là le seul objectif des législateurs. Nous observons dans le débat parlementaire du 18 juin 1992 que la relance économique du secteur du bâtiment est une préoccupation dominante, pour les partis de gauche comme pour les partis de droite.

La nouvelle définition du taux d'effort, ainsi que l'introduction d'une surtaxe pour les locataires atteignant le barème de sortie, visent surtout à financer la construction de nouveaux logements sociaux. La hausse des charges locatives concernait à l'origine du projet 10 000 personnes, et l'estimation du produit de cette hausse était estimé à 40 millions de francs. Un amendement accepté garantit que «les millions que produiront les majorations importantes des surtaxes soient exclusivement utilisés à la construction des logements sociaux»¹¹⁷.

Le débat parlementaire lance aussi la question des effets d'une hausse de loyer trop importante sur le comportement des locataires. Le député socialiste David Lachat déclare: «Nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas opportun, pour éviter des réactions trop importantes de la part des 4000 à 5000 locataires congédiables et des 10 000 locataires sur les 28 000 qui verront leur taux d'effort considérablement accru, de prévoir une entrée en vigueur un peu plus modulée»¹¹⁸. Pour le Conseiller d'Etat Claude Haegi, les quatre paliers prévus par la loi pour amener progressivement les locataires à payer la surtaxe, répondent déjà à cette préoccupation.

Lors du débat précédant le vote de la loi, l'éventualité d'un effet d'homogénéisation sociale de la population dans les logements subventionnés n'est ni craint, ni même envisagé.

¹¹⁷ Mémorial du Grand Conseil, 1992, p. 3611.

¹¹⁸ Mémorial du Grand Conseil, 1992, p. 3643.

Premier bilan

Des députés des différents partis de gauche proposent, une année après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, une motion «pour un moratoire dans l'application des nouvelles dispositions de la loi générale sur le logement et la protection des locataires»¹¹⁹, car ils considèrent que plusieurs effets négatifs résultent de cette loi (hésitations des promoteurs à construire des logements sociaux, difficultés accrues pour trouver des candidats remplissant les conditions d'octroi d'un logement social, perte de revenu fiscal pour les communes sur le territoire desquelles sont construites de nombreuses HLM). Les motionnaires relèvent notamment que:

L'impact fiscal des mesures prises par le Grand Conseil le 18 juin 1992 a été négligé. En raison de surtaxes fortement majorées et peut-être suite à une certaine détérioration du marché immobilier, nombre de locataires ont quitté les logements sociaux et ont été remplacés par des personnes fiscalement moins «intéressantes». De ce fait, certaines communes, qui ont fait un effort important pour accueillir de nombreuses HLM sont pénalisées sur le plan fiscal, ce qui est pour le moins malheureux à une époque où les finances de ces collectivités se portent déjà fort mal. Ainsi, les communes de Puplinge, Onex, Meyrin et Vernier ont été amenées à réagir, en laissant entendre qu'elles s'opposeraient à l'avenir à la construction de logements sociaux sur leur territoire, si les nouvelles dispositions n'étaient pas revues.¹²⁰

La proposition de moratoire n'a pas été retenue, mais on peut constater que, sans parler de tendance à l'homogénéisation sociale, les débats évoquent déjà un changement de composition dans la population des locataires des logements subventionnés, alors que la nouvelle loi n'a pas encore déployé tous ses effets.

Le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques

En janvier 1997, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) publie un rapport intitulé *Politique sociale du logement: évaluation de l'encouragement à la construction selon la loi générale sur le logement*. L'objectif de cette évaluation est «de faire le point sur la situation actuelle de la politique sociale du logement à Genève, plus particulièrement sur l'encouragement à la construction d'immeubles subventionnés»¹²¹.

Ce rapport rappelle dans son introduction les objectifs de la politique sociale du logement à Genève en trois points: promouvoir la construction de nouveaux logements; fournir des logements à loyer abordable pour des locataires ayant de faibles revenus

¹¹⁹ Mémorial du Grand Conseil, 1993, p. 4915.

¹²⁰ Idem, p. 4917-4918

¹²¹ Commission externe d'évaluation des politiques publiques, *Politique sociale du logement: évaluation de l'encouragement à la construction selon la loi générale sur le logement*, Genève, CEPP, 1997.

ou appartenant à la classe moyenne; fournir des logements ayant des standards de qualité et de confort comparables au marché libre.

Dans son analyse, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques s'est attachée à établir un diagnostic de la situation en 1996, qui concerne les immeubles construits durant les cinq années précédant l'étude. Dans leur conclusion, les experts de la Commission estiment que le premier et le troisième objectifs (promouvoir la construction et fournir des logements de qualité) sont atteints; ils considèrent en revanche que ce n'est pas le cas pour le deuxième (fournir des logements abordables).

Les experts soulignent que les «bénéficiaires types» d'un logement HLM sont des familles «jeunes», de classe moyenne avec un assez bon niveau d'instruction. Le nombre moyen d'enfants est légèrement plus élevé que dans la population totale. En conséquence de quoi, la Commission fait le constat qu'un logement HLM n'est pas un logement social.

Pour notre propos, le principal intérêt de l'étude de la CEPP réside dans le fait qu'elle observe ce qui se passe dans les logements subventionnés construits entre 1991 et 1996, c'est-à-dire des constructions récentes sur une période qui va d'une année avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi jusqu'à sa mise en application complète. Or, les experts constatent un nombre très élevé de déménagements parmi les bénéficiaires de logements subventionnés: «Un quart des locataires viennent de déménager selon la base de données de l'Office du logement social. Environ 6000 ménages occupent leur logement depuis moins d'une année, alors que la durée moyenne de location est de six ans et demi. L'augmentation des surtaxes a certainement fait croître le nombre de déménagements dans le canton.»¹²²

Redistribution spatiale et différenciation sociale accrue du logement

La nouvelle loi sur le logement et la protection des locataires est entrée en vigueur à partir de l'automne 1992, simultanément à la crise et au début d'une croissance forte et durable du chômage. C'est sur les milieux sociaux les moins favorisés que cette coïncidence a certainement eu les conséquences les plus négatives.

De par sa mise en application progressive, ce n'est qu'à partir de 1996 que tous les effets de la nouvelle loi se sont exercés. Ces derniers n'ont pas eu la même portée selon l'ancienneté et la qualité des bâtiments. Pour ceux de construction récente (moins de dix ans), généralement de qualité, de confort et de coût élevés, les nouvelles dispositions ont eu un effet de filtrage vers le haut et ont donc favorisé l'attribution des logements HLM aux jeunes familles de la classe moyenne; c'est ce qui a fait dire à la CEPP que les HLM récents n'étaient pas des logements sociaux.

¹²² Commission externe d'évaluation des politiques publiques, *Politique sociale du logement: évaluation de l'encouragement à la construction selon la loi générale sur le logement*, Genève, CEPP, 1997, p. 20.

En revanche, dans les bâtiments plus anciens, la qualité et le confort correspondaient à des exigences moindres, mais ils étaient occupés depuis plus longtemps par des locataires à faibles revenus et des classes moyennes. Avec l'entrée en vigueur complète de la nouvelle loi, certains locataires des classes moyennes ont pu voir doubler leur loyer, par le biais de la surtaxe. Ici, la loi a eu pour effet d'inciter les familles disposant des plus hauts revenus à déménager et à être remplacées par des familles ayant des revenus beaucoup plus modestes¹²³.

Les HLM récentes ont donc plutôt été investies par des locataires des classes moyennes. En conséquence les familles modestes ont dû opter soit pour les HBM (habitations bon marché), soit pour les HLM les plus anciennes. Cette redistribution a incontestablement eu un effet d'uniformisation sociale interne des bâtiments subventionnés; elle a donc simultanément renforcé la différenciation sociale entre les bâtiments. Elle a même pu, ici ou là, contribuer à la constitution de regroupements de populations cumulant des caractéristiques socialement fragilisantes (chômage, faibles revenus, problèmes familiaux, difficultés d'intégration liées à l'origine ou à l'éducation, etc.), ce que l'on pourrait considérer comme des poches de précarité sociale. Ces effets n'étaient pas souhaités. Mais dans les communes où la proportion de la population résidant dans des logements subventionnés de type HBM ou HLM est forte¹²⁴, cela a généralement eu des retombées fiscales (baisse des revenus des impôts pour les communes), qui peuvent avoir aussi engendré des répercussions sociales (c'est au moment où la demande en aides et soutiens divers devient plus forte que les ressources pour y répondre sont limitées, voire s'amenuisent). Et parfois ce processus s'est développé en parallèle ou s'est combiné à d'autres facteurs (chômage, forts taux d'habitants jeunes ou d'origine étrangère):

1997	Taux de chômage	Taux de 10-29 ans	Taux d'étrangers
Bernex	5.2%	25.9%	1.8%
Carouge	9.4%	25.0%	3.7%
Chêne-Bourg	7.9%	24.3%	3.4%
Onex	8.1%	25.2%	3.6%
Vernier	8.6%	26.4%	4.6%
Versoix	7.4%	26.3%	3.8%
Canton	7.8%	24.1%	3.8%

Source: Office cantonal de la statistique

¹²³ Parce que les loyers dans les logements subventionnés, et donc les barèmes d'entrée et de sortie, sont déterminés en fonction d'une part de la taille du logement et, d'autre part, du coût de la construction (donc de l'ancienneté) du bâtiment.

¹²⁴ En 1997, les communes genevoises où les proportions à la fois de HBM et de HLM étaient nettement supérieures aux moyennes cantonales (respectivement 2.2% et 10.2%) étaient les suivantes: Vernier, Onex, Bernex, Versoix, Carouge et Chêne-Bourg.

Des formes locales de ségrégation spatiale se sont donc développées à Genève, qui peuvent contribuer à constituer ou à renforcer, avec d'autres facteurs, des situations favorisant des comportements violents:

C'est le cumul plus ou moins exhaustif de plusieurs de ces caractéristiques qui constitue le terreau de la violence (habitat concentré et/ou forte proportion de jeunes et/ou faible présence de personnes âgées et/ou fort taux de chômage). Cependant, alors que certains de ces facteurs ne sont pas toujours représentés, celui d'une forte présence de population étrangère constitue une constante dénuée de la moindre exception, ce qui incite à souligner l'importance des facteurs psychologiques et culturels de la violence urbaine. On peut la considérer comme un symptôme de difficultés d'intégration pour certaines populations «déboussolées» (crise de la famille, modèles d'éducation inadaptés à une société régie par la compétition, absence de considération pour un corps professoral féminisé, perte de repères moraux sous l'influence du développement de l'économie parallèle).¹²⁵

Vers une marginalisation accrue des squats et des squatters?

Le substantif d'origine anglaise «squatter» désigne une «personne sans abri qui occupe illégalement un logement vacant ou destiné à la destruction»¹²⁶. La pratique du squat n'est pas nouvelle. Elle existait déjà au début du XX^e siècle, parfois sous forme organisée. Elle concernait surtout des personnes en situation d'exclusion sociale. Le recours à l'occupation de locaux comme mode d'action politique a fait son apparition beaucoup plus récemment. Cette pratique du squat est aussi associée à d'autres catégories de population.

Les squats

A Genève, c'est l'Action populaire aux Grottes (APAG) qui a lancé, au début des années 80, un mouvement de «relocation forcée». Sous contrôle de cette association de quartier, des logements laissés vides étaient occupés par des personnes choisies qui s'acquittaient d'un loyer sur un compte bloqué. Ces occupations, en démontrant que des logements encore utilisables étaient soustraits au marché locatif, cherchaient à faire pression sur les autorités politiques pour qu'elles prennent des mesures immédiates contre la crise du logement qui sévissait alors. Par la suite, cette forme d'action se diffuse sous l'impulsion de la Fédération des associations de quartiers et d'habitants (FAQH), dans le but de généraliser la lutte contre la spéculation et la crise du logement.

Dès le milieu des années 80 cependant, une pratique «sauvage» du squat se répand indépendamment des groupes d'habitants et des associations de quartiers. Elle est le fait de jeunes souvent encore en formation ou ayant des activités peu rémunératrices

¹²⁵ BUI-TRONG L., «Résurgence de la violence au sein de la société française», Paris, Section «Villes et banlieues» des renseignements généraux (ronéo), 1995, p. 6.

¹²⁶ *Le petit Larousse illustré 1999*, Paris, Larousse, 1998, p. 961.

(artistes, emplois précaires ou à temps partiel, etc.) cherchant à se loger malgré leurs faibles ressources financières¹²⁷.

Il est né de ce mouvement une cohésion et une solidarité entre les squats, représentées notamment par le groupement *Intersquat* «très actif dans les années 90-95» qui s'occupait «de rendre publiques, par voie de *flyers*, par la presse ou par des lettres officielles, les revendications communes aux squatters»¹²⁸ et de renseigner les occupants d'immeubles illicites sur leurs droits. Cette période (entre 1985 et 1995) est souvent considérée par les squatters comme l'âge d'or des squats, car les squats bénéficiaient d'une bonne image politique. Il faut dire que la lutte contre la spéculation immobilière, qui a imprégné pendant une décennie la politique du Département des travaux publics, donnait aux squats une relative légitimité.

Depuis le milieu des années 90, nous assistons à une nouvelle période de changement en ce qui concerne les squats et les squatters. D'une part, les relations entre les squatters et les autorités tendent à se dégrader et, d'autre part, nous observons des changements sensibles dans la composition sociale du milieu squat.

Dégradation des relations entre squatters et autorités

A partir de la chronologie des événements qui ont marqué les milieux squats ces dernières années¹²⁹, nous pouvons repérer cinq moments clés, qui ont contribué à la dégradation progressive des relations entre les autorités genevoises et les squatters, depuis le mois de septembre 1997 jusqu'aux événements de mai 1998.

Le premier point de repère que nous proposons est l'évacuation de «Fort Barreau», le 24 septembre 1997. Sa fermeture a été très mal perçue par les milieux squats pour trois raisons. Les 17 habitants de l'immeuble n'avaient pas été appelés à quitter les lieux par le procureur général pour cette date. Une évacuation avait préalablement été prévue le 8 septembre, mais celle-ci avait été annulée, car l'autorisation de construire comportant des failles avait été retirée. Les squatters n'ont pas été prévenus qu'une nouvelle autorisation avait été accordée au propriétaire de l'immeuble du 21, rue du Fort-Barreau. Par ailleurs, l'intervention policière au petit matin a provoqué la colère des occupants, jugeant excessifs le bouclage de la rue et le déploiement de 150 policiers pour cette opération. Enfin, cette évacuation est un événement symboliquement important, parce que «Fort-Barreau» était considéré comme l'un des derniers squats mythiques¹³⁰ de Genève.

¹²⁷ GROS D., «Les acteurs des luttes urbaines», *Revue Suisse de Sociologie*, 12/3, 1986, p. 491.

¹²⁸ GRIMM C., *GE Squat, Le squat à Genève, un mouvement social?*, Genève, Université, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ronéo), 1998.

¹²⁹ Voir l'annexe 2.

¹³⁰ Nous entendons par là un immeuble occupé par des personnes qui ont développé ensemble à partir du squat une ou des activités collectives ouvertes sur l'extérieur (théâtre, salle de concerts ou lieu de rencontres) ou une association pour promouvoir le logement associatif. La plupart des squats mythiques ont été occupés entre la fin des années 80 et le début des années 90.

Notons que l'opération policière spectaculaire de «Fort-Barreau» succède à une autre intervention, timide cette fois, survenue quatre jours plus tôt, et très critiquée. Le 20 septembre, 50 jeunes se sont donnés rendez-vous sur la place Grenus pour disputer un match de football dans les rues de la ville, qui s'est poursuivi dans quatre grands magasins. Parmi les participants, on retrouve des squatters de «Dancet», «Rousseau», «Fort-Barreau» et des «Etuves». Ces débordements ont occasionné des dégâts matériels et plusieurs vols ont été commis. Une personne a été arrêtée. La réaction de la police a été tardive. Aux journalistes qui l'interrogent, Laurent Walpen répond: «Nous n'avons pas eu le temps d'adapter notre riposte», puis ajoute «Nous avons été désarçonnés par la tactique raffinée et bien rodée des fauteurs de troubles dont nous ignorons encore les motivations»¹³¹. Alors que de son côté, le président du Département de justice et police, Gérard Ramseyer, minimisait ces incidents.

Une semaine après la fermeture de «Fort-Barreau», le 3 octobre 1997, une manifestation est organisée sur la plaine de Plainpalais par les anciens habitants du squat évacué. Certains d'entre eux défilent nus en scandant le slogan «Pas de logement, pas de vêtements». 24 personnes sont arrêtées, dont une jeune femme qui sera condamnée à 45 jours de prison, pour violation de domicile et violences envers les fonctionnaires de police. Cette décision juridique est une première. Jamais encore ce type de délit n'avait été sanctionné par une période de prison ferme.

L'annonce de cette condamnation est à l'origine du week-end d'émeute qui a eu lieu le 27, 28 et 29 mars 1998. Lors de cette manifestation, qui a débuté à l'angle de la rue de Lyon et des Délices, les squatters brisent la vitrine du siège du parti socialiste, endommagent une voiture, importunent une femme et brûlent l'effigie du procureur général, Bernard Bertossa. L'affrontement avec la police a lieu tard dans la nuit, vers la place Grenus. Quelques jours plus tard, 13 squatters sont interpellés au «Garage» et inculpés de participation à une émeute. Certains d'entre eux sont également inculpés pour coups et blessures, et infraction à la loi sur les stupéfiants. L'inculpation de participation à une émeute est également une première.

Enfin, le 5 avril 1998, un autre affrontement a lieu entre les forces de l'ordre et les squatters dans le quartier des Grottes. Dans un premier temps, les policiers interpellent une personne qui s'est introduite dans une librairie proche du squat du 20, rue des Grottes, et qui est soupçonnée d'être un cambrioleur. Les squatters prennent parti pour la personne interpellée, 20 policiers sont appelés en renfort. Trois d'entre eux sont blessés dans la bagarre. Quatre squatters et le cambrioleur présumé sont emmenés en prison. Le lendemain, cette personne, accusée à tort est innocentée, mais reste inculpée de violation de domicile.

Ces cinq événements témoignent de l'installation progressive d'un regain de tension entre les autorités politiques et juridiques d'une part, et les squatters d'autre part. A

¹³¹ GENOUD A. et RODRIK P., «Vandalisme en ville. Comment les squatters ont dérouté la police», *Tribune de Genève*, 23 septembre 1997.

l'évidence, en quelques mois le climat s'est détérioré et les positions se sont durcies de part et d'autre. Ainsi, dans un article virulent publié au printemps 1998 par le bulletin du Groupement des associations de police, son auteur n'hésite-t-il pas à faire l'amalgame entre squatters, délinquance, violence armée, présence illicite de ressortissants étrangers, consommation de drogues, manifestations sur la voie publique, complaisance des médias et démission des autorités politiques!

Les milieux squats aujourd'hui

Comme le relevait un interlocuteur squatter, «la volonté de vivre l'expérience squat existe toujours», mais elle prend une forme différente. Nous observons en effet depuis quelques années l'émergence d'une multitude de petits squats qui ne s'inscrivent plus dans un ensemble relativement homogène et coordonné, le mouvement squat: «Chaque squat a des affinités avec quelques autres», mais «le mouvement squat ne resurgit qu'en cas d'urgence».

Pour le responsable du Service Squatter Police, cette multiplication des petits squats est le reflet du «modèle individualiste de la société». Il affirme: «Ils se divisent par eux-mêmes. Ils agissent souvent exactement dans le sens contraire de leurs idéologies. Il y a de grandes contradictions de ce côté-là.»¹³²

Cet éclatement du mouvement squat et cet individualisme sont vraisemblablement en partie attribuables à une diversification du type de population qui fréquente les squats.

Selon le Service Squatter Police, à la fin de l'année 1997, environ 2500 personnes vivaient dans les 125 squats recensés à Genève. L'évolution quantitative du phénomène squat au cours des années 90 est importante comme en témoigne le tableau suivant:

	Nouvelles occupations	Fins d'occupations	Nombre de squats en activité
1990	7	2	20
1991	10	7	23
1992	21	6	38
1993	31	20	49
1994	43	25	53
1995	83	57	79
1996	130	102	107
1997	167	149	125

Source: Service Squatter Police

¹³² Cité dans GRIMM C., *GE Squat, Le squat à Genève, un mouvement social?*, Genève, Université, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ronéo), 1998, Annexes, Entretien 3.



Entre le début et la fin de la période, des changements qualitatifs au sein de la population des squatters apparaissent aussi. La population dans les squats tend à rajeunir. Les jeunes sans formation y sont aussi de plus en plus nombreux, alors que la proportion de ceux qui poursuivent une formation de niveau tertiaire diminue. Les squats tendent donc à se diviser en deux sous-ensembles: ceux qui sont occupés par des personnes ayant un projet soit personnel, soit communautaire¹³³, et d'autre part, ceux qui abritent une population en rupture, nomade, fortement précarisée, proche de la population SDF¹³⁴. Ces deux populations ont cependant en commun d'avoir souvent un pouvoir économique faible.

Nous avons peu d'informations sur la deuxième catégorie de squats, que nous qualifions de zone d'ombre. Nous observons néanmoins que sa population est fragilisée et, de ce fait, plus exposée à la violence quotidienne. Au Service Squatter Police, on s'inquiète de cette catégorie de squatters. Ce sont des jeunes qui, de par leur situation en rupture, ont tendance à commettre des petits larcins. Ils ne connaissent plus les limites et estiment que ce qu'ils font n'est pas un délit. Souvent, ils rencontrent des tensions avec le voisinage, vols, bruits et autres nuisances. Ils n'ont que très peu de structures dans ce genre de squats, ils vivent dans des conditions déplorables, dans des situations d'insalubrité totale et parfois sans hygiène corporelle. Les principaux problèmes que la police rencontre, ce sont la présence de mineurs et celle des personnes étrangères sans autorisation de séjour qui gravitent autour de ces squats. Souvent, ce sont les squatters eux-mêmes qui appellent le Service Squatter Police, car ils ont de plus en plus de peine à faire face aux problèmes de drogue ou de sécurité¹³⁵.

A l'inverse, les squatters ayant un projet de vie sont souvent bien intégrés à la société, quand bien même ils sont critiqués à son encontre. Ils défendent un mode de vie et des valeurs communes, au premier plan desquelles le refus de l'idéologie néolibérale et la remise en cause de la société de consommation.

Cependant, la lutte que mènent certains squatters prend une forme différente du militantisme politique des années 70 et 80, pour s'orienter vers des mouvements plus spontanés, comme «Critical Mass», un mouvement à la fois international et local de coïncidences organisées qui, dans plus de cent villes du monde, rassemble mensuellement des personnes de tous horizons autour du thème de la réappropriation de l'espace urbain:

Critical Mass est une *coïncidence organisée*. Il n'y a pas d'organiseurs, seulement un ensemble de personnes se retrouvant au même moment au même endroit et qui

¹³³ Voir en annexe 3 le compte rendu de l'entretien, réalisé par M. Vuille, D. Gros, A. Jörimann et D. Morin avec M., P., J. et V., squatters, le 1^{er} septembre 1998.

¹³⁴ Voir en annexe 4 l'entretien réalisé par C. Grimm et reproduit dans son mémoire de licence *GE Squat, Le squat à Genève, un mouvement social?*, Genève, Université, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ronéo), 1998, Annexes, Entretien 1.

¹³⁵ Source: GRIMM C., *GE Squat, Le squat à Genève, un mouvement social?*, Genève, Université, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ronéo), 1998, Annexes, Entretien 3.



décident de partir dans la même direction. Certains viennent pour exiger une meilleure utilisation de la rue, d'autres sont dégoûtés par la pollution et le nombre inquiétant de voitures au centre-ville, d'autres encore pour exhiber leurs vélos multicolores ou autres moyens de locomotion non motorisés... Tous viennent pour fêter une autre rue. *Vous êtes Critical Mass! Faites passer le mot, amenez vos amis, vos voisins, vos enfants, vos amant(e)s, vos instruments pour faire de la musique, du bruit. Critical Mass sera ce que vous voulez qu'elle devienne...*¹³⁶

L'impression «d'être connecté dans un truc planétaire»¹³⁷ et le désintérêt pour la politique locale exprimés par les squatters que nous avons rencontrés, nous semble constituer une piste intéressante pour comprendre le phénomène de diversification des squats, ainsi que le manque de cohésion entre eux, au quotidien. Les liens entre squats se font lorsqu'il existe des intérêts communs et non plus, comme avant, pour défendre un projet ou une idée à l'échelle de la ville ou du canton.

Une squatteuse évoque sa propre perception de ce changement¹³⁸ en expliquant que, lors de son installation dans un squat, elle défendait des petites causes dans un esprit très genevois. Mais lors des manifestations contre l'OMC, alors qu'elle se trouvait à New York, elle a pris conscience d'une lutte planétaire en suivant les événements sur Internet, dans plusieurs pays simultanément.

Les squats et le climat politique

Un premier constat est que le mouvement squat, comme la société, se transforme et évolue. Le militantisme existe encore, mais pour des thèmes en marge de la rivalité gauche/droite classique. Une squatteuse affirme «on n'entre pas dans le jeu».

Pourtant, les squats restent impliqués dans la vie politique genevoise, et se retrouvent, parfois malgré eux, au centre de certains enjeux.

Ainsi, nous ne pouvons manquer de faire le rapport entre les événements décrits précédemment et les élections du Grand Conseil le 12 octobre 1997 et du Conseil d'Etat le 16 novembre 1997.

En pleine période électorale, alors qu'un changement de majorité au Grand Conseil est prévisible, il semblerait en effet que certaines décisions ou prises de position avaient notamment pour objectif de faire bonne impression à certaines composantes de l'électorat (p. ex. la manière spectaculaire de conduire l'évacuation de «Fort-Barreau» et les prises de position des partis de gauche qui l'ont suivie).

¹³⁶ *Flyer* appelant à une manifestation dans les rues de Genève le 25 septembre 1998.

¹³⁷ Compte-rendu de l'entretien réalisé par M. Vuille, D. Gros, A. Jörimann et D. Morin avec M., P., J. et V., squatters, le 1^{er} septembre 1998, annexe 3.

¹³⁸ *Idem*.



Quoi qu'il en soit, au lendemain des élections, alors que l'échiquier politique en sort profondément transformé (la gauche est devenue majoritaire au Grand Conseil et trois de ses représentants sont élus au Conseil d'Etat), les rapports entre les autorités et les squatters changent peu. Il n'en va pas de même sur le plan judiciaire.

En effet, rappelons que les émeutes du dernier week-end du mois de mars 1998 font suite à la condamnation – sans précédent – d'une jeune femme à 45 jours de prison ferme pour violence envers les fonctionnaires de police et violation de domicile, lors de la manifestation du 3 octobre 1997. A la suite des manifestations contre cette décision, treize personnes ont été arrêtées au «Garage», parmi lesquelles neuf ont été accusées d'avoir provoqué une émeute. Ce qui est également une première pour des squatters. Certains d'entre eux, soutenus par un député de l'Alliance de Gauche et un conseiller municipal Vert, dénoncent «une vague de criminalisation des habitants squatters»¹³⁹. Ce à quoi le procureur général a répondu: «Le chef d'accusation d'émeute n'a [cependant] rien d'inédit pour des actes de vandalisme et de violence, qu'ils soient commis par des squatters ou des non-squatters. Que les émeutiers se considèrent ensuite comme des victimes relève d'une certaine forme de paranoïa.»¹⁴⁰

En plus des actions policières considérées comme musclées et des décisions juridiques jugées sévères, un autre élément est à prendre en compte pour comprendre la dégradation des rapports entre les squatters et les autorités. Il s'agit de la motion présentée le 17 avril 1998 au Grand Conseil par trois représentants de l'Entente, visant à établir combien coûtent les squatters à la collectivité. Ces députés accusent les Services Industriels Genevois (SIG) de laxisme envers les squatters alimentés gratuitement en énergie. L'un d'eux va même jusqu'à redéfinir le concept de société à deux vitesses en déclarant aux journalistes du *Matin*: «On a une société à deux vitesses, avec d'un côté les «abrutis» qui paient et de l'autre les «parasites»»¹⁴¹. Les SIG, quant à eux, se défendent en précisant que 350 compteurs sont placés dans 150 squats et que des plaintes pénales sont déposées contre les mauvais payeurs.

Cette motion n'a pas manqué de mettre en colère les squatters, qui jugent scandaleux qu'on s'attaque une fois de plus aux plus faibles et suggèrent plutôt aux autorités de «s'interroger sur les raisons de la crise»¹⁴².

Pour les squatters ayant un projet, les squats sont l'un des derniers bastions de la démocratie, un lieu de débat qui fait peur aux autorités.

Pour cette catégorie de squatters, c'est cette peur d'un mouvement d'opposition trop fort qui amène les autorités à agir de telle sorte que les milieux concernés le ressentent comme de la provocation. Ainsi, les manifestations contre l'OMC ont été, pour

¹³⁹ RODRIK P., «Le procureur reçoit des squatters dans son bureau», *Tribune de Genève*, 21 avril 1998.

¹⁴⁰ Idem.

¹⁴¹ Propos retranscrits par M. F., «Squats privés d'eau et d'électricité», *Le Nouveau Libéral*, N° 20, 1^{er} avril 1998.

¹⁴² GROSJEAN A., «Les squatters coûtent des milliers de francs à la collectivité», *Tribune de Genève*, 17 avril 1998.



eux, un prétexte visant à instaurer une surveillance dans les squats, une surveillance qui se pratique dans tous les milieux alternatifs en Europe. La colère provoquée par cette pratique s'est intensifiée le 27 août 1998, lors de l'évacuation de militants participant à un séminaire ayant pour thème l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) organisé par l'Action Mondiale des Peuples (AMP), et qui campaient dans le jardin d'un squat à Coligny. A la suite de l'intervention policière, des représentants de «L'Usine» et de l'association «Etat d'Urgences» ont déclaré à la presse: «Une fois de plus, l'Etat fait un amalgame particulièrement maladroit, mais pas innocent non plus, entre des personnes revendiquant le droit de mettre en cause démocratiquement une certaine vision du monde et des casseurs n'ayant pas forcément les moyens d'exprimer leur malaise autrement que de manière violente.»¹⁴³

Les squatters et les manifestations contre l'OMC en mai 1998

Les manifestations en marge de la conférence de l'OMC en mai 1998 ont été organisées par l'Action Mondiale des Peuples contre le «libre» échange et l'OMC. L'AMP est «une coordination internationale des mouvements populaires dont les luttes constituent déjà la résistance réelle aux politiques de l'OMC et de ses équivalents régionaux». «Elle veut encourager le plus de personnes et d'organisations possibles à agir, par la désobéissance civile non violente et la construction d'alternatives démocratiques.»¹⁴⁴ Ses militants s'opposent à l'idéologie néolibérale, ainsi qu'à ses méfaits à l'échelle de la planète, et défendent «une philosophie organisationnelle basée sur la décentralisation et l'autonomie»¹⁴⁵.

Les militants de l'AMP défendent des valeurs proches de celles que nous avons rencontrées chez certains squatters. D'autres liens existent entre certains squatters et l'AMP. Ainsi, par exemple, lors de la première conférence de l'AMP à Genève, du 23 au 25 février 1998, qui a permis la rencontre de militants venus de différentes régions du globe, plusieurs d'entre eux ont trouvé un hébergement dans des squats. Des débats et des séminaires ont également été organisés par des squatters. Ils ont aussi participé très activement à l'organisation des manifestations du mois de mai 1998 contre l'OMC. Notre intérêt à évoquer ce lien réside dans l'interprétation qu'ils font des débordements qui ont eu lieu lors de celles-ci.

Nous avons abordé ce sujet lors de notre entretien avec des squatters. Leur analyse est doublement intéressante, d'abord parce qu'ils étaient parmi les manifestants, ensuite parce que, pour des raisons professionnelles, ils connaissent bien le monde des adolescents.

¹⁴³ DUCRET I., «Squat de Coligny, 50 sympathisants de l'AMP se retrouvent au poste de police», *Le Courrier*, 28 août 1998.

¹⁴⁴ Comité d'accueil AMP, *Une nouvelle coordination internationale*, site Internet: <http://www.agp/old/fr/courrier/Ampiii.html>.

¹⁴⁵ Comité d'accueil AMP, *Confrontation*, site Internet: <http://www.agp/old/fr/courrier/Ampiii.html>.

Pour ces squatters, les débordements lors des manifestations sont le fait de plusieurs facteurs, dont les plus déterminants auraient été un déploiement policier exagéré, la force du symbole OMC, et la colère de toute une partie de la population face à une violence symbolique quotidienne.

Selon les squatters, le dispositif policier déployé en mai 1998 a été perçu comme une provocation par certaines personnes et a amené «le jeu» qui s'est développé sur la plaine de Plainpalais lors des émeutes. Les participants au débat public organisé par *Le Courrier* et le centre culturel Saint-Boniface ont fait la même observation. Selon le pédagogue Pierre Dominicé, la violence a été anticipée et le gouvernement genevois «y a consciemment répondu par le déploiement des forces de l'ordre». Ce qui, toujours selon lui, n'est pas une solution. «Envoyer la police ne permet pas de répondre aux causes de la violence urbaine» et «renforce la peur de ceux qui craignent déjà que la sécurité est menacée»¹⁴⁶.

Ainsi, alors que nous pouvions nous attendre à la réaction de certains manifestants face à l'imposante présence policière, nous sommes amenés à nous demander pourquoi une telle stratégie de visibilité a été développée par les autorités. Selon le sociologue Walo Hutmacher, la décision de déployer 1500 policiers visibles dans la ville relève de la volonté de «consolider l'image de Genève comme place internationale sûre»; de ce fait, le dispositif policier était «moins orienté contre les manifestations que dirigé sur le monde»¹⁴⁷. Les conséquences sur le plan local semblent ne pas avoir été considérées à leur juste mesure.

Car les forces de police n'étaient pas là uniquement pour veiller à la sécurité de la population, mais également au bon déroulement de la rencontre de chefs d'Etats et de diplomates venus célébrer une organisation qui, pour ses opposants, incarne «les contradictions du capitalisme entre le Nord et le Sud, mais aussi localement»¹⁴⁸. A leurs yeux, l'OMC est l'instrument de pouvoir des multinationales sur les économies nationales, notamment celles des pays pauvres. Et l'AMP a symbolisé, pendant un week-end, le refus de ce système.

Pour les squatters, les interventions policières, qui ont débuté bien avant les manifestations contre l'OMC, participent d'un processus d'intimidation des milieux luttant contre les conséquences de la mondialisation de l'économie. Ce processus d'intimidation aurait suscité un climat de tensions, qui n'a en rien amélioré les relations entre les autorités et les squatters.

Quant aux débordements, ils seraient l'expression d'un malaise par une partie de la population qui n'a pas d'autre moyen de l'exprimer. L'AMP n'a pas de lien avec les

¹⁴⁶ SCHWERI M., «L'imposant dispositif policier déployé en mai 98 a attisé la violence», *Le Courrier*, 10 août 1998.

¹⁴⁷ Idem.

¹⁴⁸ SCHWERI M., «Les manif's sont nées de la rencontre du Sud et de jeunes en rupture», *Le Courrier*, 26 juin 1998.

casseurs. «L'AMP n'a pas eu de pot», «ce sont des boucs émissaires»¹⁴⁹. Selon les squatters, les casseurs sont des adolescents, qu'ils connaissent. L'un des squatters a même exprimé sa satisfaction de voir pour la première fois «qu'ils marchaient dans le même sens, qu'ils formaient un front». «L'action policière les a unifiés.»¹⁵⁰

Même si rien ne permet d'affirmer que les squatters «militants» ont participé aux émeutes qui ont suivi les manifestations, ils ne les condamnent pas, jugeant qu'il s'agit d'un révélateur social qui peut faire avancer les choses. L'un d'entre eux nous a dit: «C'est un énorme révélateur. Il y a des gens en colère, c'est aux autorités de les comprendre.»¹⁵¹ Dans ce sens, une de nos interlocutrices s'est réjouie que le Conseil d'Etat s'interroge sur les violences de mai 1998.

Eviter une marginalisation sociale irréversible des squats

La dégradation progressive des relations entre les squatters et les autorités depuis plusieurs mois est le fait d'une combinaison de facteurs et d'une succession d'événements dont nous avons tenté de rendre compte ci-avant. Ils ont eu pour conséquence de repousser un peu dans les marges de notre société les milieux squats, même ceux qui sont considérés comme bien intégrés.

Dans une perspective de prévention de la violence, il n'est pas souhaitable que cette tendance à la marginalisation perdure, et ce d'autant moins que se développe une zone d'ombre au sein des squats dont la population, fortement fragilisée, est très exposée à subir, mais aussi à perpétrer, des actes violents.

¹⁴⁹ Compte-rendu de l'entretien réalisé par M. Vuille, D. Gros, A. Jörimann et D. Morin avec M., P., J. et V., squatters, le 1^{er} septembre 1998, annexe 3.

¹⁵⁰ Idem.

¹⁵¹ Idem.



POUR NE PAS CONCLURE:

Quelques pistes de réflexion sur les rapports entre jeunes, violence et société des adultes

Commission fédérale pour la jeunesse

La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ)

La CFJ est une commission extraparlamentaire et un organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités de la Confédération. Elle a la possibilité de se faire le porte-parole des jeunes et de leurs aspirations et revendications dans les divers processus décisionnels. Elle est également appelée à donner son avis dans le cadre de consultations portant sur des thèmes relatifs aux jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes).

La commission est composée de vingt personnes qui, sans vouloir constituer un lobby de la jeunesse, sont sensibilisées aux aspirations des jeunes et informées des récentes évolutions de par leur activité professionnelle ou leur engagement bénévole. Guidée par le souci de donner aux jeunes la possibilité de formuler eux-mêmes leurs aspirations et leurs revendications, la CFJ les a toujours associés à l'élaboration des différents rapports décrivant la situation de la jeunesse en Suisse. Elle entretient des contacts avec les groupes, organisations et institutions qui s'intéressent aux questions touchant la jeunesse.

Par la mise sur pied régulière d'un séminaire national à Bienne, la CFJ associe à sa réflexion des animatrices et des animateurs de groupes de jeunesse de toute la Suisse. C'est dans ce cadre qu'ont été largement débattues les analyses, thèses et propositions sur le thème de la violence des jeunes. Elles sont contenues dans le rapport *Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur?*, paru en novembre 1998. Elles nous permettront de donner un éclairage particulier aux recommandations qui sont proposées dans cette conclusion.

La CFJ a été instituée par le Conseil fédéral le 5 juin 1978, et son mandat, toujours actuel, est inscrit à l'article 4 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant l'encou-

agement des activités de jeunesse extrascolaires (loi sur les activités de jeunesse): «Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale de la jeunesse qui est chargée, à l'intention des autorités fédérales compétentes, a) d'étudier la situation de la jeunesse en Suisse, b) d'examiner les mesures susceptibles d'être prises et c) de donner son avis, avant la publication des dispositions législatives importantes adoptées par la Confédération, sur les conséquences que ces dispositions comportent pour la jeunesse. La Commission peut faire des propositions de son propre chef.»

Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur?

Pour esquisser quelques pistes de réflexion et formuler des recommandations, nous avons jugé judicieux d'examiner le cadre dans lequel la CFJ a mené sa réflexion. Cela nous permettra d'ouvrir le débat sur la pertinence de ses propres recommandations, qui sont autant d'appels à différentes instances de décision, afin qu'elles révisent fondamentalement leur approche du thème «Les jeunes et la violence». Ces recommandations seront mises en parallèle avec celles que nous formulons dans la présente publication.

Lors du séminaire de la CFJ organisé à Bienne en mai 1998 sur le thème «les jeunes et la violence», l'intervention de la psychologue-psychothérapeute Elvira Plancheri comprenait une appréciation pertinente dont les adultes devraient s'inspirer lorsqu'ils s'aventurent à traiter des problèmes de la jeunesse. Voici quelques extraits de son intervention:

«La violence est force, elle est énergie exprimée dans le désordre...» En même temps, elle «nous fait mal, elle noue l'intérieur de notre corps, elle nous casse». Mais «si nous arrivons à apprivoiser la violence et à la considérer comme une énergie dysfonctionnelle qui s'est dispersée, après des cassures de dialogue et de mésententes, nous pouvons, face aux jeunes, donner un nouveau sens à ce qu'ils vivent, et leur donner le goût de chercher ce qui se cache derrière leur violence...». «Notre jeunesse est en danger de dérapage vers des comportements encore plus violents. Mais elle vibre d'un désir d'amour que nous avons de la peine à recevoir avec empathie. Nos structures actuelles se sont vidées de sens, elles sont devenues trop froides, trop lointaines de ce qui se passe dans les groupements de jeunes. Revenons vers les jeunes, essayons de leur proposer un dialogue qui soit positif et des espaces dans lesquels ils puissent exprimer leur protestation et leurs propositions, espaces dans lesquels ils pourront être écoutés.»

Le rapport que la CFJ a publié à la suite du séminaire de Bienne, et qui s'intitule *Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur?*, fait état des conclusions auxquelles a abouti la Commission au terme de deux ans d'analyse du thème de la violence juvénile.

En approfondissant le problème, la CFJ a constaté que l'augmentation de la violence est un phénomène généralisé, dont la dimension juvénile n'est qu'un aspect relativement minime parmi d'autres et ce, contrairement à une idée généralement répandue dans le public. Au cours de ses travaux sur la violence juvénile, le lien entre la violence et les autres thèmes que traite la CFJ est ressorti clairement. Ces thèmes sont, entre autres: la participation quasi inexistante des jeunes aux processus de décision, l'accès de plus en plus difficile à la formation postobligatoire et au monde du travail, les loisirs et, subsidiairement, les lieux dans lesquels ils sont organisés.

Dans l'approche du problème de la violence des jeunes, la CFJ a particulièrement insisté sur un thème qui lui est cher depuis de nombreuses années: *l'association et la participation des jeunes aux processus de décision qui déterminent leur présent et leur avenir*. Dans le suivi qu'elle a mis en place après le séminaire de Bienne, la CFJ travaille en étroite collaboration avec de nombreuses instances et personnes concernées afin d'améliorer la participation systématique des jeunes dans tous les domaines de la vie sociale et politique. Le thème de la «participation», enrichi de multiples expériences qui naîtront de ce travail de suivi avec tous les organismes intéressés, sera repris lors du prochain séminaire de Bienne, en l'an 2000.

La CFJ, dans ses investigations, a constaté que les différentes institutions qui travaillent avec des jeunes et qui œuvrent en leur faveur ont développé des programmes de prévention et des mesures d'intervention. *Mais la CFJ n'a pas eu connaissance de projets et de mesures privilégiant une approche globale du problème de la violence*. C'est une lacune qu'il s'agira de combler si l'on veut éviter de faire des jeunes soit des cogneurs, soit des souffre-douleur.

Parallèlement à la consultation de spécialistes (psychanalistes, pédagogues, psychothérapeutes, animateurs et animatrices, etc.) la CFJ a mené des entretiens approfondis avec quelques dizaines de jeunes de toute la Suisse. Malgré l'étroitesse de l'échantillon, il est possible de tirer une première conclusion, provisoire, que la CFJ va approfondir dans son travail de suivi:

- pour les jeunes interrogés, la violence *juvénile* n'est pas l'aspect central du thème de la violence;
- leur perception de la violence se situe à un niveau particulièrement élevé, attitude probablement liée à une banalisation de certaines formes de violence;
- enfin, les jeunes interrogés identifient la violence principalement à des phénomènes qui se situent en dehors de leur champ d'influence directe.

De plus, d'un point de vue quantitatif, l'augmentation de la violence juvénile s'inscrit dans le prolongement d'une évolution générale de la violence. Et contrairement aux idées reçues et véhiculées dans le public, les actes de violence commis par des jeunes sont nettement moins nombreux que ceux exercés par les adultes. Seule une

petite minorité de jeunes sont confrontés à des actes de violence. Mais leur forme, les lieux et les moments où ils sont commis, tendent à les rendre plus visibles, voire plus spectaculaires.

Dès lors, la CFJ peut tirer les premières conclusions, qu'elle formule de la manière suivante:

Considérant que

- la violence est une constante de l'histoire de l'humanité dont les contenus, l'intensité et les formes sont aussi variables que multiples;
- la violence institutionnelle, structurelle, latente ou manifeste, individuelle ou collective, physique ou psychique est continuellement présente à tous les niveaux et dans toutes les sphères de la société;
- chaque individu, suivant les circonstances, peut être à la fois victime et/ou bourreau;
- les conditions particulières ou des aspects psychologiques ne permettent pas à eux seuls d'expliquer la violence; ils peuvent néanmoins y contribuer;

la CFJ se distancie du discours public qui réduit la violence à ses manifestations juvéniles. En privilégiant une approche différenciée de la violence, la CFJ souhaite poser les jalons d'une politique de prévention de la violence qui en appelle à la responsabilité et à la participation de tous les partenaires sociaux.

Les thèses de la Commission fédérale

Avant de formuler ses recommandations, la CFJ a élaboré des thèses qui s'articulent autour de deux axes: il s'agit d'abord de déceler les enjeux qui sous-tendent le discours de ce que la CFJ nomme l'*establishment* politique et économique et des adultes; puis de mettre en évidence les implications et les fonctions du discours sur les segments de la société chargés de l'éducation, de la socialisation, de l'encadrement des enfants et des jeunes.

Ces thèses sont proposées par la CFJ sous la forme d'interpellations, successivement de la classe politique (parlementaires, membres d'exécutifs, personnes investies d'un mandat et d'une responsabilité à l'égard de la collectivité), des ténors de l'économie, et des adultes en général. Puis la CFJ s'intéresse aux implications que le discours public sur le thème de la violence juvénile peut avoir sur les institutions socio-éducatives (lieux d'activités extrascolaires, école, famille). On attend généralement de ces dernières qu'elles préviennent la violence juvénile, alors même que leur marge de manœuvre est fortement conditionnée économiquement et politiquement; en même temps, elles doivent constamment repenser et justifier leur mission, leur rôle et leurs tâches face à la défiance qu'elles suscitent.

Thèse 1: En réduisant la violence à un phénomène juvénile, la *classe politique* met en évidence le fait qu'elle associe de nombreux problèmes (drogue, délinquance, etc.) à des phénomènes spécifiquement juvéniles à prévenir, voire à traiter comme tels. Elle reporte ainsi sur les instances chargées de l'éducation, de la formation et de l'encadrement des jeunes et des enfants la recherche de solutions.

Simultanément, la situation et la réalité des jeunes et des enfants deviennent un thème politique lorsque ces derniers s'expriment ou agissent en dehors des cadres qui leur sont réservés et en troublant l'ordre public. De plus, en ne considérant les jeunes et les enfants que comme des membres actifs «en devenir» qu'il s'agit d'éduquer, on tend à renoncer à voir en eux des acteurs à part entière qui développent des comportements et des stratégies d'adaptation.

La CFJ ne peut que constater l'inexistence d'une véritable politique de la jeunesse qui prenne en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération.

Enfin, la CFJ déplore l'incapacité de la classe politique à formuler des visions et des choix de société qui offrent de réelles perspectives d'intégration et de développement à la jeune génération.

Thèse 2: En réduisant la violence à un phénomène juvénile, les *ténors de l'économie* nient la violence contenue dans les rapports économiques. L'économie de marché fait de la combativité et de la performance des valeurs de référence qui sont inculquées dès le plus jeune âge et qui s'expriment dans tous les domaines de la vie: famille, école, sport, culture et travail.

La CFJ est convaincue que l'évolution de la violence peut être largement imputable à la marginalisation, à l'exclusion et aux inégalités sociales et économiques. Le monde de l'économie ne s'inquiète de la violence, finalement, que lorsqu'elle porte atteinte au principe de la propriété et de la sécurité matérielle.

Thèse 3: Quant au *monde des adultes*, d'une manière générale, il refuse d'admettre que les comportements des jeunes et des enfants sont en quelque sorte le miroir grossissant dans lequel il se reflète lui-même. Pourtant il doit se remettre en question s'il ne veut pas se distancier des jeunes et des enfants qui ne correspondent pas à l'idéal qu'il se fait de la «jeunesse». Le discours public, qui tend à focaliser sur les jeunes les manifestations de violence qui se produisent dans la société, a des implications sur les *institutions socio-éducatives*. L'*establishment* politico-économique et le monde des adultes considèrent que les manifestations juvéniles de la violence relèvent en premier lieu de l'autorité des milieux s'occupant des jeunes et des enfants. En point de mire: les lieux de loisirs, l'école, la famille.

Thèse 4: Les *lieux de loisirs* où se retrouvent les jeunes (rue, discos, sports, concerts, centres de loisirs) suscitent l'inquiétude: le discours public alimente ces peurs et jus-

tifie des mesures de surveillance et d'intervention policières. De leur côté, les responsables des activités de jeunesse, convaincus du rôle et de la nécessité de leur travail, ont de la peine à admettre leur impuissance face à l'évolution de la violence qui touche tous les niveaux de la société, et pas seulement les jeunes qui sont sous leur responsabilité.

Thèse 5: L'école est placée sous les feux des projecteurs; mais en focalisant sur les phénomènes de violence et sur les attentes que le public investit dans l'institution scolaire pour les combattre, on occulte un fait réel: l'école parvient de moins en moins à remplir sa mission qui consiste à prodiguer aux adultes de demain un enseignement, des connaissances, un savoir et une éducation qui leur ouvrent de réelles perspectives personnelles et professionnelles.

Simultanément, les élèves n'ont guère de possibilités d'influencer la politique scolaire et de participer à l'élaboration des programmes. Or, la prévention de la violence passe également par l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie à l'école. C'est une exigence que la CFJ remet régulièrement sur le tapis, et qu'elle va réactiver dans le suivi qu'elle se propose de faire du thème «les jeunes et la violence».

Thèse 6: Premier lieu de socialisation des enfants, la *famille*, face à l'ampleur de la responsabilité qui lui incombe, est soumise à de multiples contradictions et contraintes, tiraillée entre attentes, aspirations, projets et réalité. Le discours public «violence = problème juvénile» permet, trop souvent, à la famille de justifier son impuissance à gérer toutes ces contraintes et contradictions.

Recommandations du collège d'experts

Texte des recommandations du collège d'experts au conseil d'Etat:

1. Création d'une Commission genevoise pour la jeunesse (CGJ).
2. Enregistrement systématique des faits de violence dans les divers ordres d'enseignement (EP, CO, PO).
3. Au niveau des communes ou des quartiers, mise sur pied de groupes de réflexion et d'intervention violence (GRIV); sur le plan cantonal, création d'un groupe de liaison qui coordonne et fédère les actions des GRIV.
4. Reconnaître les squats comme des lieux possibles «d'intégration à la marge».
5. Dans le traitement «en partenariat» de la violence, il faut clarifier qui fait quoi, et sur quel territoire.

6. L'école et les lieux de formation ont pour mission de construire un rapport démocratique à la loi et aux règles du «vivre ensemble», à travers la mise en application des droits et devoirs liés au respect de la personne et à la citoyenneté.
7. Pour aider les jeunes qui se trouvent dans un «no man's land» à la fin du CO, il faut mobiliser diverses ressources et compétences, en particulier au niveau de l'emploi.
8. Aborder la violence (urbaine) comme une construction sociale, ce qui implique divers acteurs ou partenaires; elle n'est pas réductible à une explication monocausale.
9. Partant de la couverture des événements de mai 98 par la TSR, les experts expriment le souhait que soient multipliées les émissions plus approfondies préparées en commun par des journalistes, des spécialistes et des praticiens, afin d'animer un débat public sur un sujet aussi complexe et brûlant.
10. Réfléchir à l'opposition prévention/répression telle qu'elle est abordée dans divers pays européens.
11. Prendre en compte les types d'urbanisation et la politique du logement et envisager leurs conséquences sociales.

Ces recommandations seront illustrées par des recherches en cours, mais aussi par des réflexions, qui nous paraissent particulièrement pertinentes, d'auteurs qui ont abordé le thème «Les jeunes et la violence», que ce soit d'un point de vue théorique ou fondé sur la pratique.

Déjà reprise dans le panorama introductif (cf. supra), la **recommandation N° 8** est fondamentale: **La violence (urbaine) est une construction sociale qui implique divers acteurs ou partenaires, elle n'est pas réductible à une explication monocausale.**

Cette recommandation/thèse rejoint les préoccupations de la CFJ telles que nous les avons présentées ci-dessus.

Si l'on se réfère aux événements violents de mai 1998 à Genève, l'analyse de leur présentation et des discussions qu'ils ont suscitées a montré que les journalistes faisaient appel à de multiples formes d'explications pour tenter de mieux les comprendre: explications de type économique, sociologique, psychologique, contextuel et politique.

Cela montre bien qu'il n'existe pas d'explication unique et monocausale de tels événements. On recommande donc avec insistance d'éviter les explications-accusations qui tiennent à rendre responsable un seul type d'acteur social ou politique (que ce soit les autorités politiques, la police, les manifestants ou les casseurs) et d'encourager, au contraire, les tentatives de compréhension plurifactorielle et multidimensionnelle de tels événements.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la réflexion menée par le sociologue Eric Macé¹⁵² s'exprimant sur les origines des violences urbaines. Il s'agit d'exemples français, mais l'approche de l'auteur nous semble pertinente pour réfléchir ici. En effet, pour lui, la violence urbaine actuelle s'exprime par défaut d'acteurs politiques, sociaux ou culturels capables de donner sens aux rapports sociaux d'exclusion et aux revendications de justice, d'équité, de reconnaissance exprimées par les jeunes des cités. La police n'agit pas dans le sens de l'émergence de ces acteurs sociaux mais privilégie une hyperpénalisation, des brigades anticriminalité armées jusqu'aux dents, etc., un quasi couvre-feu pour les mineurs de certains quartiers... Pour Macé, il faut transformer les violences en conflit, mais pour cela il faut des acteurs sociaux qui n'aient pas uniquement des émotions et du ressentiment, mais aussi une réflexion. Les violences urbaines sont le produit d'une relation, c'est le thermomètre de la capacité qu'a un système politique donné à prendre en charge démocratiquement la violence sociale.

Recommandation N° 5: Dans le traitement «en partenariat» de la violence, il faut clarifier qui fait quoi et sur quel territoire.

Qu'il s'agisse du traitement de la violence en milieu scolaire ou dans le quartier, dans les registres scolaire, social, de santé, de police, de logement ou d'emploi, on rencontre à Genève un grand éventail de professionnels et de bénévoles qui interviennent dans les établissements scolaires et les communautés éducatives: des enseignants, des concierges, des inspecteurs, des doyens, des directeurs, des parents, des îlotiers, des travailleurs sociaux, des infirmières de santé publique, des éducateurs de santé, des médecins, des professionnels de l'EPIC, du Point, du GLPJ, des membres d'associations reconnues d'utilité publique, etc.

Un consensus existe sans doute parmi ces intervenants (qui aurait imaginé qu'ils fussent si nombreux?) pour dire qu'à travers toutes les actions de terrain, on cherche globalement à atteindre cinq objectifs majeurs:

- promotion de la qualité de vie,
- prévention de la violence,
- dissuasion d'agir ou de réagir par des moyens violents,
- répression des faits de violence,
- prise en charge des enfants et des jeunes réprimés pour des faits de violence.

Mais, sur un plan pratique et quotidien, la question fondamentale des limites des territoires géographiques, institutionnels et professionnels d'intervention se pose.

¹⁵² MACE E., «Briser les relations d'exclusion», *Migrations et Société*, vol. 10, N° 60, nov.-déc. 1998, pp. 93-98.

Autrement dit: qui fait quoi, avec quelles compétences et quelle responsabilité, sur quel territoire?

Par exemple, il nous paraît important de savoir, afin de mieux cerner la responsabilité de chacun:

- si les travailleurs sociaux du Service de protection de la jeunesse (SPJ) sont censés réprimer (en les signalant) des faits de violence qu'ils découvrent, en assumant un mandat pénal, ou bien si leur action de protection ne dépasse pas les frontières de la prévention et de la dissuasion,
- si les îlotiers, la brigade des mineurs, la brigade des stupéfiants, font exclusivement de la prévention et de la dissuasion ou aussi de la répression (directe ou indirecte). Par exemple, le cahier des charges des îlotiers de quartier (établi en octobre 1998 par le commandant de la gendarmerie) prévoit d'une part que l'îlotier «collecte les informations nécessaires au travail de police et les transcrit sous une forme aisément accessible en vue d'actions concrètes dans le terrain» et d'autre part que l'îlotier «n'a pas de rôle répressif dans son travail d'îlotage». L'îlotier n'est-il pas ici en butte à une contradiction permanente?

Par ailleurs, toujours au chapitre des responsabilités, nous estimons que les responsables des établissements scolaires et d'autres lieux destinés aux enfants et aux jeunes doivent rester maîtres de la gestion de la violence dans leur communauté éducative (prévention, dissuasion). C'est à eux qu'il revient de faire appel à des forces et à des professionnels extérieurs à l'école quand des faits de violence graves se sont produits et que des mesures policières et pénales s'imposent. Mais, pour ce qui concerne la gestion des faits de violence au quotidien, le Département de l'instruction publique et les directions des différents ordres d'enseignements (DEP, DGCO et DGPO) sont légitimés à édicter des règles de qualité de vie dans les établissements et des règles de prévention et de dissuasion des faits de violence.

Une claire définition des responsabilités et un partage des tâches librement consenti ne devraient pas conduire à l'isolement de chaque acteur et de chaque intervention. Bien au contraire. C'est pourquoi il nous semble essentiel de formuler une nouvelle recommandation.

Recommandation N° 3: Au niveau des communes ou des quartiers, mise sur pied de groupes de réflexion et d'intervention violence (GRIV); sur le plan cantonal, création d'un groupe de liaison qui coordonne et fédère les actions des GRIV.

Nous sommes convaincus que les faits de violence peuvent être enregistrés et traités dans les communautés éducatives, et qu'ils peuvent l'être aussi dans les quartiers ou dans les communes. A l'heure actuelle, plusieurs partenaires interviennent sur divers

terrains locaux genevois et dans six registres principaux: scolaire, social, santé, police, logement, emploi.

Nous estimons que des groupes de réflexion et d'intervention violence (GRIV) *de proximité* devraient exister dans les communes du canton et dans les quartiers de la ville de Genève. A l'image de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore aujourd'hui à Meyrin ou à Aire-Le Lignon, le GRIV regroupera, autour de l'autorité communale, les professionnels et les associations qui travaillent dans les domaines de la lutte contre l'exclusion et de la prévention de la violence. Comme leur nom l'indique, les groupes de proximité sont à l'écoute de ce qui se passe dans le quartier ou dans la commune. Ils interviennent donc en fonction de leur bonne connaissance des terrains sociaux et culturels de leur cité.

Il est nécessaire que les groupes de réflexion et d'intervention de proximité trouvent un répondant sur le plan cantonal. Il s'agira du groupe de liaison ou, éventuellement, de l'Observatoire de la prévention et de la sécurité, avec une triple tâche:

1. analyser et évaluer les connaissances empiriques sur les faits de violence recueillis dans les quartiers et les communes,
2. transmettre ces analyses et évaluations aux autorités compétentes et aux GRIV pour informer d'une part les politiques institutionnelles et d'autre part les pratiques professionnelles de lutte contre la violence,
3. regrouper des chercheurs, des spécialistes et des praticiens des différents secteurs concernés par les violences des jeunes en milieu urbain. A travers une approche pluridisciplinaire, le groupe resterait en contact permanent sur le plan international avec des instances semblables, à des fins de comparaison. Si de telles instances existent ailleurs en Suisse, il est bien évident qu'un contact permanent devra être établi.

Les informations recueillies sur divers terrains feraient ainsi l'objet d'une analyse sur le plan cantonal, afin de créer un va-et-vient permanent entre une dimension plus théorique ou plus analytique des problèmes et leur expression institutionnelle et professionnelle au quotidien dans les divers lieux d'intervention. Il faut dans ce sens lever tous les obstacles à la circulation d'informations et de requêtes entre la commune et le canton. Il nous semble urgent que les communes et les quartiers soient mieux entendus et plus rapidement soutenus dans leurs programmes urgents de prévention et de traitement de la violence.

Afin de faciliter la prise de décision des GRIV et leur action telle qu'elle est décrite ci-dessus, il nous semble indispensable d'introduire une nouvelle recommandation, qui concerne plus particulièrement l'école.

Recommandation N° 2: Enregistrement systématique des faits de violence dans les divers ordres d'enseignement (EP, CO et PO).

Jusqu'ici, au niveau des écoles primaires, du CO ou de l'enseignement secondaire PO, on n'a pas enregistré systématiquement les faits de violence. Nous estimons qu'il serait utile que les divers ordres d'enseignement identifient et enregistrent les faits de violence qui se produisent au sein de l'ensemble de leurs établissements et dans les communautés éducatives qui leur sont liées. Des consignes précises devraient être élaborées par le DIP (typologie des faits de violence, degré de gravité, récurrence, augmentation ou diminution, etc.). Il devrait être possible, après deux ou trois ans, d'analyser les faits enregistrés et d'essayer de comprendre les situations types dans lesquelles les divers faits de violence se déroulent. Ces analyses devraient permettre de guider les actions des groupes de réflexion et d'intervention de proximité, ainsi que nous les avons décrites ci-dessus.

Cette transition nous permet d'aborder un élément qui nous paraît fondamental dans la réflexion qui nous occupe: le rôle de l'école. Cela rejoint une préoccupation centrale dans la réflexion de la Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ): il s'agit de prendre en compte les aspirations et les besoins des enfants et des jeunes, ainsi que de ceux qui défendent leurs intérêts. Ce faisant, la CFJ ne porte pas son attention uniquement sur leurs faiblesses, mais s'attache plutôt à leurs forces et à leurs capacités, qui, en raison des conditions générales dans lesquelles ils évoluent, ne sont parfois pas suffisamment exploitées. La prise en compte du potentiel des jeunes (même violents) est une manière de contribuer à la prévention de la violence.

C'est ainsi que la CFJ s'adresse aux membres du corps enseignant, aux formatrices et formateurs d'apprentis et aux instances scolaires, et demande que les jeunes soient associés aux processus de décision dans les entreprises et dans les écoles. L'école n'est-elle pas le lieu où la démocratie, l'esprit de citoyenneté et l'engagement doivent pouvoir être expérimentés, puisque ces valeurs y sont enseignées?

Puis, s'adressant aux responsables politiques, la CFJ formule une recommandation très précise: faire de l'égalité des chances des jeunes étrangers dans la formation une priorité absolue et leur offrir la possibilité de participer à la construction de notre communauté. Trois domaines sont précisés: tenir compte, dans l'offre de formation, du potentiel (et pas seulement les acquis scolaires) des enfants et des jeunes étrangers; simplification de la procédure de naturalisation des jeunes étrangers; droit de vote après un séjour de deux ans en Suisse.

Notre recommandation concernant plus précisément l'école est formulée de la manière suivante:

Recommandation N° 6: L'école et les lieux de formation ont pour mission de construire un rapport démocratique à la loi et aux règles du «vivre ensemble» à travers la mise en application des droits et devoirs liés au respect de la personne et à la citoyenneté.

Dans une période où un nombre assez élevé de familles et jeunes sont dans des situations de vulnérabilité, et parfois proches de l'exclusion sociale, il nous paraît important de définir et d'appliquer des mesures d'inclusion, d'insertion et d'intégration des populations précarisées.

Mais il ne suffit pas d'inclure pour inclure (par exemple dans des groupes de pairs très fusionnels), encore faut-il que l'inclusion se fasse dans un espace ouvert, en tenant compte des droits et des devoirs de chacun. Car, entrer et vivre dans un monde où domine la loi du silence ou la loi du plus fort, ne correspond nullement à une vraie intégration: en réalité il s'agit d'une intégration dans une *zone de non-droit* – zone qui équivaut à une captivité ou à un emprisonnement.

On pourrait envisager que des juristes interviennent ponctuellement dans les lieux de formation pour parler avec les enfants et les jeunes des droits et devoirs des uns et des autres sur le plan de la loi (du rapport à la loi civile et pénale) et des règles du «vivre ensemble» (dans la famille, à l'école, dans le voisinage, dans la cité).

Cette introduction à une société de droit, et simplement au droit, peut devenir une référence partagée et le point de départ de multiples applications gérées par les partenaires de la communauté éducative. Avec, dans les classes, des temps de réflexion, d'analyse et d'évaluation du rapport à la loi.

On peut imaginer, dans le même ordre d'idée, l'ouverture de permanences juridiques dans certains quartiers (début d'une justice de proximité).

Laisser s'exprimer les enfants et les adolescents sur les manières dont ils appréhendent les phénomènes de violence, contribue à leur apprentissage de la vie en communauté. Mais comment faire comprendre aux enfants et aux jeunes qu'une société humaine dépourvue de violence serait une société parfaitement inerte¹⁵³? Pour l'auteur, la violence n'est pas un phénomène pervers, inexplicable et venu d'on ne sait quel monde diabolique; c'est une composante de notre condition, qui doit être rationnellement compensée et adoucie par l'usage de tendances non moins naturelles à la coopération, à la fraternité, à l'organisation pacifique du monde. De fait, selon Savater, la plus belle vertu de notre condition violente est qu'elle nous apprend à craindre la violence et à apprécier les institutions qui nous enjoignent d'y renoncer.

¹⁵³ SAVATER F., *Pour l'éducation*, Manuels Payot, 1998.

L'auteur rappelle par ailleurs Bettelheim¹⁵⁴: «Si nous laissons les enfants parler ouvertement de leurs tendances agressives, ils peuvent aussi en venir à reconnaître le caractère effrayant de ces tendances. Seul ce genre de prise de conscience peut aboutir à quelque chose de mieux que le refus et le refoulement d'une part, l'explosion d'actes violents d'autre part. L'éducation, ainsi, peut donner à l'enfant la conviction que, par mesure d'autoprotection, et pour éviter les expériences effrayantes, il doit traiter de façon constructive les tendances à la violence, les siennes et celles d'autrui.»

Pour revenir sur la nécessité de mettre en place des collaborations entre les divers intervenants traitant de près ou de loin de la violence des jeunes, rappelons un enseignement que Rojzman¹⁵⁵ a retiré de sa pratique. Analysant le développement de la violence dans les banlieues françaises, l'auteur craint qu'elle ne parte en spirale. La violence est telle qu'elle risque de conduire à la désintégration sociale, ou même, selon l'auteur, à la guerre civile. Chaque jour il voit la situation se dégrader et les sentiments de haine grandir.

Peut-être ne connaissons-nous pas (encore) de telles situations. Mais un des remèdes proposés par Rojzman doit être médité et peut-être appliqué à titre préventif. Selon lui, il est urgent de produire de l'intelligence collective dans le corps social. Il faut aider les gens à communiquer, mettre en place une information circulante. Mais il faut aussi combattre le partage des tâches entre les institutions et, à l'intérieur de chaque institution, entre les diverses équipes intervenantes: par exemple, et bêtement, entre les équipes de jour et celles de nuit, ou en fonction du partage du territoire. Mais lorsqu'on essaie de faire coopérer des êtres humains qui n'ont pas l'habitude de le faire, il faut d'abord leur donner confiance en eux-mêmes: gardiens d'immeubles, employés des services sociaux, psychologues, enseignants, en s'appuyant sur ce qui peut apparaître comme un paradoxe: «A partir de la violence, on peut produire de l'intelligence collective», affirme Rojzman. Pour faire refluer réellement la violence, c'est-à-dire la transformer en conflits susceptibles d'être traités, il faut généraliser l'apprentissage des pratiques démocratiques du haut en bas de l'échelle sociale, et pas seulement dans les banlieues difficiles.

Quand le lien social ne s'établit plus que dans la méfiance ou le rejet¹⁵⁶, il reste la brutalité du monde et pour affirmer son existence le recours à une brutalité qui n'est pas forcément vécue comme telle. Au-delà de leur manifestation dérangeante, perturbatrice ou provoquant la peur, la violence et l'incivilité soulèvent la question de la signification et des valeurs pour une existence personnelle mise socialement en défaut, provoquant l'impératif de faire la preuve de sa légitimité.

N'est-ce pas à cela que sont confrontés de plus en plus de jeunes en rupture de formation, exclus de l'école, ne pouvant accéder à une formation professionnelle et qui,

¹⁵⁴ BETTELHEIM B., *Survivre*, Hachette Pluriel, 1986.

¹⁵⁵ ROJZMAN C., «La violence urbaine? On peut construire avec», *Le Temps stratégique*, janvier/février 1999.

¹⁵⁶ LE BRETON D., «Une violence à l'autre», *Cultures en Mouvement*, N° 11, octobre 1998, pp. 26-30.

ne trouvant pas toujours de canaux pour s'exprimer de manière positive, constructive, peuvent être tentés de chercher, dans le recours à la violence, un moyen, certes peu agréable, de s'exprimer?

Vaste domaine d'investigation pour les intervenants auprès des jeunes, lorsque ceux-ci sont encore inclus dans le système scolaire.

Il est utile de rappeler ici la recherche menée par Alain Clémence¹⁵⁷ et une équipe de chercheurs sur le thème: «La violence dans les écoles du Cycle d'orientation de Genève. Le point de vue des élèves et des enseignants.» La démarche des auteurs est expliquée comme suit: être en mesure de se faire une idée, la plus précise possible, de ce qui se passe dans les écoles de Suisse romande du degré secondaire I relativement à des actes, des gestes, des paroles, des relations interpersonnelles, tous associés, d'une manière ou d'une autre, par les enseignants, les élèves ou leurs parents, à la violence à l'école. En interrogeant les autorités judiciaires, les enseignants et les élèves, les auteurs ont découvert une grande diversité de situations, tant en ce qui concerne l'organisation pratique, au quotidien, de la vie scolaire, qu'en ce qui concerne l'expérience individuelle de telle ou telle personne répondant aux questions. Aborder la violence à l'école, c'est s'interroger sur les rapports entre et avec les élèves. Quel que soit le modèle pédagogique qu'ils défendent, les enseignants doivent établir des relations qui peuvent s'appuyer sur des principes éducatifs différents. C'est en particulier le cas lorsqu'il s'agit de réguler des perturbations d'ordre disciplinaire.

Les différentes manières de faire face aux incivilités, pour désigner ainsi ces perturbations, se distribuent autour de deux axes, définis par les auteurs:

L'un privilégie le respect de règles, de limites. La relation instaurée est basée sur un rapport de force où l'élève est sanctionné dès qu'il enfreint le code ou le règlement scolaire. Ce type de rapport imprègne encore l'école aujourd'hui. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les règlements en vigueur. Il a dû toutefois changer de forme sous la pression de changements sociaux qui ont ébranlé l'autorité des enseignants. A émergé ainsi un autre pôle, davantage centré sur la compréhension et la tolérance des comportements. Couplée à des changements profonds dans la formation et l'évolution de la recherche en éducation, l'augmentation du nombre de femmes dans l'enseignement secondaire constitue probablement un bon indicateur de cette transformation... Les relations instaurées prennent davantage appui sur l'échange que sur les rapports de force.

Sans entrer dans les détails de l'enquête, relevons que les élèves et les enseignants considèrent que l'impolitesse (refuser de répondre à une question du prof sur le cours) n'est pas de la violence, alors que la gifle donnée par un enseignant à un élève

¹⁵⁷ CLEMENCE A., *La violence dans les écoles du CO de Genève*, Faculté SSP, Uni de Lausanne, janvier 1999.

et surtout le racket entre élèves relèvent clairement de la violence. En revanche, les élèves sont d'avis que les coups entre élèves et les agressions verbales sont moins violents que ne l'estiment les enseignants. Mais ces mêmes élèves jugent plus grave d'être impoli avec un enseignant que de donner un coup de pied à un élève. Les élèves genevois estiment que les insultes sont plus graves que ne le disent les autres élèves romands. Enfin, les bagarres de récréation ne sont un problème de violence que pour les adultes.

Et à la sortie de l'école obligatoire?

Examinons maintenant la situation des jeunes arrivant en fin de scolarité: elle tend à devenir plus difficile, l'horizon se bouchant considérablement pour celles et ceux qui n'ont pas le bagage scolaire suffisant pour continuer une formation postobligatoire. Les débouchés dans la formation professionnelle duale se réduisent, et un nombre de plus en plus grand de jeunes remplissent des structures qui ont pour fonction de les aider à transiter et qui se transforment pour beaucoup d'entre eux en stations de longue durée.

C'est pourquoi nous formulons une nouvelle recommandation.

Recommandation N° 7 : Pour aider les jeunes qui se trouvent dans un «no man's land» à la fin du Cycle d'orientation, il faut mobiliser diverses ressources et compétences, en particulier au niveau de l'emploi.

Les éducateurs de rue et les travailleurs sociaux hors murs soulignent que l'école reste pour les jeunes un lieu protégé par rapport à l'extérieur. Ils constatent que ces dernières années, un certain nombre de jeunes arrêtent toute activité scolaire ou professionnelle à la fin du CO. Ces jeunes engagés dans un processus de rupture de formation se retrouvent dans une sorte de zone grise, dans un vide institutionnel. N'étant plus liés au système scolaire, ils ne sont pas pour autant insérés dans le monde du travail.

A Meyrin, par exemple, *Transit* et l'*Undertown* travaillent en réseau sur la commune; ils soutiennent ces jeunes en rupture en leur procurant des petits jobs, en leur donnant des informations pour trouver un emploi, etc. On voudrait que de tels réseaux se développent dans d'autres lieux, là où des jeunes cherchent à sortir de «la zone» ou de la galère. Il faut aussi financer temporairement des emplois jeunes.

Mais cela ne suffit pas. C'est bien d'un ensemble de mesures que nécessite une situation qui va s'aggravant. Il s'agit de garantir une formation postobligatoire à tous les jeunes, en leur proposant des parcours de formation qui leur permettent de combler des lacunes scolaires et qui leur ouvrent les portes d'apprentissages de qualité, en entreprise ou en école. Les débats autour de la révision de la loi sur la formation professionnelle, qui doivent s'engager ce printemps, permettront de définir des objectifs

réalistes mais absolument nécessaires, si l'on ne veut pas assister au peuplement de ce «no man's land» à la fin du Cycle d'orientation.

Nous venons d'évoquer Meyrin. La transition est faite vers deux recommandations qui touchent à l'environnement dans lequel vivent les parents et/ou les jeunes. Nous voulons parler de l'urbanisation et du logement, subsidiairement des squatts.

La première des deux recommandations s'intitule

Recommandation N° 11: Type d'urbanisation, politique du logement et conséquences sociales.

Ce thème est repris dans un chapitre spécifique, mais il nous paraît important de mettre l'accent sur un problème qui est en train de se développer et qui peut prendre des proportions particulièrement fâcheuses.

En effet, en matière de logement et notamment de logement social, on constate que certains quartiers, certains bâtiments (ou certaines allées dans certains bâtiments) deviennent des ghettos de familles ou de personnes précarisées. On constate des effets pervers de la loi sur les HLM de 1992 dans certaines communes. Il est souhaitable qu'à tous les niveaux (cantonal, communal et des services sociaux, par exemple l'Hospice général), on vise comme une option prioritaire la *mixité de l'habitat* pour éviter la mise à l'écart de certaines populations.

Il s'agit de mandater des experts pour analyser de manière plus approfondie les rapports entre urbanisation, politique du logement et effets sociaux. Sur la base d'exemples étrangers, on sait aujourd'hui à quel point des processus d'homogénéisation sociale et/ou ethnique de certains quartiers ou groupes d'immeubles peuvent favoriser, lorsqu'ils sont conjugués avec des phénomènes comme le chômage, la paupérisation, etc., des sous-cultures à dominante délinquante. C'est dans une optique de prévention que nous recommandons l'établissement rapide d'un panorama des situations à risques dans l'agglomération genevoise.

Ces réflexions sur le logement social nous permettent de faire la transition avec la seconde recommandation, qui porte sur le problème des squatts.

Recommandation N°4: Reconnaître les squatts comme des lieux possibles d'«intégration à la marge».

Depuis leur origine, les squatts jouent à Genève un rôle tampon, ils sont un espace de régulation sociale pour certaines catégories de jeunes. Auparavant, il s'agissait surtout d'étudiants, de jeunes politisés, de jeunes en révolte culturelle, ou ayant délibérément choisi la vie communautaire, de jeunes revendiquant une meilleure qualité de vie.

Cette catégorie de population existe toujours. Mais il faut constater qu'à l'heure actuelle, les squatts genevois sont occupés pour la plupart d'entre eux par des jeunes sans ressources et sans projet, qui cherchent à se loger, à se réfugier sous un toit. Ce sont des abris de SDF, sans confort, à la limite de l'insalubrité. Et les très jeunes qui les occupent vivent alors dans des conditions très précaires et sous un régime dur où règnent la loi de la jungle et la débrouille individuelle.

Il faut pourtant admettre que ces squatts jouent, même de manière temporaire, un rôle social, bien que très précaire. Nous pensons qu'il serait extrêmement judicieux que ces espaces de dépannage soient soutenus par la collectivité publique, pour que les jeunes qui les fréquentent (à défaut d'autre chose) y trouvent des conditions favorables à un nouveau départ plutôt qu'une dégradation de leurs conditions de vie.

A partir d'une évaluation de la situation réalisée par le Service Squatter Police, il s'agira de veiller à ce que les jeunes squatters bénéficient de l'aide de travailleurs sociaux hors murs et d'éducateurs de santé.

Nous arrivons à notre dernière recommandation.

Recommandation N° 1: Création d'une Commission genevoise pour la jeunesse (CGJ).

Pour mieux cerner les problèmes que rencontrent les jeunes, entre autres la violence au quotidien à Genève, nous proposons de créer une *Commission genevoise pour la jeunesse* – dans ses grandes lignes une réplique cantonale de la Commission fédérale pour la jeunesse que nous avons présentée au début de ces conclusions – qui puisse produire de manière indépendante des connaissances fiables, par exemple au sujet

- des modes de vie des jeunes gens et des jeunes filles, ainsi que des jeunes adultes à Genève (allongement du temps de la jeunesse, transition vers..., insertion/intégration vs vulnérabilité/précarisation/exclusion, paupérisation, chômage); cette commission pourrait impulser la production de données statistiques et conduire des recherches empiriques sur certaines situations de vie précaires. C'est l'environnement social et culturel de certains jeunes qui donne naissance à des «sous-cultures» de la précarité et à des comportements violents. Par le fait même qu'il s'agit de phénomènes culturels et non pas naturels ou génétiques, cela signifie qu'il est possible d'agir sur ces réalités culturelles en vue de les modifier, sans idéalisme ou optimisme naïfs;
- des manifestations et des situations de violence dans lesquelles des jeunes sont impliqués; observation globale et en même temps différenciée des faits de violence. Il s'agira également d'impulser la production d'indicateurs au sujet des causes des faits de violence.

Cette commission pourrait susciter la création de groupes de travail comprenant à la fois des praticiens et des chercheurs travaillant sur l'échec scolaire et d'autres travaillant sur les jeunes violents. Plusieurs mesures devront être soigneusement étudiées, et évaluées de manière critique, comme par exemple les expériences menées en France et qui consistent à socialiser les enfants des milieux particulièrement défavorisés au monde de l'école et aux valeurs sociales qu'elle enseigne le plus tôt possible, dès l'âge de 2 ou 3 ans, mais avec la mise en place de mesures en direction des parents qui seraient associés à cette expérience.

Mais bien d'autres tâches pourraient être dévolues à cette commission, comme par exemple l'organisation de débats publics et d'Assises sur les questions de jeunesse, de violence, de marginalité, en partenariat avec les personnes, groupes, réseaux et milieux concernés.

Bibliographie sélective

On ne cite ici que des articles ou des ouvrages en rapport avec la violence. Pour les autres textes (sociologie de l'éducation, de la jeunesse, des sociétés industrielles et post industrielles, etc.), les références bibliographiques se trouvent en bas de page.

AVVANZINO P., BALEGAMIRE-BAZILASHE J., MARC P., MONSCH M.-J., *Regards sur la violence humaine et scolaire*, Neuchâtel, Université, Sciences de l'éducation, 1994.

BACHMANN C., LE GUENNEC N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politiques de la Ville*, Paris, Albin Michel, 1996.

BAUER A., RAUFER X., *Violences et insécurité urbaines*, Paris, P.U.F., 1998.

BERGERET J., *La violence fondamentale*, Paris, Dunod, 1996.

BEVILLARD S., «Patience et respect», *Cultures en mouvement*, N° 11, octobre 1998.

BEVILLARD S., *Comprendre les jeunes. Ruptures et émergence d'une nouvelle culture*, Lyon, Chronique Sociale, 1998.

BODY-GENDROT S., *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, Paris, P.U.F., 1993.

BODY-GENDROT S., «L'insécurité, un enjeu majeur pour les villes», *Sciences Humaines*, N° 89, décembre 1998.

BODY-GENDROT S., LE GUENNEC N., *Mission sur les violences urbaines*, Paris, La Documentation Française, 1998.

BODY-GENDROT S., *Les villes face à l'insécurité; des ghettos américains aux banlieues françaises*, Paris, Baxard Editions, 1998.

BUFORD B., *Parmi les hooligans*, Paris, Chr. Bourgois, 1994.

BUI-TRONG L., «L'insécurité des quartiers sensibles: une échelle d'évaluation», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, N° 14, 1993.

CHARLOT B., EMIN J.-C. (éd.), *Violences à l'école. Etat des savoirs*, Paris, A. Colin, 1997.

CHESNAIS J.-C., *Histoire de la violence*, Paris, Laffont, 1981.

CLEMENCE A., CORTOLEZZIS C., DUMONT P., EGLOFF M., KAISER C. & ROCHAT F., *La violence dans les écoles du Cycle d'orientation de Genève. Le point de vue des élèves et des enseignants*, Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques/Institut des sciences sociales et pédagogiques, 1999.

Commission fédérale pour la jeunesse, *Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleurs?*, Berne, CFJ, 1998.

CSELEY L. et al., *Agir contre la violence. Rapport de la commission «Violence» du collège des Coudriers*, Genève, CO des Coudriers, 1996.

DEBARBIEUX E., *La violence dans la classe*, Paris, ESF, 1990.

DEBARBIEUX E., «Insécurité et violence à l'école», *Informations Sociales*, N° 62, 1997.

DEBARBIEUX E., «Le professeur et le sauvageon. Violence à l'école, incivilité et postmodernité», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998.

DEBARBIEUX E., MONTROYA Y., «La violence à l'école en France: 30 ans de construction sociale de l'objet (1967-1997)», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998.

DESDARATS C. et al., *Violences du cinéma*, Rennes, ACOR, 1996.

- DUBET F., *La galère, jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
- DUBET F., «Les figures de la violence à l'école», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998.
- DUBET F., «Les violences à l'école», *Regards sur l'actualité*, N° 243, juillet-août 1998.
- DUBET F., LAPEYRONNIE D., *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.
- EISNER M., MANZONI P. (Hrsg.), *Gewalt in der Schweiz. Studien zu Entwicklung, Wahrnehmung und staatlicher Reaktion*, Chur, Verlag Rüegger, 1998.
- ELIAS N., *La civilisation des mœurs*, Paris, Fayard, coll. Agora, 1973.
- ELIAS N., DUNNING E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1998.
- ELLIOTT D., «Youth violence: an overview», *Center for the Study and Prevention of Violence Paper*, 008, University of Colorado, Boulder, March 1994.
- FABRE-CORNALI D. (éd.), *Violence à l'école: état des recherches*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Direction de l'évaluation et de la prospective, 1997.
- FABRE-CORNALI D., «Les violences à l'école», *Education & formations*, N° 51, septembre 1997, pp. 101-110.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FREUD S., *Métapsychologie*, trad. fr. de 1968, Paris, Gallimard, 1986.
- GALLAND O., «Les jeunes et l'exclusion», in: PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.
- GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972.
- GREMY J.-P., *Les violences urbaines*, Paris, IHESI, 1996.
- INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE INTERIEURE (éd.), «La violence à l'école», *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, N° 5, 1993.
- KLEIN M., RIVIERE J., *L'amour et la haine*, trad. fr. de 1968, Paris, Payot, 1993.
- LAGRANGE H., «Perceptions de la violence et sentiment d'insécurité», *Déviance et Société*, vol. 8, N° 4, 1984.
- LAGRANGE H., «La délinquance des mineurs et les violences», *Regards sur l'actualité*, N° 243, juillet-août 1998.
- LAGREE J.-C., LEW-FAI P., *La galère, marginalisations juvéniles et collectivités locales*, Paris, CNRS, 1985.
- LAPEYRONNIE D., «Violence et intégration sociale», *Hommes & Migrations*, N° 1217, 1999.
- LASSALLE J.-Y., *La violence dans le sport*, Paris, P.U.F., 1997.
- LE BARS S. (dir.), «Mobilisation contre la violence: enquête», *Le Monde de l'Éducation*, N° 226, mai 1995.
- LE BRETON D., «Une violence à l'autre», *Cultures en mouvement*, N° 11, octobre 1998.
- LEPOUTRE D., «La haine: une construction sociale», *Cultures en mouvement*, N° 11, octobre 1998.
- LESOURD S. (dir.), *Violente adolescence. Pulsions du corps et contrainte sociale*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1998.
- LURCAT L., *La violence à la télé: l'enfant fasciné*, Paris, Syros-Alternatives, 1989.
- MARC P., *Violences familiale, scolaire et sociale: une histoire bien ordinaire*, Genève, Tricorne, 1995.

- MEIRIEU Ph., GUIRAUD M., *L'école ou la guerre civile*, Paris, Plon, 1997.
- MESSU M., «Les origines de la violence», *Migrations Société*, vol. 10, N° 60, 1998.
- MICHAUD Y., *La violence*, Paris, P.U.F., 1986.
- MICHAUD Y., «La violence, une question de normes», *Sciences Humaines*, N° 89, décembre 1998.
- MONGIN O., *La violence des images*, Paris, Seuil, 1997.
- MORENO J. M., «Le côté sombre de l'école: politique et recherche sur le comportement antisocial dans les écoles espagnoles», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998.
- PAYET J.-P., «La ségrégation scolaire. Une perspective sociologique sur la violence à l'école», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998.
- PEIGNARD E., ROUSSIER-FUSCO E., VAN ZANTEN A., «La violence dans les établissements scolaires britanniques: approches sociologiques», *Revue française de pédagogie*, N° 123, 1998.
- ROCHE S., «L'insécurité: entre crime et citoyenneté», *Déviance et Société*, vol. 15, N° 3, 1991.
- ROCHE S., *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité?*, Paris, Seuil, 1996.
- ROCHE S., *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, P.U.F., 1998.
- ROJZMAN C., «La violence urbaine? On peut construire avec», *Le Temps Stratégique*, N° 85, 1999.
- «Violence: état des lieux», *Sciences Humaines*, N° 89, décembre 1998, pp. 18-33.
- «Violence des jeunes, violence sociale, quelles réponses?», *Oxygène*, N° 14, printemps 1998.
- SKIBA R., PETERSON R., «The dark side of zero tolerance», *Phi Delta Kappan*, vol. 80, N° 5, January 1999.
- VEDEL T., «Violence et télévision», *Regards sur l'actualité*, juillet-août 1998.
- VIGARELLO G., *Histoire du viol – XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1968.

ANNEXE 1

Office de la jeunesse (OJ) et Groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ)

Depuis sa création en 1958, l'Office de la jeunesse du Département de l'instruction publique intervient à des titres divers dans les milieux de vie et les lieux que fréquentent les enfants et les adolescents à Genève. Il n'est pas question d'entrer ici dans le détail de l'évolution de l'Office, mais on signalera que, jusqu'au mois de mai 1998, l'OJ comptait cinq services:

1. le Service de santé jeunesse (SSJ, *membre du GLPJ*, cf. supra),
2. le Service médico-pédagogique (SMP),
3. le Service de protection de la jeunesse (SPJ),
4. le Service du tuteur général (STG),
5. (conjointement, dans le domaine des loisirs), la Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres (CCCLR) et le Service des loisirs de la jeunesse (SLJ, *membre du GLPJ*). Au mois de mai 1998, le Grand Conseil a créé la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE, *membre du GLPJ*), fondation qui n'appartient plus en propre à l'OJ, mais qui continue à travailler en collaboration avec l'Office.

A la fin 1994, à l'invitation de la Direction générale de l'OJ, le Groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ) a été créé à Genève. Etant donné que le GLPJ s'est occupé et s'occupe désormais de manière intensive de prévention de la violence des jeunes, on parle de son action et de l'action spécifique des membres du groupe dans le corps principal du rapport d'expertise.

Dans la présente annexe, on souhaite simplement compléter le tableau en faisant une présentation des différents services de l'OJ qui ne font pas partie du GLPJ.

Office de la jeunesse: Prévention auprès des jeunes

En août 1998, la DGOJ a publié un bref document d'information sur la prévention auprès des jeunes 1998-1999 – avec référence au GLPJ:

Certains jeunes en plein développement sont des cibles toutes trouvées pour souffrir des maux de ce siècle, tels que drogue, sida, violence.

Leur comportement, la violence ou l'apathie que certains expriment nous inquiètent, car nous savons que les manifestations de violence contre soi-même (suicide, toxicomanie, etc.) ou contre les autres (abus sexuels, violence, racket, etc.) résultent d'un mal-être.

Pour aborder ces questions, l'OJ a choisi de travailler sur la promotion de la santé et la qualité de la vie auprès des jeunes et de leur entourage, afin de favoriser l'insertion harmonieuse de ceux-là dans leur environnement. L'objectif est de les rendre acteurs et partenaires de la démarche définie en ces termes: le jeune, «citoyen bien dans sa peau, bien dans sa ville».

Cette approche est assurée par des professionnels de différentes provenances: centres de loisirs, écoles primaires, CO et écoles secondaires, jardins Robinson, maisons de quartier, associations de parents, SPJ et SSJ.

A l'Office de la jeunesse, la prévention auprès des jeunes s'articule autour de deux axes principaux:

1. La prévention en milieu scolaire est assurée par les équipes du SSJ (médecins, infirmières scolaires, éducateurs pour la santé) et du Point, dépendant de l'OJ, en collaboration avec les équipes psychosociales et enseignantes des établissements.

Objectif généraux:

- intégrer des actions de prévention spécifiques: toxicodépendances légales, illégales, sida, MST, contraception, abus sexuels, violence, etc. dans un ensemble d'activités visant à promouvoir la santé,
- mobiliser tous les partenaires entourant le jeune: parents, inspecteurs, enseignants, travailleurs psychosociaux, amis, dans un réseau d'aide, de soutien, d'orientation et de prise en charge,
- répondre aux besoins des élèves, afin qu'ils acquièrent les moyens de faire des choix positifs à propos de certains comportements à risque.

Des «groupes de santé» se sont constitués dans nombre d'établissements du secondaire. Le noyau de base est constitué de l'infirmière SSJ, de l'éducateur pour la santé, du conseiller social et d'un représentant de la direction. Ils favorisent un partenariat étroit et permettant, selon les ressources disponibles, de réaliser des projets de prévention à court ou à long terme. Ils visent à responsabiliser chacun, des élèves aux parents en passant par le personnel administratif et les enseignants. Leur développement va se systématiser dans le postobligatoire.

2. La prévention dans les quartiers est assurée notamment dans les lieux de loisirs tels que les centres de loisirs, les associations de jeunesse, les clubs sportifs, etc.

Un grand nombre de projets sont élaborés dans les quartiers avec l'aide de différents partenaires, notamment les animateurs des maisons de quartier, les travailleurs sociaux du Point et différents collaborateurs du SSJ, du SPJ.

Dans certains quartiers qui connaissent des difficultés spécifiques, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) cherchent à rencontrer les jeunes là où ils sont, c'est-à-dire dans la rue, dans les parcs ou les squats, pour les aider à recréer des liens sociaux et pour soutenir des projets qui leur permettent de se prendre en charge.

Groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ)

La première séance du GLPJ a eu lieu le 22.11.1994 sur invitation de la Direction générale de l'Office de la jeunesse.

L'invitation a été adressée à la FEGPA, au CIPRET, à INFOR-JEUNES, à l'EPIC, au représentant des conseillers sociaux du CO, à une représentante du SSJ et à la CCCLR.

Il s'agissait de partenaires potentiels œuvrant tous dans le domaine de la prévention collective auprès des élèves des écoles. Il s'agissait surtout, à l'époque, de spécialistes en toxicomanie; plus tard, le groupe s'est élargi au Groupe Sida Genève, puis à la police.

Le statut du groupe est encore, à ce jour, officieux. Chaque membre en fait partie de manière individuelle, mais clairement envoyé par sa hiérarchie.

Du 22 novembre 1994 au 18 septembre 1998, le GLPJ s'est réuni à Genève à 14 reprises. Les sujets principaux à l'ordre du jour furent:

- préparation d'une journée information-formation pour les directeurs d'écoles et les politiques (autorités communales, Grand Conseil) – (à l'état de projet),
- journées d'information pour les maisons de quartier avec pour thèmes violence, toxicomanie,
- projets écoles et santé (OFSP),
- dès la fin 1997 et début 1998, organisation et participation du groupe au Congrès de Bienne.

Le fonctionnement normal du groupe fait état de 3 ou 4 séances par année. Ce n'est qu'au moment où un projet est mis en œuvre, tel le Congrès de Bienne, que les réunions se sont accélérées à un rythme plus soutenu.

Les situations arrivent auprès de chaque partenaire du groupe qui les traite comme il en a l'habitude. Le groupe sert plutôt de caisse de résonance, de lieu d'information par rapport à ces situations en vue de créer une politique cohérente.

Aujourd'hui (1998), tenant compte des expériences faites et de l'évolution naturelle, le groupe se redéfinit ainsi:

Le groupe est constitué d'organismes différents, publics et privés, avec chacun sa spécificité et sa diversité; celles-ci sont utilisées pour en faire une cohérence, une convergence dans la politique de prévention à Genève.

Le Service médico-pédagogique (SMP)

Le comportement violent est le plus souvent un symptôme de troubles psychopathologiques. Exceptionnellement, un comportement violent peut surgir chez une personnalité normale comme réaction à certaines circonstances. En revanche, le comportement violent des groupes est conditionné aussi par d'autres facteurs.

Environ 180 cas par an de consultation pour violence.

Mesures préconisées à l'intérieur du SMP: intégration dans les centres de jour et institutions avec intervention auprès des familles. Estimation: 80 enfants et adolescents placés.

Intervention extérieures, dans les écoles: conseil aux enseignants (permanence SMP dans certains établissements); discussion avec les enseignants et inspecteurs sur des cas concrets, suivi de ces situations; rencontre de la famille et de l'enseignant dans le cadre scolaire; intervention auprès du groupe classe sur demande de l'enseignant; participation à la formation continue sous forme de conférences et colloques; conférences-débats dans le cadre de l'association de parents.

Par ailleurs, le SMP a une recherche en cours (FNRS) dont l'objectif est d'approfondir la connaissance des enfants violents. Analyse détaillée des données psychopathologiques, développementales, anamnestiques, familiales et sociologiques à travers la comparaison des enfants qui consultent pour comportement violent et ceux qui présentent les mêmes caractéristiques, mais sans comportement violent.

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Au SPJ, il s'agit plutôt de prévenir et de traiter la maltraitance.

Objectifs: actuellement (juin 96) un atelier de travail réfléchit sur des méthodes d'interventions collectives (dont certaines sont déjà mises en pratique par Le Point) dans



des situations de violence entre enfants à l'école par exemple. Cette approche se veut une réponse en amont dans une volonté de prévention.

Service du tuteur général (STG)

Le Service du tuteur général s'occupe uniquement d'individus. Il n'a donc pas un rôle global de prévention. Tout signalement de violence est porté à la connaissance du chef de section et de la direction qui s'assurent du suivi donné par l'assistant social.



ANNEXE 2

Repérage des événements qui ont marqué l'année dans les milieux squats, de 1996 à 1998

1996

MARS

14 mars

Le Conseil municipal de Chêne-Bourg accepte à l'unanimité (moins deux abstentions) le plan localisé de quartier concernant le «Goulet», dont certains bâtiments, occupés par des squatters, sont des lieux de culture alternative depuis 1991. Un référendum est lancé par les squatters et l'association des habitants des Trois-Chêne (AH3C) pour contrer ce projet. La votation a lieu le 22 septembre. Création de l'association Artamis issue de la volonté de répondre à l'urgent besoin de locaux, exprimé par plus de 350 personnes travaillant dans les domaines artisanaux, artistiques et technologique¹⁶⁰.

JUIN

Luttes liées au squat de la rue de Lyon dans le quartier des Délices. Plusieurs expertises se contredisent concernant les dangers que courent les squatters en occupant cet immeuble.

29 juin

L'association Artamis occupe l'ancien site des Services industriels genevois (SIG).

30 juin

La police fait évacuer ce site «en douceur».

JUILLET

L'association Artamis signe avec la Ville un bail de prêt à usage pour deux bâtiments dans le site des SIG (bâtiment 5 et halle 6).

AOÛT

1^{er} août

La mairie de Chêne-Bourg est obstruée par les déchets que la voirie n'a jamais dégagés du «Goulet» malgré la demande des squatters. Cette action marque le début de la campagne pour les votations du 22 septembre (référendum contre la destruction du «Goulet»).

¹⁶⁰ Artamis, <http://www.artamis.org/flop.html>, 4 mars 1997.

31 août

Les membres de l'association Artamis occupent une nouvelle fois le site des SIG pour réclamer l'intégralité des locaux vides.

SEPTEMBRE **2 septembre**

Les membres d'Artamis rencontrent le président du Conseil d'Etat, Guy-Olivier Segond, qui leur demande de présenter un projet global.

4 septembre

Evacuation par la police du site Artamis, suite à une plainte des SIG.

5 septembre

L'association Artamis se voit proposer un des bâtiments exigés.

Le «cafouillage» de ces quelques jours est qualifié par Guy-Olivier Segond de *spécialement idiot*¹⁶². A propos de l'évacuation du 4 septembre, on a également pu lire dans *Le Courrier* du 12 septembre 1996: *M. Segond a d'ailleurs qualifié cette décision de Bernard Bertossa d'exercice pratique du principe de la séparation des pouvoirs, pas forcément bien comprise par la population.*

Une même confusion est relevée par la journaliste à propos de l'attitude de Philippe Joye, qui remet un prix pour le travail de diplôme de Fabien Piccand (président d'Artamis) à l'origine de l'association, puis déclare le 11 juillet que les activités d'Artamis menacent un projet de construction, avant d'accorder les locaux disponibles à l'association deux mois plus tard.

La journaliste de *L'Hebdo* met en rapport cette attitude avec le défilé militaire, et la mobilisation des jeunes en faveur de la rade. D'après elle, *les politiciens perçoivent un mouvement de contestation nouveau qu'ils tentent de canaliser.*

10 septembre

Les membres d'Artamis «campent» au Bourg-de-Four (pendant une semaine).

Rencontre entre les représentants d'Artamis et une délégation du Conseil d'Etat composée de G.-O. Segond, P. Joye et C. Haegi.

11 septembre

Guy-Olivier Segond annonce la mise à disposition des terrains des SIG à Artamis.

¹⁶² GUELPA B., «Le coup des artistes d'Artamis», *L'Hebdo*, 12 septembre 1996.

22 septembre

Votation à Chêne-Bourg: le projet de rénovation est accepté par la population.

26 septembre

Artamis obtient une mise à disposition du site des SIG, avec un premier délai d'une année.

OCTOBRE

5 octobre

Manifestation pacifique organisée par Intersquat pour revendiquer *le droit à la différence, le droit d'habiter et de travailler*¹⁶³. Vers 20 heures, des débordements ont lieu et les locaux financiers vides d'une grande banque sont endommagés. La banque porte plainte pour violation de domicile et dommage à la propriété. Les dégâts sont estimés à 60 000 Fr.

1997

MARS

«Artamis, quel avenir?», débat organisé par le Parti démocrate chrétien.

15 mars

Journée mondiale contre les violences policières.

Manifestation non autorisée contre les violences policières à Genève. Elle rassemble 200 personnes. Des débordements ont lieu vers Plainpalais et les Vernets. Des vols et des dégâts sont commis dans le magasin *Aligro*, un cocktail Molotov est lancé contre l'hôtel de police.

Cinq personnes sont blessées, dont quatre policiers, 30 plaintes sont déposées et 25 personnes interpellées. Quatre personnes sont relâchées parce qu'elles ont moins de 15 ans. Parmi les 21 autres, 6 sont mineures et toutes ont moins de 27 ans. Elles sont prévenues de dommage à la propriété et d'émeute. Certaines sont également prévenues de vol, de lésions corporelles et d'infraction à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers.

AVRIL

«Déluge de critiques» sur Artamis, installé depuis un an sur l'ancien site des SIG; l'échéance du mois de septembre est discutée. Un premier contrat entre l'Etat et l'association Artamis avait été signé pour une année, du mois de septembre 1996 à 1997. Il semble que ce contrat n'ait pas été respecté dans son ensemble, ce qui fait naître la polémique.

¹⁶³ GROSJEAN A., «Manif de squatters: locaux saccagés à Rive», *La Tribune de Genève*, 7 octobre 1998.

Pour les membre d'Artamis, le public ne retient que l'aspect négatif de l'expérience: *On a l'image d'une bande de squatters opportunistes mais les gens ne viennent pas voir ce que l'on fait* (Vincent Jacquemet, responsable du journal culturel *La Clef*)¹⁶³.

Le *Pygmée* et le coffee-shop *Delta 9* viennent de fermer.

Deux pétitions concernant le bruit provoqué par les activités dans le site et signées par les habitants du quartier sont discutées au Conseil municipal autour du 15 avril.

A la même période, les artisans et les commerçants se plaignent de concurrence déloyale. Ils parlent de «justice à deux vitesses».

8, 10, 15, 17, 22, 24 avril

Débats organisés par l'association Artamis et l'association des étudiants en sociologie autour du projet d'Artamis et du thème plus général de la ville. Ces débats ont été organisés *pour dialoguer avec la population suite aux nuisances et aux réactions aux manipulations politiques et médiatiques*¹⁶⁴.

SEPTEMBRE **5 septembre:**

Annnonce de la fermeture prochaine du squat «Rhino».

5 septembre

Les squatters de «Fort-Barreau», menacés d'expulsion très prochainement, annoncent l'ouverture d'un «chantier populaire» et une semaine de festivités aux alentours de l'immeuble (Parc des Croupettes). Les habitants entendent ainsi *développer leur conception d'habitat collectif avec toute personne intéressée*¹⁶⁵.

20 septembre

Football dans les rues de Genève et dans plusieurs magasins (2^e manche, la première a eu lieu «un mois plus tôt»).

Un tract, «Faites de votre ville un terrain de foot», donne rendez-vous aux «participants» à 14 h. sur la place Grenus. 50 jeunes participent. Bilan: dégâts dans quatre grands magasins, (freesbee avec des CD dans *La Placette*), vols, une arrestation, cinq plaintes et une voiture de police endommagée. D'après *La Tribune de Genève* du 22 septembre,

¹⁶³ GUELPA B., «Coup d'épée sur Artamis», *L'Hebdo*, 10 avril 1997.

¹⁶⁴ Artamis, <http://www.artamis.org/flop.html>, 4 mars 1997.

¹⁶⁵ BROUET A.-M., «Les squatters de Fort-Barreau organisent la résistance», *La Tribune de Genève*, 5 septembre 1997.

parmi les participants se trouvent des squatters de «Dancet», «Rousseau», «Fort Barreau» et la rue des Etuves.

La police se fait discrète. Laurent Walpen déclare: *Nous n'avons pas eu le temps d'adapter notre riposte*¹⁶⁶. Les manifestations n'ont pas donné lieu à des revendications.

24 septembre

7h15, évacuation de «Fort Barreau». 17 squatters évacués par 150 policiers.

OCTOBRE

3 octobre

Défilé nu: «Pas de logement, pas de vêtement». 40 manifestants défilent sur la plaine de Plainpalais. Ce sont pour l'essentiel les anciens habitants de «Fort-Barreau». Intervention de la police, 24 personnes sont interpellées.

Conférence de presse à l'Ilôt 13. Les anciens habitants de «Fort-Barreau» dénoncent la méthode des policiers qui ont évacué le squat le 24 septembre dernier. Par ailleurs, soutenus par *l'ensemble des forces de gauche*¹⁶⁷ (l'Asloca, l'association «Rhino», Les Verts, l'Alliance de Gauche et des associations de quartiers et d'habitants), ils annoncent une manifestation le 11 octobre pour un changement d'approche de la question du logement.

11 octobre

500 personnes manifestent pour revendiquer de l'habitat associatif. Manifestation dans une ambiance de fête. La police n'intervient pas. La manifestation se déplace de la place Neuve à «Fort-Barreau». A «Fort-Barreau» cependant, les échafaudages sont démontés, et des planches brûlées dans la rue. Parmi les manifestants se trouvent des squatters de la rue des Etuves, du boulevard des Philosophes, de la Tour et de l'ancien squat de «Fort-Barreau».

12 octobre

Election du Grand Conseil.

Partis représentés:

Libéral (23)

Socialiste (22)

Alliance de gauche (19)

¹⁶⁶ GENOUD A. et RODRIK P., «Vandalisme en ville. Comment les squatters ont dérouté la police», *La Tribune de Genève*, 23 septembre 1997.

¹⁶⁷ ZIMMERMANN P., «Les squatters manifestent le 11 octobre», *La Tribune de Genève*, 4-5 octobre 1997.

- Radical (14)
Démocrate-Chrétien (12)
Les Verts (10)
- NOVEMBRE **16 novembre**
Election du Conseil d'Etat.
- Elus:
G.-O. Segond (Radical)
M. Calmy-Rey (Socialiste)
L. Moutinot (Socialiste)
G. Ramseyer (Radical)
R. Cramer (Vert)
M. Brunschwig Graf (Libéral)
C. Lamprecht (Démocrate-Chrétien)
- DECEMBRE Fermeture de l'Usine pour rénovation.

1998

- FEVRIER **23, 24, 25 février**
Conférence à Genève des mouvements populaires pour lancer la résistance de l'Action Mondiale des Peuples (AMP) contre le «libre» échange et l'OMC.
- MARS **13 mars**
Lettre de la conseillère administrative socialiste Jacqueline Burnand «aux personnes occupant, illégalement» les appartements de l'immeuble 4-6, rue du Cendrier, leur annonçant qu'ils doivent quitter les lieux le 4 avril 1997, dernier délai. Ce délai est jugé trop court par les squatters.
- 27 mars**
Les squatters de la rue du Cendrier entrent en résistance; fête dans la rue et chansons.
- 27, 28 et 29 mars**
Week-end d'émeutes.
- Cause probable: la condamnation à 45 jours de prison ferme d'une jeune femme arrêtée lors du défilé nu du 3 octobre 1997. Elle est condamnée pour violation de domicile et violences envers les fonctionnaires de police.

Bilan: une vitrine du siège du Parti socialiste est brisée, une voiture abîmée, une femme importunée, l'effigie de B. Bertossa brûlée.

La «manifestation» a débuté à la suite d'une fête dans le bistro (ancien squat) à l'angle de la rue de Lyon et des Délices. Les fêtards (plusieurs du «Garage») forcent l'entrée, et brûlent la palissade qui bloquait l'accès au milieu du carrefour, puis le «cortège» se dirige dans un squat à Grenus, occasionnant des dégâts sur le chemin.

La police intervient vers 2 h., oppositions...

31 mars

13 squatters sont interpellés au «Garage».

Inculpation: participation à une émeute, coups et blessures pour certains, infraction à la loi sur les stupéfiants pour trois d'entre eux (126 grammes de haschisch et 326 timbres de LSD ont été saisis).

AVRIL

2 avril

M. Michel Ruffieux, Directeur de l'aménagement et des constructions, reçoit l'Association des habitants du squat des «Cendriers». Entretien jugé «positif» par les squatters, qui pensaient obtenir un délai supplémentaire (trois mois) pour entamer une procédure auprès des autorités municipales concernant leur projet de coopérative. Ce délai n'est finalement pas accordé.

4 avril

Conférence de presse donnée par les habitants du squat des «Cendriers» *pour dire leur volonté de rester dans les lieux malgré le projet de rénovation prévu par la Ville de Genève*¹⁶⁸.

Les conseillers municipaux de l'Alternative A.-M. Bisetti, V. Pürro, H. Launey et R. Brogginini annoncent un nouvel arrêté municipal déposé les 16 et 17 avril pour abroger le vote d'un crédit de 5 480 000 francs au mois de mars 1996 pour la rénovation des immeubles de la rue du Cendrier, qui devrait débiter le 7 avril (cf. 24 avril).

5 avril

Descente de police au 20, rue des Grottes.

La vitrine de la librairie «La Grotte aux Fées» est brisée, un cambrioleur interpellé. Une vingtaine de squatters prennent parti pour le «voleur», qui ne fait pas partie des squatters.

¹⁶⁸ *Le Courrier*, 5 avril 1998

Vingt policiers sont appelés en renfort, trois d'entre eux sont blessés dans la bagarre. Quatre squatters et le «voleur» sont emmenés en prison.

6 avril

La police interpelle un Français qui a reconnu avoir brisé la vitrine de la librairie «La Grotte aux Fées», le 5 avril. Le «voleur» arrêté sur les lieux n'est donc pas l'auteur du délit. Il reste inculpé de violation de domicile.

7 avril

Un jeune «black» frappe un client du squat-bar gay «Chez Brigitte». Intervention de la police (d'après une squatteuse de «Prévost-Martin»), mais elle n'interpelle pas le jeune.

8 avril

Bagarre générale «Chez Brigitte».

9 avril

Nouvelle bagarre «Chez Brigitte»; une squatteuse (la même qui témoigne plus haut) reçoit un cendrier sur la tête et un serveur prend des coups.

La Chambre d'accusation décide de maintenir en détention 9 des 13 squatters arrêtés le 31 mars.

10 avril

Nouvelle bagarre «Chez Brigitte», malgré les deux personnes placées à l'entrée. Un portier est frappé, une cliente et un serveur sont blessés. La police intervient (par contre, aucun rapport de police ne mentionne qu'elle soit intervenue le 7 avril).

C'est toujours la même bande «homophobe» qui vient provoquer les clients du bar. Les gérants ont tenté de prendre des mesures, dont l'ouverture occasionnelle, afin qu'il y ait une clientèle plus restreinte et moins hétéroclite. Le bar se voulait mixte, mais des problèmes ont commencé à surgir avec la fermeture de l'Usine, qui a amené une population très variée dans le bar. Des bagarres ont éclaté, l'ambiance s'est dégradée. Les gérants ne portent pas plainte, ils ont peur des représailles.

«Chez Brigitte» ferme.

11 avril

Le théâtre du «Garage» est détruit par un incendie. Les squatters pensent qu'il s'agit d'un incendie criminel.

17 avril

Trois députés de l'Entente (T. Büchi, O. Lorenzini et B. Annen) présentent une motion au Grand Conseil demandant au gouvernement d'établir «combien coûtent les squatters à la collectivité». Ils accusent les SIG de laxisme envers les squatters alimentés gratuitement en énergie. Les SIG s'en défendent. Une quinzaine de plaintes pénales vont être déposées contre les mauvais payeurs. La motion devrait être examinée le 23 ou le 24 avril par le Grand Conseil.

20 avril

Bernard Bertossa reçoit quatre représentants des squatters, un député de l'Alliance de gauche et un conseiller municipal Vert au Palais de Justice. L'initiative revient aux squatters qui désirent calmer le jeu après l'arrestation des 13 squatters (dont 9 sont toujours en détention préventive), les manifestations des 27 et 28 mars et les violences du 5 avril aux Grottes. Ils reprochent à la police d'être trop répressive et à la justice d'être trop dure. Ils dénoncent «une vague de criminalisation d'habitants squatters». Pour Bernard Bertossa, les accusations portées envers les squatters sont justifiées et leurs revendications relèvent de la paranoïa.

Annonce «publique» par Bernard Bertossa de l'évacuation de deux immeubles à la rue de Lausanne (les habitants sont déjà informés).

Dans son assemblée générale, l'Association Artamis approuve le soutien aux squatters dans leur lutte.

24 avril

Les squatters se rendent à la tribune publique du Grand Conseil pour entendre Gérard Ramseyer. C'est Martine Brunschwig Graf qui parle et rappelle que la politique du gouvernement n'a pas changé envers les squatters. Le Conseil d'Etat ne reçoit pas les squatters; huée, chahut..., et les squatters quittent les lieux.

Evacuation du squat du 4-6, rue du Cendrier, occupé depuis le 22 septembre 1996. Les 16 personnes qui l'occupaient avaient tout de suite créé une association.

En mars 1996, le Conseil municipal avait accepté l'ouverture d'un crédit de 5 480 000 francs pour rénover l'immeuble. Les habitants de l'immeuble ont demandé un rapport d'expertise (méthode M.E.R.) qui estime le prix des rénovations minimales pour mettre les deux immeubles aux normes d'habitation, à 910 352 francs chacun. Néanmoins leur projet de coopérative a été refusé.

MAI 14 mai
La motion présentée par l'Entente au Grand Conseil est envoyée à la Commission du logement pour étude.

16, 17, 18, 19, 20 mai
Manifestations organisées par l'AMP contre l'OMC.

JUIN 23 juin
Fouille des appartements du «Garage» avant l'évacuation prévue le 29 juin. Les gendarmes trouvent un pistolet (volé chez un armurier de la place), saisissent «quelques plantes de chanvre et des boîtes de bière». Six personnes sont arrêtées.

29 juin
Evacuation du «Garage».

AOÛT 4 août
Menaces d'évacuation sur «Rhino». Avant la fin du mois de septembre, le propriétaire devrait avoir rempli les conditions nécessaires pour obtenir l'autorisation de construire de nouveaux logements dans les immeubles du 24, boulevard des Philosophes, ainsi que du 12 et 14, boulevard de la Tour.

27 août
Intervention de la police dans une villa squattée à Cologny par quatre personnes. 47 personnes campaient dans le jardin. Contrôle d'identité à la gendarmerie, perquisition des chambres. Deux personnes en situation irrégulière sont refoulées. Les campeurs participaient à un séminaire sur les effets de l'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI).

Le Centre culturel alternatif de l'Usine dénonce une grave mise en danger du droit de la personne de se réunir¹⁶⁹. L'association Etat d'Urgences dénonce également cette action: Une fois de plus, l'Etat fait un amalgame particulièrement maladroit, mais pas innocent non plus, entre des personnes revendiquant le droit de mettre en cause démocratiquement une certaine vision du monde et des casseurs n'ayant pas forcément les moyens d'exprimer leur malaise autrement que de manière violente¹⁷⁰.

¹⁶⁹ RODRIK P., *La Tribune de Genève*, 28 août 1998.

¹⁷⁰ DUCRET I., *Le Courrier*, 28 août 1998.

OCTOBRE 26 octobre
Vingt-deux personnes comparaissent devant le Tribunal de police de Genève. Elles font opposition à une ordonnance de condamnation signée par B. Bertossa, qui fait suite aux manifestations du 15 mars 1997. Toutes jugent excessive leur condamnation (de quatre mois avec sursis à huit mois ferme) pour émeute, entraves à la circulation, à l'ordre public et violation de l'exercice du droit politique. Certaines affirment ne pas avoir participé à la manifestation, d'autres être parties avant les débordements. Elles ont été condamnées sur la base de photographies prises par la police pendant la manifestation, avant les débordements.

30 octobre
Le Tribunal fédéral confirme la condamnation pour émeute d'un Genevois qui avait participé à la manifestation organisée le 5 octobre 1996 par Intersquat. Cette personne est condamnée pour émeute alors qu'elle affirme n'avoir commis aucune déprédation. Pour être condamné pour «émeute», selon le TF, il suffit qu'une personne apparaisse comme *une partie intégrante de l'attroupement et non pas comme un spectateur passif qui s'en distancie*.

ANNEXE 3

Compte-rendu de l'entretien réalisé par M. Vuille, D. Gros, A. Jörmann et D. Morin avec M., P., J. et V., squatters, le 1^{er} septembre 1998

Les changements au sein du «mouvement» squat

Pour M., on assiste progressivement à la fin des squats «mythiques» (il parle plutôt des grands squats, de plus de 30 personnes). D'une part, parce qu'il y a moins de spéculation immobilière que quelques années auparavant, donc les immeubles sont plus difficiles à trouver. D'autre part, parce que les autorités font accélérer les procédures de réhabilitation ou de destruction des immeubles vides. Ce qui ne laisse pas le temps aux squatters de construire un projet, ou de créer une association.

Pour M., «la grosse expérience squat» est finie, mais la volonté de vivre cette expérience existe toujours.

P. pense qu'il y a un changement général d'attitude au sein du mouvement squat. La vague montante des années 80 retombe, les squatters recherchaient de plus en plus le «squat facile».

L'âge d'or des squats se termine. D'après J., il y a encore quatre ans, lorsqu'elle a emménagé dans un squat, c'était une période idéale. Les squats bénéficiaient d'une bonne image politique. J. situe le début des tensions lorsque «Fort-Barreau» a été évacué, puis elle hésite, et pense au défilé militaire de novembre 1995.

Pour M., «Fort-Barreau» était le symbole d'une réflexion profonde sur la société, une remise en question radicale qui allait plus loin qu'une critique de la politique du logement... et il ajoute: «Peut-être trop loin...»

Un mouvement squat?

Pour J., squatter est le mode de vie qu'elle a choisi. Il est plus difficile de le justifier maintenant que lorsqu'elle était étudiante, parce que ce n'est plus une solution économique. Aujourd'hui, elle a un revenu. Sa revendication tend vers «une autre vie», en communauté, une qualité de vie...

P. confirme les propos de J. Squatter permet de diminuer le temps de travail (...), mais ce n'est pas vrai pour tout le monde. Pour les plus jeunes, «ceux qui sont à la rue», ce n'est pas forcément un choix. Ils ne sont pas intégrés (...), alors que P. se considère comme «très intégré» à la société.

Pour M., les jeunes de 20 ans ont plus de difficultés à trouver du travail, même des petits jobs. L'Usine est une structure d'intégration pour eux.

Tous s'accordent pour dire qu'il n'y a pas un mouvement squat. Il faut voir au cas par cas. Beaucoup ne sont pas politisés. Chaque squat a des affinités avec quelques autres. Le mouvement squat ne resurgit «qu'en cas d'urgence». Il n'y a pas d'entité au niveau du projet. Intersquat existe, mais...

Un homme comme R. Pagani n'est pas une référence, son combat semble obsolète.

Pour M., un point commun rassemble les squatters: ils n'aiment pas les institutions. En dehors de ça, il n'y a pas d'homogénéité (...) (M. rappelle à ce propos que la motion déposée par l'Entente est une aberration. Chaque squat a un statut différent, tous les chiffres avancés étaient faux...)

Les squats, le militantisme et l'AMP

Pour J., des tensions naissent entre les squatters et les autorités parce que le gouvernement a peur d'un mouvement politisé trop fort. Ils aimeraient en finir avec les squats. Les manifestations contre l'OMC ne sont qu'un prétexte. En mai, la surveillance était énorme. Ce constat, elle le fait dans toute l'Europe.

P. intervient pour dire que ce dont les autorités ont peur, c'est eux-mêmes qui risquent de le provoquer... Cette «peur» amène les autorités à agir de telle sorte que les milieux visés voient de la provocation. Il rappelle ce qui s'est passé à Cologne, il y a quelques jours, et parle d'une éventuelle crise automnale, «ça va être chaud»: «L'OMC c'est un prétexte, les gens sont en colère, simplement, et ça peut recommencer.»

En mai, tous les squats étaient surveillés. Il est vrai que les squats ont proposé d'héberger certains militants de l'AMP lors de la conférence de l'OMC, mais de là à penser que des personnes «dangereuses» fréquentent ces lieux, c'est absurde. Ces personnes savent que les squats sont surveillés, ils ne prendraient pas le risque d'y séjourner.

A propos des manifestations contre l'OMC

Pour P., les gens se retrouvent dans les manifestations. L'AMP n'a pas eu de pot, mais il n'y avait pas de lien (avec les casseurs). Ce sont les boucs émissaires.

Pour M., les ados n'ont pas de lien avec les intellectuels militants...

Le militantisme revient en Europe. Il fait peur.

Dans les squats, on observe un jeu démocratique (p. ex. séminaire AMP à Cologne) qui se faisait de plus en plus rare...

A propos des manifestations et des débordements, M. pense qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que ça se produise. C'est l'expression d'un ras-le-bol. C'était tellement symbolique. L'OMC, le déploiement policier exagéré, c'est devenu un jeu sur la plaine de Plainpalais. Et la police a rabattu tout le monde à Artamis, pour intimider un mouvement (...), un prétexte pour arrêter des gens qui travaillaient tous les soirs, des bosseurs qui n'étaient pas impliqués dans les débordements.

P. revient sur les casseurs. Il a vu des adolescents qu'il connaissait, avec qui il travaille dans les centres de loisirs, et avait l'impression que pour la première fois ils marchaient dans le même sens, qu'ils formaient un front, l'action policière les a unifiés, alors que les adolescents ne savent pas ce qu'est l'OMC...

Pour M., la forme de violence qui s'est instaurée pendant ces quelques jours était une réaction à la violence symbolique quotidienne, accumulée, et dont chacun est victime.

Dans le même sens, P. dit que quelque part il n'était pas contre cette manifestation de violence, c'était un énorme révélateur. Il y a des gens en colère, c'est aux autorités de les comprendre.

Pour M., casser quelques vitrines ça fait avancer les choses.

J. intervient pour parler de la Commission, elle trouve ça positif (...), les autorités font un effort.

P. compare les événements de mai à certaines manifestations dans le reste du monde. Il dit que casser c'est un devoir, quand on voit les manifestations ailleurs, en Asie, avec 300 morts, pour les mêmes raisons; ici on est dans le cerveau (...), on doit le faire.

Proches des revendications des«critical mass»

J. évoque son expérience du squat et constate une évolution depuis quatre ans. Au début, elle défendait les petites causes, dans un esprit très genevois. Pendant les manifestations, elle était à New York et suivait les événements sur Internet. Elle avait l'impression d'être connectée sur un truc planétaire, en suivant les manifestations à Genève, mais aussi en Inde et au Canada.

M. parle de la naissance d'une lutte qui sort du cadre politique et des rivalités gauche/droite, pour se battre sur des thèmes. Il donne l'exemple des «critical mass» en Angleterre, des «coïncidences organisées», de cohésion et du refus des luttes internes. Les frères ennemis marchent ensemble, pas de mot d'ordre (...), pas de concession, pas de compromis.

Pour M., c'est en référence à ce nouveau mouvement mondial que la lutte que mène R. Pagani est désuète.

A propos des Jeunesses Socialistes, P., qui par ailleurs connaît bien certains militants, dit: «Ça frotte plutôt». Ils ont des projets de carrière politique, un projet personnel. P. ne se sent pas proche de ces gens-là.

Lorsque D. Gros évoque le risque que peut comporter le fait de ne pas s'intéresser au militantisme politique «traditionnel», et la porte qui peut être ouverte à certains mouvements d'extrême droite, P. répond que l'histoire des squats démontre le contraire. Le risque d'une infiltration de l'extrême droite existe, mais pas chez nous.

Pour M., s'il n'y a pas de skinheads à Genève, c'est en partie grâce aux squats, qui «récupèrent», par les concerts et programmations, les jeunes fragiles, en mal d'identité. «Ces jeunes tombent dans ce qu'ils voient, ils sont tombés chez nous.»

P. ajoute: «Des gens pas nets, il y en a partout, dans les squats aussi. Mais jamais un squat ne s'affichera "skin"».

La politique et la justice

Lorsque M. Vuille demande comment valoriser le squat, P. répond d'abord «on s'en fout, on n'a pas de salades à vendre, on s'intéresse à la vie quotidienne.»

J. intervient: les revendications passent par l'action.

Pour M., les gens sont contents que d'autres réagissent (évoque le vieux qui éteint les bombes lacrymogènes sur la plaine de Plainpalais), mais se dit que peut-être qu'il idéalise...

Et il revient sur le squat «Rhino»: «Fin septembre ça va frapper, j'espère (...); ce serait légitime.»

Pour P., le changement de gouvernement n'a rien changé, il constate même peut-être un recul. Le fait que la gauche est majoritaire n'a pas d'importance; il y a eu le débat sur le procureur, «ce qui compte c'est la justice». «On a des copains qui sont allés en prison pour la première fois». Le débat gauche-droite ne les concerne pas. Ils s'attachent aux personnes.

J. intervient sur son rapport à l'Etat pour dire que moins il y a de contrat, mieux c'est. La politique on s'en fout. Le squat où elle vit existe en dehors des institutions.

La fierté de P., c'est quand on constate un progrès dans l'action et les décisions du gouvernement, grâce aux squats.

Pour J., «on n'entre pas dans le jeu».



P. ajoute: «On ne s'intéresse pas à la politique, mais on a une éthique.» Ils défendent des valeurs.

J. affirme par ailleurs qu'elle a des attentes politiques au niveau de sa profession d'institutrice, parce qu'il y a une histoire syndicale, des acquis qu'il faut défendre.

Et M. revient sur l'évacuation annoncée de «Rhino». Cette évacuation est injustifiée, car ils ont tout fait pour construire un projet...



ANNEXE 4

Entretien avec un squatter de la «zone d'ombre»

Q: J'aimerais savoir comment a commencé ton expérience dans les squats. Si t'es arrivé individuellement ou si tu faisais partie d'un groupe?

R: Moi, je suis arrivé après l'occupation, je suis arrivé par hasard. C'est le hasard qui fait que tu tombes dans ce squat plutôt qu'un autre.

Il y avait un gars qui avait un appart qui partait en vacances qui me le laissait pendant sa période de vacances et puis il y a eu d'autres histoires qui ont fait que j'ai pu garder l'appart mais, à la base, j'aurais dû le rendre. Bon, de toutes façons, j'étais dedans, j'en aurais trouvé un autre, mais le type a merdé et j'ai gardé son appart. Je suis arrivé par le biais d'un copain à un copain que j'ai croisé dans la rue. On a discuté et il m'a dit: «Si t'as besoin d'un truc pour poser tes affaires...». Et voilà, je l'ai fait. Après, il s'est avéré que quand je suis arrivé, il y avait une ambiance particulière qui me plaisait beaucoup et j'ai retrouvé passablement de gens de Nyon. Sur 70 personnes, il y en avait bien 10 de Nyon.

Q: Quelles ont été tes motivations?

R: C'était facile.

Q: T'avais un appart à ce moment-là?

R: Non non, plus. J'étais à la rue.

Q: Ah!

R: Au mois de juin, j'avais décidé de vivre dans la rue parce qu'il avait fait hyper beau au mois d'avril.

Q: T'as pioncé dehors?

R: Entre autres.

Q: Tu dormais où?

R: Le plus génial abri de fortune, c'est le bateau CGN devant le Hilton.

Q: Y a pas de gardes?



R: Que dalle! Il y a des superbes banquettes, une super vue et c'était bien abrité. Sinon, j'ai dû faire une ou deux cages d'escaliers, des parcs, des anciens locaux en rénovation.

Q: Tu arrivais à dormir?

R: La plupart des endroits, je les connaissais. T'as plein de trucs. Il y a plein de régies qui laissent les clés sous le paillason des appartements vides. C'est au petit bonheur la chance. Les apparts ou bureaux en rénovation, il y a souvent une fenêtre ouverte.

J'ai passé quelques jours chez J.-J., c'était vraiment trop merdique, il pleuvait. Et après, je suis tombé sur ce gars.

Q: Tu avais cherché un appart dans les régies?

R: Non, les régies tu peux oublier. Le loyer doit pas dépasser le 25% de ton revenu, alors ils recherchent des personnes types. Tu dois pas avoir de poursuites et un emploi. Pour certaines personnes c'est impossible car elles ne représentent aucune garantie, cacahuètes!

Q: Bon, les étudiants se font souvent cautionner pas leurs parents.

R: Oui, et il y a la ville aussi. Si ça foire t'as le temps de t'arranger quoi! Le logement social c'est extrêmement lent et compliqué comme procédé.

L'appart que j'avais eu avant, j'avais eu le contact direct avec le propriétaire et j'ai obtenu d'elle des choses que moi-même, en tant que propriétaire, je n'aurais jamais acceptées. Ah non, j'ai déjà perdu trop de tunes dans l'immobilier. Ouais, c'est pas évident le logement.

Q: Quelles valeurs défends-tu?

R: Peut-être à moyen terme je vais défendre quelque chose, mais pour l'instant, je ne défends rien de plus que d'être tranquille et de ne pas me casser les pieds. Un minimum, dormir et être au chaud. Moi je ne le vois pas plus loin que ça, mais je sais que d'autres personnes le voient comme un métier en soi.

Q: Dans ton squat?

R: Ouais, ils finiront par squatter la planète si on leur permet.

Q: J'aimerais savoir comment ça se passe chez toi au niveau de la vie communautaire.

R: Sois plus spécifique!

Q: Est-ce qu'il y a des espaces communs?



R: Il y a plusieurs espaces communs, un peu comme des cercles concentriques. Il y a en général le premier espace commun qui est le bas. Dans le nôtre, il y a aussi au dernier étage des grands appartements qui servent à se rencontrer. Mais dans ce genre d'apparts, pas tout le monde s'y retrouvait au même moment pour les mêmes raisons. Mais bon, c'est le genre «cinq heures, heure de l'apéro», tu passes t'es le bienvenu quoi! A 11 heures du soir, pas forcément; par exemple si t'es à jeun et que tu as 15 trippés au milieu, tu vas être mal, à moins de faire comme eux. Tu dis bonjour, tu restes 5 minutes et tu repars. De toute manière tu te sens pas à ta place.

Q: Il y a des groupes de musique, de production spontanée?

R: Oui, le week-end souvent. Mais des trucs vraiment travaillés, non. Ils jouent presque tous d'un instrument, mais bon c'est développé jusqu'à un point et dire si ça vaut quelque chose, c'est autre chose.

Il y a des jongleurs, djembés, des machins un peu New-Age. Ca marche bien. Pour les femmes, le tarot.

Q: Il y a quoi comme proportion homme/femme?

R: Ça dépend des squats.

Q: Le tien?

R: Majorité d'hommes. Dans le niveau dans lequel j'évolue, clair, c'est des hommes. Deux, trois copines, ça n'arrête pas de circuler et elles ne restent pas forcément longtemps, quoi!

Q: Les hommes restent et les femmes gravitent autour?

R: De ceux avec qui je suis, oui. Maintenant, je pense que la majorité est masculine tout simplement parce que tout ce qui est associé à l'ordre, à la propreté, ça cadre beaucoup moins avec les femmes.

Q: Tu as amené le sujet de l'ordre et de la propreté, qu'en est-il?

R: Un désastre! Clair, un désastre! Il y a plusieurs raisons, maintenant à savoir laquelle prime le plus... Moi, ce qui me dérange le plus, c'est qu'il y a des merdes de chien partout, parce que tout simplement il y a des gens qui ont des chiens et qui ne sont pas foutus de les éduquer. Bon, c'est clair, si t'as un chien qui pisse, t'as tous les autres qui s'y mettent aussi. A moins que le maître soit juste à côté pour lui foutre un coup de pied. Donc, chaque matin, tu te lèves, t'as des merdes partout, t'as des pisses, parfois t'as des gerbes. Un temps on trouvait des seringues. Ça dépend les périodes, mais pour moi c'est un endroit où ce genre de laxisme, de situations se trouvent fréquemment.



C'est vrai que c'est chiant, mais on s'en tape. Le jour où j'en aurai vraiment marre, j'irai ailleurs. Bon, d'un autre côté, j'ai pas des merdes devant ma porte, mais à d'autres, ça arrive. Il y a des différences par étage.

Au 2^e étage, ça commence à dégénérer, plus d'autres problèmes de sécurité. C'est extrêmement mobile. Si t'as un problème dans un squat, tu gueules un bon coup pis tu claques la porte et tu vas ailleurs. Si tu le fais de manière pas trop conne de toute manière un autre squat va t'accepter. Du moment où t'as besoin, c'est pas compliqué. Ne serait-ce qu'un endroit pour dormir.

L'ouverture par rapport aux gens qui ont l'air d'avoir un problème, si c'est passager, elle est assez grande. Maintenant, faut pas prendre les squatters pour des cons, ils sont assez perspicaces. Si tu as quelqu'un en face de toi, tu as une idée de ses faiblesses, même si tu connais pas son parcours. Il y a certains trucs qu'on vent pas, on évite. Mais bon, c'est normal.

Q: Est-ce qu'il y a une sélection?

R: Ouais, une sélection à la Darwin. Oui et non. C'est comme le tac-o-tac, une chance au grattage, une chance au tirage. Moi j'aurais tendance à dire que c'est la loi du plus fort qui prime. Mais après, que ça soit par le rapport humain ou par la manipulation... Tu peux arriver à des rapports psychologiques bien plus violents et bien plus efficaces. Et ça, ils ne sont pas du tout armés, la plupart des squatters, pour vraiment piger cela.

Q: Est-ce qu'il y a comme un «devoir être» dans les squats?

R: Ben c'est clair. Tu vas pouvoir rester dans le squat d'autant plus facilement que tu es intégré. Il y a des trucs tout cons. Je connais des gens qui sont rentrés et il n'y a pas eu de problèmes et d'un coup, après une semaine environ, qui commencent à péter les plombs. Autant c'est facile d'entrer, autant c'est facile de s'en faire expulser. La porte est défoncée et on lui dit qu'on le veut plus demain.

Q: Vous avez carrément un service d'ordre?

R: Ouais, des gens, on en a foutus dehors. De temps en temps, il y a des petites vengeances. T'as plein d'histoires comme ça. Il y a tellement de gens faux culs là-dedans. Si tu trouves qu'un mec est pas assez là, tu lui défonces sa porte et tu dis basta, allez, dehors!

Q: Vous avez chacun votre appart, clés et tout ça?

R: Ecoute, ça dépend. Cet été il y avait pas mal de gens qui partageaient un appart. Il y avait déjà pas mal de cohabitations romantiques. Tu pars avec deux petits apparts et tu finis avec un grand ou inversement. Le truc, c'est que tu fais un peu ce que tu veux



en prenant garde de ne pas en avoir beaucoup trop par rapport aux autres, faut pouvoir le justifier par rapport aux autres. Par exemple, il y avait des gars qui avaient des grands apparts au squat, mais personne n'aurait trouvé à redire parce qu'ils laissaient des espaces communs pendant la journée, d'autres se bougeaient tellement le cul pour les autres que c'était facilement accepté.

Q: Au niveau de l'autogestion, vous avez défini quelque chose? Par exemple pour les poubelles, la cage d'escalier?

R: L'autogestion, elle est déplorable. Il n'y a pas d'autogestion. Il y a de l'auto-réaction éventuellement. Quand c'est trop sale, il y en a un qui pète les plombs, alors soit il nettoie, soit il part. Moi ça m'est arrivé plusieurs fois de nettoyer le couloir. J'ai surtout fait ça au début. Ça c'est un truc qui n'est pas mal avec le roulement, tu fous un peu la pression sur les nouveaux, tu les fais travailler quoi!

Q: Alors au début, t'as travaillé et maintenant tu te reposes sur les autres?

R: Exactement! Moi, j'ai bien délégué toutes ces conneries! Je me suis bien montré en train de balayer, j'ai bien gueulé sur ceux qui foutaient rien. Maintenant, j'en fous plus une. Au moins juste devant chez moi, c'est propre. Le reste de l'escalier, il vaut ce qu'il vaut.

Q: Mais bon, c'est pire si t'es au 6^e. Il y a un ascenseur?

R: Non, non.

Q: Chez nous aussi on a ces problèmes. Ils n'ont pas nettoyé pendant 6 mois, on a aussi les pipis de chats et les vomis du voisin qui rentre bourré! Il n'y a pas que dans les squats qu'il y a ces problèmes. Mais bon, nous on paye 1500 francs pour le même résultat. Ça fait quand même mal au bide.

Q: Et l'entretien, s'il y a quelque chose de défectueux?

R: Chacun pour soi et Dieu pour tous! Non, mais bon. L'entretien, c'est vite vu! Si une ampoule est défectueuse, tu prends celle du voisin et ainsi de suite. Tu te prends pas la tête, le dernier pigeon reste sans lumière, ou il va à la Migros mais parfois ça prend du temps.

Q: Maintenant, on va parler au niveau du développement personnel. Que t'apporte le squat?

R: Euh, au début, je me suis senti reconnaissant. En fait, je crois que c'est ça le problème avec ces squats. Quand tu arrives là-dedans, tu es plein de bonne volonté, pis ça fout le camp très rapidement, quoi. Bof, et puis l'ambiance, ça fluctue. Il y a des hauts et des bas.

Q: Est-ce que pour toi c'est une expérience valorisante?

R: ... (*silence*)

Q: Est-ce que tu as l'impression d'appartenir à un groupe?

R: Moi, ce que ça m'a plus apporté, à part un appart, c'est la confirmation d'un côté très intuitif que j'ai. Je l'ai développé. Mis à part ça, euh, bof.

Q: Côté intuitif au niveau de tes relations avec les gens?

R: Ouais, j'étais vraiment sidéré. Avec certaines personnes, je suis parti dans des trips de physionomie, j'avais trop raison, quoi.

Q: Tu veux dire que les squatters ont ce côté intuitif, quand ils ont une personne en face d'eux.

R: Ouais, je me suis rendu compte que des fois, ça vaut la peine de discuter avec certaines personnes, même si c'est pas dans mes habitudes de parler avec n'importe qui.

Q: Et au niveau de ton apprentissage individuel?

R: Il y a plein de différents apprentissages dans les squats. J'ai l'impression que tout le monde essaie de se mettre en valeur d'une manière ou d'une autre. Il y a toujours quelque chose à apprendre, ça dépend de l'implication que tu veux y mettre. J'ai fait d'autres apprentissages mais je ne vais pas te le dire sur *tape* (cassette).

Q: Et au niveau de l'apprentissage de la sociabilité?

R: T'es toujours dans un rapport de force, de pouvoir. Le premier truc, c'est d'apprendre à être faux-cul, ça c'est clair que tu l'apprends bien. Il y a tellement de gens qui médisent sur d'autres que finalement tu sais beaucoup de choses. Tu as tellement d'exemples différents que si tu veux faire un apprentissage, tu peux.

Q: Est-ce que dans les squats, il existe une sorte de «devoir être»?

R: Ben, c'est clair! Surtout au début, après tu sais. Dans les squats, il y a surtout trois trucs: drogue, sexe et fun. Pis bon, t'es mieux accepté si t'as une bagnole ou un chalet. Il y a aussi un phénomène de richesse. Sinon, à quoi tu sers?

Q: C'est quoi la moyenne d'âge dans votre squat?

R: Glups, ça c'est une bonne question. Cet été, je crois que la plus jeune avait treize ans. Le plus vieux, c'était un clodo de quarante ans.

Q: Il y avait un clodo aussi?

R: Ouais, c'était le maillon faible. D'ailleurs quand des gars ont voulu s'installer, ils lui ont défoncé la porte et lui ont pris son logement.

Q: Ah, il y a des prises d'appartements de force?

R: Claro que si!

Q: Et le mobilier alors?

R: De toutes façons, le mobilier des squats... Les trois quarts du temps, ils le ramassent dans la rue, quand c'est pas dans les poubelles. Si t'as des trucs de valeur, tu les laisses pas dans les squats.

(A ce moment de l'entretien, nous avons arrêté l'enregistrement pour faire une pause d'un quart d'heure.)

Q: Est-ce que tu as l'impression qu'il y a création d'une identité commune dans ton squat? Genre «Nous les squatters...»?

R: Non, chez nous, ça se passe par étages. C'est tout par strates.

Q: Il faudrait quand même que je passe un jour. As-tu l'impression d'innover un mode de vie?

R: Ben, innover non, pas tellement, précurseur éventuellement mais bon, moi je ne m'en occupe pas du tout. Mais je sais que tu en trouveras quelques-uns qui sont plus préoccupés par la question. Ils se mettent en valeur comme ils peuvent, mais quant à moi, non. Tout ce que je peux dire, c'est que j'aimerais pas être en voie d'extinction après.

Q: Quel est le rapport de ton squat avec l'extérieur? Quelles relations avec le quartier?

R: Tu sais, un squat, à la limite c'est comme une maison close, quoi! Ça dépend par rapport à qui. Ça crée des nuisances sonores, toutes sortes de nuisances, en fait, à un moment donné. Le truc, c'est de voir ce que ça cause vraiment comme problème. De toute manière, si le quartier est déjà bruyant, je crois pas que ça change fondamentalement les choses. Au niveau des magasins, il y a toujours des problèmes. Voilà, quoi, il faut bien remplir la marmite. A voir comment procèdent certains, mieux vaut ne pas avoir un magasin d'alimentation à côté d'un squat. En général, les bistrotts n'aiment pas trop non plus. On a tendance à squatter leur terrasse. Alors, ou ils consomment une bière pour tout l'après-midi, ou en une demi-heure ils sont bourrés. Il en faut quand même une bonne quantité pour y arriver.

Q: Est-ce que les habitants de ton squat participent aux manifs en général?

R: Question très tendancieuse. Ben, c'est clair qu'on participe. Maintenant à savoir si l'on participe à la juste mesure de ce que l'on revendique et ce qu'on obtient, ça c'est une autre question. Mon squat n'est pas très organisé. C'est pas comme «Rhino». On a un bar, mais il n'a même pas de nom.

Q: Vous avez un bar qui est ouvert comment?

R: Il est ouvert quand il y a des gens pour l'ouvrir, quoi. C'est question d'ambiance. Si le gars est bien luné, il y aura de l'ambiance sinon rien.

Sinon, des manifs, la seule qui était la plus assidue et encore, on aurait dû en faire plus, c'était pour libérer les «Cendriers» au mois de septembre. J'ai peut-être croisé six personnes du squat. Et encore, je me demande si c'était pas un prétexte pour fumer des joints. Sinon, tu peux être sûre qu'on est tous au Paléo Festival. On aime bien manifester là-bas.

Q: Au camping, tu veux dire?

R: Voilà, le genre d'endroits où on est très assidus, très fidèles. On va pas forcément voir les concerts.

Q: Quel est le rapport de ton squat avec les autorités?

R: De temps en temps, on a des descentes. Mais je crois que, ça me fait de plus en plus penser à une valse ou à un tango, il faut être deux pour le faire. J'ai l'impression qu'on n'ouvre plus un squat sans passer par la brigade des squats un jour. Pas parce que c'est une question de convention ou de politesse, mais tout simplement par ce que c'est comme ça que ça se fait et, en fait, c'est le plus simple. Eux font tout le boulot pour savoir qui est le propriétaire, combien de temps tu peux rester, et ce que tu peux faire et ne pas faire.

Q: T'en parles un peu comme une régie.

R: Mais c'est une régie! C'est pervers, quoi. Pour moi, le biais se trouve à ce niveau-là: vous jouez pas aux cons, nous on vient pas. Et pis tout le monde il est content. Maintenant, tant que tu restes là-dedans, ça roule. Sinon, ils descendent. Ils savent où nous sommes, ce qu'on fait. Le jour où je te cherche, je sais où je te serre, pis tu te tiens tranquille, tu continues à faire tes petites magouilles, tes petites bricoles et tant que c'est pas trop gros, je m'en tape. Le jour où tu exagères, ils viennent te trouver.

Voilà, on ne subit pas de traitements particuliers, si ce n'est que cet été les flics sont venus souvent pour des histoires de bruit, mais avant qu'ils descendent il faut qu'il y en ait un qui se mette à brailler dans la rue.

Au niveau de la dope, de temps en temps, ils en serrent un, mais là encore, tant que tu fais pas dans la drogue dure, ils s'en tapent. Bon, d'un autre côté, il y a déjà de la drogue dure chez nous. Ils le savent et préfèrent laisser aller en sachant où ça se passe. Il y a trop d'endroits où ça se fait depuis trop longtemps sans que rien se passe. C'est un secret de polichinelle. C'est paradoxal, mais voilà l'état des faits.

Q: C'est qui le propriétaire?

R: Bonne question, tu me poses une colle. Celui-là, je ne sais pas. Par contre, je sais qu'il y a 4 ou 5 squats à Genève qui appartiennent à l'UBS. Mais là, je sais pas. On n'a pas de contrats de confiance, on est pas organisés, rien. Pour l'instant, on s'en tape.

Q: Est-ce que tu te considères comme marginal?

R: Ça dépend ce que tu entends par marginal.

Q: Marginal, pas dans le sens péjoratif, mais est-ce que tu as l'impression de vivre pas comme les autres?

R: Ouais, mais j'ai pas attendu d'être squatter pour avoir cette impression-là. Clair, clair. Et je crois que d'abord si t'as pas cet état d'esprit, jamais tu finis dans un squat. Sinon, tu te demandes ce que tu fous au milieu de ces pingouins.

Ouais, en marge, éventuellement sur le côté. Un peu en dehors du système ou de la réalité, quoi. Je sais qu'elle est là, mais je ne la subis plus que par les endroits où j'ai envie de la subir. Alors voilà, quoi.

Q: Est-ce que tu as une assurance maladie?

R: Bien sûr que non. Je vais pas dépenser le peu de fric que j'ai pour ça.

Q: De qui ou de quoi vous différenciez-vous?

R: Ah! Je me différencie de rien, si ce n'est des moins opportunistes. Je crois que c'est surtout ça, une question d'opportunisme, quoi. D'opportunité, si tu veux être gentil. Mais je ne suis pas impressionné... Je veux dire, c'est parce qu'un gars a bâti des bâtiments, et ça tient le coup plus qu'il ne pensait et voilà, il faut commencer à venir et revendiquer.

Q: Tu te fais un peu l'avocat du diable, là.

R: Ouais, squatter c'est facile mais on est pas forcément dans notre droit.

ANNEXE 5

Liste des personnes rencontrées et auditionnées au cours de l'expertise (par ordre alphabétique)**En France**

M. Christian ARNAUD, Responsable d'Inter Service Migrants Rhône-Alpes, Lyon

M. Alain BLUM, Responsable «politique de la ville» à la délégation

Bourgogne-Rhône-Alpes, auprès de la Poste, Lyon

Mme Lucienne BUI-TRONG, Commissaire de police, responsable de la section «Villes et banlieues» à la direction centrale des Renseignements généraux, Paris

M. Alain FLEURY, Directeur de la Mission locale jeunes, Vaulx-en-Velin

Mme Annie MAGUER, Anthropologue des cités, Inter Service Migrants Rhône-Alpes, Lyon

A Genève et en Suisse romande

M. Guy BAER, Commandant de la gendarmerie, Etat-major de la police

M. Bernard BERTOSSA, Procureur général

Mme Dominique CHAUTEMS-LEURS, Maison de quartier Aïre-Le Lignon

M. Pascal CHOBAS, Conseiller administratif de la commune de Lancy

M. Alain CLEMENCE, Institut des sciences sociales et pédagogiques, Lausanne

M. Daniel DIND, Hospice général, comité de rédaction de la revue *Repère social*

M. Claude DUPANLOUP, Secrétaire général de la FASE

Mme Marianne EXTERMANN, Directrice générale de l'enseignement secondaire postobligatoire

Mme Gabrielle FALQUET, Maire de la commune de Vernier

Mme Marie-Laure FRANÇOIS, Secrétaire générale du DIP

Mme Fiorella GABRIEL, anciennement Directrice du Centre de recherches psychopédagogiques, DGCO

M. Jean-Pierre GARBADE, Avocat

M. Bernard GMÜR, Directeur, DGEP

M. Claude GOLDSCHMID, Directeur du Service de la scolarité, DGCO

Mme Jacqueline HORNEFFER, Directrice du Service de protection de la jeunesse

M. Claude KAISER, SRED

M. Charles LAVALL, Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

Mme Constance de LAVALLAZ, Directrice générale de l'Office de la jeunesse

M. Juan MANZANO, Directeur du Service médico-pédagogique

Mme Marimée MONTALBETTI, Directrice du Musée suisse du jeu, La Tour-de-Peilz

M. Laurent MOUTINOT, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. Rémy PAGANI, Député

M. Christian PASQUIER, Service Squatters Police

M. Luis PEREZ, Maison de quartier Aïre-Le Lignon

Mme Jacqueline PERRIN, Directrice générale de l'enseignement primaire

Mme Ariane PIGUET, Conseillère sociale au CO des Coudriers, éducatrice de rue aux Avanchets

M. Didier PINGEON, Chargé d'enseignement en Sciences de l'éducation

M. Alain RIESEN, Président de l'Association contre la répression policière

M. Jean ROSSIAUD, Département de sociologie, FSES, Observatoire «Système mondial et mouvements sociaux»

M. Jean-Nicolas ROTEN, Président du Tribunal de la jeunesse

M. Pierre RONGET, Directeur, secteur élèves et enseignement, DGPO

M. Didier SALAMIN, Directeur, DGEP

M. Georges SCHÜRCH, Directeur général du Cycle d'orientation

M. Michel SCHWERI, *Le Courrier*

M. Béat VUAGNIAUX, Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. Laurent WALPEN, Chef de la police, Etat-major de la police

M. Laurent WICHT, Transit, Jobs Infos Services, Association travail social Meyrin

Entretiens avec des membres du Groupe de liaison prévention jeunesse

Mme Claire RIHS, Présidente du Groupe de liaison prévention jeunesse, DGOJ

M. André BINGGELI, Officier de prévention, police genevoise, espace Cornavin

M. Claude-Alain CHESAUX, Secrétariat général de la FASE

M. Frédy CONSTANTIN, Responsable des conseillères et conseillers sociaux du cycle, DGCO

L'EPIC (entretien collectif): M. Pierre-Yves AUBERT, M. Vincent DELICADO

Le Point (entretien collectif): M. Didier CHAPPUIS, M. François BULLAT, M. Laurent DURUZ, Mme Paola FERRETTI, M. Olivier ISCHER

Entretiens avec des membres d'une école, d'un centre, d'un service ou d'une association

ECG Henry- Dunant: M. Jean MATTENBERGER, Directeur; Mme Jacqueline LOSMAZ, Directrice adjointe

ECG Jean-Piaget: Mme Nelly BOUVARD, Directrice; M. Marc BOGET, Directeur adjoint; M. Michel LUISIER, Doyen;

Mme Brigitte SAUSER-HALL, Doyenne; M. Mario CASTIGLIONE, Assistant social; Mme Patricia METTRAUX; Assistante sociale

Eclipse (centre pour jeunes): Mme Anne COLLIARD, M. Serge-Alain DELAYAN, M. Stéphane MAYE, Mme Catherine VASQUEZ

Viol-Secours: Mme Leela BONSTEIN, Mme Rosangela GRAMONI

Autres entretiens avec des personnes dont on conserve l'anonymat

– gendarmes «au front en mai 98» et ilotiers à l'Hôtel de police

– jeunes adultes dans un squat

Personnes consultées

M. Pierre AVVANZINO, Responsable de formation, EESP, Lausanne

M. Claudio BOLZMAN, Responsable de formation, CERES, IES

Mme Violaine CLÉMENT, Adjointe à la direction du CO, Péroles, Fribourg

Mme Lucienne GILLIOZ, Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme

Mme Marie-Christine KLUKER, Secrétariat général de la FASE

M. Pierre PANCHAUD, Psychologue et psychothérapeute, Fribourg

M. Alain SCHAUB, Service social de la ville de Genève

Mme Verena SCHMID, Juriste au DIP

Mme Ghislaine TONASCIA-LEDRU, Centre de documentation, Hospice général

M. Cedric WICHT, Responsable d'Infor Jeunes, Hospice général

Le collège d'experts tient à remercier toutes ces personnes pour leur accueil et leur disponibilité.

Remerciements

à Carine Baudet, Aude Jörimann, Denise Morin et Abderrahmane Bekiekh, auteurs de dossiers thématiques sur lesquels se sont appuyés les rédacteurs du présent ouvrage,

à Marie-Claire Zaugg, pour sa disponibilité et ses compétences mises au service du traitement des textes de *Violence ordinaire*,

ainsi qu'aux nombreuses personnes qui, à travers leurs informations et leur soutien, ont permis la réalisation de l'expertise *Violence au quotidien dans les rapports individuels et sociaux*.

Contacts

Michel.Vuille@etat.ge.ch
Dominique.Gros@etat.ge.ch

Dernières publications du SRED

Dans la collection «Cahiers du SRED»

- N° 1: DUCRET J.-J. (& JAGASIA N.)
La ligne du temps
Enquête psychologique.
Mai 1998. 92 pages.
ISBN 2-940238-00-6.
- N° 2: LURIN J. & SOUSSIA.
La littératie à Genève
Enquête sur les compétences des adultes dans la vie quotidienne.
Septembre 1998. 182 pages.
ISBN 2-940238-01-4.
- N° 3: Textes rassemblés par LURIN J. & NIDEGGER C.
Expertise et décisions dans les politiques de l'enseignement
Actes du colloque de Penthes, février 1998.
Janvier 1999. 180 pages.
ISBN 2-940238-02-2.
- N° 4: Sous la direction de HUTMACHER W.
Culture religieuse et école laïque
Rapport du groupe de travail exploratoire sur la culture judéo-chrétienne à l'école.
Mars 1999. 164 pages.
ISBN 2-940238-03-0.

A paraître prochainement

- N° 6: DUCRET J.-J.
Jean Piaget, 1968-1979
Une décennie de recherches sur les mécanismes de construction cognitive.
Deuxième trimestre 1999. Environ 300 pages.
- N° 7: FAVRE B.
Le fonctionnement des écoles primaires genevoises
Deuxième trimestre 1999. Environ 250 pages.

Dans la collection «Documents de travail»

FAVRE B., NIDEGGER C., OSIEK F., SAADA E. & coll.
Le changement: un long fleuve tranquille?
Dossier exploratoire concernant la rénovation de l'enseignement primaire genevois.
Février 1999. 114 pages.

Dans la collection «Documents statistiques»

- MAJOR M. & WASSMER P.-A.
Ressources humaines et financières du DIP
Octobre 1998. 66 pages.
- BAERTSCHI C.
Les coûts unitaires en éducation
Octobre 1998. 84 pages.
- MAJOR M. & coll.
Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève
Edition 1998.
Novembre 1998. 130 pages.
- WASSMER P.-A.
Dépenses publiques d'éducation
Evolution en 1997.
Février 1999. 24 pages.

Hors collection

PECORINI M.
La petite enfance en ville de Genève
Indicateurs et tendances. Edition 1998, N° 2.
Edité en collaboration avec le Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève.
Novembre 1998. 48 pages.

© SRED 1999

Service de la recherche en éducation
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. (022) 327 57 11 - Fax (022) 327 57 18
<http://agora.unige.ch/sred>

Responsable de l'édition: Narain Jagasia
narain.jagasia@etat.ge.ch

Graphisme: Sophie Jaton

Impression: Rochat-Baumann SA / Imprimerie Nationale

Imprimé à Genève en juin 1999
ISBN 2-940238-04-9

Violence ordinaire

Les liens qui relient les jeunes à la communauté et à la société se sont distendus. La *violence ordinaire* – faite d’attitudes et de comportements ayant pour cadre d’expression les lieux quotidiennement fréquentés par les jeunes: écoles, terrains de sport, centres de loisirs, quartiers, etc. – révèle la vulnérabilité des jeunes générations, son désarroi, son malaise, son manque de repères aussi.

A l’évidence, on assiste à une métamorphose de la violence. En quelques années, on est passé de la délinquance (crimes et délits) aux conflits de civilités, c’est-à-dire aux conséquences de l’affrontement entre des conceptions et des normes divergentes relatives aux comportements quotidiens. Il en résulte pour tous un sentiment d’insécurité, puisque plus rien n’est prévisible et sûr, pas même les comportements d’autrui.

Cet ouvrage est une version remaniée de la deuxième partie du rapport «La violence des jeunes en milieu urbain» rendu au Conseil d’Etat de Genève par un collège d’experts. Il analyse l’émergence de conflits de civilités dans la cité et propose, à l’intention des décideurs, des éducateurs et des professionnels des services sociaux, une approche innovatrice d’écoute et d’analyse comme préalable à toute démarche préventive.